

SÉNAT

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du vendredi 8 décembre 2023

(43^e jour de séance de la session)



**PREMIÈRE
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

PRÉSIDENTIE DE M. LOÏC HERVÉ

Secrétaires :

Mme Sonia de La Provôté, M. Mickaël Vallet.

1. **Procès-verbal** (p. 11572)
2. **Loi de finances pour 2024.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11572)

SECONDE PARTIE
(SUITE) (p. 11572)

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation (p. 11572)

M. Marc Laméni, rapporteur spécial de la commission des finances

Mme Jocelyne Guidez, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales

M. Vincent Louault

Mme Nadia Sollogoub

M. Akli Mellouli

Mme Cathy Apourceau-Poly

M. Henri Cabanel

Mme Patricia Schillinger

Mme Émilienne Poumirol

Mme Catherine Dumas

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire

État B (p. 11580)

Amendements identiques n^{os} II-533 rectifié de M. Jean-François Longeot, II-1220 rectifié de Mme Annie Le Houerou et II-1284 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère. – Rejet des trois amendements.

Amendement n^o II-1219 rectifié *bis* de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.

Amendement n^o II-1216 rectifié de Mme Émilienne Poumirol. – Retrait.

Amendement n^o II-1282 rectifié de M. Éric Gold. – Retrait.

Amendement n^o II-214 rectifié de M. Laurent Somon. – Retrait.

Amendement n^o II-1084 de M. Jean-François Longeot. – Retrait.

Amendement n^o II-1217 rectifié de Mme Émilienne Poumirol. – Retrait.

Amendements identiques n^{os} II-82 rectifié de Mme Brigitte Micouleau, II-202 de M. Guillaume Gontard, II-1218 rectifié de Mme Émilienne Poumirol, II-1229 de Mme Cécile Cukierman et II-1283 rectifié de Mme Maryse Carrère. – Rejet des cinq amendements.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11588)

Adoption des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », figurant à l'état B.

État G (p. 11588)

Amendement n^o II-38 de la commission. – Adoption.

Articles 50 B et 50 C
(*nouveaux*) – Adoption. (p. 11589)

Après l'article 50 C (p. 11589)

Amendements identiques n^{os} II-1275 du Gouvernement et II-1281 de Mme Patricia Schillinger. – Adoption des deux amendements insérant un article additionnel.

Action extérieure de l'État (p. 11590)

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Philippe Paul, en remplacement de Mme Valérie Boyer, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Jean-Baptiste Lemoyne, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

Mme Catherine Dumas, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Didier Marie, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Ronan Le Gleut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Guillaume Gontard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Claude Kern, rapporteur pour avis de la commission de la culture

M. Olivier Cadic
 Mme Mathilde Ollivier
 Mme Michelle Gréaume
 M. André Guiol
 M. Jean-Baptiste Lemoyne
 Mme Hélène Conway-Mouret
 M. Thierry Meignen
 M. Vincent Louault
 M. Michel Laugier
 Mme Marta de Cidrac
 Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

État B (p. 11606)

Amendement n° II-31 de la commission. – Rejet par scrutin public n° 93.

Suspension et reprise de la séance (p. 11609)

PRÉSIDENCE DE MME SOPHIE PRIMAS

Amendement n° II-1311 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1243 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1312 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1244 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1250 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1249 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1237 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1238 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1277 rectifié *bis* de M. Ronan Le Gleut. – Adoption.
 Amendement n° II-1239 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1307 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1324 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.
 Amendement n° II-1308 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1309 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Amendement n° II-1233 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1310 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1235 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1236 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1323 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.
 Amendement n° II-1313 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1245 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1278 rectifié de M. Ronan Le Gleut. – Rejet.
 Amendement n° II-1328 de Mme Mélanie Vogel. – Adoption.
 Amendement n° II-1252 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1246 de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1247 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1242 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1322 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.
 Amendement n° II-1251 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.
 Amendement n° II-1248 rectifié *bis* de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1315 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1240 de Mme Hélène Conway-Mouret. – Rejet.
 Amendement n° II-1318 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.
 Amendement n° II-1303 de Mme Évelyne Renaud-Garabedian. – Rejet.
 Amendement n° II-1325 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.
 Amendement n° II-1327 de Mme Mélanie Vogel. – Adoption.
 Amendement n° II-1326 de Mme Mélanie Vogel. – Adoption.
 Amendement n° II-1320 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.
 Amendement n° II-1314 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.
 Amendement n° II-1321 de Mme Mélanie Vogel. – Retrait.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11638)

Adoption des crédits de la mission « Action extérieure de l'État », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11638)

Amendement n° II-1274 de Mme Marie-Do Aeschlimann. – Non soutenu.

Amendement n° II-1329 de Mme Mélanie Vogel. – Rejet.

Article 50 A (*nouveau*) – Adoption. (p. 11640)

Après l'article 50 A (p. 11640)

Amendement n° II-1234 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.

Amendement n° II-1241 rectifié *bis* de M. Yan Chantrel. – Rejet.

Amendement n° II-1316 de Mme Mathilde Ollivier. – Rejet.

Aide publique au développement (p. 11641)

**Compte de concours financiers :
Prêts à des États étrangers** (p. 11641)

M. Raphaël Daubet, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Michel Canévet, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Christian Cambon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

M. Patrice Joly, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères

Suspension et reprise de la séance (p. 11644)

M. Guillaume Gontard

Mme Michelle Gréaume

M. André Guiol

Mme Nicole Duranton

M. Rachid Temal

Mme Valérie Boyer

M. Vincent Louault

M. Philippe Folliot

Mme Marta de Cidrac

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (p. 11651)

État B (p. 11651)

Amendement n° II-161 de M. Aymeric Durox. – Non soutenu.

Amendement n° II-32 de la commission. – Adoption par scrutin public n° 94.

Amendement n° II-1209 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1208 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1210 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1331 de Mme Michelle Gréaume. – Rejet.

Amendement n° II-1207 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1332 de Mme Michelle Gréaume. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11659)

Adoption des crédits de la mission « Aide publique au développement », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11659)

Amendement n° II-1211 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-166 de M. Aymeric Durox. – Non soutenu.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS (p. 11661)

État D (p. 11661)

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 11661)

Adoption des crédits du compte de concours financiers « Prêts à des états étrangers », figurant à l'état D.

Suspension et reprise de la séance (p. 11661)

3. Mise au point au sujet de votes (p. 11661)

4. Loi de finances pour 2024. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 11662)

**Agriculture, alimentation, forêt
et affaires rurales** (p. 11662)

**Compte d'affectation spéciale :
Développement agricole et rural** (p. 11662)

M. Christian Klingler, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial de la commission des finances

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Franck Menonville, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

M. Christian Redon-Sarrazy, en remplacement de M. Jean-Claude Tissot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques

Mme Evelyne Corbière Naminzo

M. Henri Cabanel

M. Bernard Buis

M. Sébastien Pla

M. Pierre Cuypers

M. Joshua Hochart

M. Vincent Louault

M. Daniel Fargeot

M. Daniel Salmon

M. Lucien Stanzione

M. Jean Bacci

M. Guislain Cambier

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT
ET AFFAIRES RURALES (p. 11678)

État B (p. 11679)

Amendement n° II-1450 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-1435 du Gouvernement. – Adoption.

Amendement n° II-258 rectifié de Mme Samantha Cazebonne. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1255 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendement n° II-674 rectifié de M. Franck Montaugé. – Rejet.

Amendement n° II-666 de M. Jean-Claude Tissot. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1254 de Mme Evelyne Corbière Naminzo et II-1349 rectifié de M. Daniel Salmon. – Rejet des deux amendements.

Suspension et reprise de la séance (p. 11686)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE OUZOULIAS

Amendements identiques n°s II-657 rectifié de M. Jean-Claude Tissot et II-1258 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Adoption des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-1259 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo et II-1337 rectifié de M. Daniel Salmon. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-563 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

Amendement n° II-672 de M. Franck Montaugé. – Rejet par scrutin public n° 95.

Amendement n° II-1353 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1265 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-1279 rectifié *bis* de Mme Nadège Havet, II-1294 rectifié *bis* de M. Henri Cabanel et II-1339 rectifié de M. Daniel Salmon. – Devenus sans objet.

Amendement n° II-665 rectifié *bis* de M. Jean-Claude Tissot. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1280 rectifié *bis* de Mme Nadège Havet. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1338 rectifié de M. Daniel Salmon. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1295 rectifié de M. Henri Cabanel. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-673 rectifié de M. Franck Montaugé et II-1261 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet des deux amendements.

Amendement n° II-1351 de M. Daniel Salmon. – Devenu sans objet.

Amendements identiques n°s II-664 de M. Jean-Claude Tissot et II-1350 de M. Daniel Salmon. – Rejet des deux amendements.

Amendements identiques n°s II-662 rectifié de M. Jean-Claude Tissot, II-1352 rectifié de M. Daniel Salmon et II-1262 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet des trois amendements.

Amendement n° II-1357 rectifié de M. Daniel Gremillet. – Adoption.

Amendement n° II-1267 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendement n° II-668 de M. Jean-Claude Tissot. – Adoption.

Amendement n° II-1343 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1300 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Devenu sans objet.

Amendement n° II-1344 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1256 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendement n° II-207 rectifié de M. Guillaume Gontard. – Rejet.

Amendement n° II-1346 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-667 de M. Jean-Claude Tissot. – Rejet.

Amendement n° II-786 rectifié *bis* de M. Georges Patient. – Rejet.

- Amendement n° II-1356 rectifié de M. Daniel Gremillet. – Retrait.
- Amendement n° II-676 de M. Jean-Claude Tissot. – Rejet.
- Amendement n° II-1296 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.
- Amendement n° II-1257 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.
- Amendement n° II-1358 rectifié *bis* de M. Daniel Gremillet. – Adoption.
- Amendement n° II-1341 de M. Daniel Salmon. – Rejet.
- Amendement n° II-270 de M. Sébastien Pla. – Rejet.
- Amendement n° II-699 rectifié de M. Alain Duffourg. – Rejet.
- Amendement n° II-1292 rectifié *bis* de Mme Nathalie Delattre. – Rejet.
- Amendement n° II-686 de M. Lucien Stanzione. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-658 de M. Jean-Claude Tissot et II-1342 de M. Daniel Salmon. – Rejet des deux amendements.
- Amendement n° II-677 rectifié de M. Franck Montaugé. – Rejet.
- Amendement n° II-1354 rectifié de M. Daniel Salmon. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-736 de M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-675 de M. Michaël Weber. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-253 de M. Franck Menonville, II-1260 de Mme Evelyne Corbière Naminzo et II-1291 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Retrait de l'amendement n° II-253 ; rejet des amendements nos II-1260 et II-1291 rectifié.
- Amendement n° II-1253 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-1264 rectifié de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Adoption.
- Amendement n° II-1306 rectifié de M. Michel Masset. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-738 de M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-739 de M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.
- Amendement n° II-1293 rectifié *bis* de M. Henri Cabanel. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-659 de M. Jean-Claude Tissot. – Rejet.
- Amendement n° II-671 de M. Victorin Lurel. – Devenu sans objet.
- Amendement n° II-1333 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.
- Amendement n° II-211 de M. Guillaume Gontard. – Devenu sans objet.
- Amendements identiques n°s II-669 de M. Victorin Lurel et II-1266 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Devenus sans objet.
- Amendement n° II-663 de M. Jean-Claude Tissot. – Rejet.
- Amendement n° II-1297 rectifié de M. Henri Cabanel. – Retrait.
- Amendement n° II-670 de M. Victorin Lurel. – Rejet.
- Amendements identiques n°s II-254 rectifié de M. Franck Menonville et II-1290 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Rejet des deux amendements.
- Amendements identiques n°s II-1032 de M. Jean-Claude Tissot, II-1074 de M. Daniel Salmon et II-1289 rectifié de M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Rejet des amendements nos II-1032 et II-1074, l'amendement n° II-1289 rectifié n'étant pas soutenu.
- Amendement n° II-1299 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Retrait.
- Amendement n° II-1347 de M. Daniel Salmon. – Rejet.
- Amendement n° II-1348 de M. Daniel Salmon. – Rejet.
- Amendement n° II-55 rectifié *quater* de Mme Sylviane Noël. – Adoption.
- Amendement n° II-205 de M. Guillaume Gontard. – Rejet.
- Amendement n° II-1298 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.
- Amendement n° II-661 de M. Franck Montaugé. – Rejet par scrutin public n° 96.
- Amendement n° II-1334 de M. Paul Toussaint Parigi. – Rejet.
- Amendement n° II-1345 de M. Daniel Salmon. – Rejet.
- Amendement n° II-1222 de Mme Marie-Pierre Monier. – Rejet.
- Amendement n° II-1232 de M. Michel Canévet. – Non soutenu.
- Amendement n° II-737 de M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. – Adoption.
- Amendement n° II-1285 de M. Fabien Gay. – Rejet.
- Amendement n° II-1286 de M. Fabien Gay. – Rejet.
- Amendement n° II-1340 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11744)

Adoption des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11744)

Amendement n° II-558 rectifié *bis* de M. Michel Canévet. – Retrait.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL (p. 11745)

État D (p. 11745)

Amendement n° II-1335 de M. Daniel Salmon. – Rejet.

Amendement n° II-1270 de Mme Evelyne Corbière Naminzo. – Rejet.

Amendements identiques n°s II-252 rectifié de M. Franck Menonville, II-866 rectifié *quater* de M. Bernard Pillefer, II-1269 de Mme Evelyne Corbière Naminzo et II-1301 rectifié de Mme Nathalie Delattre. – Rejet des amendements n°s II-252 rectifié, II-1269 et II-1301 rectifié, l'amendement n° II-866 rectifié *quater* n'étant pas soutenu.

Amendement n° II-1302 rectifié de M. Jean-Yves Roux. – Rejet.

Vote sur les crédits du compte spécial (p. 11748)

Adoption des crédits du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural », figurant à l'état D.

Outre-mer
(*suite*) (p. 11748)

État B
(*suite*) (p. 11748)

Amendements n°s II-1186 et II-1139 de M. Frédéric Buval. – Non soutenus.

Amendement n° II-1160 rectifié *bis* de Mme Catherine Conconne. – Adoption.

Amendements n°s II-1168 de Mme Marie-Do Aeschlimann et II-1167 de Mme Marie-Do Aeschlimann. – Non soutenus.

Amendement n° II-1177 rectifié de Mme Audrey Bélim. – Rejet.

Amendement n° II-1158 rectifié de Mme Catherine Conconne. – Rejet.

Amendement n° II-1178 rectifié de Mme Audrey Bélim. – Retrait.

Amendement n° II-1123 rectifié *bis* de M. Mikaele Kulimoetoke. – Adoption.

Amendement n° II-45 rectifié de Mme Lana Tetuanui. – Adoption.

Amendement n° II-1124 rectifié *ter* de M. Mikaele Kulimoetoke. – Adoption.

Amendement n° II-1179 rectifié *bis* de M. Dominique Théophile. – Adoption.

Amendement n° II-1180 rectifié *bis* de M. Dominique Théophile. – Adoption.

Amendement n° II-1125 rectifié *bis* de Mme Viviane Malet. – Adoption.

Amendements n°s II-1169 et II-1170 de Mme Marie-Do Aeschlimann. – Non soutenus.

Vote sur les crédits de la mission (p. 11757)

Adoption des crédits de la mission « Outre-mer », figurant à l'état B, modifiés.

État G (p. 11757)

Amendements identiques n°s II-1121 de M. Thani Mohamed Soilihi et II-1166 de Mme Marie-Do Aeschlimann. – Non soutenus.

Amendement n° II-1165 de Mme Marie-Do Aeschlimann. – Non soutenu.

Article 55
(*précédemment examiné*) (p. 11758)

Article 55 *bis* (*nouveau*) (p. 11758)

Amendement n° II-1094 de Mme Annick Petrus. – Retrait.

Amendement n° II-1401 du Gouvernement. – Adoption.

Adoption de l'article modifié.

Après l'article 55 *bis* (p. 11759)

Amendement n° II-1100 rectifié de M. Victorin Lurel. – Retrait.

Amendement n° II-1105 rectifié de M. Victorin Lurel. – Retrait.

5. **Ordre du jour** (p. 11760)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTIE DE M. LOÏC HERVÉ

vice-président

Secrétaires :

Mme Sonia de La Provôté,
M. Mickaël Vallet.

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à neuf heures trente.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 2024

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (projet n° 127, rapport général n° 128, avis nos 129 à 134).

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

SECONDE PARTIE

(SUITE)

MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (et articles 50 B et 50 C).

La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UC et INDEP.*)

M. Marc Laménie, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, madame la rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales, mes chers collègues, c'est toujours avec

passion et émotion que nous examinons les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Je tiens tout d'abord à remercier vos services, madame la secrétaire d'État, de leur travail de collaboration toujours étroit et efficace avec notre Haute Assemblée, dans un souci de respect et de reconnaissance pour le monde combattant, nos amis porte-drapeaux et toutes les associations patriotiques qui contribuent à entretenir la mémoire. Tous nos collègues participent à l'ensemble des cérémonies officielles dans le cadre du devoir de mémoire.

Les crédits de la mission ont malheureusement eu tendance à diminuer ces dernières années, pour des raisons démographiques, liées au nombre moins important d'anciens combattants. Ils s'établissent ainsi à 1,92 milliard d'euros pour l'année 2024 et restent plutôt stables, malgré une baisse relative de 10 millions d'euros, heureusement moins marquée que l'an dernier. Cette moindre diminution est largement due à une économie exceptionnelle de 45 millions d'euros constatée sur la seule année 2023, à la suite d'un changement des modalités de versement de l'allocation de reconnaissance du combattant.

La mission comporte deux programmes.

Le premier, le programme 169, est le plus vaste, puisqu'il concentre la quasi-totalité des crédits. Doté de 1,8 milliard d'euros, il est dédié à l'allocation de reconnaissance du combattant – le nouveau nom donné à la retraite du combattant –, dont les droits sont conditionnés à la détention de la carte du combattant, aux pensions militaires d'invalidité (PMI), aux indemnités des harkis et autres rapatriés, consacrées par un texte récent, et à la politique de mémoire.

Les crédits concernent également le lien armées-jeunesse, auquel contribuent l'éducation nationale, la journée défense et citoyenneté (JDC), le service militaire volontaire (SMV), au sujet duquel la commission a produit un important rapport, le service national universel (SNU) et les classes défense (CD). Voilà qui permet de susciter des vocations et de sensibiliser les jeunes à la défense.

Le second, le programme 158, se révèle beaucoup plus modeste, à hauteur de 90 millions d'euros. Il porte sur l'indemnisation des victimes de spoliations antisémites et des orphelins des victimes de violences antisémites et d'actes de barbarie. Je rappelle le rôle essentiel que joue la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites en vigueur pendant l'Occupation (CIVS), rattachée à la Première ministre.

Le budget pour 2024 confirme la tendance générale de la mission, à savoir une réduction des crédits, qui reflète la baisse de la population des bénéficiaires des différentes allocations et indemnités.

Trois sujets notables doivent être soulignés.

Premièrement, l'effort en faveur des harkis et autres rapatriés, qui s'élève à 112 millions d'euros pour 2024, continue de se renforcer, dans le sillage de la loi du 23 février 2022, adoptée par le Sénat à l'unanimité.

Deuxièmement, l'année 2024 connaît une programmation mémorielle exceptionnelle avec la célébration du quatre-vingtième anniversaire des débarquements de Provence et de Normandie et de la Libération. Les crédits de l'action « Mémoire », portés à 42 millions d'euros, ont presque doublé par rapport à l'année 2023.

Troisièmement, la revalorisation du point PMI, qui sert de base à l'allocation de reconnaissance du combattant et aux PMI, annoncée dans la documentation budgétaire, est beaucoup plus modeste. Toutefois, Mme la secrétaire d'État a indiqué devant la commission de la défense et des forces armées de l'Assemblée nationale que le point PMI serait revalorisé de 1,5 % au 1^{er} janvier, pour atteindre 15,87 euros.

Je tiens enfin à souligner le rôle essentiel des deux opérateurs de l'État : d'une part, l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) – un rapport y avait été consacré l'an dernier –, qui œuvre en faveur du maillage territorial et du monde combattant et de ses partenaires ; d'autre part, l'Institution nationale des invalides (INI), qui est chargée d'accueillir et de soigner les plus graves blessés de guerre.

Mes chers collègues, je vous invite à voter les crédits de cette mission ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme Jocelyne Guidez, rapporteure pour avis de la commission des affaires sociales. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur spécial, mes chers collègues, avec 1,9 milliard d'euros, les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » restent quasiment stables pour 2024, après avoir connu une baisse de 7,4 % entre 2022 et 2023.

La réduction mécanique des crédits alloués aux pensions s'accompagne d'une hausse des moyens affectés à d'autres actions en faveur du monde combattant. Saluons ce choix de sanctuarisation des moyens, que nous demandions depuis plusieurs années.

En raison de la baisse continue du nombre d'anciens combattants, les moyens nécessaires au versement des PMI seraient réduits de 64,5 millions d'euros. Le point de PMI a été revalorisé de 3,5 % au 1^{er} janvier 2023 et se trouve presque stabilisé dans le présent projet de loi de finances. Je salue toutefois l'annonce de la secrétaire d'État chargée des anciens combattants et de la mémoire de revaloriser de 1,5 % le point de PMI dès le 1^{er} janvier 2024, au lieu du 1^{er} janvier 2025, même si cela n'a aucune traduction budgétaire dans le texte transmis au Sénat.

Force est néanmoins de constater que cette revalorisation demeure inférieure à l'inflation. Il me semble donc nécessaire que la commission tripartite sur l'évolution du point de pension militaire d'invalidité se réunisse en 2024, comme s'y était engagé le Gouvernement, pour évaluer l'opportunité de prendre à l'avenir de nouvelles mesures de correction. Je ne doute pas que la commission se réunira très prochainement.

Par ailleurs, je salue la progression des moyens alloués à l'ONACVG. La subvention dont il bénéficie, qui progresse de 3,9 %, permettra notamment de financer le fonctionne-

ment de deux nouvelles maisons Athos, qui accompagnent les blessés psychiques de guerre. En outre, la dotation d'action sociale de l'ONACVG est rehaussée de 4 millions d'euros supplémentaires et soutiendra les ressortissants de l'Office : combattants, conjoints survivants, pupilles de la Nation et victimes du terrorisme.

L'ONACVG bénéficiera en outre de quatre emplois supplémentaires pour instruire les demandes de réparation des préjudices subis par les harkis et autres rapatriés d'Algérie, ainsi que leurs familles, ayant séjourné dans certaines structures aux conditions d'accueil indignes. Les moyens alloués à ce dispositif progressent pour assurer la montée en charge de la réparation de ces familles et pour tenir compte de l'élargissement à quarante-cinq nouveaux sites de la liste des structures concernées.

La progression de 87 % des crédits pour la politique de mémoire, qui atteignent 14 millions d'euros, permettra principalement de financer les commémorations et cérémonies prévues pour le quatre-vingtième anniversaire des débarquements et de la Libération.

S'il faut saluer la hausse des moyens en faveur de la mémoire, ceux-ci seront principalement consacrés à l'organisation de manifestations ponctuelles l'an prochain. Je considère qu'ils devront être pérennisés à l'avenir pour renforcer le lien armées-Nation et développer les actions de promotion de la mémoire combattante, en particulier à destination de la jeunesse. Cette orientation des moyens de la mission me semble essentielle, alors que le nombre de ressortissants de l'ONACVG continue de diminuer.

En conclusion, la commission des affaires sociales a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de cette mission et des articles qui lui sont rattachés.

Enfin, madame la secrétaire d'État, le nom de la mission n'est plus d'actualité. Aussi suggérons-nous d'intituler celle-ci « Monde combattant ». C'est l'expression que nous utilisons ici depuis deux ans. Vous observerez que nous sommes plus modernes que vous. (*Sourires.*) Il est temps que le titre de la mission change ! (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. Jean-François Husson. Bravo !

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Vincent Louault. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi qu'au banc des commissions.*)

M. Vincent Louault. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer les enfants qui viennent de s'installer dans les tribunes de notre hémicycle pour assister à ce débat.

« Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » : l'intitulé de la présente mission en dit long sur notre devoir de reconnaissance envers ceux qui ont risqué leur vie pour protéger la France ; notre devoir de mémoire s'adresse à eux.

Nous avons aussi un devoir de mémoire envers l'Histoire. N'oublions pas que la liberté et toutes les valeurs que nous défendons ne sont jamais acquises. Les tragiques événements que nous observons dans d'autres pays nous obligent malheureusement à nous le rappeler.

Pour 2024, les crédits de la mission restent globalement stables, avec 1,9 milliard d'euros, malgré la baisse du nombre d'anciens combattants. On constate donc logiquement, en raison de cette tendance démographique, une baisse des crédits nécessaires au versement des PMI et de l'allocation de reconnaissance du combattant.

La stabilité globale des crédits de la mission montre que des moyens supplémentaires sont en fait alloués à d'autres actions.

Je souhaite ainsi saluer l'augmentation de la subvention versée à l'ONACVIG, qui s'établit à plus de 62 millions d'euros. Ces crédits sont notamment destinés au fonctionnement des maisons Athos, qui proposent un accompagnement aux victimes de blessures psychologiques survenues lors d'opérations extérieures ; c'est le minimum que nous leur devons.

Les crédits affectés au soutien des rapatriés d'Algérie sont en hausse de plus de 11 %, pour un total de 112 millions d'euros. Ces moyens supplémentaires serviront surtout à la réparation des préjudices subis par les harkis et autres rapatriés d'Algérie. C'est une mesure de justice et de morale.

L'une des augmentations les plus notables est celle des moyens consacrés à la politique de mémoire : 87 % de plus par rapport à 2023. Ces moyens seront essentiellement dirigés vers l'entretien et à la restauration des sépultures et des hauts lieux de mémoire. Surtout, 14 millions d'euros seront dédiés à l'organisation de commémorations et de cérémonies pour le quatre-vingtième anniversaire des débarquements et de la Libération.

J'en profite pour souligner le caractère essentiel des cérémonies de commémoration. Nous vivons dans une société qui connaît des fractures et dont les valeurs communes sont trop souvent mises à mal. Nous réunir, toutes générations confondues, à l'occasion de notre passé commun est ce qui peut contribuer à nous rassembler pour faire Nation.

Nous ne pouvons donc que saluer la hausse de ces crédits. Pour 2024, elle sera liée à l'anniversaire des débarquements. Mais, à l'instar de M. le rapporteur spécial, nous considérons tout à fait justifié que ces crédits soient maintenus pour les années suivantes, afin de développer des actions autour de la promotion de la mémoire, notamment envers les jeunes.

Pour conclure, le groupe Les Indépendants salue l'augmentation globale des crédits proposés. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et Les Républicains. – Mme Patricia Schillinger applaudit également.*)

M. le président. Je souhaite à mon tour la bienvenue au Sénat aux élèves de CM2 du XVII^e arrondissement de Paris qui ont pris place dans les tribunes. (*Applaudissements.*)

La parole est à Mme Nadia Sollogoub. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC, ainsi qu'au banc des commissions. – Mme Émilienne Poumirol applaudit également.*)

Mme Nadia Sollogoub. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur spécial, madame la rapporteure pour avis, mes chers collègues, le monde combattant n'est pas un concept abstrait. C'est au contraire un ensemble cohérent, constitué de réalités différentes. Pour fonctionner, il a besoin d'un budget réaliste et bien pensé.

Le monde combattant est composé non seulement des anciens combattants âgés, à qui l'on verse des pensions et des allocations, mais aussi des militaires engagés dans des opérations extérieures, parfois blessés ou traumatisés, des familles, de ceux qui ont été rapatriés en France après

avoir combattu pour elle et de tous ceux dont les vies ont été fauchées par les conflits successifs et dont la Nation se doit d'honorer la mémoire. Le monde combattant est un tout, composé d'histoires humaines d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

La présente mission devrait s'intituler « Monde combattant », comme n'a pas manqué de le rappeler Mme la rapporteure pour avis. Espérons que cet ajustement non budgétaire puisse se faire prochainement !

J'avais déjà pris la parole au nom de mon groupe l'an dernier sur cette mission. Je me rappelle avoir demandé au Gouvernement de ne pas en rogner les moyens d'année en année, au motif de la diminution régulière du nombre de pensionnés, les générations venant à s'éteindre successivement.

Madame la secrétaire d'État, pour la première fois, nous allons voter un budget stabilisé à un niveau qui, nous l'espérons, restera au moins constant dans les années à venir. Vous pouvez compter sur le soutien du groupe Union Centriste !

Le nombre des bénéficiaires de la retraite du combattant, qui s'appelle désormais allocation de reconnaissance du combattant, a diminué de 7,7 % par rapport à l'année précédente. L'âge moyen des bénéficiaires, tous conflits confondus, est de 86 ans. Cette tendance devrait se poursuivre dans les années à venir et le solde excédentaire devrait s'accroître, car le nombre de cartes du combattant attribuées au titre d'une opération extérieure est loin de compenser le nombre des décès des anciennes générations de combattants.

En contrepartie, le point de PMI augmente de 1,5 %, mais cette hausse ne compense pas l'augmentation du coût de la vie et entraîne pour les bénéficiaires des décalages cumulés significatifs et pénalisants. Nous avons noté, madame la secrétaire d'État, votre écoute attentive et vos efforts. Aussi, nous espérons que les budgets futurs permettront de réajuster le point de PMI par rapport au niveau d'inflation.

Ces crédits stabilisés garantiront l'ouverture de deux nouvelles maisons Athos, maisons qui prennent en charge les militaires blessés psychiques. C'est un signal important. Si beaucoup de blessures restent invisibles à nos yeux, elles seront tout de même identifiées par les politiques publiques et ainsi reconnues et prises en charge.

La politique de mémoire, dont les crédits progressent de 87 %, et le lien armées-Nation font l'objet d'un volontarisme que nous devons souligner.

Le bruit des drones aux portes de notre Europe a rappelé combien le monde est combattant. L'horreur des tranchées, en France, appartient à la mémoire collective. En Ukraine, elle fait partie de la vie quotidienne.

En tant qu'élue, j'ai tant de fois participé aux cérémonies du 11 novembre pendant lesquelles on lisait les lettres de poilus. Cette année, le 11 novembre, j'étais à Kiev, devant le lycée français, pendant une alerte aux missiles. Les enfants lisaient non pas des messages d'archives, mais les mots de leur père et de leurs frères. Faire mémoire n'a pas empêché, là-bas, le retour inimaginable de l'horreur. Il ne reste plus qu'à espérer, et il nous faut sans doute faire plus.

Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de votre soutien à la politique de la mémoire, plus que jamais vital. N'oublions jamais ceux qui sont tombés : chacun d'eux, son nom, sa vie fauchée, pourquoi et comment. N'oublions pas

de dire chaque jour : « Plus jamais ça ! » Que les hauts lieux de la mémoire collective et les manifestations soient de grandes causes nationales !

Je n'aime pas vraiment l'expression « devoir de mémoire ». Je lui préfère celles de « devoir d'histoire » ou de « devoir de réflexion », qui, de toute évidence, supposent de réaliser un travail de mémoire, d'histoire et de réflexion, comme le disait Simone Veil. La mémoire, sans doute, passe par la connaissance de l'histoire, le travail et la réflexion. En tout cas, elle s'appuie sur une volonté politique claire et un budget qui ne saurait être une simple variable d'ajustement. C'est en ces termes que vous nous proposez d'approuver la présente mission, et nous ne pouvons qu'y souscrire.

Le monde combattant, dans toutes ses composantes, est au cœur de nos vies, même si nous n'aspérons qu'à la paix. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme Patricia Schillinger applaudit également.)*

M. le président. La parole est à M. Akli Mellouli.

M. Akli Mellouli. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur spécial, madame la rapporteure pour avis, mes chers collègues, la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » voit encore ses crédits diminuer, comme chaque année. La baisse constatée atteint ainsi 0,21 % : on compte 1,927 milliard d'euros en crédits de paiement, contre 1,931 milliard d'euros en loi de finances initiale pour 2023. Cette diminution s'explique par un ajustement lié à la baisse de 7,7 % du nombre de bénéficiaires des PMI et des prestations octroyées aux anciens combattants.

Madame la secrétaire d'État, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires regrette que le Gouvernement n'ait pas réévalué pour l'année 2024 le niveau du point des PMI pour tenir compte de l'inflation. Néanmoins, lors de votre audition par la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, le 11 octobre dernier, vous avez annoncé une revalorisation du point de PMI de 1,5 % dès le 1^{er} janvier 2024. *(Mme la secrétaire d'État acquiesce.)* Vous prenez ainsi en compte la hausse du point d'indice de la fonction publique intervenue le 1^{er} juillet 2023, qui n'aurait dû être répercutée sur le point de PMI qu'au 1^{er} janvier 2025. D'après notre rapport, cette annonce sera suivie d'une majoration des crédits de la mission, mais elle ne compensera pas le coût de l'inflation.

Par ailleurs, nous saluons les actions en faveur des rapatriés, des blessés psychiques de guerre et de la mémoire. En effet, la subvention versée à l'ONACVG, qui était d'un montant de 60,2 millions d'euros en 2023, est portée à 62,56 millions d'euros pour 2024. Cette progression de 3,9 % permettra notamment de financer le fonctionnement de deux nouvelles maisons Athos, ces structures de réhabilitation psychosociale prenant en charge les militaires qui souffrent de blessures psychiques.

Enfin, les crédits demandés pour financer la politique de mémoire s'élèvent à 42,4 millions d'euros, soit une progression de 87 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2023. Ces moyens supplémentaires seront principalement consacrés au financement des commémorations et cérémonies organisées pour le quatre-vingtième anniversaire des débarquements et de la libération, 14 millions d'euros étant dédiés à ces manifestations.

Toutefois, je regrette que la question de la transmission de la mémoire des guerres coloniales et, plus largement, de la mémoire du XX^e siècle soit trop souvent passée sous silence. Eu égard aux enjeux de politique étrangère et de l'approche caricaturale qui inonde le débat public, il me semble impor-

tant de lancer un véritable chantier pour transmettre cette mémoire à la fois riche et complexe aux nouvelles générations. Ce sont des milliers de jeunes Français qui sont les héritiers de cette mémoire. En parler et l'inscrire dans le roman national leur permettraient de développer un plus fort sentiment d'appartenance à la Nation.

Notre groupe votera les crédits de la présente mission. *(Applaudissements au banc des commissions. – Mme Patricia Schillinger applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme Cathy Apourceau-Poly.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, monsieur le rapporteur spécial, madame la rapporteure pour avis, mes chers collègues, les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont réduits de 10 millions d'euros pour 2024.

La baisse de 4 millions d'euros des crédits du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » est un mauvais signal envoyé aux anciens combattants. La réduction naturelle du nombre d'anciens combattants et de victimes de guerre ne saurait justifier une baisse des moyens dédiés. La baisse du nombre de pensionnés dans un contexte d'inflation devrait permettre de revoir le mode de calcul de la PMI et de l'allocation de reconnaissance du combattant, afin d'améliorer la situation des anciens combattants.

Contrairement aux idées reçues, les soldats sont majoritairement issus des milieux populaires et vivent aujourd'hui très modestement. Je le dis avec gravité : il faut entendre leur colère lorsqu'ils parlent d'« aumône » et qualifient de « ridicule » l'augmentation du point de la PMI proposée dans le présent budget.

Pour ces raisons, nous regrettons que le Gouvernement refuse d'indexer la valeur du point de la PMI sur l'indice des prix à la consommation, alors que l'inflation des prix alimentaires atteint 20 %.

À l'inverse, la traduction dans cette loi de finances de la loi du 3 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local et réparation des préjudices subis par ceux-ci et leurs familles du fait de l'indignité de leurs conditions d'accueil et de vie dans certaines structures sur le territoire français est une bonne nouvelle.

L'indemnisation des rapatriés et des harkis à hauteur de 11,2 millions d'euros va dans le bon sens. Toutefois, nous avons déposé un amendement pour l'augmenter encore. Les associations nous ont sollicités pour aller plus loin, car les crédits de l'ONACVG sont insuffisants pour indemniser les personnes concernées à hauteur de 4 195 euros, comme l'État s'y était engagé.

La mission prévoit également la réduction de 3 millions d'euros des crédits du programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale ».

Si la diminution du nombre de victimes indemnisées au fil des années s'explique, le contexte d'explosion des actes antisémites et racistes dans notre pays doit nous faire réfléchir au lien entre les nouvelles générations et les derniers survivants de la barbarie nazie et du régime de Vichy.

Enfin, les crédits du programme 169 progressent de 87 % par rapport à l'an dernier, dans le contexte de l'organisation des cérémonies organisées pour les quatre-vingts ans des débarquements et de la Libération.

En revanche, les crédits prévus pour la mémoire et les liens avec la Nation doivent être revalorisés. Les manifestations des nervis de l'extrême droite dans nos rues, qui cherchent à en découdre physiquement, nous rappellent les heures les plus sombres de notre Histoire. La lutte contre le fascisme repose sur la transmission de la mémoire, des conflits et des conséquences de l'idéologie d'extrême droite. Il est indispensable de mener une véritable politique de mémoire à l'intention de notre jeunesse pour rappeler la réalité de la guerre et de l'antisémitisme.

En conclusion, face à l'insuffisante prise en considération des anciens combattants, le groupe CRCE-K votera contre les crédits de la mission pour 2024.

M. Marc Laménie, *rapporteur spécial*. Ah ?

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, chaque année, les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont en baisse. Pour 2024, ce sont 9,9 millions d'euros d'autorisations d'engagement en moins. Nous en connaissons tous la principale raison : la disparition constante des allocataires des pensions et des différents dispositifs d'indemnisation.

Cette logique démographique, bien qu'implacable, ne doit pas conduire à réduire les moyens qui remplissent une fonction fondamentale : rappeler à nos concitoyens tous les sacrifices humains qui ont été consentis pour la paix et la liberté.

La paix est fragile ; on le mesure tragiquement dans le contexte actuel de la guerre en Ukraine et du terrible conflit israélo-palestinien. Il en va de même de nos valeurs. On le voit, les actes antisémites se multiplient dans notre pays. Les combats de nos anciens n'ont-ils pas servi de leçon ? Une partie de notre jeunesse s'est-elle perdue dans les chemins de la mémoire ?

Dans ces conditions, cette mission doit continuer à prendre sa part pour tous les hommes et toutes les femmes qu'elle sert au titre de la reconnaissance, ainsi que pour entretenir la flamme de la mémoire collective.

Pour ce qui est du droit à réparation, j'observe avec satisfaction la traduction dans ce budget des avancées obtenues au cours de ces dernières années. Je pense notamment aux dispositifs en faveur des harkis issus de la loi du 23 février 2022, que le groupe du RDSE avait soutenue, ou encore à l'amélioration de la situation des veuves par l'aménagement de la demi-part fiscale des anciens combattants.

Tout cela, je l'ai dit, va dans le bon sens. Cependant, il reste quelques trous dans la raquette que nous proposerons de combler par voie d'amendement. Un amendement vise ainsi à indemniser les pupilles de la Nation et les orphelins de guerre, tandis qu'un autre tend à régler la vingtaine de dossiers des membres des forces supplétives de statut civil de droit commun, dont la situation inéquitable a été soulignée dans le rapport annexé de la dernière loi de programmation militaire (LPM).

Je pense aussi à la faiblesse des pensions versées au titre de la retraite du combattant, désormais dénommée allocation de reconnaissance du combattant. Mon collègue Christian Bilhac l'a rappelé en commission des finances, une revalori-

sation de 0,13 % au 1^{er} janvier 2024 dans le contexte inflationniste que nous connaissons n'est pas à la hauteur et obligera de nombreux pensionnés à se tourner vers l'action sociale des associations ou l'ONACVIG. Cet opérateur est-il bien capable d'assurer cette mission, alors que son fonds de roulement a été fortement réduit entre 2018 et 2021 ?

La mission comporte aussi de nombreuses actions en faveur de la mémoire. Je me réjouis de voir les crédits de cette politique presque doubler, même si la hausse soutient en grande partie un programme conjoncturel : les grandes commémorations liées à l'année 1944.

Dans nos territoires, nous sommes également tous attachés à ce que l'on appelle le « tourisme de mémoire », qui passe par l'entretien du patrimoine. Mais la somme de 3 millions d'euros supplémentaires pour l'entretien des sépultures de guerre et la valorisation des lieux de mémoire suffira-t-elle à absorber les surcoûts de rénovation liés à l'inflation ?

Enfin, la mission alloue des crédits à la JDC et au SMV, bien qu'ils proviennent pour les trois quarts de la mission « Défense », des collectivités locales et des fonds de concours.

Mes chers collègues, vous connaissez mon intérêt pour les questions qui touchent à la citoyenneté. Le 23 novembre dernier, le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen a pu faire adopter par le Sénat la proposition de loi tendant à renforcer la culture citoyenne. Tout ce qui concourt à encourager une citoyenneté active retient mon attention !

Je profite de ce débat pour rappeler que ces dispositifs d'engagement ne doivent pas s'égarer dans leurs missions. Ils doivent concourir au renforcement du lien armées-jeunesse et à l'appropriation par les jeunes des valeurs républicaines, tout cela au profit de la cohésion sociale et de la mémoire collective.

Dans ces conditions, mon groupe votera les crédits de cette mission. (*Applaudissements au banc des commissions. – Mme Nadia Sollogoub applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Patricia Schillinger.

Mme Patricia Schillinger. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, mes chers collègues, c'est dans un contexte particulier, marqué par la poursuite des combats en Ukraine, la résurgence du conflit israélo-palestinien et les tensions que celui-ci provoque jusque sur notre territoire, que nous sommes aujourd'hui appelés à examiner attentivement la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

L'examen de cette mission revêt une importance toute particulière, car elle nous rappelle le lourd tribut payé par nos aînés pour défendre les valeurs républicaines qui constituent les fondements de notre nation. Le sang des combattants, les larmes des veuves et la détresse des enfants que la guerre a laissés orphelins sont des témoignages poignants de l'engagement profond de ceux qui ont combattu pour notre liberté et notre sécurité.

Dans la relative quiétude que nous autorise notre société, le danger serait d'être gagné par une forme d'indifférence ingrate envers les sacrifices qui ont pavé le chemin de notre liberté. Aussi nous faut-il lutter contre l'oubli !

L'oubli, qui ferait le lit de la haine et de l'intolérance, et nous condamnerait sans cesse à reproduire nos erreurs du passé.

Lutter et résister à l'amnésie mémorielle, sous peine de voir ressurgir le spectre de la guerre et de la barbarie, face auxquelles nous devons sans fin répéter : « Plus jamais ça ! ».

Être vigilants, apprendre de l'Histoire pour ne pas reproduire nos erreurs, c'est ce à quoi nous invite cette mission, qui porte une politique de mémoire ambitieuse, avec une augmentation de plus de 87 % des crédits qui y sont consacrés.

Respecter le devoir de mémoire, ce n'est pas simplement rendre hommage aux sacrifices passés. Préserver notre mémoire collective, c'est aussi et surtout œuvrer pour le futur, pour que nos enfants, et leurs enfants après eux, puissent profiter de la paix et des libertés pour lesquelles d'autres, avant eux, se sont battus.

Au-delà de son rôle mémoriel, cette mission assure également au monde combattant et à leurs ayants droit la reconnaissance de la Nation et leur témoigne une solidarité légitime. À ce titre, le groupe RDPI salue la mise en œuvre de mesures financières fortes, attendues par le monde combattant.

Puisque l'on parle de reconnaissance de la Nation, j'aimerais profiter de cette tribune pour évoquer une situation chère à mon cœur d'Alsacienne. Je veux parler de la situation des orphelins des Alsaciens et des Mosellans incorporés de force dans l'armée allemande durant la Seconde Guerre mondiale.

Notre identité alsacienne s'est en partie nourrie de ce drame. Il a contribué à renforcer notre spécificité, tant et si bien que chaque Alsacien est, encore aujourd'hui, non seulement profondément attaché au souvenir du sacrifice des malgré-nous, mais aussi particulièrement attentif au destin de leurs filles et de leurs fils.

L'année dernière, avec le groupe RDPI, j'avais justement fait adopter un amendement visant à ce que leur situation fasse l'objet d'un examen particulier dans le cadre du rapport consacré à l'indemnisation des orphelins de guerre par l'ONACVG. En effet, bien que l'incorporation de force de ces Alsaciens et Mosellans ait été reconnue comme crime de guerre, leurs fils et leurs filles sont encore aujourd'hui exclus du soutien de la Nation.

Nous parlons ici, madame la ministre, de mémoires brisées, d'identités bafouées et de confiance rompue.

Si nous saluons les crédits consacrés à cette mission, essentielle à l'unité de la Nation, que nous voterons, je resterai pour ma part personnellement attentive au sort des orphelins de malgré-nous. Leur situation réclame l'intérêt et la reconnaissance de la Nation, au-delà du texte soumis aujourd'hui à notre examen. (*M. le rapporteur spécial applaudit.*)

M. le président. La parole est à Mme Émilienne Poumirol.

Mme Émilienne Poumirol. Monsieur le président, madame la secrétaire d'État, madame, monsieur les rapporteurs, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui amenés à discuter de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » de ce projet de loi de finances pour 2024.

Je tiens en préambule à rappeler l'immense respect du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain pour l'ensemble des acteurs du monde combattant d'hier et d'aujourd'hui. Je veux rappeler également notre attachement à la question de la reconnaissance mémorielle, qui participe de notre richesse et du vivre ensemble dans notre pays, valeurs ô combien précieuses en ces temps pour le moins troublés, avec la guerre en Ukraine, le conflit israélo-palestinien et la multiplication des actes antisémites dans notre pays.

Pour 2024, les crédits de cette mission sont quasiment stables : ils ne diminuent que de 0,21 %, après une baisse de 7,4 % entre 2022 et 2023.

La diminution naturelle du nombre des bénéficiaires des allocations s'accompagne, dans ce budget, d'une hausse des dépenses de réparation des souffrances endurées par les harkis, ainsi que de celles qui sont consacrées aux célébrations mémorielles.

Concernant les pensions et allocations, je tiens à exprimer la préoccupation des associations que nous avons auditionnées. En effet, elles sont aujourd'hui calculées sur la base du point de pension militaire d'invalidité (PMI), qui lui-même est indexé sur l'évolution de la rémunération des fonctionnaires.

Pour 2024, le projet de loi de finances prévoit une quasi-stabilité du point de PMI, avec une augmentation de 0,1 %. Bien que je salue la volonté du Gouvernement de revaloriser *in fine* de 1,5 % le point de PMI, il ne progresse toujours pas au rythme de l'inflation. Nous ne pouvons que le regretter, compte tenu du montant, très bas, de la pension de ces retraités, à savoir un peu plus de 800 euros en moyenne. Madame la secrétaire d'État, il est indispensable de soutenir une revalorisation du pouvoir d'achat. J'espère que vous entendrez cette demande des associations.

Je souhaite également évoquer devant vous la nécessité pour le Gouvernement d'étudier une évolution des âges à partir desquels le versement de l'allocation de reconnaissance du combattant et la demi-part fiscale des veufs ou veuves d'anciens combattants sont octroyés. En effet, pourquoi faut-il attendre d'avoir 65 ans pour bénéficier de l'allocation de reconnaissance du combattant ? De la même façon, pourquoi les veufs ou veuves d'anciens combattants doivent-ils attendre d'avoir 74 ans pour bénéficier de la demi-part fiscale ?

Par ailleurs, ce budget comporte certaines mesures positives que je souhaite souligner.

Pour 2024, les crédits qui permettent de soutenir les rapatriés d'Algérie sont en hausse de 11,2 %, et ce afin de financer le dispositif, introduit par la loi du 23 février 2022, de réparation des préjudices subis par les harkis et autres rapatriés d'Algérie, ainsi que leurs familles, pour avoir séjourné dans certaines structures aux conditions d'accueil indignes.

Je salue particulièrement la décision du Gouvernement d'élargir à 45 nouveaux sites la liste des structures ouvrant droit à réparation. Nous avons évoqué ce point lors de la discussion de la loi précitée. Cependant, nous proposerons un amendement afin d'augmenter de manière plus substantielle les crédits en faveur des harkis et de leurs enfants au titre de cette extension du droit à réparation.

Nous proposerons également un amendement visant à étendre la rente viagère de 700 euros par mois accordée aux veuves d'anciens supplétifs à tous les harkis eux-mêmes, dans un souci d'équité et d'équilibre. Il s'agirait d'un acte de reconnaissance fort à l'égard de ces retraités à la pension modique.

Enfin, mes chers collègues, j'attire votre attention sur le taux de non-recours, qui est important, et sur la nécessité de mettre en place un mécanisme automatique.

Nous approuvons également la création de deux nouvelles maisons Athos pour renforcer l'accompagnement des militaires blessés psychologiquement et de leurs familles, en complément des autres programmes de réhabilitation psychosociale. Pour avoir rédigé, voilà quelques années, un rapport sur le syndrome post-traumatique, je sais l'importance de ce type de dispositif.

Enfin, nous sommes également favorables à la progression des moyens consacrés aux liens armées-jeunesse et à la politique de mémoire, qui tiendra une grande place l'an prochain dans la vie de la Nation.

Ainsi, l'organisation du 80^e anniversaire de la Libération et des débarquements en Normandie et en Provence est à l'origine d'une hausse significative de ces crédits : près de 14 millions d'euros devraient être consacrés à l'organisation de ces cérémonies, auxquels il faut ajouter près de 4 millions d'euros pour l'organisation logistique du défilé du 14 juillet, qui se déroulera exceptionnellement entre la place de la Nation et le château de Vincennes.

Si nous soutenons bien évidemment le financement de ces événements, j'attire votre attention sur la faiblesse du budget global de notre politique de mémoire, qui entraînera mécaniquement un sous-dimensionnement de toutes les autres commémorations, laissant à des collectivités locales, aux finances pourtant déjà bien contraintes, le soin de les financer.

J'appelle en outre le Gouvernement à étudier la nécessité d'étendre le bénéfice de la majoration de durée d'assurance du « dixième » aux fonctionnaires de la filière paramédicale civils du ministère des armées, c'est-à-dire des hôpitaux d'instruction des armées et de l'Institution nationale des invalides, dont l'emploi doit être classé en catégorie active.

Nous appelons à la pérennisation des moyens qui sont accordés à cette mission et nous espérons, madame la secrétaire d'État, que ces pistes de réflexion seront prochainement étudiées par le Gouvernement.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe SER votera pour l'adoption des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » pour 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Cathy Apourceau-Poly et M. Henri Cabanel applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à Mme Catherine Dumas. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Catherine Dumas. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, depuis le 24 février 2022 et son agression par la Russie, le peuple ukrainien fait preuve d'un courage et d'une détermination qui forcent notre admiration ; qui nous interpellent, aussi, et qui amènent notre pays à s'interroger sur sa propre résilience et sur la vitalité de ses forces morales à l'heure du retour de la guerre sur le continent européen.

Les façons d'entrer dans cette réflexion sont évidemment nombreuses, mais une chose est sûre : la mission que nous examinons aujourd'hui revêt à cet égard une importance particulière.

Parce qu'elle cultive le souvenir de nos combats passés. Parce qu'elle cimenter le lien qui doit unir les mondes civil et militaire. Parce qu'elle matérialise l'engagement de la France envers les hommes et les femmes qui se sont battus pour elle.

À mesure de l'avancée en âge de chaque génération du feu, le nombre de ceux qui ont porté les armes pour notre pays diminue inexorablement. Le dernier poilu, Lazare Ponticelli, nous a quittés en 2008. Cette année, c'est la mémoire de Léon Gautier que nous avons saluée. Il était le dernier survivant du commando Kieffer, qui débarqua en Normandie le 6 juin 1944.

De manière générale, on estime que l'Office national des combattants et victimes de guerre continuera de voir le nombre de ses ressortissants baisser rapidement dans les

années à venir, passant de près de 2 millions actuellement à moins d'un million d'ici à 10 ans et à environ 500 000 à partir de 2045.

Avec eux, c'est le témoignage vivant des conflits qui ont marqué l'Histoire de notre pays qui s'éteint peu à peu, rendant plus essentiel encore le devoir de mémoire de l'ensemble de la Nation.

Plus prosaïquement, la disparition d'un nombre croissant de nos anciens combattants explique aussi pourquoi la mission budgétaire qui porte leur nom voit ses moyens fondre d'année en année.

L'année 2024, il faut le souligner, marquera cependant une inflexion dans cette tendance. En effet, pour la première fois depuis bien longtemps, les crédits afficheront une quasi-stabilité, à hauteur de 1,9 milliard d'euros. En conséquence, le groupe Les Républicains votera en faveur de leur adoption.

En outre, la structure de ces crédits démontre une chose : la baisse des besoins de financement liée au moindre versement d'allocations de reconnaissance, d'allocations viagères ou encore de pensions d'invalidité permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires. Celles-ci ont ainsi pu être mobilisées pour appuyer, l'année prochaine, d'autres actions importantes menées au titre de la mission.

Je pense, par exemple, à la montée en charge du plan Blessés, et, dans ce cadre, au développement du dispositif Athos, qui permet un meilleur accompagnement de nos militaires affectés par des syndromes post-traumatiques contractés à la suite des opérations auxquelles ils ont participé.

Je pense également à la hausse des moyens consacrés à la politique de mémoire, qui viendront notamment soutenir le programme des cérémonies pour le 80^e anniversaire des débarquements et de la Libération.

Je pense enfin au redimensionnement de l'action en faveur des rapatriés d'Algérie. L'année dernière, nous avons massivement soutenu la loi permettant l'indemnisation des harkis et de leurs familles pour les conditions indignes dans lesquelles, pendant de trop longues années, certains d'entre eux ont dû vivre sur le territoire national.

L'intégration de nouvelles structures dans la liste de celles qui ouvrent droit à réparation montre que, comme nous l'avions souhaité, nous progressons sur cette question de manière continue. Et si le décret pris par le Gouvernement ne clôt pas la réflexion sur ce douloureux sujet, il va indéniablement dans le bon sens.

En tout état de cause, ces exemples montrent que, lorsqu'ils sont préservés, les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » permettent en fait de dégager de nouveaux moyens année après année.

Naturellement, l'attention que nous devons porter à l'état de nos finances publiques, qui ne cessent de se dégrader et de nous inquiéter, doit nous conduire à la plus grande vigilance budgétaire. Néanmoins, il me semble important d'envisager dès maintenant comment certaines actions pourraient à l'avenir être consolidées.

À ce titre, le renforcement du lien armées-jeunesse et la transmission de la mémoire combattante me paraissent des axes essentiels pour développer un esprit de défense, qui, parfois, peut sembler une idée de plus en plus lointaine pour nombre de nos jeunes.

Ainsi, nous pouvons nous interroger sur le devenir du SNU, notamment sur les modalités de sa généralisation, qui, nous le déplorons, restent encore floues pour les Français, ainsi que sur le maintien de l'actuelle JDC.

Enfin, je souhaiterais évoquer le niveau des diverses allocations perçues par les anciens combattants ou par leurs veuves.

Certes, des efforts ont été consentis dernièrement pour renforcer certaines prestations. D'autres sont annoncés, sous la forme d'une nouvelle revalorisation anticipée du point d'indice des PMI. Je salue ces avancées, mais je me permets de souligner que, malgré tout, beaucoup de bénéficiaires de ces dispositifs jouissent de revenus très modestes.

Dans un contexte d'inflation persistante, leurs difficultés financières s'aggravent. La question de la revalorisation des prestations reste donc devant nous, et j'espère, madame la secrétaire d'État, qu'il sera possible de progresser rapidement sur ce sujet essentiel pour l'ensemble du monde combattant. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et RDPI. – M. Henri Cabanel applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire. Monsieur le président, madame, monsieur les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget que je vous présente aujourd'hui est un budget de reconnaissance et de réparation. Il s'élève à 1,9 milliard d'euros, comme l'an passé. Depuis près de vingt ans, c'est seulement la seconde fois, avec l'année 2022, que les crédits du monde combattant ne diminuent pratiquement pas d'une année sur l'autre, avec une légère baisse de 0,2 %.

J'ai bien entendu les propos de Mme la rapporteure pour avis sur le nom de la mission, et je m'engage à étudier attentivement la question pour le prochain PLF.

Avant de vous présenter cette mission, je voudrais vous rappeler une annonce qui reflète l'importance que le Gouvernement accorde à la question du pouvoir d'achat du monde combattant : l'augmentation du point PMI répercutant la hausse de 1,5 % du point d'indice de la fonction publique du 1^{er} juillet dernier sera exceptionnellement avancée d'une année. Elle interviendra dès le 1^{er} janvier prochain et non en janvier 2025.

Je le sais, d'aucuns auraient voulu aller plus loin, mais une clause de revoyure est prévue au début de l'année prochaine, et je travaillerai sur ce point, comme à mon habitude, avec les associations. C'est même déjà le cas, puisque j'ai réuni le G12 – le regroupement des 12 grandes associations représentatives du monde combattant – lundi dernier à cet effet. Bien sûr, je n'oublierai pas d'associer la représentation nationale à ces travaux.

Ce budget traduit plusieurs priorités.

La première est l'accompagnement de nos militaires blessés. C'est la logique visée dans le cadre du plan Blessés, dont le ministre des armées m'a confié la charge. Plus de 8 millions d'euros y sont consacrés cette année. Ils viennent s'ajouter aux 690 millions d'euros de PMI, aux 38 millions d'euros de remboursement des soins des blessés, ou encore aux 23 millions d'euros dédiés à l'INI. Au total, ce sont près de 830 millions d'euros qui sont consacrés aux blessés.

Deux nouvelles maisons Athos ouvriront leurs portes en 2024, en Occitanie et dans le Grand Est. Elles viennent répondre de manière anticipée à la demande en matière d'accompagnement de nos blessés psychiques. Plus de

5 millions d'euros y sont consacrés. J'ai aussi confié à l'état-major des armées et au secrétariat général pour l'administration (SGA) un mandat d'étude sur un modèle Athos adapté aux spécificités des territoires d'outre-mer.

Le plan d'accompagnement des blessés, c'est surtout et avant tout un choc de simplification. À bien des égards, nous changeons de paradigme. Parmi les mesures les plus emblématiques, la demande unique PMI-Brugnot a été annoncée par le Président de la République. En vigueur depuis cet été, elle permet de ne remplir qu'un seul dossier pour les deux demandes, même si leur temporalité d'examen demeure différente.

Une attention particulière est portée aux harkis. Dans ce budget, ce sont plus de 112 millions d'euros qui leur sont dédiés au titre des dispositifs actuels : 70 millions d'euros au titre du droit à réparation ouvert par la loi du 23 février 2022, et, plus particulièrement, 20 millions d'euros consacrés à l'extension du droit à réparation à 45 nouveaux sites, ainsi que 40 millions d'euros pour l'allocation de reconnaissance et l'allocation viagère, pour les harkis et leurs veuves, dont le montant a été doublé en 2022.

Au nom du Gouvernement, j'ai déposé un amendement pour aller plus loin encore sur ce sujet, en harmonisant le montant des rentes versées aux veuves de harkis, qui sera aligné sur celui de la rente viagère, et en créant une rente nouvelle au profit des harkis qui avaient choisi en 2005 de ne pas en percevoir. Je développerai ces explications tout à l'heure.

Je sais que le sujet des pupilles de la Nation et des orphelins de guerre occupe vos réflexions, comme les miennes, depuis un an. J'ai mis en place un groupe de travail réunissant les députés et les sénateurs qui m'ont saisi de ce sujet, et nous poursuivons parallèlement le dialogue avec les associations.

Depuis les années 1920, l'État a conduit, vis-à-vis des enfants de ceux qui sont morts pour la patrie, une politique de solidarité. Aujourd'hui, c'est très concrètement l'ONACVG qui s'en charge. L'Office consacrait jusqu'à présent 1 million d'euros à cette aide sociale envers les pupilles et orphelins majeurs, y compris, naturellement, les descendants des incorporés de force d'Alsace et de Moselle.

J'ai déposé à l'Assemblée nationale, au nom du Gouvernement, un amendement pour quintupler ces crédits, à hauteur de 5 millions d'euros.

Étant chargée de la mémoire combattante de notre Nation, de sa conservation et de sa transmission, je suis aussi responsable de la sauvegarde et de la rénovation du patrimoine mémoriel de pierre du ministère des armées.

La restauration et la valorisation des lieux de mémoire restent ainsi un axe important de ce PLF, avec une augmentation de plus de 3 millions d'euros du budget, dont 2,9 millions dédiés aux travaux sur les hauts lieux de mémoire nationale et les nécropoles nationales mis en œuvre par l'ONACVG.

Cet effort bénéficiera également aux communes françaises pour la rénovation de leurs monuments aux morts. Je sais que certaines communes ont des difficultés à les entretenir et que vous partagez mon souci de les aider, mesdames, messieurs les sénateurs.

Ainsi, dans le cadre du plan France Ruralités, l'enveloppe annuelle, fixée à 150 000 euros en 2023, sera portée à 200 000 euros en 2024, soit une hausse de 33 %, pour les communes de moins de 2 000 habitants, lesquelles pourront bénéficier d'un soutien du ministère des armées à hauteur de

50 % du budget nécessaire à la restauration de leur monument aux morts, dans la limite d'un plafond fixé à 5 000 euros.

Pour soutenir et faciliter l'organisation du 80^e anniversaire des débarquements et de la Libération, un groupement d'intérêt public a été constitué, sous l'appellation Mission de la Libération. Une somme de 14 millions d'euros est dédiée aux dépenses d'intervention pour l'organisation des cérémonies liées à ces commémorations.

J'ai eu l'occasion de me rendre à Caen, à l'occasion des Rencontres du tourisme de mémoire, et j'ai réalisé, avec les élus normands ayant répondu à mon invitation, un point d'avancement sur les travaux du GIP dans la perspective des commémorations des 5, 6 et 7 juin 2024.

Pour que les histoires locales ne soient pas rendues invisibles par l'importance des commémorations nationales, le GIP délivrera un label, afin de valoriser et de faire connaître la richesse historique de nos territoires. J'ai déjà rencontré des présidents de région à cet effet, et je vous invite à vous faire le relais de cette labélisation auprès des communes de vos territoires.

Il faut que 2024 soit l'occasion d'une grande célébration populaire continue, d'une communion mémorielle qui rassemblera chacun de nos concitoyens autour du souvenir reconnaissant de celles et de ceux qui ont rendu la liberté à notre pays.

Je connais votre attachement à la mémoire et à sa valorisation. Je vous ai tous écoutés. Je suis favorable à la délocalisation des cérémonies nationales. Il faut aller vers les territoires, vers la jeunesse, vers chacun de nos concitoyens.

Le devoir de mémoire passe aussi par l'inscription au Mont-Valérien des noms des 91 militants, communistes et étrangers, qui y sont morts pour la France.

Mme Cathy Apourceau-Poly. Eh oui !

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Vous avez annoncé que vous voteriez contre ces crédits, madame la sénatrice. Mais il n'y a pas que l'argent pour valoriser l'action de tous ceux qui sont morts pour la France ! Le devoir de mémoire, c'est aussi honorer Missak Manouchian. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et RDSE.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », figurant à l'état B.

Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à une heure trente.

Nous devrions donc en terminer l'examen aux alentours de onze heures, afin de passer à l'examen de la mission « Action extérieure de l'État ». Cela paraît possible au regard du nombre d'amendements déposés, mais à la condition d'observer un rythme relativement soutenu.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	1 918 297 459	1 927 457 459
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1 830 156 624	1 839 316 624
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale	88 140 835	88 140 835
<i>Dont titre 2</i>	<i>1 467 031</i>	<i>1 467 031</i>

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les trois premiers sont identiques.

L'amendement n° II-533 rectifié est présenté par M. Longeot.

L'amendement n° II-1220 rectifié est présenté par Mmes Le Houerou et Poumirol, MM. P. Joly, Jomier et Kanner, Mmes Canalès, Conconne et Féret, M. Fichet, Mmes Lubin, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1284 rectifié *bis* est présenté par Mme M. Carrère, MM. Bilhac, Cabanel, Guiol et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Gold, Guérini et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Extension de l'allocation reconnaissance du combattant aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation		50 000 000		50 000 000

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale <i>dont titre 2</i>				
Extension de l'allocation reconnaissance du combattant aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Jean-François Longeot, pour présenter l'amendement n° II-533 rectifié.

M. Jean-François Longeot. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à Mme Émilienne Poumirol, pour présenter l'amendement n° II-1220 rectifié.

Mme Émilienne Poumirol. Cet amendement de ma collègue Annie Le Houerou a pour objet d'élargir l'éligibilité à l'allocation de reconnaissance du combattant aux pupilles de la Nation et aux orphelins de guerre.

Des décrets de juillet 2000 et de juillet 2004 ont mis en place une aide financière pour les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, reconnaissant ainsi les difficultés vécues par certaines catégories de pupilles de la Nation.

Toutefois, ils ont exclu une autre catégorie de pupilles, à savoir les enfants dont l'un des parents a été blessé ou tué lors d'une guerre, d'un attentat terroriste ou en exerçant certains services publics.

Ces enfants n'ont jamais bénéficié d'une indemnisation, d'une réparation ou d'une reconnaissance adéquate de leurs souffrances. Cette situation est vécue comme une véritable injustice, qui a été à de nombreuses reprises dénoncée par les associations de pupilles de la Nation et d'orphelins de guerre. Notre amendement a donc pour objet de mettre fin à cette disparité de traitement.

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel, pour présenter l'amendement n° II-1284 rectifié *bis*.

M. Henri Cabanel. Il a été très bien défendu par ma collègue. J'ajoute simplement qu'il s'agit de compléter le droit à réparation existant pour les orphelins de guerre et pupilles de la Nation, afin de le rendre plus équitable. Il est important de défendre les droits de ces enfants.

M. le président. L'amendement n° II-1219 rectifié *bis*, présenté par Mmes Monier et Poumirol, MM. P. Joly, Jomier et Kanner, Mmes Canalès, Conconne et Féret, M. Fichet, Mmes Lubin, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation		4 000 000		4 000 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale <i>dont titre 2</i>	4 000 000		4 000 000	
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Marie-Pierre Monier.

Mme Marie-Pierre Monier. Ce programme concerne les indemnisations en faveur des victimes de la Seconde Guerre mondiale, dont l'attribution est définie par décret.

Or le décret du 27 juillet 2004, qui institue une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, a créé une inégalité persistante.

Les orphelins de résistants et résistantes morts au combat ne sont pas actuellement considérés comme des victimes de la barbarie nazie. Cela entraîne des situations incompréhensibles. Par exemple, celles et ceux dont les parents résistants sont morts fusillés peuvent bénéficier de cette aide financière,

tandis que celles et ceux dont les parents sont morts lors d'un affrontement les armes à la main n'en bénéficient pas. Pourtant, la cause de la mort est la même : la lutte contre la barbarie nazie.

Les souffrances endurées sont également les mêmes. Ainsi, encore récemment, les représentants drômois de la Fédération nationale autonome des pupilles de la Nation et orphelins de guerre de tous les conflits (Fnapog) me disaient avec justesse : « Nous avons souffert autant que les autres, ni plus ni moins. »

C'est bien la barbarie nazie qui les a privés de leurs parents, de celles et ceux qui sauvèrent la lumière, qui refusèrent de se résigner devant l'insupportable et qui ont sauvé l'honneur de

la France ; la barbarie nazie le leur a fait payer de leur vie. Quel message enverrons-nous à leurs enfants si nous refusons de le reconnaître ?

Certains de ces orphelins vivent de petites retraites. En ces temps d'inflation, cette aide leur serait précieuse, mais c'est surtout, pour eux tous, une question de principe : il convient de reconnaître la nature du sacrifice de leurs parents en intégrant l'ensemble des orphelins de résistants dans le dispositif.

Cet amendement vise à en procurer les moyens financiers ; j'appelle le Gouvernement à lever le gage.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. Le sujet que vous évoquez, mes chers collègues, est particulièrement tragique. Toutefois, les pupilles de la Nation et orphelins de guerre ne sont pas des combattants ; ils ne peuvent donc pas bénéficier de l'allocation de reconnaissance du combattant.

C'est pourquoi la commission a émis un avis défavorable sur ces quatre amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Je tiens à ajouter une précision à l'argument de M. le rapporteur spécial : l'intégration au texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement a permis d'augmenter de 4 millions d'euros les crédits destinés aux orphelins de guerre et aux pupilles de la Nation majeurs. Ce dispositif et l'allocation de reconnaissance du combattant demeurent distincts.

Je veux ensuite apporter une réponse spécifique à l'argument développé par Mme Monier.

Le programme 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale » a un objet précis : d'une part, l'indemnisation des orphelins de la déportation et des victimes de spoliations découlant de la législation antisémite ; d'autre part, l'indemnisation des victimes d'actes de barbarie commis durant la Seconde Guerre mondiale.

Toute mesure générale d'extension du périmètre d'indemnisation des orphelins conduirait à modifier profondément cet objet, ce qui n'apparaît pas souhaitable, car le dispositif doit rester fidèle à sa justification essentielle : la consécration solennelle du souvenir des victimes de la barbarie nazie, au travers de leurs enfants mineurs au moment des faits.

Sont considérés comme victimes de la barbarie ceux qui ont été exécutés au mépris des lois de la guerre et non l'ensemble de ceux qui sont morts au combat. On ne méconnaît pas pour autant la profonde dignité de ces combattants souvent très jeunes, morts pour la liberté de notre pays.

L'avis du Gouvernement sur ces quatre amendements est donc défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Marie-Pierre Monier, pour explication de vote.

Mme Marie-Pierre Monier. Madame la secrétaire d'État, j'ai bien compris que d'autres dispositifs existaient, mais je vous parle bien de celui-ci.

Je me suis entretenue longuement de ce sujet avec les représentants de ces orphelins de guerre ; vous pouvez aussi vous référer aux questions écrites qui ont été adressées aux gouvernements successifs, depuis 2004, pour les alerter sur ce sujet. Il est question de personnes résistantes qui n'ont pas été déportées, mais qui sont mortes au combat, les armes à la main. (*Mme la secrétaire d'État acquiesce.*) Leurs orphelins ne bénéficient pas de cette aide. Ce n'est pas qu'une question d'argent : c'est un problème de reconnaissance !

Vous avez évoqué un groupe de travail : je vous invite à lui soumettre ce cas précis, qui ne semble pas relever de son périmètre aujourd'hui, mais qu'il devrait étudier.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-533 rectifié, II-1220 rectifié et II-1284 rectifié *bis*.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1219 rectifié *bis*.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1216 rectifié, présenté par Mme Poumirol, M. Bourgi, Mme Canalès, M. P. Joly, Mme Le Houerou, MM. Jomier et Kanner, Mmes Conconne et Féret, M. Fichet, Mmes Lubin, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	11 000 000		11 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale dont titre 2		11 000 000		11 000 000
TOTAL	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Émilienne Poumirol.

Mme Émilienne Poumirol. Notre assemblée a adopté, il y a bientôt deux ans, la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie, qui permettait, enfin, d'exprimer notre reconnaissance envers l'ensemble des supplétifs qui ont servi la France en Algérie, mais ont ensuite été abandonnés par la République.

Ce texte a permis de mettre en lumière le délaissement, en métropole, de ceux qui purent s'y réfugier, fuyant exactions et massacres. Relégués dans des structures isolées, voire des camps, dans des conditions de vie indignes, ces hommes occupèrent des emplois peu rémunérés. Les retraites de leurs veuves sont ainsi souvent en dessous de la moitié d'un Smic.

La loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés avait offert à titre de reconnaissance le choix entre trois options : une allocation de reconnaissance trimestrielle sans capital, une allocation avec un capital, ou le seul capital, fixé dans ce cas à 30 000 euros.

Conscient de la faiblesse des revenus des veuves d'anciens supplétifs de l'armée, le Parlement a décidé en 2015 d'octroyer une allocation viagère aux veuves dont le mari décéderait à compter de 2016.

Le doublement de l'allocation de reconnaissance, puis la levée de la forclusion par la loi du 23 février 2022, malgré leurs intentions louables, donnent lieu aujourd'hui à des disparités injustes.

Ainsi, les veuves dont le mari est décédé avant le 1^{er} janvier 2016 perçoivent une allocation de 40 % inférieure à celle des femmes dont le mari est décédé après cette date.

Par le présent amendement, nous proposons de mettre un terme à ces disparités en accordant une allocation viagère à toutes les veuves, sans tenir compte de la date de décès de leur conjoint.

L'amendement vise également à étendre le bénéfice de la rente viagère de 700 euros par mois accordée aux veuves d'anciens supplétifs à tous les harkis eux-mêmes – ils ne doivent plus être bien nombreux –, dans un souci d'équité et d'équilibre.

Ainsi, on irait plus loin dans la reconnaissance de la Nation envers ces retraités qui ne touchent qu'une pension modique, faute d'avoir pu bénéficier, à leur arrivée en métropole, des formations qui leur auraient permis d'occuper des emplois mieux rémunérés.

M. le président. L'amendement n° II-1282 rectifié, présenté par MM. Gold, Bilhac, Cabanel et Guiol, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Guérini et Masset, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	9 800 000		9 800 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale <i>dont titre 2</i>		9 800 000		9 800 000
TOTAL	9 800 000	9 800 000	9 800 000	9 800 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Cet amendement, très proche du précédent, vise à réparer une situation inéquitable pour les veuves d'anciens supplétifs dont le mari est décédé avant le 1^{er} janvier 2016, qui perçoivent une allocation inférieure de 40 % à celle des femmes dont le mari est décédé après cette date.

À cette fin, nous proposons de créer une allocation dont bénéficieraient l'ensemble des veuves, sans distinction en fonction de la date du décès de leur conjoint, mais aussi tous les harkis survivants. Cela constituerait un acte fort de reconnaissance envers ces retraités qui ne touchent qu'une pension tout à fait modique, faute d'avoir pu bénéficier, à leur arrivée en métropole, des formations qui leur auraient permis d'occuper des emplois mieux rémunérés.

Cette mesure coûterait 9,3 millions d'euros en 2024. Au vu de l'âge de ses bénéficiaires, ce montant diminuerait ensuite chaque année par attrition naturelle.

M. le président. L'amendement n° II-214 rectifié, présenté par M. Somon, Mme Richer, MM. Paccaud, Burgoa, Pernot et Piednoir, Mmes Puissat et Lopez, M. H. Leroy, Mmes Muller-Bronn et Berthet, MM. Mouiller, Milon et Karoutchi, Mmes Valente Le Hir et Gosselin, M. Khalifé, Mme Josende, MM. Daubresse et Chatillon, Mme Lassarade, M. D. Laurent, Mmes M. Mercier et Deseyne, MM. Grosperin, Brisson, Bouchet et Lefèvre, Mme Dumont, MM. Bazin et Genet, Mme Di Folco, MM. Rapin, Gremillet et Michallet, Mmes Imbert et Borchio Fontimp, MM. P. Martin et Rojouan, Mme Ventalon, MM. Pellevat, Allizard, Belin, Bruyen et Sol et Mme Malet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	6 000 000		6 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale <i>dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Laurent Somon.

M. Laurent Somon. Cet amendement, déposé par notre collègue Marie-Pierre Richer, vice-présidente de la Commission nationale indépendante de reconnaissance et de réparation des préjudices subis par les harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie, a le même objet que ceux qui viennent d'être présentés; seul le montant des crédits demandés diffère.

En l'adoptant, nous répondrions à une demande légitime de ces Françaises qui ont subi la double douleur d'être forcées de quitter leur terre natale, pour trouver en métropole des conditions d'accueil fort difficiles, puis de perdre leur mari.

M. le président. L'amendement n° II-1084, présenté par M. Longeot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	4 000 000		4 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale <i>dont titre 2</i>		4 000 000		4 000 000
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Jean-François Longeot.

M. Jean-François Longeot. Cet amendement a pour objet le statut des pupilles de la Nation, institué par la loi du 27 juillet 1917 pour accompagner les orphelins de la Grande Guerre.

Ce statut exprime la solidarité de la Nation à l'égard des enfants dont les parents sont morts à la suite d'un événement de guerre ou d'un acte de terrorisme. Les enfants adoptés par la Nation à l'issue d'une procédure devant le juge judiciaire ont droit, jusqu'à l'âge de 21 ans et au-delà, dès lors qu'ils poursuivent des études supérieures, à la protection et au soutien matériel et moral de l'État pour leur éducation.

Or le nombre d'adoptions de pupilles, qui avait connu une baisse sensible dans les années 2000, a enregistré une recrudescence depuis les attentats de 2015. En 2022, quelque 126 adoptions ont été prononcées, parmi lesquelles on compte 78 adoptions d'enfants de militaires tués ou blessés en Opex, ou opérations extérieures, 46 au titre des actes de terrorisme, dont 14 d'enfants victimes directes, et 2 pour des actes d'agression.

Des aides financières sont apportées aux pupilles de la Nation et orphelins de guerre par l'ONACVG, au titre de son action sociale.

Ce présent amendement a pour objet d'ouvrir en loi de finances pour 2024 une enveloppe de 4 millions d'euros sur l'action n° 03 du programme 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation », afin de revaloriser les aides financières individuelles.

Il va sans dire que je demande formellement au Gouvernement de lever le gage financier, ne souhaitant évidemment pas retirer le moindre centime à une quelconque autre action de ce programme.

M. le président. L'amendement n° II-1217 rectifié, présenté par Mmes Poumirol et Le Houerou, MM. P. Joly, Jomier et Kanner, Mmes Canalès, Conconne et Féret, M. Fichet, Mmes Lubin, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	1 000 000		1 000 000	
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Émilienne Poumirol.

Mme Émilienne Poumirol. Cet amendement vise à augmenter de 1 million d'euros les crédits de l'ONACVG, afin d'honorer les engagements pris envers les harkis et leurs familles dans la loi du 23 février 2022.

Nous saluons, bien sûr, la décision du Gouvernement d'ajouter 45 nouveaux sites à la liste de ceux dont les anciens résidents sont éligibles à cette indemnisation.

Néanmoins, il convient d'augmenter à ce titre de manière plus substantielle la dotation de l'ONACVG. Rendre effective cette extension du droit à réparation est de notre devoir au regard de la solidarité nationale et de la reconnaissance des services rendus à la France.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable sur les amendements n° II-1216 rectifié, II-1282 rectifié et II-214 rectifié, qui visent tous à allouer des crédits, de montants différents, à la création d'une allocation viagère unique.

Monsieur Longeot, je vous invite à retirer l'amendement n° II-1084, qui nous paraît satisfait ; à défaut, l'avis de la commission serait défavorable.

Enfin, nous souhaitons entendre l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-1217 rectifié de Mme Poumirol.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Concernant les amendements n° II-1216 rectifié, II-1282 rectifié et II-214 rectifié, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi de présenter par anticipation l'amendement du Gouvernement n° II-1275, visant à insérer un article additionnel après l'article 50 C, car ses dispositions me paraissent mieux répondre à vos demandes.

M. Laurent Somon. Mais elles sont plus tardives !

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Le sort des conjoints survivants des harkis ayant servi la France en Algérie fait l'objet d'une attention constante de la part du Gouvernement. C'est pourquoi celui-ci a déposé cet amendement tendant à harmoniser les allocations perçues par ces veuves.

Ce que nous voulons, c'est assurer l'équité entre les veuves, quelle que soit la date du décès de leur conjoint. Cet amendement est le résultat de longs échanges avec les associations de harkis, en particulier l'une des plus représentatives d'entre elles. On répond ainsi à une de leurs attentes essentielles : l'harmonisation des allocations versées aux veuves.

Les modalités juridiques que nous proposons sont solides. Deux dispositifs coexistent aujourd'hui : l'allocation de reconnaissance, versée à certaines veuves – deux montants différents coexistent –, et l'allocation viagère, dont le montant unique est aligné sur le montant le plus élevé de l'allocation de reconnaissance. Certaines veuves ne sont pas éligibles à cette seconde allocation.

Nous proposons donc de mettre fin à ces disparités. Toutes les veuves deviendront éligibles à l'allocation viagère ; l'allocation de reconnaissance sera réservée aux harkis eux-mêmes.

Cette étape majeure viendra consolider l'œuvre de réparation que le Gouvernement mène depuis 2021 et qui a déjà conduit au doublement des allocations versées aux harkis et à leurs veuves.

Toutefois, nous allons plus loin. La loi du 23 février 2005 donnait aux harkis le choix entre trois options : pas de capital, mais une rente d'un montant annuel de 2 800 euros, aujourd'hui porté à 8 900 euros ; un capital de 20 000 euros et une rente d'un montant annuel de 1 800 euros, aujourd'hui porté à 6 200 euros ; enfin, un capital de 30 000 euros, sans aucune rente. Chacun a pu faire ce choix en fonction de ses intérêts et de ses besoins.

Le cumul de revenus pour les bénéficiaires encore en vie s'établit à 70 000 euros pour ceux qui ont choisi la première option ; à 68 000 euros pour ceux qui ont choisi la deuxième ; enfin, bien entendu, à 30 000 euros seulement pour ceux qui ont choisi la troisième option.

Eu égard à ces chiffres, je vous invite, mesdames, messieurs les sénateurs, à ne pas adopter les amendements n° II-1216 rectifié, II-1282 rectifié et II-214 rectifié. En effet, cela conduirait à une situation inéquitable entre les bénéficiaires des deux premières options. Objectivement, ceux qui ont choisi la dernière sont aujourd'hui très désavantagés.

C'est pourquoi je vous propose d'instituer, en leur faveur, une rente d'un montant annuel de 6 200 euros, aligné sur celui de la deuxième option, non pour rattraper la différence, mais pour redire à ceux qui restent, au crépuscule de leur vie, que la Nation continue de leur être reconnaissante. Le nombre des personnes concernées ne dépasse pas une cinquantaine.

Voilà ce qui a guidé ma réflexion dans l'élaboration du dispositif que je vous proposerai d'adopter au travers de l'amendement n° II-1275.

Au bénéfice de ces observations, je vous invite à retirer les amendements n° II-1216 rectifié, II-1282 rectifié et II-214 rectifié au bénéfice de celui du Gouvernement ; à défaut, mon avis serait défavorable.

Monsieur Longeot, l'amendement n° II-1084 est satisfait par l'intégration au texte issu des travaux de l'Assemblée nationale d'un amendement du Gouvernement tendant à augmenter de 4 millions d'euros les crédits alloués à l'ONACVG pour son action sociale à destination des pupilles de la Nation majeurs. Je vous invite donc à le retirer.

Enfin, madame Poumirol, le Gouvernement mène une action constante au service de la reconnaissance du service des harkis et de leurs familles, ainsi que de la réparation de ce qu'ils ont enduré.

Des efforts budgétaires et des mesures nouvelles, comme celle que je viens de détailler, sont déjà prévus : je pense en particulier à l'extension du nombre de sites dont les anciens résidents ont droit à indemnisation, ainsi qu'à l'augmentation des effectifs de l'ONACVG. Il n'est donc pas nécessaire d'augmenter les crédits alloués à cet office.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer l'amendement n° II-1217 rectifié ; à défaut, l'avis du Gouvernement serait défavorable.

M. le président. La parole est à M. Christian Bilhac, pour explication de vote.

M. Christian Bilhac. Madame la secrétaire d'État, vous n'êtes pas sans savoir que, si l'on a accueilli beaucoup de harkis, il en reste peu aujourd'hui.

Nous avons affaire à des personnes d'un grand âge, qui n'ont souvent reçu qu'une instruction limitée. Il ne faudrait donc pas que vos services leur adressent un document de huit pages absolument illisible, qui leur rende incompréhensible le choix entre les différentes options. Il faut que ce soit très simple, pour qu'eux ou leurs veuves puissent en profiter ! (*M. André Guiol et Mme Nathalie Goulet applaudissent.*)

Cela dit, je retire l'amendement n° II-1282, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1282 est retiré.

La parole est à M. Laurent Somon, pour explication de vote.

M. Laurent Somon. Madame la secrétaire d'État, nous allons nous rallier à votre amendement, qui est effectivement mieux-disant. Je n'ai qu'une seule question : pourquoi cette disposition arrive-t-elle si tard ? Vous auriez pu la présenter dès l'examen du projet de loi de finances en commission à l'Assemblée nationale !

Je reprends aussi à mon compte les observations de M. Bilhac.

Cependant, au vu des avancées que permettra l'adoption de l'amendement du Gouvernement, je retire l'amendement n° II-214 rectifié, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-214 rectifié est retiré.

Madame Poumirol, les amendements n°s II-1216 rectifié et II-1217 rectifié sont-ils maintenus ?

Mme Émilienne Poumirol. Non, monsieur le président : eu égard aux explications de Mme la secrétaire d'État sur les différences de traitement entre les veuves et compte tenu de sa confirmation de l'augmentation des moyens de l'ONACVG, qui permettra de rendre effective l'extension des lieux de résidence ouvrant droit à indemnisation, je retire ces amendements.

M. le président. Les amendements n°s II-1216 rectifié et II-1217 rectifié sont retirés.

Monsieur Longeot, l'amendement n° II-1084 est-il maintenu ?

M. Jean-François Longeot. Au vu des explications de M. le rapporteur spécial et de Mme la secrétaire d'État, je vais le retirer.

Je souhaiterais simplement, madame la secrétaire d'État, obtenir de votre part une petite précision. J'ai cru vous entendre dire, à propos de votre amendement n° II-1275, que son dispositif ne concernerait qu'une cinquantaine de personnes. En est-il bien ainsi ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Ce chiffre ne comprend que les harkis eux-mêmes, et non leurs veuves !

M. Jean-François Longeot. Je vous remercie !

Ce point étant éclairci, je retire l'amendement n° II-1084, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1084 est retiré.

Je suis saisi de cinq amendements identiques.

L'amendement n° II-82 rectifié est présenté par Mme Micouleau, M. Belin, Mmes Belrhiti et Berthet, M. Burgoa, Mmes Gosselin et Joseph, M. H. Leroy, Mmes Lopez et P. Martin, MM. Paul et Perrin, Mme Petrus et MM. Piednoir, Rietmann, Sol et Szpiner.

L'amendement n° II-202 est présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1218 rectifié est présenté par Mme Poumirol, M. Bourgi, Mme Le Houerou, MM. P. Joly, Jomier et Kanner, Mmes Canalès, Conconne et Féret, M. Fichet, Mmes Lubin, Rossignol et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1229 est présenté par Mmes Cukierman, Apourceau-Poly, Brulin, Silvani, Varailles et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1283 rectifié est présenté par Mme M. Carrère, MM. Bilhac, Cabanel, Guiol et Daubet, Mme N. Delattre, MM. Gold, Guérini et Masset, Mme Pantel et M. Roux.

Ces cinq amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation	92 290		92 290	

Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale		92 290		92 290
TOTAL	92 290	92 290	92 290	92 290
SOLDE		0		0

La parole est à M. Philippe Paul, pour présenter l'amendement n° II-82 rectifié.

M. Philippe Paul. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Akli Mellouli, pour présenter l'amendement n° II-202.

M. Akli Mellouli. Cet amendement vise à mieux indemniser les membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun, qui ont été exclus du bénéfice de la loi du 16 juillet 1987 relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés.

Certes, une décision du Conseil constitutionnel a déclaré cette exclusion contraire au principe d'égalité, mais l'article 52 de la loi du 18 décembre 2013 de programmation militaire pour les années 2014 à 2019 a de nouveau mis en terme, pour ces supplétifs, à la possibilité de demander une allocation de reconnaissance. Cet article a, à son tour, été déclaré inconstitutionnel le 19 février 2016 par le Conseil constitutionnel... Le dispositif est cependant forclo depuis le 20 décembre 2014.

Or 25 membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun avaient déposé un dossier pour bénéficier de l'allocation de reconnaissance aux rapatriés lors de la fenêtre d'éligibilité, entre le 5 février 2011 et le 19 décembre 2013, éligibilité confirmée par le Conseil d'État dans sa décision du 20 mars 2013.

Cependant, l'administration a gardé le silence après le dépôt de ces demandes, avant de les refuser à la suite de la promulgation de la loi du 18 décembre 2013.

Cette position de l'administration repose sur une disposition législative qui a, depuis lors, été déclarée inconstitutionnelle.

Il convient donc de réparer le préjudice subi par ces personnes et de réviser cette position dans les meilleurs délais, afin de permettre à ces 22 personnes, dont 3 sont déjà décédées, de percevoir l'indemnité à laquelle ils ont droit.

Par cet amendement, je souhaite donc répondre à une demande des associations de rapatriés, en allouant 92 920 euros à l'ONACVG, opérateur du programme 169, pour indemniser ces 22 supplétifs rapatriés à hauteur de 4 195 euros par bénéficiaire.

Il est plus qu'urgent que ces personnes, mobilisées sous le drapeau français, touchent enfin l'indemnisation à laquelle ils ont droit, plus de soixante ans après leur rapatriement !

M. le président. La parole est à Mme Émilienne Poumirol, pour présenter l'amendement n° II-1218 rectifié.

Mme Émilienne Poumirol. Je voudrais insister sur l'imbricolage que constitue la situation des 22 supplétifs survivants évoqués par M. Mellouli : leur droit à indemnisation a été reconnu, puis aboli ; ils ne comprennent toujours pas pourquoi ils sont écartés de cette mesure.

Le rapport annexé à la loi de programmation militaire pour les années 2024 à 2030, que nous avons adoptée cet été, a reconnu la nécessité de réparations. Il semble nécessaire que

la loi de finances pour 2024 confirme le financement de cette indemnisation. Seules 22 personnes sont concernées, je le répète.

Dès lors, pour une dépense modeste – autour de 92 000 euros –, on apportera une marque de reconnaissance extrêmement importante pour ces supplétifs.

M. le président. Mes chers collègues, dès lors que ces amendements sont identiques, je vous invite à la plus grande concision.

La parole est à Mme Michelle Gréaume, pour présenter l'amendement n° II-1229.

Mme Michelle Gréaume. Il est prévu, au sein de la présente mission, une augmentation de 11 % des crédits alloués aux harkis et aux rapatriés, dont l'enveloppe s'élève à 112 millions d'euros. Il s'agit essentiellement de financer la réparation du préjudice subi par les harkis et les membres des autres forces supplétives du fait de l'indignité des conditions d'accueil qui leur ont été réservées par la France.

Les membres du groupe CRCE-K avaient voté en faveur de la loi du 23 février 2022 portant reconnaissance de la Nation envers ces personnes. Nous sommes par conséquent satisfaits de constater cette augmentation des crédits inscrits dans ce projet de loi de finances.

Toutefois, les associations nous ont interpellés sur le risque de voir, une fois encore, non tenue la promesse de réparer le préjudice subi par les 22 membres des forces supplétives de statut civil de droit commun survivants.

Nous proposons par conséquent d'augmenter de 92 920 euros les crédits de l'ONACVG, de manière à permettre l'indemnisation de ces 22 personnes à hauteur de 4 195 euros par bénéficiaire, comme le Gouvernement s'y était engagé.

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel, pour présenter l'amendement n° II-1283 rectifié.

M. Henri Cabanel. Il a été très bien défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. Notre assemblée avait adopté, l'an dernier, une disposition similaire.

Néanmoins, eu égard aux explications que Mme la secrétaire d'État nous a fournies, la commission demande le retrait de ces amendements identiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. L'examen de ces amendements identiques renvoie à une question récurrente.

La Fédération nationale des rapatriés s'engage dans une brèche sémantique en assimilant ces supplétifs de droit commun aux supplétifs de droit local, c'est-à-dire aux harkis. Or les supplétifs de droit commun n'ont pas eu à subir les mêmes conditions de vie que les harkis à leur retour en métropole. Ils ne peuvent donc pas bénéficier d'un dispositif qui a été conçu pour ces derniers.

Par conséquent, je suis défavorable à ces amendements identiques.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n^{os} II-82 rectifié, II-202, II-1218 rectifié, II-1229 et II-1283 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation », figurant à l'état G.

ÉTAT G

179	Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation
180	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles (169)
181	Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité (169)
182	Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé (169)
183	Taux de satisfaction des jeunes au regard de la JDC (169)
184	158 - Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la Seconde Guerre mondiale
185	Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables
186	Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non-résidents) après émission de la recommandation
187	169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation
188	Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi
189	Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)
190	Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible
191	Délai moyen de traitement des dossiers
192	Nombre de titres/cartes anciens combattants traités et délai moyen des dossiers
193	Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
194	Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI
195	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles [Stratégique]
196	Délai moyen de traitement du flux des dossiers de pension militaire d'invalidité [Stratégique]
197	Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible
198	Coût moyen de gestion d'un dossier de soins
199	Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé [Stratégique]
200	Coût moyen par participant
201	Intérêt des jeunes pour les métiers de la défense
202	Taux de satisfaction des jeunes au regard de la JDC [Stratégique]

M. le président. L'amendement n^o II-38, présenté par M. Laménie, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Alinéa 189

Remplacer cet alinéa par deux alinéas ainsi rédigés

Taux des volontaires du SMV ayant achevé le parcours de leur contrat d'engagement

Taux d'insertion professionnelle des volontaires du SMV (service militaire volontaire)

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. Cet amendement a pour objet le service militaire volontaire. Il vise à nous permettre de disposer d'indicateurs plus précis sur ce dispositif qui est très important, notamment pour la formation des jeunes.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Le Gouvernement s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-38.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. J'appelle en discussion les articles 50 B et 50 C, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

*Anciens combattants, mémoire
et liens avec la Nation*

Article 50 B (nouveau)

- ① Le titre III du livre I^{er} du code des pensions civiles et militaires de retraite est ainsi modifié :
- ② 1° Le chapitre I^{er} est complété par un article L. 12 *quater* ainsi rédigé :
- ③ « Art. L. 12 *quater*. – Les fonctionnaires et les anciens fonctionnaires du ministère de la défense et de l'Institution nationale des invalides occupant ou ayant occupé un emploi qui relève de la catégorie active et réunissant les conditions prévues au deuxième alinéa du 1° du I de l'article L. 24 bénéficient d'une majoration de durée d'assurance de quatre trimestres par période de dix années de services effectifs. » ;
- ④ 2° Au dernier alinéa du I de l'article L. 14, les mots : « à la majoration de durée d'assurance mentionnée » sont remplacés par les mots : « aux majorations de durée d'assurance mentionnées à l'article L. 12 *quater* du présent code et ».

M. le président. Je mets aux voix l'article 50 B.

(L'article 50 B est adopté.)

Article 50 C (nouveau)

Au premier alinéa de l'article L. 523-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les mots : « , à défaut de ces parents, » sont supprimés. – *(Adopté.)*

Après l'article 50 C

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-1275 est présenté par le Gouvernement.

L'amendement n° II-1281 est présenté par Mme Schillinger, MM. Patriat, Bitz, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Haye, Iacovelli, Kulimoetoke, Lemoyne, Lévrier et Mohamed Soilihi, Mme Nadille, MM. Omar Oili et Patient, Mme Phinera-Horth, MM. Rambaud, Rohfritsch, Théophile et les membres du groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Après l'article 50 C

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

I. – L'article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés est ainsi modifié :

1° Le II est ainsi rédigé :

« II. – Pour les personnes mentionnées au 1° du I, la perception de l'allocation de reconnaissance peut prendre la forme :

« 1° D'une rente viagère dont le montant annuel ne peut être inférieur à 8 976 € à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

« 2° D'un capital de 20 000 € et d'un complément de capital sous la forme d'une rente viagère dont le montant annuel ne peut être inférieur à 6 526 € à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

« 3° D'un capital de 30 000 € et, à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un complément de capital attribué sur demande de l'intéressé recevable sans condition de délai.

« Ce complément de capital est versé sous la forme d'une rente viagère dont le montant annuel est égal, au 1^{er} janvier 2024, à celui de la rente viagère mentionnée au 2° du II.

« L'entrée en jouissance de ce complément est fixée à la date du dépôt de la demande.

« Un arrêté conjoint des ministres chargés des rapatriés et du budget fixe les montants annuels de la rente viagère et du complément de capital, indexés sur le taux d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation de tous les ménages, hors tabac, prévus au II du présent article. »

2° Après le II, il est inséré un II *bis* ainsi rédigé :

« II *bis*. – Pour les personnes mentionnées au 2° du I, et quelles que soient les modalités de versement de l'allocation de reconnaissance précédemment choisies au titre de la présente loi, celles-ci ne bénéficient à compter du 1^{er} janvier 2024 que de l'allocation viagère servie au titre de l'article 133 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 et dont le montant annuel ne peut être inférieur à 8 976 € au 1^{er} janvier 2024. »

II. – Au premier alinéa du I de l'article 133 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016, les mots : « 4 109 € à compter du 1^{er} janvier 2019 » sont remplacés par les mots : « 8 976 € à compter du 1^{er} janvier 2024, indexé sur le taux d'évolution en moyenne annuelle des prix à la consommation hors tabac, ».

La parole est à Mme la secrétaire d'État, pour présenter l'amendement n° II-1275.

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. J'ai présenté cet amendement précédemment.

M. le président. La parole est à Mme Patricia Schillinger, pour présenter l'amendement n° II-1281.

Mme Patricia Schillinger. Il a été si bien défendu par Mme la secrétaire d'État que je n'ai rien à ajouter ! *(Sourires.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Marc Laménie, rapporteur spécial. Il est favorable, monsieur le président.

Je profite de cette occasion pour remercier tous les orateurs ayant participé à ce débat, les services de notre assemblée et Mme la secrétaire d'État, ainsi que ses collaborateurs, du travail conjoint et efficace que nous avons pu accomplir sur cette mission. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Patricia Mirallès, secrétaire d'État. Je vous remercie à mon tour, monsieur le rapporteur spécial, car c'est un beau travail que nous avons mené ensemble.

On m'a reproché d'avoir déposé un amendement un peu tard ; mais c'est la conséquence inévitable du long travail que nous avons mené avec les associations concernées. Je n'étais pas d'accord avec leurs propositions, qui me paraissaient manquer d'équité.

Enfin, je veux revenir sur la question que M. Longeot m'a posée tout à l'heure : quand j'ai parlé d'une cinquantaine de personnes concernées, cela n'englobait que les harkis ; il faut y ajouter toutes les veuves.

Je continuerai à réfléchir sur les pupilles de la Nation ; un groupe de travail a été mis en place, mais je serai aussi très heureuse d'étudier cette longue et douloureuse histoire avec le Sénat. Nous devons à notre jeunesse de confronter cette mémoire sans réinventer l'histoire, qu'il faut regarder en face !

Je veux enfin, mesdames, messieurs les sénateurs, vous remercier tous de votre participation à ce débat et, par anticipation, de votre vote sur les présents amendements identiques.

M. le président. La parole est à Mme Cathy Apurceau-Poly, pour explication de vote.

Mme Cathy Apurceau-Poly. Au vu des précisions que nous a apportées Mme la secrétaire d'État au cours de la discussion, au vu de son engagement à avancer plus loin et mieux encore, au vu, enfin, de l'adoption de l'amendement n° II-38 de la commission, sur lequel le Gouvernement a bien voulu émettre un avis de sagesse, nous nous abstenons.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1275 et II-1281.

(*Les amendements sont adoptés.*)

M. le président. En conséquence, un article additionnel ainsi rédigé est inséré dans le projet de loi, après l'article 50 C.

Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Action extérieure de l'État

M. le président. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » (et article 50 A).

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, ayant siégé au sein de la commission des affaires étrangères durant une dizaine d'années, je suis très honorée d'être le rapporteur spécial de la mission « Action extérieure de l'État ».

Nous examinons aujourd'hui les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». Mon intervention se concentrera sur deux points principaux.

Il s'agit, dans un premier temps, de vous présenter les crédits de la mission pour 2024.

Force est de constater que le budget de la mission a été très largement orienté par les conclusions des États généraux de la diplomatie, qui se sont tenus d'octobre 2022 à mars 2023. Ce travail de réflexion s'inscrivait en réponse au mouvement social qui a traversé le ministère en juin 2022, en réaction à la réforme des corps diplomatiques. La conclusion de ces États généraux a été l'occasion pour le Gouvernement d'annoncer une augmentation de 700 équivalents temps plein (ETP) et de 20 % du budget du ministère d'ici à 2027.

Cette ambition s'est traduite dans le budget 2024 par une hausse des crédits de 3,5 milliards d'euros, en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement. Par rapport à l'exercice précédent, les crédits progressent de près de 290 millions d'euros, soit une augmentation de 6 % sur l'ensemble de la mission. Cette hausse des crédits s'accompagne de l'ouverture de 165 ETP sur l'ensemble des programmes de la mission.

Cette augmentation généralisée soulève toutefois trois points de vigilance.

Premièrement, nous devons être attentifs à éviter toute forme de saupoudrage des crédits. Les choix de répartition du budget doivent s'inscrire en cohérence avec nos priorités stratégiques et géographiques. À cet égard, il est nécessaire de mieux mesurer l'effet de levier des dépenses de l'action extérieure.

Deuxièmement, la programmation de certaines dépenses devra rapidement être précisée par les responsables des programmes. La ventilation de certains crédits et des emplois m'est apparue imprécise au cours des auditions. Plusieurs lignes budgétaires sont renseignées de manière sibylline, à l'image de celle qui est dédiée aux dépenses d'intervention des ambassades. De même, l'allocation des 165 nouveaux équivalents temps plein n'est pas encore déterminée pour au moins un programme de la mission.

Troisièmement, nous devons veiller à la bonne exécution de certaines dépenses. Je pense notamment aux dépenses d'immobilier, qui ont pu faire l'objet d'une sous-consommation lors d'exercices précédents.

Pour prendre en compte ces points de vigilance, et afin d'assurer une contribution de la mission à l'effort de redressement des comptes publics, la commission des finances a adopté un amendement visant à diminuer de 30 millions d'euros les crédits de la mission. Nous en discuterons tout à l'heure.

D'une part, cet amendement a pour objet une diminution de 5 millions d'euros des dépenses de protocole, dont l'augmentation semble excessivement élevée au regard des conférences internationales qui seront organisées en France en 2024. Il tend également à réduire de 5 millions d'euros les dépenses d'immobilier, dont la programmation semble insuffisante et qui font régulièrement l'objet d'une sous-exécution.

D'autre part, cet amendement a pour objet de réduire de 20 millions d'euros des crédits d'intervention à disposition des ambassades et des services centraux en matière culturelle, universitaire et scientifique. Je considère que la doctrine d'engagement de ces dépenses n'est pas suffisamment précisée.

Au regard de la hausse des crédits de la mission en 2024, cette mesure d'économie reste limitée et n'obère pas les capacités du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à répondre aux objectifs de la politique étrangère de la France.

Dans un second temps, j'en viens à la présentation plus détaillée des crédits du programme 105. Celui-ci regroupe les contributions internationales et les dépenses liées à l'administration centrale et au réseau diplomatique à l'étranger.

En premier lieu, concernant les contributions internationales et européennes, ces dépenses sont pour partie dépendantes d'engagements internationaux de la France pour financer des organisations multilatérales. Au total, les contributions internationales, hors contributions européennes, s'élèveront à 729 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 3 % par rapport à 2023.

Une partie de nos contributions internationales est versée en devises, donc exposée à un risque de change. Compte tenu des incertitudes sur l'évolution des taux de change à moyen terme, le ministère des affaires étrangères a activé le mécanisme de couverture de change, qui est une procédure efficace.

Une partie de la hausse des contributions pour 2024 s'explique par le doublement du financement de la Facilité européenne pour la paix (FEP). Cette dernière a été largement sollicitée – à juste titre – pour financer l'aide apportée à l'Ukraine dans sa résistance à l'agression russe.

En second lieu, s'agissant du budget de l'administration centrale et du réseau diplomatique, la hausse des crédits entend traduire le « réarmement complet de notre diplomatie », pour reprendre les termes du Président de la République.

Le ministère portera une attention particulière à certaines dépenses présentées comme stratégiques. Je pense notamment aux dépenses improprement dites de communication, qui regroupent en réalité les activités de veille et de riposte à la désinformation. Le terme de communication semble en effet ne pas correspondre à l'action couverte par ces crédits : il conviendrait de trouver une appellation plus pertinente, madame la ministre.

Le contexte international dégradé explique le renforcement des dépenses de sécurité, en France comme à l'étranger. Les crédits de la sécurité à l'étranger devraient atteindre 67 millions d'euros en crédits de paiement. La dotation du centre de crise et de soutien (CDCS) du Quai d'Orsay, mobilisés dans les évacuations de nos ressortissants, est par ailleurs confortée, ce qui est tout à fait légitime. Il s'agit en particulier de protéger nos ambassades par des mesures de sécurité passive. Au regard des récents événements au Sahel, j'estime que ces précautions sont nécessaires.

Aussi, mes chers collègues, sous réserve de l'adoption de l'amendement de la commission et de l'avis éclairé que s'appête à vous adresser notre excellent collègue Rémi Féraud, je vous invite à adopter les crédits de la mission « Action extérieure de l'État », ainsi que l'article 50 A, rattaché à la mission. *(M. le rapporteur spécial de la commission des finances applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, comme l'a indiqué ma collègue Nathalie Goulet, les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » connaissent une hausse substantielle dans le projet de loi de finances pour 2024.

J'évoquerai pour ma part le programme 151, qui regroupe les moyens dédiés aux Français de l'étranger et au réseau consulaire.

En 2024, l'administration consulaire devrait poursuivre sa démarche de modernisation. Il s'agit notamment de finaliser la rénovation des outils numériques de nos administrations consulaires. La dématérialisation de l'état civil des Français nés à l'étranger ou concernés par un événement d'état civil à l'étranger, engagée en 2019, en est un bon exemple. Le ministère espère pouvoir engager en 2024 la dernière étape de ce projet, à savoir l'ouverture en ligne du registre électronique.

Le déploiement de la plateforme France Consulaire devrait également se poursuivre l'année prochaine. Ce centre d'appels vise à soulager les services consulaires des demandes téléphoniques. Il est pour l'instant limité à l'Europe, mais il devrait être étendu courant 2024 à l'Afrique, puis au reste du monde. Assurons-nous néanmoins que cette évolution représente une amélioration pour nos postes consulaires et ne se fasse pas au détriment de l'accueil physique.

Ensuite, l'année 2024 est, comme vous le savez, une année d'élections. Les services consulaires seront particulièrement sollicités à cette occasion. Le programme reçoit un abondement exceptionnel de 1,1 million d'euros, en plus d'un transfert du ministère de l'intérieur.

Enfin, les bourses scolaires constituent les principales dépenses d'intervention du programme 151. Je sais que les élus représentant les Français établis hors de France sont très attentifs à ce sujet. Ces bourses, directement versées aux établissements, permettent de soutenir l'accès des familles les plus modestes à l'enseignement français à l'étranger.

En 2023, l'ensemble des crédits avaient été consommés, permettant de liquider la soulte de l'Agence française pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Pour 2024, le montant de l'enveloppe des bourses sera de 118 millions d'euros. Nous devons être attentifs à la consommation de cette enveloppe, pour éviter la reconstitution d'une soulte, tout en nous assurant que le montant soit suffisant dans un contexte de difficultés sociales et de forte inflation.

Concernant le programme 185, le budget 2024 consolide les moyens de la diplomatie d'influence, puisque les crédits du programme progressent de 5,7 %.

Premièrement, cette hausse des moyens vise à renforcer l'attractivité de la France dans les domaines culturel, scientifique et universitaire. Même si cela reste modeste par rapport à la politique d'influence d'autres pays, je veux saluer l'effort qui est enfin mené en faveur du développement de notre rayonnement.

L'enveloppe des bourses pour les étudiants étrangers est ainsi renforcée de 6 millions d'euros, pour atteindre 65 millions d'euros. L'objectif du ministère et de son opérateur, Campus France, est d'attirer en priorité davantage d'étudiants d'Afrique et d'Indo-Pacifique. Pour ma part, je considère que cet effort est positif, d'autant que chaque étudiant étranger accueilli en France est un potentiel futur ambassadeur de notre pays, ce qui représente un atout majeur dans la mondialisation.

Cependant, comme je l'avais rappelé dans mon intervention l'année passée, nous devons rester vigilants, car ces crédits sont régulièrement sous-exécutés. Certes, ce phénomène permet une certaine marge de manœuvre budgétaire, y compris pour encaisser les effets de l'inflation. Néanmoins, on peut regretter le manque de volontarisme politique en la matière.

De plus, le projet de loi de finances augmente les crédits d'intervention pilotés par les services de coopération et d'action culturelle.

Toutefois, leur emploi me paraît trop peu détaillé et interroge sur la doctrine de consommation de ces crédits. Certes, la logique de gestion au plus près du terrain est utile, mais elle ne peut se faire au prix de la redevabilité des comptes. Nous pouvons considérer qu'il est nécessaire de modérer la hausse de cette enveloppe ou bien – comme je le fais – conclure que l'exécution de ces crédits devra faire l'objet de travaux de contrôle.

Deuxièmement, il s'agit également de soutenir le développement de l'enseignement français à l'étranger. À cet égard, je voudrais souligner deux points d'attention.

D'une part, l'objectif de doublement du nombre d'élèves inscrits dans le réseau des établissements français à l'étranger d'ici à 2030 paraît inatteignable. Même si plusieurs initiatives intéressantes sont abondées par ce projet de loi de finances, la réalisation de cet objectif supposerait une croissance des effectifs de 5 % par an, contre 0,5 % cette année.

D'autre part, il faut être vigilant quant à l'évolution de la subvention pour charges de service public versée à l'AEFE. Si elle est maintenue cette année à un niveau important, de l'ordre de 454,9 millions d'euros, l'inflation reste encore élevée dans de nombreux pays et pourrait peser sur les frais de scolarité des établissements. Il apparaît indispensable que l'enseignement demeure pour les Français résidant à l'étranger un véritable service public, c'est-à-dire que la part de contribution des familles reste stable. Nous devons y être attentifs cette année.

La question de la capacité de financement de ses projets de long terme par l'Agence reste ouverte, alors que ses capacités d'endettement sont limitées par le cadre budgétaire.

L'entretien lourd des établissements du réseau et la rénovation énergétique, en particulier, conduisent à des besoins d'investissement croissants. En ce sens, le rapport demandé par l'article 50 A du présent projet de loi devrait nous permettre d'envisager une évolution du mode de financement de l'AEFE.

Pour conclure, je veux exposer la position de la commission sur l'ensemble des crédits de la mission. La hausse des moyens qui est accordée à la diplomatie française est nécessaire et bienvenue. Les consultations menées dans le cadre des États généraux de la diplomatie ont eu pour premier effet de souligner la volonté des agents du ministère de prévenir la dégradation de notre outil diplomatique.

Ces dernières années, les mesures d'économies ont affaibli les capacités du Quai d'Orsay à mettre en œuvre la politique étrangère de la France et à assurer une présence consulaire et culturelle efficace, pour un gain budgétaire en faveur des finances de l'État extrêmement limité.

Or, dans le contexte géopolitique actuel, nous devons être en mesure de déployer une véritable diplomatie d'influence et d'apporter un réel soutien à nos concitoyens résidant à l'étranger.

La commission des finances vous invite, mes chers collègues, à approuver les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » et à adopter l'article 50 A rattaché à la mission. *(Mme le rapporteur spécial applaudit.)*

M. le président. La parole est à M. Philippe Paul, en remplacement de Mme Valérie Boyer, rapporteure pour avis.

M. Philippe Paul, en remplacement de Mme Valérie Boyer, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, en 2024, les crédits du programme 105 progressent de près de 8,7 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2023, pour atteindre 2,26 milliards d'euros.

Le ministère se félicite de la hausse – inédite, semble-t-il, depuis 2005 – de 13 % des dépenses hors rémunérations. Sans doute, mais le doublement de la contribution française à la Facilité européenne pour la paix, destinée à aider l'Ukraine, représente près de la moitié de cet effort!

S'agissant des dépenses d'intervention, le poste le plus important est celui des crédits consacrés aux contributions internationales. Sa hausse, d'une petite centaine de millions d'euros, s'explique par les effets de change et la revalorisation de certaines contributions.

L'effort des contributions volontaires, lui, ne représente que 2,3 milliards d'euros, ce qui est loin, très loin des montants accordés par nos amis britanniques ou allemands, ainsi que l'ont montré nos collègues de la commission des finances l'an dernier. L'impact de ces contributions n'est pas même facile à illustrer et mériterait un examen plus approfondi.

Les crédits nouveaux permettront certes d'engager le réarmement de notre diplomatie, au sens où, pour la seconde année consécutive, le ministère recrutera. En 2024, le ministère prévoit l'embauche de 165 ETP dans le périmètre de la mission « Action extérieure de l'État », dont une bonne centaine au titre du programme 105. C'est bien, mais je rappelle que ces effectifs avaient perdu 3 000 ETP entre 2007 et 2021...

Cette hausse est la première marche d'une programmation présentée par le chef de l'État en mars dernier, à l'issue des États généraux de la diplomatie, convoqués pour apaiser les craintes suscitées par la réforme du statut des diplomates. À ce jour, près des trois quarts de ces derniers ont opté pour le cadre des administrateurs de l'État, mais il est peu probable que les inquiétudes soient toutes apaisées.

Quoi qu'il en soit, l'agenda de transformation suit son cours. L'organigramme du ministère a été revu le 1^{er} septembre dernier et de nombreux chantiers ont été ouverts, touchant aux concours, à la qualité de vie au travail, à la formation, à la mobilité ou à la politique sociale du ministère.

Je dirai un mot des dépenses de fonctionnement. La sécurité diplomatique sera correctement financée: les événements de l'été dernier au Niger en ont montré la nécessité. Les crédits de protocole affichent une hausse notable, mais qui semble justifiée par le nombre d'événements internationaux prévus; ils aideront à la professionnalisation de l'organisation de conférences internationales.

S'agissant des contraintes immobilières, en raison de l'évolution des méthodes de travail, du besoin de *task forces*, de formations de crise et de rationalisation du parc engagée naguère, les locaux en administration centrale sont désormais saturés. Dans ces conditions, abriter les 700 ETP promis d'ici à quatre ans par le chef de l'État sera une véritable gageure...

Enfin, la tendance à rogner sur les moyens de notre diplomatie semble révolue, et c'est heureux! Aussi la commission des affaires étrangères est-elle favorable à l'adoption des crédits du programme 105, proposés par le Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Baptiste Lemoyne, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, au sein de ce budget offensif, j'ai examiné avec Valérie Boyer trois aspects qui nous semblent fondamentaux dans l'environnement géopolitique particulièrement dangereux du moment.

Nous nous sommes d'abord intéressés à nos moyens de gestion de crise. La France dispose en la matière d'un savoir-faire envié à l'étranger, dont la maîtrise est assurée par le centre de crise et de soutien. Je veux d'ailleurs saluer ici l'action de son personnel et de ses renforts, notamment de la Croix-Rouge et des anciens diplomates qui apportent leur soutien en cas de besoin.

C'est grâce à eux que la France, lorsqu'il le faut, parvient à rapatrier en un temps record nos ressortissants et les citoyens des autres États membres de l'Union européenne, mais aussi à déployer une action humanitaire. Nous sommes à quelques jours de la conférence nationale humanitaire. Des moyens significatifs ont déjà été attribués.

Ces crises sont de plus en plus fréquentes et graves. La seule année 2023 a été marquée par le séisme en Turquie et en Syrie, l'évacuation au Soudan dans le cadre de l'opération Sagittaire, les événements au Gabon, en Libye, au Maroc, au Haut-Karabakh ou, plus récemment, au Proche-Orient.

Tout cela justifie une augmentation des budgets de fonctionnement du CDCS de l'ordre de 15 % en 2024 et un accroissement de ses ETP.

Ensuite, la communication et l'inflation occupent une place croissante parmi les fonctions du ministère. Ce poste fait l'objet d'un effort additionnel de 2 millions d'euros pour 2024. Cela permettra à la direction de la communication et de la presse du ministère de renforcer ses effectifs et de mettre en œuvre ses ambitions de lutte contre la désinformation, avec la création récente – et bienvenue – d'une sous-direction chargée de la veille et de la stratégie. Celle-ci est chargée de surveiller les réseaux et d'élaborer une riposte.

Notons par ailleurs que le Quai d'Orsay communique en six langues depuis la centrale, mais en une cinquantaine de langues nationales ou locales, preuve de notre capacité à nous faire entendre partout.

Notre rapport met également l'accent sur la coopération de sécurité et de défense. Contrairement à ce que certains laissent croire, les attentes envers la France ne faiblissent pas, que ce soit en Afrique de l'Ouest ou ailleurs dans le monde. De nouvelles écoles nationales à vocation régionale (ENVR) ouvriront d'ailleurs prochainement, notamment au Sri Lanka. Le ministère se fixe pour objectif d'accroître l'offre de formation de 40 % et d'investir davantage certaines zones, telles que l'Indo-Pacifique ou les Balkans.

Dans ce monde où les crises s'accumulent, où le système multilatéral se délite et où de nouveaux théâtres d'opérations émergent, comme le terrain informationnel, ne boudons pas notre plaisir de voir le réarmement de notre diplomatie réellement engagé en termes de moyens humains et financiers. La commission s'est prononcée favorablement sur les crédits du programme 105.

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Catherine Dumas, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2024 a vocation à

transcrire budgétairement le réarmement de la diplomatie française annoncé par le président de la République à l'occasion de la clôture des États généraux de la diplomatie.

Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » verra ainsi ses crédits progresser de 62 millions d'euros en 2024 pour atteindre 806 millions d'euros. Cette trajectoire ascendante devrait se poursuivre dans les années à venir. Nous en donnons acte au Gouvernement.

Dans le domaine culturel, le PLF pour 2024 prévoit 4 millions d'euros crédits supplémentaires au titre de la mise en œuvre des actions de la feuille de route de l'influence. En particulier, le programme Villa Albertine, qui constitue un axe fort de notre politique d'influence aux États-Unis, bénéficiera d'une enveloppe de 1 million d'euros.

S'agissant des alliances françaises, quelque 800 000 euros sont prévus au titre de la coordination et la création de nouvelles alliances, soit un montant proche des besoins exprimés en 2023.

Par ailleurs, une dotation de 800 000 euros est inscrite pour la mise en place d'un fonds d'aide aux alliances en difficulté. Certaines d'entre elles, à l'instar de celle de São Paulo, doivent en effet faire l'objet d'un soutien renforcé.

Les dotations des Instituts français seront abondées de 4 millions d'euros en 2024. De plus, des crédits supplémentaires sont prévus, afin de poursuivre la revalorisation des rémunérations des agents des établissements à autonomie financière.

J'en viens maintenant à la question de l'attractivité universitaire et étudiante. Le regard que nous portons sur le PLF dans ce domaine est plus nuancé, madame la ministre.

L'enveloppe de bourses connaîtra certes une hausse de 6 millions d'euros par rapport à 2023, mais, d'une part, le ministère ne semble pas disposer d'une doctrine claire concernant l'emploi de ces crédits supplémentaires, et, d'autre part, l'ampleur de cette hausse ne semble pas cohérente avec l'objectif de doublement du nombre de bourses à l'horizon 2030.

Madame la ministre, pourriez-vous nous indiquer si le Gouvernement entend maintenir cette ambition ?

Par ailleurs, le montant de la subvention versée à Campus France constitue un point de vigilance, alors que l'opérateur devrait connaître un déficit en 2023.

Enfin, le décrochage relatif de la France dans les classements internationaux invite à donner un nouveau souffle à la stratégie Bienvenue en France, en s'attaquant aux questions structurelles.

Si beaucoup reste à faire pour réarmer véritablement notre diplomatie culturelle et d'influence, les orientations prises dans le cadre du budget pour 2024 nous semblent aller dans le bon sens.

À cet égard, et même si nous partageons l'objectif de réduire le déficit public, nous ne pourrions pas voter l'amendement de la commission des finances ; celle-ci propose une réduction des crédits du programme 185, à hauteur de 20 millions d'euros.

M. Rachid Temal. Bravo !

M. Roger Karoutchi. Enfin !

Mme Catherine Dumas, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères. Ainsi, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a émis un avis

favorable à l'adoption des crédits du programme 185, sans modification. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Didier Marie, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la France dispose d'un outil d'influence unique au monde, avec ses 580 établissements scolaires d'enseignement français présents dans 139 pays.

À cet égard, s'il va dans le bon sens, l'effort porté par le projet de loi de finances pour 2024 nous semble globalement insuffisant au regard des ambitions réaffirmées en juillet dernier lors du conseil d'orientation interministériel de l'enseignement français à l'étranger.

En premier lieu, la progression de 8 millions d'euros du montant de la subvention versée à l'AEFE ne se traduira pas par un accroissement de ses moyens, mais permettra uniquement de compenser la moitié du coût lié à la réforme du statut des personnels détachés. En incluant la hausse du point d'indice de la fonction publique, ce sont près de 22 millions d'euros qui resteront à la charge de l'AEFE, auxquels il convient d'ajouter les effets de l'inflation, estimés à plus de 7,5 millions d'euros.

Ce surcoût aura un effet direct sur le niveau des contributions versées par les établissements, donc sur les droits de scolarité payés par les familles.

Par ailleurs, l'objectif présidentiel de doubler les effectifs d'élèves à l'horizon 2030, bien qu'il ait été réaffirmé en 2023, semble hors de portée, au regard des moyens engagés et de la tendance constatée ces dernières années.

En second lieu, d'importants freins doivent encore être levés, concernant en particulier les questions immobilières, pour permettre une croissance du réseau.

En tant qu'organisme divers d'administration centrale, l'AEFE ne peut pas avoir recours aux emprunts de plus de douze mois. Cette interdiction nuit à la réalisation d'opérations pourtant essentielles au maintien de la qualité et de l'attractivité du réseau.

Ainsi, selon l'AEFE, les besoins immobiliers non satisfaits au titre du schéma immobilier en cours s'élèveraient à près de 100 millions d'euros. Les premiers éléments de chiffrage pour les années à venir laissent apparaître des besoins de l'ordre de 200 millions d'euros. Cette évaluation reste évidemment à affiner, mais elle constitue un indicateur de l'ampleur des investissements nécessaires.

C'est pourquoi nous demandons que soit inscrite dès le budget 2025 une subvention pour charges d'investissement destinée au financement des investissements immobiliers des établissements en gestion directe.

S'agissant des établissements conventionnés et partenaires, nous avons constaté des retards dans la mise en œuvre du nouveau dispositif d'octroi de la garantie de l'État. Un seul arrêté a ainsi été pris à ce jour, alors que onze dossiers ont reçu un avis favorable depuis avril 2022.

Nous demandons donc que les arrêtés d'octroi de garantie soient pris le plus rapidement possible, afin de permettre aux établissements concernés de lancer leurs projets immobiliers.

Pour conclure, ce projet de budget laisse un goût d'inachevé. Pourtant, la direction prise nous semble la bonne. Aussi, une réduction de l'effort consacré à notre diplomatie culturelle et d'influence, telle que le prévoit

l'amendement de la commission des finances, apparaîtrait contradictoire avec les ambitions affichées dans le contexte géostratégique actuel, alors que nos compétiteurs investissent massivement cette fonction stratégique.

La commission s'est donc prononcée en faveur de l'adoption des crédits du programme 185, sans modification.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Ronan Le Gleut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, pour le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » comme pour les deux autres de la mission « Action extérieure de l'État », ce PLF poursuit et confirme la trajectoire de hausse entamée l'an dernier.

Notre commission a donc émis un avis favorable à l'adoption de ces crédits : il convient de se féliciter que notre diplomatie, longtemps maltraitée, retrouve progressivement des moyens à la hauteur de ses missions. De plus, le programme 151 prend cette année toute sa part dans cette hausse, puisque ses crédits augmentent de 11,6 %, contre 8,9 % pour l'ensemble de la mission. C'est appréciable, les rapporteurs ayant regretté l'an dernier que ces crédits progressent moins vite que ceux du réseau diplomatique.

Dans le détail, l'augmentation bénéficie à la quasi-totalité des postes de dépense : Assemblée des Français de l'étranger, réseau consulaire, modernisation de l'administration consulaire, aide à la scolarité – avec une augmentation significative des crédits alloués aux bourses scolaires.

Exception notable, l'aide sociale est simplement reconduite, sous réserve d'éventuels ajustements en gestion. Pourquoi ne pas reconnaître d'emblée que le contexte inflationniste mondial et la situation de crise dans de nombreux pays justifient un renforcement du secours à nos compatriotes ?

Il est également regrettable que ce réel effort budgétaire ne se traduise que très imparfaitement dans la progression des effectifs affectés aux affaires consulaires.

Notre réseau consulaire est pourtant mis sous pression par la reprise des demandes de visas après la pandémie. Le ministère traite cet afflux par un système de vacations, en faisant appel à des renforts venus de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE). Mais le financement de ce dispositif, qui repose en partie sur les recettes de visas des années précédentes, n'est pas optimal.

Il faudra, à long terme, apporter des réponses structurelles à cette situation. En présentant en avril ses propositions pour une amélioration de la délivrance des visas, Paul Hermelin décrivait dans son rapport des consulats débordés, voire en souffrance. Le ministère s'est engagé à expertiser les pistes qu'il a suggérées.

La poursuite du déploiement du service France Consulaire est un autre point fort de ce PLF. Il s'agit d'une plateforme téléphonique pour répondre aux demandes les plus courantes des Français de l'étranger, afin de soulager les postes consulaires.

À La Courneuve, nous avons pu constater que ce service fonctionne de manière tout à fait satisfaisante. Les téléconseillers sont supervisés par un plateau composé de quatorze agents du ministère, qui reprennent les demandes auxquels le premier niveau ne peut répondre et, surtout, constituent pour chaque pays une base de données mise à jour en temps réel.

Le budget de France Consulaire est doublé cette année, afin d'accompagner l'extension du service à toute l'Europe fin 2023, puis, à l'horizon 2025, à tous les fuseaux horaires entre GMT-8 et GMT+8, ce qui couvrira 97 % des Français de l'étranger. Il faudra faire grandir le service en conséquence, en installant notamment le plateau de deuxième niveau.

France Consulaire est une initiative bienvenue, qui aidera nos consulats à se concentrer sur leurs tâches essentielles, à la condition qu'elle ne serve pas de prétexte à de nouvelles réductions d'effectifs dans le réseau. En effet, il y a des demandes que seul un agent sur place peut traiter, et le contact humain, dans le réseau consulaire comme ailleurs, n'est pas une variable d'ajustement. (*M. Thierry Meignen applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Guillaume Gontard, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, je vous présenterai, en complément, deux points qui ont attiré notre attention lors de l'examen de ce PLF.

Le premier concerne les crédits des bourses scolaires allouées sur critères sociaux aux enfants scolarisés dans le réseau de l'AEFE. Il s'agit du premier poste de dépenses du programme 151, hors titre 2. Ces crédits sont en augmentation marquée, puisque ce PLF les fixe à 118 millions d'euros, contre 104,4 millions d'euros l'an passé.

Néanmoins, cette augmentation est en trompe-l'œil. En 2023, le montant prévu en loi de finances initiale était insuffisant. Il a donc fallu avoir recours, en gestion, au dégel de la réserve et à la soulte, reliquat de montants non distribués pendant la crise sanitaire. À la fin de 2023, les montants effectivement alloués s'élèvent à environ 113,3 millions d'euros, c'est-à-dire à un montant supérieur à celui qui est prévu pour 2024, soit 112,6 millions d'euros, après déduction de la réserve.

Même avec ces compléments, le montant prévu s'est révélé insuffisant. Il a donc fallu recourir à un dernier expédient, à savoir la contribution progressive de solidarité (CPS), élégante périphrase pour désigner un rabout budgétaire appliqué au montant des bourses... Le taux de cette CPS, normalement fixé à 2 %, a donc été porté à 7 %, ce qui a suscité l'incompréhension des parents.

Il est à craindre, au vu des données budgétaires, qu'un taux de 7 % soit de nouveau appliqué cette année. Il faut reconnaître que le suivi budgétaire de l'attribution des bourses est très complexe : les montants votés ne sont pas consommés sur l'année civile, les versements n'interviennent pas au même moment dans les pays du rythme nord et dans ceux du rythme sud, les variations de taux de change peuvent être très importantes, et des changements liés à la scolarisation peuvent intervenir en cours d'année.

L'AEFE a engagé une refonte de son application Scola, consacrée à la gestion de ses bourses, qui devrait permettre un suivi plus étroit et une meilleure prévisibilité. Il reste que les expédients, comme la hausse brutale de la CPS, ne sont ni vertueux d'un point de vue budgétaire ni équitables vis-à-vis des parents.

Le second point de vigilance porte sur le concours de l'État à la catégorie dite aidée des adhérents à la Caisse des Français de l'étranger (CFE).

Pour rappel, cette caisse est un organisme de droit privé, mais titulaire d'une délégation de service public, offrant une protection sociale facultative à nos compatriotes de l'étranger. Les foyers se situant en dessous du seuil de 22 000 euros de

revenus annuels en 2023, qui définit la catégorie aidée, bénéficient d'un tarif d'adhésion préférentiel fixé à 210 euros par trimestre. Le coût de ce dispositif est pris en charge par l'État et la CFE. Mais, les parts respectives n'ayant pas été fixées, le concours de l'État s'est réduit. Depuis 2016, il est fixé à 380 000 euros.

Or le coût du dispositif, qui concernait 2 203 contrats en 2022, a augmenté, alors que les marges de manœuvre financières de la CFE diminuaient. Aujourd'hui, il coûte 4 millions d'euros par an. L'État en assume moins de 10 %, contre 25 % en 2011.

Ce qui est en jeu, c'est la couverture sociale de nos compatriotes les moins favorisées. L'État devrait donc prendre sa part, d'autant que les montants sont extrêmement modérés. Ces dernières années, le concours de l'État a en réalité été abondé en gestion, atteignant par exemple 764 800 euros en 2022.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous vous soumettrons un amendement visant à doubler la contribution de l'État, pour la porter à 760 000 euros. Sous réserve de l'adoption de cet amendement, et malgré les réserves et points de vigilance que nous avons exposés, nous avons émis un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 151.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP.*)

M. Claude Kern, rapporteur pour avis de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, comme les orateurs précédents, je me félicite de voir progresser les crédits accordés à la diplomatie culturelle et d'influence. Dans le contexte géopolitique très préoccupant que nous connaissons, cette évolution mérite d'être saluée.

Plusieurs bémols doivent toutefois être apportés.

Ainsi, je demeure tout à fait sceptique quant à la possibilité d'atteindre l'objectif présidentiel de doublement des effectifs du réseau de l'enseignement français à l'étranger, qui a pourtant été réaffirmé en juillet dernier. La directrice de l'AEFE admet elle-même que cet objectif est « extrêmement ambitieux » et que les effectifs à la rentrée 2023 étaient en deçà des chiffres espérés, en hausse de 1 % – il faudrait une augmentation quatre fois plus rapide pour atteindre l'objectif!

L'accroissement des effectifs résulte surtout de la hausse du nombre d'élèves étrangers. Actuellement, les deux tiers des élèves de l'enseignement français à l'étranger n'ont pas la nationalité française. Cette proportion devrait dépasser les 80 % d'ici à 2030.

Je regrette vivement les refus de détachement formulés par les académies, qui ajoutent aux difficultés de recrutement d'enseignants pour le réseau. À la rentrée 2023, le nombre de postes vacants sur l'ensemble du réseau avait été multiplié par deux par rapport à l'année précédente. En conséquence, de plus en plus de personnels français sont désormais recrutés sur des contrats locaux, ce qui constitue une aberration.

Je souhaite enfin saluer l'action de nos réseaux de diplomatie culturelle et d'enseignement français à l'étranger, qui exercent actuellement leur activité dans des zones de guerre.

En Ukraine, l'Institut français a adapté un certain nombre de ses activités en fonction du contexte de guerre, qui a fait apparaître de nouvelles demandes de la part de nos partenaires ukrainiens. Les six alliances françaises d'Ukraine continuent leurs activités d'enseignement en distanciel et

fonctionnent en mode dégradé. Les deux établissements d'enseignement français de Kiev scolarisent encore à ce jour plus de 300 élèves.

En Israël, le dispositif culturel français est resté ouvert, à l'exception de l'antenne de Nazareth. Le contexte sécuritaire a suscité un départ important d'élèves des six établissements d'enseignement français en Israël – jusqu'à un tiers des effectifs. Le 3 novembre dernier, l'Institut français de Gaza a été touché par une frappe. Heureusement, son personnel avait été évacué vers le sud de la bande de Gaza.

Au bénéfice de ces observations, madame la ministre, la commission de la culture a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du programme 185 pour 2024. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme Nicole Duranton et M. Jean-Baptiste Lemoyne applaudissent également.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps d'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Olivier Cadic. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et RDPI.*)

M. Olivier Cadic. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, le plan de réarmement de la diplomatie française voulu par le Président de la République nous réjouit. Il conduit, cette année encore, à une hausse du budget de la mission et du nombre d'ETP, qui s'accroît de 165 en 2024.

En ma qualité de sénateur représentant les Français établis hors de France, j'ai plusieurs motifs de satisfaction à la lecture de ce programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ».

Le premier est l'accélération du déploiement du service France Consulaire. La nouvelle directrice des Français de l'étranger, dont je salue le remarquable pragmatisme, a réorganisé la plateforme de réponses téléphoniques. En Irlande, pays test, le consulat de Dublin ne reçoit plus que 4 % des appels, les 96 % restant étant traités par France Consulaire. On comprend pourquoi tous les autres consulats attendent impatiemment de bénéficier de ce service ! La couverture mondiale est envisagée pour la fin de 2025, soit un an plus tôt que prévu, sans requérir d'emplois publics supplémentaires.

Un autre point positif est la dématérialisation du renouvellement des passeports, qui évitera d'avoir à se présenter dans les postes consulaires. Celle-ci débute au Canada et au Portugal en mars 2024.

Avec ma collègue sénatrice représentant les Français de l'étranger, Olivia Richard, nous nous réjouissons également que soit opérée la première revalorisation des indemnités des conseillers des Français de l'étranger depuis 2014, en fonction du point d'indice de la fonction publique.

Annoncé en ouverture de la dernière session de l'Assemblée des Français de l'étranger par Olivier Becht, cet effort était très attendu. Ce sera la première fois depuis la réforme de 2013 ! Cela ne nous dispensera pas de remettre à plat les modalités de calcul de ces indemnités.

Une autre avancée pour nos compatriotes serait la révision du dispositif de prise de rendez-vous au consulat ou pour déposer une demande visa.

Malheureusement, dans certains pays, des officines ont mis en place des systèmes astucieux pour préempter tous les rendez-vous et en faire commerce : 200 euros pour un rendez-vous avec le consulat, 300 euros pour le service d'état civil, 500 euros pour un certificat de capacité à mariage... Nos compatriotes finissent par penser qu'il est normal de devoir payer pour avoir accès au service public français. À l'évidence, le système de prise de rendez-vous mérite d'être revu d'urgence pour les postes concernés.

Autre urgence : nos consuls honoraires, qui exercent leurs fonctions à titre bénévole. Ils sont un maillon essentiel de notre réseau consulaire. Leur rôle doit être revu, pour être adapté aux besoins d'aujourd'hui. La prise en charge, totale ou partielle, de leurs dépenses de fonctionnement doit être revalorisée. De plus, il est indispensable de garantir leur protection juridique et sanitaire par un système d'assurance.

Depuis mon arrivée au Sénat, je plaide pour que notre pays se fixe pour objectif que tous les Français sachent parler français. Chacun a pu voir à la télévision des Français d'Israël qui ne parlent pas notre langue. Je l'ai dit souvent ici : 80 % des enfants français nés en Israël, comme en Algérie d'ailleurs, ne parlent pas français. Cette proportion dépasse les deux tiers en Amérique latine. Il y a deux semaines, à São Paulo, la cheffe de Chancellerie m'a indiqué qu'il était rare que nos compatriotes nés au Brésil parlent français.

Depuis 2014, j'ai déposé régulièrement un amendement visant à ce qu'un chèque éducation soit destiné à ces 80 % d'enfants français de l'étranger qui ne fréquentent pas notre réseau d'enseignement. Cette idée a été reprise dans le programme d'Emmanuel Macron en 2022 et baptisée pass éducation.

M. Éric Kerrouche. Ah !

M. Olivier Cadic. Je remercie Olivier Becht, qui a budgété 1 million d'euros pour financer la mise en œuvre de cette idée, qu'il a confiée au Centre national d'enseignement à distance (CNED), ce qui est pertinent.

J'en viens au programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ». À la rentrée, les effectifs de l'AEFE avaient progressé de moins de 1 % ; ils s'établissaient à 392 000 élèves. L'effectif global s'est accru de plus de 40 000 enfants depuis 2018, soit une hausse de 10 % en cinq ans, très loin de l'objectif initial du Président de la République, qui est de doubler les effectifs d'ici à 2030.

À en croire les rapporteurs, il faudrait prévoir davantage de moyens pour y parvenir. Nous engloutissons pourtant déjà plus de 400 millions d'euros chaque année pour l'AEFE – 455 millions d'euros cette année –, alors que ce programme comporte tant d'autres priorités ! Nous entretenons un système de compétition déloyale absurde, qui favorise une poignée d'établissements en gestion directe (EGD) et une minorité d'élèves, au détriment des réseaux français privés.

L'enseignement anglo-saxon à l'étranger vient d'annoncer que, au cours de la dernière décennie, son effectif était passé de 4,4 millions à 6,7 millions d'élèves. Ses établissements se développent 30 fois plus vite que les nôtres – et sans argent public !

L'enseignement à l'étranger est un marché. Tant que cette évidence ne sera pas intégrée en France et que la gouvernance de l'AEFE ne sera pas revue, nous serons condamnés à reculer.

Je ne m'y résigne pas. L'Association nationale des écoles françaises à l'étranger (Anefe), que je préside, a modifié hier ses statuts. Elle s'ouvre aux écoles françaises non homologues.

guées, pour ne laisser personne à la porte, afin d'aider à atteindre l'objectif du Président de la République sans besoin d'argent public.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. Très bien !

M. Olivier Cadic. Le groupe Union Centriste votera les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et RDPI.*)

M. le président. La parole est à Mme Mathilde Ollivier. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme Mathilde Ollivier. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous examinons ce jour les crédits alloués à la mission « Action extérieure de l'État », pour la première fois depuis la remise du rapport des États généraux de la diplomatie.

Nous nous réjouissons que les moyens humains et budgétaires soient revus à la hausse. Vous nous parlez d'un réarmement de la diplomatie française, madame la ministre. Pourquoi pas ? Il était temps, après trente ans de désarmement... Mais ce PLF répond-il aux besoins de nos compatriotes à l'étranger et de notre administration ? Non ! Services consulaires, bourses scolaires, aides sociales, CFE, réseau éducatif et culturel : tous les voyants sont au rouge.

En quinze ans, le programme 151 a perdu 500 ETP, alors même que le nombre d'inscrits au registre progressait de 13 % sur la même période, qu'il y a un nombre croissant de Françaises et Français non inscrits et que chaque année des millions de Français de passage à l'étranger ont eux aussi besoin, parfois, d'une assistance consulaire.

Au sein de notre administration centrale et de notre réseau, les services sont saturés. La création de 700 ETP sur quatre ans a été annoncée en grande pompe, mais certains projets accaparent déjà l'essentiel des créations, au détriment de services en sous-effectif chronique et notoire.

Vous nous parlez de réarmement. Dans le projet annuel de performance (PAP), il est question de la création de seulement 8 ETP dans le réseau. D'ailleurs, parmi eux, combien correspondent à des postes d'agents titulaires ? Deux ! C'est bien peu, pour réarmer...

Nous saluons la création d'un centre de soutien consulaire, qui permettra de disposer de renforts en plus grand nombre. Mais ce dont l'administration a besoin, c'est d'agents titulaires, affectés sur des postes de façon durable, et non de missions ponctuelles de quelques semaines d'un pays à l'autre.

Madame la ministre, qu'allez-vous dire à nos ressortissants les plus fragiles ? Cette année, les crédits alloués aux aides sociales sont exactement les mêmes qu'en 2023. La situation économique, encore dégradée, la persistance de l'inflation ou le nombre d'allocataires en hausse n'imposaient-ils pas une revalorisation ? Argentine, Égypte, Liban, Turquie : dans de nombreux pays, les besoins sont criants et, pour des économies de bouts de chandelle, des centaines de personnes sont laissées dans la précarité et la pauvreté.

J'en viens à l'AEFE et aux bourses scolaires. Cette année encore, vous allez demander aux parents qui ont des enfants boursiers inscrits dans le réseau d'enseignement français, de contribuer davantage, en relevant le taux de la CPS de 2 % à 7 %, pour compenser l'insuffisance de la dotation. Cette année encore, l'enveloppe des bourses ne permettra pas de répondre aux besoins.

En 2023, déjà, la sous-dotation de ce programme a obligé le Gouvernement à débloquer des moyens supplémentaires considérables. En 2024, l'AEFE sera pour la première fois

dépourvue de la fameuse soulte, qui lui permettait de procéder aux ajustements nécessaires pour pallier le manque de crédits.

La dotation de 118 millions d'euros envisagée pour 2024 ne couvrira même pas les effets de l'inflation. Elle ne couvrira pas non plus les taux de change défavorables ou la hausse des frais d'écolage. Nous ne voyons pas comment il sera possible, dans ces conditions, de répondre aux demandes de bourses scolaires.

Parlons de la subvention pour charges de service public accordée à l'AEFE : elle est équivalente à celle qui était prévue dans la loi de finances de 2012 ! *Quid* de la chimère consistant à doubler le nombre d'élèves dans le réseau d'ici à 2030 ? Encore une fois, on observe des annonces répétées du Président de la République depuis 2019, mais cela ne se traduit pas dans les faits.

De plus, l'AEFE est toujours empêchée de procéder aux investissements immobiliers ou à la rénovation de ses bâtiments pour répondre aux engagements pris par l'État.

Le parc immobilier vieillissant, parfois vétuste, est déjà soumis dans de nombreux pays aux conséquences du changement climatique. Face à ces défis, la politique de rénovation thermique de notre parc immobilier manque d'ambition. Il y va de l'image de la France, de l'attractivité dans le réseau culturel et d'enseignement français, des conditions de travail des agents et de l'accueil de nos ressortissants.

Il est temps de mettre nos ambitions en adéquation avec nos moyens aussi dans notre réseau de coopération culturelle et nos opérateurs. Nous ne pouvons pas accepter que ce réseau devienne de plus en plus dépendant de ressources privées ou extérieures à la dotation de l'État pour couvrir ses besoins.

Les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux. Nous, écologistes, attendons une prévision pluriannuelle des moyens adaptée, pas des effets d'annonce, pas du saupoudrage – surtout lorsque les engagements ne sont pas tenus.

À moins d'engagements supplémentaires significatifs du Gouvernement, le groupe Écologiste – Solidarité et Territoires ne votera pas les crédits de cette mission. Nous invitons le Gouvernement à réexaminer les besoins, notamment ceux des Françaises et Français établis hors de France et de notre réseau consulaire. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à Mme Michelle Gréaume. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

Mme Michelle Gréaume. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, dans une période où les guerres frappent dans l'est de l'Europe, au Caucase, au Soudan – sans oublier le conflit entre Israël et Palestine, qui connaît une escalade meurtrière dramatique depuis deux mois –, il me paraît évident d'affirmer avec gravité que la France doit disposer d'une action extérieure forte, d'une politique ambitieuse en matière de solidarité internationale et d'un réseau diplomatique à la hauteur de ses ambitions.

Naturellement, nous accueillons favorablement l'augmentation des crédits alloués à la mission « Action extérieure de l'État », ainsi que la hausse des effectifs, avec 146 ETP supplémentaires.

Toutefois, nous n'oublions pas que cette hausse intervient après des années de coupes budgétaires particulièrement virulentes. D'ailleurs, en examinant ces crédits de plus près, nous nous rendons compte que l'augmentation des effectifs repose en grande partie sur l'utilisation de contrats locaux, et

non de contrats français, aux salaires souvent très faibles. Il est urgent que le Quai d'Orsay garantisse aux agents en poste à l'étranger des conditions correctes de rémunération.

En outre, la priorité de ce PLF, indiquée à la page 8 du bleu budgétaire, est « la sécurité et la stabilité par la préservation de la paix et le règlement des crises à l'extérieur de nos frontières ». Or les 3,5 milliards d'euros consacrés à la diplomatie représentent 13,5 fois moins que les 47,2 milliards d'euros du budget des armées. Il est donc évident que les ambitions de l'exécutif sont tout autres...

Cette asymétrie budgétaire relève à nos yeux d'une lecture faussée des enjeux géostratégiques actuels. Dans un monde plein d'insécurité globales, alimentaires, sanitaires, migratoires, sociales et énergétiques, se contenter de préparer la guerre est une erreur grave et lourde de conséquences, face à l'impérieuse nécessité d'élaborer une stratégie de sécurité humaine globale, dont la diplomatie devrait être la pièce maîtresse. Cette stratégie diplomatique audacieuse, au service de la paix, notre pays s'en éloigne un peu plus chaque jour.

Le cas du conflit colonial en Palestine est frappant et marque une singulière dérive française. Le décalage entre l'image de la position française qui persistait encore dans les pays arabes et la réaction présidentielle au conflit à Gaza a profondément choqué. Les improvisations du Président de la République ont eu le même effet, notamment sa proposition d'une coalition internationale visant à éradiquer le Hamas. Le journal *Libération* nous apprend que celle-ci lui aurait été soufflée par Bernard-Henri Lévy, le même qui a suggéré au président Sarkozy, il y a douze ans, de bombarder la Libye où, depuis lors, règnent la faim et le chaos!

Le malaise a gagné jusqu'aux rangs de notre appareil diplomatique, car une dizaine de diplomates vous ont exprimé leur incompréhension face aux positions du Président de la République sur la situation dramatique au Moyen-Orient.

Face à tant d'acharnement des promoteurs de guerre, la France se serait particulièrement singularisée en lançant une initiative diplomatique inédite pour obtenir un cessez-le-feu immédiat et relancer un processus de paix. Seulement, notre diplomatie, à force d'user de deux poids et de deux mesures, a rendu la voix de notre pays inaudible au sein des instances internationales.

À cette même tribune, madame la ministre, vous demandiez il y a un peu plus d'un an – et vous aviez raison – le retrait des troupes russes d'Ukraine. Vous semblez beaucoup plus réservée aujourd'hui pour vous exprimer de la même façon, s'agissant du retrait des troupes israéliennes de Gaza ou des colons israéliens de Cisjordanie.

Or le droit international doit être respecté partout. Pourquoi ces hésitations? Parce que, à cette faillite morale et à cet échec politique qui caractérisent la position française sur la situation au Moyen-Orient, s'ajoute le poids d'une culture coloniale dont notre politique étrangère a du mal à se défaire.

Cette même culture, en Afrique, à coups d'interventions militaires ou encore par notre domination monétaire, a conduit à un fiasco politique et diplomatique au Sahel. Il faut changer de logiciel, sans quoi nous ne parviendrons jamais à construire quoi que ce soit de sérieux en matière de sécurité collective.

Nous devons sortir du « deux poids, deux mesures » en matière de respect du droit international et nous détacher d'une logique binaire, fondée sur l'affrontement de blocs, dans notre vision du monde, afin de privilégier les solutions politiques aux conflits, mais aussi d'en éradiquer les racines.

Il nous faut aussi promouvoir un nouvel ordre économique et une transition climatique à la hauteur des enjeux, développer une aide publique au développement juste et ambitieuse, exiger le respect des droits des femmes et éradiquer la faim.

Nous nous abstenons sur ce budget, car nous jugeons que les crédits prévus sont bien trop faibles : ils auraient dû constituer la priorité stratégique de notre politique de sécurité mondiale. (*Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.*)

M. le président. La parole est à M. André Guiol. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. André Guiol. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits de la mission « Action extérieure de l'État » requiert la plus grande solennité et une certaine gravité face aux crises diplomatiques et sécuritaires qui s'enchaînent.

Guerres de conquête, conflits gelés, guerre de défense : la liste des régions en proie à des tensions s'allonge au fil du temps. Près de nous, je pense à l'Ukraine, au Haut-Karabakh et au Proche-Orient. Cet accroissement des violences par les armes signifie-t-il un essoufflement de la diplomatie internationale? Oui, bien sûr, car les instruments de règlements des conflits internationaux semblent perdre de l'efficacité. Pour autant, la diplomatie doit redevenir la première boussole du maintien de la paix.

C'est la volonté de la France, me semble-t-il, comme en témoigne, madame la ministre, votre appel conjoint avec le ministre des armées en faveur d'une paix durable entre Israël et le Hamas. Pour préserver l'importance de la voix de la France, il nous faut maintenir les moyens de l'action extérieure. Dans les luttes d'influences qui se jouent au sein de l'ordre international, notre pays doit maintenir son rang. C'est, en tout cas, ce qu'ont recommandé les États généraux de la diplomatie, qui plaident pour davantage de moyens matériels et humains.

Nos collègues rapporteurs l'ont souligné, l'évolution des crédits de la mission va dans le bon sens, puisque ce sont 390 millions d'euros supplémentaires qui seront mobilisés en 2024, soit une hausse de 6 % par rapport à 2023. C'est une première étape pour tenir la promesse d'augmentation de 20 % des moyens sur quatre ans. Ces crédits permettront d'accroître les effectifs, mais nous attendons des réponses quant à leur répartition.

Par ailleurs, la restauration de notre crédibilité internationale nécessite aussi la consolidation de nos contributions au profit des organisations internationales et européennes. La France tient ses engagements, notamment ceux qu'elle a pris au sommet de Madrid en 2022 à l'égard de l'Otan, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, d'une part, et ceux qui facilitent la démarche européenne pour la paix, d'autre part. Nous nous en réjouissons.

Parce que le Quai d'Orsay ne doit pas être uniquement le ministère des crises, j'en viens à notre réseau d'influence. L'affaiblissement des institutions internationales, que j'évoquais au début de mon propos, nous oblige à repenser l'utilisation des canaux diplomatiques classiques, pour encourager une stratégie d'influence constructive.

Le renforcement de notre réseau culturel amorce cette mutation. La répartition des crédits du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » est rassurante, et leur hausse très significative profitera aux différents opérateurs ainsi qu'aux alliances françaises.

Le groupe du RDSE, attaché aux valeurs que porte la francophonie, se réjouit du soutien accru à l'enseignement du français à l'étranger. Nous saluons les ressources mises à disposition de l'AEFE.

Dans un contexte de compétition internationale accrue, il faut une politique d'attractivité ambitieuse. Toutefois, l'offre de moyens en matière d'enseignement du français à l'étranger n'étant pas suivie d'une progression importante des effectifs, de quel levier disposons-nous pour attirer davantage d'élèves ?

En revanche, la revalorisation à hauteur de 6 millions d'euros des crédits alloués aux bourses pour les étudiants étrangers va dans le bon sens.

Enfin, je dirai quelques mots sur certaines difficultés qui sont vécues par nos concitoyens à l'étranger – Olivier Cadic en a parlé – et auxquelles il faudra apporter une réponse. Je pense aux délais d'attente dans les services consulaires pour la délivrance des visas de court séjour, qui continuent de croître. La baisse des moyens humains octroyés au traitement des visas dans le programme concerné est inquiétante. Nous aurions aimé que le plafond des autorisations d'emploi de chaque poste soit revu à la hausse. Il y va du confort de nos administrés, mais aussi de la crédibilité de la France.

Au bénéfice de ces observations, mes chers collègues, nous voterons ce budget globalement volontariste du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Dans le droit fil des États généraux de la diplomatie, il marque la genèse d'un changement de paradigme, évolution que le groupe du RDSE accueille avec satisfaction. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Baptiste Lemoine.

M. Jean-Baptiste Lemoine. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, nous voici réunis pour évoquer les crédits alloués à l'action extérieure de la France.

Si les chiffres peuvent parfois nous diviser, une loi de finances étant un acte éminemment politique, celui par lequel la Nation affecte les ressources aux différentes politiques publiques, nul doute que la fierté et l'ambition que nous nourrissons pour la France dans le monde nous rassemblent, et c'est heureux.

En tant que parlementaires, notre rôle de vigie, madame la ministre, est donc de nous assurer que vous avez les moyens d'agir pour à la fois maintenir la singularité française parmi les grandes puissances dans le concert des nations, préserver et renforcer l'exceptionnel réseau diplomatique et consulaire qui est le nôtre, enfin, conforter le lien aussi fort qu'unique avec les Français établis hors de France, qui participent tant à notre rayonnement.

Bref, il s'agit de nous assurer que la « Maison France » a les moyens de faire face dans un contexte géopolitique marqué par la multiplication de régimes politiques qui se raidissent, mettent au défi le multilatéralisme et malmènent les institutions et normes juridiques internationales.

Dans ce contexte, nous devons continuellement réinterroger notre action et notre façon de procéder, pour l'adapter à cette nouvelle donne, faite de nouvelles polarisations, de

nouveaux acteurs ayant émergé bruyamment sur la scène internationale et de coalitions plus mouvantes et volatiles que jamais.

Des conflits latents ou gelés sont réactivés, de l'Ukraine au Karabakh, du Yémen à Gaza et Israël, laissant craindre une contagion.

C'est dans ce contexte que le Président de la République a souhaité l'organisation des États généraux de la diplomatie, un exercice inédit dans l'histoire du Quai d'Orsay, afin de poser les fondements d'un réarmement de la diplomatie française – les précédents intervenants l'ont souvent souligné. Les objectifs sont très concrets : plus de moyens, mieux s'adapter, mieux valoriser les carrières, mieux sécuriser et mieux influencer.

À cet égard, je salue le travail réalisé par Jérôme Bonnafont, ainsi que les conclusions fortes qu'en a tirées le Président de la République lors de son discours du 16 mars 2023.

Six mois plus tard, madame la ministre, vous présentiez le budget pour l'année 2024, un jalon fort sur ce chemin qui mène jusqu'à 2027. Tous les rapporteurs, spéciaux et pour avis, ont salué ce réarmement à la fois budgétaire et humain. Les moyens alloués à l'action extérieure de l'État atteignent 3,5 milliards d'euros, soit une augmentation de 6 % une fois corrigé l'effet de l'inflation.

Ce budget apporte une réponse au sentiment, diffus, mais bien réel, qui existait au Quai d'Orsay depuis plusieurs décennies, selon lequel il y avait une déprise. Déjà, en 2003, des agents du ministère manifestaient devant le Sénat. Un coup d'arrêt a été porté il y a deux ans à la baisse des effectifs. Et vingt ans après cette manifestation, l'augmentation des effectifs est significative : 700 ETP vont être créés, dont 165 dès l'année prochaine.

Le budget pour 2024 est davantage encore au service de nos compatriotes français de l'étranger. En effet, le programme 151 est marqué par une hausse significative de 17 %, soit une augmentation de 24 millions d'euros.

Ce budget permet d'étoffer l'offre de services destinés à faciliter la vie de nos compatriotes établis hors de France. Je pense ainsi à la poursuite du déploiement du service France Consulaire, cette plateforme d'appel si utile qui permet d'apporter une réponse immédiate aux Français de par le monde. En 2025, nous couvrirons 97 % des Français de l'étranger.

Je pense également à la mise en œuvre d'éléments du programme qu'avait présenté le Président de la République pour nos compatriotes établis hors de France – nous l'avons dit, nous le faisons.

Ainsi, le pass éducation langue française qu'a évoqué Olivier Cadic est mis en œuvre. La procédure de renouvellement dématérialisé des passeports au Canada et au Portugal va enfin être expérimentée – ce n'est pas une mince affaire, compte tenu des freins existant par ailleurs dans l'État –, avant, on l'espère, d'être généralisée.

Mes collègues Ronan Le Gleut, Guillaume Gontard, Valérie Boyer et moi-même avons déposé un amendement visant à abonder les crédits de la Caisse des Français de l'étranger au titre de la catégorie aidée, afin de doubler l'effort de l'État.

Si tous les ministres doivent veiller à ce que leur politique publique prenne en compte les Français de l'étranger, le ministère des affaires étrangères et la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) doivent être les pilotes interministériels et avoir une vision globale,

au-delà du réseau consulaire, sur tous les sujets concernant les Français de l'étranger, afin que la vie de nos compatriotes puisse être prise en compte dans tous ses aspects. Il est souvent nécessaire de lever un certain nombre de freins dans les services de l'État.

Ce budget pour 2024 est aussi celui qui renforce notre diplomatie culturelle et d'influence. Les crédits du programme 185 sont en hausse de 162 millions d'euros. À cet égard, je me réjouis de l'instauration d'un fonds d'aide au réseau des alliances françaises. En la matière, le tissu, on le sait, est très dense, mais il repose souvent sur quelques personnes. Il a été affecté par la crise de la covid-19 et son modèle a été mis à mal. Ce fonds est donc bienvenu.

De la même façon, nous devons un appui renforcé au réseau de l'enseignement français à l'étranger, dans toutes ses composantes.

Nous sommes évidemment très satisfaits des établissements en gestion directe, mais je tiens à lancer un appel à cette tribune, afin que l'on vienne en aide aux partenaires. Samantha Cazebonne, sénatrice représentant les Français établis hors de France, vous a écrit il y a quelques jours, madame la ministre, afin de solliciter un soutien additionnel, de 3 millions d'euros au moins, pour la Mission laïque française (MLF).

La MLF représente un cinquième des établissements dans le monde. Il est nécessaire de renforcer ces acteurs, pour atteindre l'objectif d'un doublement de ses effectifs d'ici à 2030.

Enfin, la question immobilière demeure prégnante. Nous attendons que les arrêtés soient pris. S'il faut modifier la loi organique, mes chers collègues, prenons nos responsabilités, déposons une proposition de texte et réglons le problème si Bercy ne veut pas le faire!

En conclusion, vous l'aurez compris, le groupe RDPI votera avec satisfaction, et même avec enthousiasme, les crédits de la mission « Action extérieure de l'État », ceux de l'année 1 de la politique de réarmement de la diplomatie française, afin que la France conserve son statut de puissance à part et à part entière. *(Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et RDSE. – Mme Olivia Richard et M. Olivier Cadic applaudissent également.)*

M. le président. La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret. *(Applaudissements sur les travées du groupe SER.)*

Mme Hélène Conway-Mouret. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, la France possède une empreinte territoriale dans le monde entier, grâce à l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire, éducatif, culturel et économique qu'elle a bâti au fil du temps, héritage que nous avons le devoir de consolider.

Ce maillage et cette expérience confèrent à notre pays un avantage, dont peu disposent : celui d'être en mesure de déployer une politique complète et coordonnée au service de nos intérêts.

Or, si nous nous réjouissons de la hausse des moyens humains et financiers pour 2024, de nombreuses interrogations subsistent sur la manière dont sera assuré le renforcement de la place de la France dans le concert des nations, ainsi que sa capacité à agir.

En revenant sur les différents programmes qui composent la mission, j'évoquerai les améliorations que notre groupe juge indispensables pour donner corps à cette ambition de transformation de notre action diplomatique.

Notre réseau consulaire est le premier axe de cette ambition. Il est pour nos ressortissants et tous les étrangers ayant un lien avec la France le premier moyen d'accès à nos services publics.

Après avoir été le parent pauvre du budget du ministère en 2023, le programme bénéficiera d'une hausse de 17 % cette année, ce qui permettra un premier rattrapage. Ces crédits permettront notamment d'approfondir la modernisation de l'administration consulaire et d'achever le déploiement du service France Consulaire.

Cette plateforme de réponse aux appels des usagers ne saurait néanmoins être considérée comme un substitut à l'accueil physique, seul contact possible pour nombre d'entre eux.

Bien que nous puissions nous réjouir que ces effectifs connaissent, enfin, une augmentation, la création de 20 ETP reste en deçà des besoins, notamment pour les services d'état civil et des visas.

En effet, le délai de traitement des dossiers ne cesse de s'allonger, du fait de la recrudescence des demandes post-pandémie et de la dimension réduite des équipes, mais aussi de la prolifération d'officines privées, qui bloquent les créneaux de rendez-vous disponibles pour les revendre à des usagers désespérés de ne pas réussir à obtenir de rendez-vous. Cette crise des visas suscite une détérioration des conditions de travail des agents et une insatisfaction grandissante des demandeurs qui portent atteinte à l'image de la France à l'étranger.

L'envoi d'agents de renforts pour absorber le surplus d'activité et pallier le manque d'effectifs a permis de réduire les délais d'attente, mais ne représente en aucun cas une solution pérenne. C'est la raison pour laquelle le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain proposera d'accélérer les créations de postes au sein du réseau consulaire.

Nous tenterons également de combler plusieurs lacunes de ce budget.

Tout d'abord, le montant alloué aux aides sociales est simplement reconduit, alors même que l'inflation mondiale et la dévalorisation du cours de l'euro, sur lequel reposent les allocations, perdurent dans de nombreux pays. Au regard des besoins observés sur le terrain, mon groupe proposera le rehaussement de cette enveloppe.

Ensuite, l'augmentation de 13,6 millions d'euros des crédits alloués aux bourses scolaires, présentée comme étant significative, n'est en fait qu'un trompe-l'œil. En effet, en tenant compte du dégel de la réserve de l'ordre de 5 %, l'enveloppe de 118 millions d'euros se révèle inférieure à celle de l'année dernière, qui était pourtant déjà insuffisante.

Par ailleurs, mon groupe fera plusieurs propositions pour permettre à toutes les familles françaises de continuer à scolariser leurs enfants, malgré la hausse des frais d'écolage.

En outre, des interrogations subsistent sur les modalités d'exécution du pass éducation, nouvellement doté d'un million d'euros. Qui seront, madame la ministre, les pays retenus pour l'expérimentation et les prestataires éligibles ?

Enfin, le soutien à la Caisse des Français de l'étranger, unique caisse de sécurité sociale pour les non-résidents, est un impensé de ce budget. Cet organisme se retrouve seul pour assurer la mission de service public que lui a confié l'État, puisque le concours de ce dernier au financement de la catégorie aidée est passé de 50 % à 10 %.

Compte tenu des difficultés financières que rencontre cet organisme essentiel pour des milliers de nos compatriotes, en particulier hors de l'Union européenne, mon groupe demandera un réengagement fort de la part de l'État en faveur de cette caisse.

Le deuxième axe de l'ambition de transformation de notre action diplomatique repose sur notre réseau diplomatique, dont l'augmentation du budget de 8,7 % et l'accroissement des effectifs de 110 ETP supplémentaires ont pour ambition de compenser les économies réalisées précédemment. Ces moyens serviront à la remise à niveau du réseau – c'est heureux –, que nous sollicitons chaque année lors du débat budgétaire.

Nous serons toutefois vigilants sur deux points.

Premièrement, si le centre de crise et de soutien du ministère voit son budget augmenter de 450 000 euros, ce qui lui permettra de recruter environ 5 ETP, nous observons une multiplication et une intensification des crises dans lesquelles son intervention est cruciale pour protéger nos ressortissants. Nous espérons donc que ces moyens seront suffisants pour faire face aux crises à venir.

Deuxièmement, la coopération en matière de sécurité et de défense, qui passe essentiellement par la formation grâce à l'envoi de coopérants issus des armées, de la gendarmerie, de la police et des douanes, semble sous-estimée. Pourtant, j'ai observé à Djibouti et en Mauritanie que la demande de coopération avec la France, qui dispose d'un réel savoir-faire, est toujours forte. Là encore, nous espérons que vos estimations permettront d'atteindre l'objectif d'accroître l'offre de formation de 40 %.

Pour finir, le troisième pilier repose sur la diplomatie culturelle et d'influence, qui détermine notre capacité à faire vivre le modèle français et européen que nous défendons, dans un monde où nos compétiteurs tentent d'imposer par tous les canaux, sinon par la force, leur propre vision du monde.

La France possède des atouts majeurs qu'elle doit entretenir. Elle dispose d'abord du premier réseau culturel au monde. Nos Alliances françaises et Instituts français bénéficieront d'un soutien dont je ne puis que me réjouir après l'avoir réclamé chaque année, au travers d'un amendement similaire, qui est satisfait cette fois.

Elle dispose aussi du premier réseau éducatif au monde, grâce à son maillage d'établissements d'enseignement du français. Toutefois, l'ambition de notre pays de doubler le nombre d'élèves à l'horizon de 2030 ne s'accompagne toujours pas des moyens à la hauteur de l'objectif, comme l'ont rappelé certains orateurs précédents.

L'augmentation de 8 millions d'euros de la subvention pour charges de service public de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ne se traduira pas en réalité par un accroissement de ses moyens.

Pour absorber les surcoûts liés à la réforme du statut des personnels détachés pour 15 millions d'euros, à la hausse du point d'indice pour 7 millions d'euros et aux conséquences de l'inflation pour 7,6 millions d'euros, l'Agence sera contrainte d'augmenter les contributions des établissements, ce qui se traduira mécaniquement par une hausse des droits de scolarité pour les familles.

Par ailleurs, la question du financement des projets immobiliers des établissements en gestion directe, estimés à près de 200 millions d'euros, n'est toujours pas résolue, ce qui entrave le développement du réseau et nuit fortement à l'attractivité de notre offre éducative.

Il devient donc urgent d'apporter une solution pérenne, telle que l'inscription d'une subvention pour charges d'investissement au sein du programme, dès le prochain projet de loi de finances.

Je tiens d'ailleurs à vous faire part de notre satisfaction, même si elle est relative, car nous ne souhaitons pas qu'on y trouve prétexte au rejet de certains de nos amendements, s'agissant du maintien de l'article 50 A, qui prévoit la remise d'un rapport gouvernemental sur les capacités d'emprunt de l'Agence.

La France jouit aussi d'une forte attractivité en matière d'enseignement supérieur, mise au défi par des pays qui ont parfaitement compris que les étudiants étrangers sont leurs meilleurs ambassadeurs lors de leur retour dans leur pays d'origine et qui développent des stratégies offensives pour les attirer, alors que la France décroche.

L'augmentation de 6 millions d'euros de l'enveloppe allouée aux bourses d'études est nécessaire, mais sera-t-elle suffisante pour atteindre l'objectif de doublement de ces bourses à l'horizon de 2030, fixé dans le cadre de la stratégie Bienvenue en France ?

Enfin, la situation financière de Campus France, en déficit de 1,7 million d'euros, représente un angle mort de ce budget, que mon groupe tentera de combler.

En conclusion, alors que nous pourrions nous réjouir que le PLF 2024 prévoie une augmentation importante des crédits de la mission « Action extérieure de l'État », Mme la rapporteure spéciale de la mission défendra un amendement visant à réduire ses crédits de 30 millions d'euros.

Au regard de l'ensemble des considérations que je viens de développer devant vous, l'adoption de cet amendement par notre assemblée conduirait notre groupe à s'abstenir sur les crédits de cette mission. En revanche, nous les voterions s'il était rejeté. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Mathilde Ollivier et M. Henri Cabanel applaudissent également.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Meignen. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Thierry Meignen. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, avec la fin de la guerre froide, le monde a connu durant une trentaine d'années une parenthèse géopolitique. Au cours de cette période, le relatif apaisement de l'ordre international, assis sur le primat américain, mais aussi sur une certaine prévalence du droit, du multilatéralisme et du commerce, a pu donner à certains l'illusion d'une marche continue vers la paix et la stabilité.

L'invasion de l'Ukraine fut une brutale prise de conscience pour l'Europe et la France, le révélateur d'une nouvelle ère placée sous le signe de l'incertitude, de la polarisation et de la confrontation. Dans celle-ci, les impérialismes se réveillent et les puissances régionales s'affirment. Les recours à la force se multiplient et accélèrent l'effacement, la marginalisation des enceintes internationales. En toile de fond, certains régimes autoritaires tentent de ressusciter à leur profit une logique de blocs destinée à saper l'influence occidentale.

Néanmoins, en cherchant à provoquer un divorce entre ce qu'elles appellent l'Occident collectif et le Sud global, c'est en fait une nouvelle fragmentation du monde que ces puissances font le choix d'attiser. Et c'est dans cet inquiétant climat global que, en Arménie, au Proche-Orient ou en République démocratique du Congo, des conflits naissent ou se réactivent ; que, au Sahel ou en Ukraine, certains s'enlisent ; que, en mer de Chine méridionale, dans le détroit de Taïwan ou dans le golfe de Guinée, d'autres semblent en gestation.

Cette nouvelle donne a incité les Européens à réinvestir d'urgence l'outil militaire qu'ils avaient délaissé. C'est bien sûr fondamental, mais ce n'est pas suffisant. Car s'il est indispensable de se préparer à l'éventualité de la guerre, il est tout aussi nécessaire de se donner les moyens d'en éloigner le spectre.

En d'autres termes, il est évident que, dans le monde tel qu'il se dessine, la diplomatie sera essentielle. Elle le sera d'autant plus pour un pays comme le nôtre, qui jouit d'un statut international particulier et qui entend jouer dans le monde un rôle singulier. Or, depuis plusieurs années, son influence décroît sur la scène internationale. À présent, c'est son image qui est battue en brèche, et pas seulement sur le continent africain.

Aussi, pour tenir son rang de puissance et continuer à peser sur le cours du monde, pour rester en mesure d'y défendre ses intérêts comme ses valeurs, la France aura besoin d'une diplomatie forte.

Soulignons aussi que nos diplomates – je veux ici leur rendre un hommage particulier – jouent un rôle crucial lorsque, dans des situations de crise, nos compatriotes établis à l'étranger sont menacés.

Que ce soit en Afghanistan, en Ukraine, au Soudan, au Niger ou au Proche-Orient, ils ont tenu ces dernières années, aux côtés de nos militaires, une place centrale dans les remarquables opérations d'évacuation qui ont permis la mise en sécurité de nos ressortissants. Ils méritent donc des moyens à la hauteur de la tâche qui leur incombe.

Or la somnolence stratégique qui a frappé les États européens ces dernières décennies s'est aussi accompagnée d'une certaine forme d'indolence diplomatique. Cette tendance a été particulièrement marquée dans notre pays. Car, s'il conserve l'un des réseaux diplomatiques les plus étoffés et les plus compétents au monde, n'oublions pas que, en trente ans, le budget du ministère des affaires étrangères a régressé de manière constante et que ses effectifs ont été réduits de moitié.

Après ces années de profonde érosion, la tendance semble désormais s'inverser. Ainsi, après avoir progressé de 160 millions d'euros en 2023, les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » connaîtront une nouvelle hausse substantielle de 9 % en 2024. Quant aux effectifs du Quai d'Orsay, ils bénéficieront de 165 nouveaux ETP, après la création nette de 106 postes décidée l'année dernière.

Bien sûr, nous n'en sommes pas encore au réarmement de notre diplomatie annoncé par le Président de la République. Cela prendra du temps et dépendra aussi de notre action globale sur nos finances publiques, dont l'état déplorable ne permet pas de dégager des marges de manœuvre budgétaires au niveau que nous souhaiterions.

En outre, notre capacité à renouveler et à renforcer notre politique étrangère ne sera pas seulement fonction de nouveaux moyens. Elle découlera aussi de la manière dont ceux-ci seront employés.

Or, la plupart des lignes budgétaires de la mission augmentant dans des proportions relativement homogènes, les priorités politiques qui se dégagent de ce projet de loi de finances restent difficiles à cerner. Quant à l'affectation des ressources additionnelles, financières ou humaines, elle reste parfois assez obscure.

Naturellement, je salue certains des axes mis en avant lors de la présentation du budget pour 2024. Je pense par exemple aux moyens supplémentaires destinés à notre réseau consulaire, qui a tant souffert au cours des dernières années. Je pense également au renforcement des capacités d'analyse et de communication, en particulier dans nos postes en Afrique et dans l'Indo-Pacifique.

À l'heure de la lutte informationnelle et de la montée du sentiment antifrançais en Afrique, il s'agit en effet d'un levier essentiel pour restaurer et renforcer l'influence de notre pays.

Toutefois, il faut bien avouer que, budgétairement parlant, peu d'éléments ressortent de manière particulièrement saillante. Or, face à ce que nos rapporteurs spéciaux ont identifié à juste titre comme un risque de saupoudrage des moyens supplémentaires octroyés à notre diplomatie, sans doute serait-il plus efficace de concentrer nos efforts sur un nombre restreint d'objectifs clairement identifiés.

M. Vincent Delahaye. Il n'y en a pas...

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. C'est déjà le cas !

M. Thierry Meignen. À cet égard, permettez-moi de souligner que c'est au même effort de clarté et de lisibilité que le chef de l'État gagnerait à s'astreindre dans l'expression de la stratégie diplomatique française.

En effet, qu'il s'agisse de la conduite de notre politique africaine ou, plus récemment, des positions exprimées sur Taïwan ou le conflit au Proche-Orient, les décisions contradictoires, les revirements et les déclarations dictées par l'improvisation du moment se sont multipliés, mettant à l'épreuve la crédibilité diplomatique de la France.

M. Hugues Saury. Bravo !

M. Thierry Meignen. Il est vrai que le métier de diplomate est complexe et qu'il est le fruit d'un long apprentissage. Or, comme le rappelait Jérôme Bonnafont, rapporteur des États généraux de la diplomatie : « La disparition des corps diplomatiques a été vécue comme la négation d'un métier dans sa spécificité. »

Malgré la tenue de ces États généraux, malgré les annonces sur les crédits supplémentaires dégagés jusqu'en 2027, ce sentiment de malaise ne s'est pas dissipé, et les craintes nées de la réforme voulue par le Président de la République n'ont pas toutes été levées.

Le rapport issu de ce large exercice de consultation contient néanmoins un certain nombre de préconisations sur l'avenir des carrières diplomatiques. On ne peut que souhaiter que leur mise en œuvre permette d'aplanir certaines difficultés et qu'elle contribue à apaiser en partie le trouble ressenti par nombre de ces grands serviteurs de l'État que sont les diplomates.

Madame la ministre, mes chers collègues, au bénéfice de ces observations, le groupe Les Républicains votera les crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur pour avis de la commission de la culture applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'agression russe n'est pas terminée et la guerre ravage toujours l'Ukraine. Les perspectives de paix sont difficiles à entrevoir. L'Europe n'est pas la seule région du monde à être le théâtre de conflits armés.

Une semaine avant l'attaque du Hamas, le conseiller à la sécurité de Joe Biden déclarait que le Moyen-Orient était plus apaisé qu'au cours des deux décennies précédentes. Les événements ne lui ont pas, hélas ! donné raison. Là aussi, la paix semble s'éloigner.

Le Sahel a connu une succession de coups d'État, appuyés par la Russie, qui font craindre le pire pour la sécurité de la région.

En Asie, les États-Unis restent déterminés à contenir les velléités d'expansion chinoises, notamment autour de Taïwan. À cela s'ajoutent les tirs de missiles et les lancements de satellites de la Corée du Nord, qui continuent de perturber la zone. Le risque d'embrassement de la région est élevé.

Tout cela nous conduit à nous interroger : le regain de tensions et la course aux armements sont-ils les corollaires d'un monde multipolaire ? Si nous voulons éviter le « piège de Thucydide », le piège des postures agressives, de l'escalade et des catastrophes, il est indispensable de renforcer nos capacités de dialogue et de négociation.

Nous nous félicitons donc que le Gouvernement ait consenti cette année une hausse significative du budget consacré à l'action extérieure de l'État.

Cette hausse sera notamment employée à sécuriser nos emprises dans un monde plus instable. Nous le devons aux femmes et aux hommes qui portent la voix de la France dans les régions les plus reculées et les plus dangereuses du monde.

Depuis la réforme de la fonction publique, notre diplomatie était plongée dans l'incertitude. Les États généraux de la diplomatie qui se sont achevés au début de cette année ont permis de tracer des lignes claires.

La diplomatie est une force dans laquelle nous devons investir. Elle nous permet bien entendu de peser sur les conflits en cours, mais également d'empêcher leur déclenchement.

Au-delà de la gestion des crises, nous souhaitons que la diplomatie mette davantage en valeur l'action de la France.

Les opinions publiques de plusieurs pays du Sahel ont été la cible de campagnes de désinformation, savamment menées par la Russie, qui ont dégradé l'image de la France. La réalité de ces attaques ne doit pas nous faire oublier la nécessité de faire évoluer nos méthodes de communication. Nous devons entrer pleinement dans la modernité si nous ne voulons pas nous laisser distancer.

Mieux communiquer nous permettra aussi de mieux coopérer. La France se veut une puissance d'équilibre. Elle a pour cela besoin d'être intégrée au sein de réseaux d'alliances qui lui permettent de peser. Nos contributions à cet égard sont de véritables investissements.

Le développement de coopérations dans les domaines culturel et scientifique doit nous permettre non seulement d'entretenir nos compétences et notre attractivité en ces matières, mais aussi, plus largement, de faire rayonner la France, ses idées et ses valeurs.

L'enseignement du français est à cet égard fondamental. Il ne nous donne pas simplement une langue en partage. Il s'agit aussi d'un formidable vecteur de diffusion de notre

mode de vie et de nos valeurs : la liberté, bien sûr, mais également l'égalité entre les femmes et les hommes ou encore le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans un monde multipolaire, la France doit pouvoir parler à tous et être capable de faire entendre sa voix.

Nous nous félicitons de la hausse du budget consacré à la diplomatie cette année, *a fortiori* parce que le Président de la République nous a assuré qu'elle se poursuivrait dans les années à venir.

Avec des effectifs renforcés et des moyens modernisés, notre diplomatie retrouve la place qui lui revient. Le groupe Les Indépendants – République et Territoires votera donc en faveur de l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Laugier. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Michel Laugier. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, notre commission a récemment conduit une mission d'information sur l'expertise patrimoniale française à l'étranger, dont nos collègues Else Joseph et Catherine Morin-Desailly étaient les rapporteuses.

Son rapport d'information montre que la France non seulement dispose de formidables atouts, mais aussi jouit d'une image d'excellence à l'étranger. Elle est attendue, par ailleurs, sur toute une série de sujets.

L'action extérieure de l'État est donc loin, dans toutes ses dimensions, d'être un enjeu subalterne, en particulier lorsqu'elle promeut les valeurs de nos démocraties dans un monde toujours plus menaçant, hélas !

Pour renforcer notre diplomatie d'influence, le rapport plaide notamment pour une meilleure coordination des deux ministères concernés, la culture et les affaires étrangères.

À présent que la Cité internationale de la langue française de Villers-Cotterêts est ouverte, il faut rappeler que la francophonie, vecteur important de promotion de la diversité culturelle et linguistique et porteuse des valeurs démocratiques, reste un enjeu essentiel. Soutenons donc ses artisans.

À ce titre, comme l'a fait notre rapporteur pour avis, Claude Kern, je tiens à saluer le travail de nos réseaux de diplomatie culturelle et d'enseignement du français à l'étranger : ils s'adaptent continuellement au contexte géopolitique. Il est remarquable que, malgré les conflits, les missions se poursuivent du mieux possible en Ukraine ou au Proche-Orient, à Ramallah, à Jérusalem-Est, à Jérusalem-Ouest ou encore à Bethléem. On notera que, en Israël, l'ensemble du dispositif de l'Institut français est resté ouvert.

Bien que ses missions fussent reconnues, l'Institut français a subi une baisse drastique de ses crédits – jusqu'à 50 % ! – sous le quinquennat de François Hollande, avant de voir son budget stagner à partir de 2017. Il suffit de se déplacer à l'étranger, en Europe particulièrement, pour constater combien ce réseau est fragilisé.

La hausse des crédits pour l'année 2024 était donc plus que nécessaire pour inverser la tendance, même si, selon une analyse que je partage avec M. le rapporteur, nous sommes encore loin du compte.

Les besoins demeurent importants également pour nos lycées français, qui font face à la concurrence internationale. En la matière, on soulignera que les objectifs fixés par le Président de la République sont loin d'être atteints. Aussi conviendra-t-il d'accroître la hausse des crédits dans les années à venir.

Telles sont les quelques remarques que je souhaitais formuler, dans le temps trop court qui m'est imparti. Tout en soulignant le chemin qui reste à parcourir, notre groupe, comme l'a déjà dit Olivier Cadic, votera les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme Marta de Cidrac. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Alain Duffourg applaudit également.*)

Mme Marta de Cidrac. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'état du monde est préoccupant. C'était vrai en 2023, ce le sera encore en 2024. Instabilités, crises, pénuries, extrémismes, les maux qui affectent la géopolitique actuelle sont nombreux et nous imposent, en tant que législateurs, de prendre des décisions.

L'une d'entre elles est bien sûr de renforcer les moyens de nos armées. L'emploi de la force n'est jamais souhaitable en soi, mais il peut se révéler, malheureusement, parfois nécessaire. Il s'agit surtout d'un extrême recours, lorsque toutes les autres solutions ont été épuisées.

Ces solutions, notre diplomatie les met en œuvre au quotidien. Elle défend les intérêts et la place de la France dans le monde, mais également la paix, la liberté et la sécurité des nations.

Par son histoire, sa langue et sa tradition, notre pays a développé, au fil des siècles, une véritable culture diplomatique. Nos différentes représentations, ambassades et consulats forment aujourd'hui le troisième réseau diplomatique du monde, après ceux des États-Unis et de la Chine. Au vu des équilibres géopolitiques instables que nous connaissons, c'est un atout, un élément majeur de notre souveraineté.

La mission que nous examinons semble soutenir budgétairement notre diplomatie. En effet, le PLF 2024 prévoit un budget en augmentation de 6 % pour la mission « Action extérieure de l'État », dont les crédits progressent en valeur de 290 millions d'euros par rapport à 2023, une fois l'inflation déduite. C'est un effort significatif que je salue, au regard des enjeux et du contexte que j'ai évoqués.

Cependant, cette augmentation doit être utilisée de façon stratégique, en fléchissant les nouveaux moyens vers des zones géographiques précises et selon des priorités politiques claires et bien définies.

De même, la politique extérieure de la France n'est pas toujours d'une grande lisibilité, la récente crise au Proche-Orient nous le rappelle.

Ces moyens supplémentaires interviennent à la suite des annonces faites par le Président de la République lors des États généraux de la diplomatie, en mars dernier : il s'agit d'une augmentation du budget du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui est porté à 7,9 milliards d'euros d'ici à 2027, ainsi que de la création de 700 équivalents temps plein. Cet effort est certes important, mais soyons vigilants et n'oublions pas le contexte dans lequel ces promesses ont été formulées.

En effet, en juin 2022, un mouvement social d'ampleur – fait inédit – a touché le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Sans revenir en détail sur le décret qui a mis le feu aux poudres, nous devons nous assurer que les annonces présidentielles se concrétisent et qu'elles n'ont pas été prononcées pour faire du bien à qui veut l'entendre.

Malheureusement, cela commence mal : les rapporteurs spéciaux de la commission des finances relèvent que le fléchage des crédits et des nouveaux emplois est imprécis.

L'exécution de cette mission budgétaire est donc à surveiller, car elle risque de n'avoir servi qu'à apaiser temporairement les tensions sociales. Avec une pointe d'ironie, je dirai qu'un tel scénario messianique a déjà été vu par ailleurs...

Je retiens néanmoins l'intention d'un réarmement diplomatique à long terme, qui serait salutaire. Depuis trente ans, les moyens accordés à notre diplomatie ont été grandement diminués, de même que les emplois publics dans ce domaine, qui ont été réduits de moitié.

La mission que nous nous apprêtons à examiner défend notre place de puissance diplomatique mondiale, la première au sein de l'Union européenne. Cette précision est importante, car l'Union européenne ne souhaite pas rester à l'écart du sujet.

Le déclin des capacités diplomatiques de certains de nos partenaires européens a mécaniquement permis le renforcement d'une diplomatie européenne mutualisée, dotée cette année de près de 6 milliards d'euros de budget. C'est un atout sur lequel nous devons nous appuyer, sans feindre d'ignorer certaines réalités. En Européenne convaincue, je souhaite rappeler la nécessité de conserver une pleine et entière autonomie diplomatique française.

La voix de la France, qui fait valoir ses intérêts et sa vision du monde, est écoutée sur la scène internationale depuis des siècles. Cela doit continuer ainsi, en parallèle d'une diplomatie européenne qui est certes essentielle, mais qui agit dans un périmètre d'action différent.

La crise ukrainienne nous aura montré les limites d'une diplomatie à vingt-sept. Construire ensemble une Europe puissance, oui, mais sans abandonner nos spécificités nationales ! Ainsi, les Allemands n'ont pas hésité à protéger leur souveraineté et leurs intérêts vitaux, alors même que leur position allait à l'encontre de la position communautaire.

Pour conclure, la fin de la Guerre froide a pu nous faire vivre dans l'illusion d'une « fin de l'histoire », mais nous voyons bien qu'il n'en est rien. Le monde dans lequel nous vivons est multipolaire, parsemé de crises, où s'entrechoquent tous les extrémismes. Dans ce monde instable, nous devons pouvoir compter sur un réseau diplomatique efficace, ancré, expert, parlant à nos alliés, nos adversaires et nos ennemis.

C'est là le premier rempart de notre souveraineté. Tel est selon moi l'état d'esprit qui doit nous animer en examinant ces crédits de la mission « Action extérieure de l'État ». (*Bravo ! et applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. le rapporteur pour avis de la commission de la culture applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre. (*M. Jean-Baptiste Lemoyne applaudit.*)

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi tout d'abord de saluer la qualité de vos interventions, qui reflètent l'intérêt que porte la Haute Assemblée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

L'adoption de ce budget en commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, ainsi qu'en commission des finances – je remercie l'une et l'autre de leur confiance –, confirme d'ailleurs cet intérêt.

Vous l'avez tous dit, et nous le savons tous : le contexte international n'a pas été aussi complexe et dangereux depuis des décennies. Nous vivons dans un monde en voie de fracturation, brutal, où les menaces globales se renforcent et où les crises s'additionnent.

Lors de la seule année écoulée, le Soudan, le Niger, Israël et Gaza nous ont ainsi rappelé combien le Quai d'Orsay était au centre de la gestion des crises à l'étranger.

En ce qui concerne l'Arménie, j'ai le plaisir de vous annoncer l'engagement de 15 millions d'euros supplémentaires en faveur de ce pays au titre de l'appui humanitaire. Cet engagement a été rendu possible par l'adoption au Sénat d'un amendement au projet de loi de finances de fin de gestion pour 2023.

Mme Hélène Conway-Mouret. Très bien !

Mme Catherine Colonna, ministre. Dans ce monde, nos intérêts, politiques ou économiques, sont partout contestés. Des menaces visent nos ressortissants et nos emprises. Elles se déploient aussi dans le champ numérique ou informationnel, où nous sommes la cible d'opérations de propagande et de désinformation.

Dans cet environnement géopolitique durablement dégradé, la diplomatie est plus que jamais nécessaire. Pour faire face, nous devons la réarmer. Le budget qui vous est soumis permet précisément de poursuivre le réarmement de la mission « Action extérieure de l'État ».

En 2024, ses crédits devraient en effet atteindre 3 344 millions d'euros en crédits de paiement : une augmentation de 11 %, soit 293 millions d'euros par rapport à la loi de finances initiale pour 2023. C'est du jamais vu, me semble-t-il, depuis 2005.

Alors que, à l'exception de cette année 2023, nos effectifs n'avaient cessé de baisser au cours des trois dernières décennies, je veux insister sur la hausse prévue dans ce projet de loi de finances. Celle-ci nous permettra de disposer de 165 ETP supplémentaires, qui s'ajouteraient aux 106 ETP déjà obtenus en 2023. La répartition de ces nouveaux effectifs concernera très majoritairement la mission « Action extérieure de l'État », prioritairement à l'étranger.

Cette croissance des effectifs, pour la seconde année consécutive et avec en outre des perspectives favorables pour les budgets 2025, 2026 et 2027, a entraîné un très net changement d'état d'esprit chez nos agents. Motivés par des perspectives de carrière plus claires, ils sont aussi plus confiants dans leur avenir. Ce n'est pas anodin, à l'heure où les crises s'accumulent, et alors que nous avons besoin de toutes nos ressources.

Une partie de ces nouveaux ETP sera consacrée à l'amélioration des méthodes et outils de travail, ainsi qu'au programme de transformation de mon ministère, que j'ai décidé en juin dernier, dans le prolongement des États généraux de la diplomatie et en application des orientations fixées par le Président de la République le 16 mars dernier.

Preuve que l'augmentation de nos effectifs n'est pas incompatible avec une gestion dynamique des ressources humaines, nous continuerons de redéployer des ambassades et services où la pression est moindre vers de nouvelles priorités géographiques ou sectorielles.

Mesdames, messieurs les sénateurs, grâce aux moyens de la mission « Action extérieure de l'État », nous pourrions nous concentrer sur quatre grandes priorités.

Premièrement, nous porterons nos efforts sur les fonctions politiques.

Le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » verra ses crédits augmenter de 13 %, ce qui nous permettra de financer la nécessaire modernisation de nos outils numériques, mais aussi l'entretien et le verdissement de notre exceptionnel patrimoine immobilier. Cela va

de pair avec l'universalité de notre réseau, que nous avons fait le choix, courageux, de conserver. En 2024, l'ambassade de Canberra sera ainsi la première ambassade à énergie positive de notre réseau.

Cette hausse des moyens du programme 105 permettra aussi le renforcement de services essentiels, mais parfois insuffisamment dotés – ainsi, souvent, de nos chancelleries politiques –, ou encore la consolidation de nos 25 postes de présence diplomatique (PPD).

Ces moyens nous permettront également de renforcer notre présence dans le Pacifique, avec l'ouverture d'une nouvelle ambassade aux Samoa, comme cela a été annoncé lors de la tournée du Président de la République à la fin du mois de juillet dernier.

Le programme 105 consacrera, en outre, 928 millions d'euros aux contributions internationales et aux opérations de maintien de la paix, soit une augmentation de 97 millions par rapport à 2023. C'est indispensable si nous voulons peser et agir.

Deuxièmement, nous attacherons une importance particulière à l'influence. Le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » verrait ses crédits croître de 8 %, pour s'établir à 721 millions d'euros.

Cette politique d'influence se structure autour de deux grands axes : d'une part, le développement d'un nouveau partenariat solidaire avec le continent africain, et, d'autre part, la consolidation de notre attractivité dans les autres zones prioritaires, particulièrement dans l'Indo-Pacifique.

Les établissements à autonomie financière, principalement les Instituts français et les instituts français de recherche à l'étranger, disposeront de 8,2 millions d'euros de plus qu'en 2023.

De même, les crédits alloués au réseau des alliances françaises, qui sont un instrument peu coûteux, mais très apprécié au service de notre rayonnement, augmenteront de 1,5 million d'euros, soit une hausse de 20 %.

Enfin, une hausse des crédits d'intervention de 24 millions d'euros permettra de renforcer notre réseau culturel et de coopération dans les zones géographiques prioritaires, le réseau ayant beaucoup souffert des coupes budgétaires répétées de ces dernières années.

Dans un contexte de compétition internationale accrue, la politique d'attractivité étudiante fera en outre l'objet d'un investissement important.

Les crédits alloués aux bourses pour les étudiants étrangers seront ainsi augmentés de 9 %, pour être portés à 70 millions d'euros, soit 6 millions d'euros de plus par rapport à 2023. Nous voulons notamment attirer les profils les plus performants et ajouter ainsi un objectif qualitatif à notre objectif chiffré d'accueillir 500 000 étudiants étrangers en 2027. Ce dernier me semble atteignable, puisque nous en avons accueilli 403 000 lors de la dernière rentrée.

Troisièmement, nous voulons renforcer notre action en matière de communication et de diplomatie publique.

L'augmentation des crédits consacrés à la communication et à la presse sera ainsi de 2,2 millions d'euros. Elle vise à accroître le rôle du ministère dans le pilotage de la communication de la France à l'étranger, ainsi que les capacités de nos ambassades dans les zones géographiques prioritaires, comme l'Afrique et l'Indo-Pacifique.

Nous souhaitons en effet doter le ministère d'une nouvelle culture de la communication stratégique, selon deux axes principaux : d'une part, la dynamisation et le renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux et les médias pour toucher de nouveaux publics ; d'autre part, le renforcement de nos capacités de lutte contre les manipulations et le développement de nos capacités de veille sur les réseaux sociaux.

Enfin, une enveloppe de 600 000 euros est prévue au titre des jeux Olympiques et Paralympiques, afin d'activer un programme spécifique d'invitation de journalistes en vue de cet événement dont la réussite est un enjeu majeur pour notre pays.

Quatrièmement, nous continuerons d'agir en faveur des Français de l'étranger.

Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » bénéficiera d'une trentaine d'ETP supplémentaires en 2024 et verra ses crédits hors dépenses de personnel croître de 24 millions d'euros par rapport à 2023, soit une hausse de 17 %, pour atteindre un montant de 165 millions d'euros.

Les crédits consacrés à l'accès des élèves français au réseau scolaire de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et à la langue française s'élèveront à un peu plus de 120 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 14,8 millions d'euros par rapport à 2023.

Cette enveloppe permettra de financer à hauteur de 118 millions d'euros les bourses des enfants français dans le réseau de l'enseignement français à l'étranger et, ainsi, d'aider les familles à faire face à l'accroissement des frais de scolarité. De plus, 1,5 million d'euros seront alloués aux élèves en situation de handicap.

Je saisis cette occasion pour confirmer nos objectifs ambitieux pour le développement de l'enseignement français à l'étranger, au sein de l'AEFE, mais aussi au travers de partenariats. À cette fin, nous redoublerons d'efforts.

Par ailleurs, l'instauration du pass éducation langue française annoncée par le Président de la République sera financée à hauteur de 1 million d'euros. Il s'agit de permettre aux enfants de nos compatriotes scolarisés localement qui en ont besoin de se remettre à niveau.

Enfin, les crédits alloués au service public consulaire, ainsi qu'à la modernisation de l'administration consulaire, augmenteront de 2,8 millions d'euros, afin d'améliorer la qualité des services rendus aux Français de l'étranger. Je pense notamment à la poursuite du déploiement du service France Consulaire, à la mise en œuvre du vote électronique ou encore à la finalisation du registre d'état civil électronique.

Tous ces chantiers fonctionnent, me semble-t-il, à la satisfaction générale, et continuent de faire l'objet de notre attention dans le cadre des politiques prioritaires. D'ailleurs, je vous remercie de vos commentaires positifs sur France consulaire. Ce service est d'ores et déjà un succès. Il améliore l'accueil physique dans nos consulats, en libérant du temps disponible à cette fin pour nos agents.

C'est avec la même détermination que nous lutterons contre les officines que vous avez mentionnées, pour un meilleur service public accessible à tous.

Mesdames, messieurs les sénateurs, tels sont les grands axes du budget qui sera consacré à la mission « Action extérieure de l'État », si votre Assemblée l'adopte. Ce budget nous permettra d'affirmer nos principes, nos intérêts et nos solidarités, dans un monde où cela est plus nécessaire que jamais.

Il contribuera à faire de la France un partenaire de confiance dans la résolution des crises internationales, mais aussi une puissance pionnière sur les enjeux globaux, tout en renforçant, évidemment, son rôle moteur de l'Europe, laquelle demeure notre meilleur levier de puissance. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et INDEP, ainsi que sur des travées des groupes RDSE, UC et Les Républicains.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à trois heures quinze.

Nous devrions donc en terminer l'examen aux alentours de quinze heures quarante-cinq, afin de passer à l'examen de la mission « Aide publique au développement ». Au vu du nombre d'amendements déposés, cela paraît possible, à la condition, cette fois encore, de maintenir un rythme relativement soutenu.

Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Action extérieure de l'État », figurant à l'état B.

ÉTAT B

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action extérieure de l'État	3 508 835 292	3 506 629 505
Action de la France en Europe et dans le monde	2 265 581 395	2 263 775 608
<i>Dont titre 2</i>	<i>789 227 766</i>	<i>789 227 766</i>
Diplomatie culturelle et d'influence	805 972 195	805 972 195
<i>Dont titre 2</i>	<i>84 794 416</i>	<i>84 794 416</i>
Français à l'étranger et affaires consulaires	437 281 702	436 881 702
<i>Dont titre 2</i>	<i>271 654 955</i>	<i>271 654 955</i>

M. le président. L'amendement n° II-31, présenté par Mme N. Goulet, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		-10 000 000		-10 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		-20 000 000		-20 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL		-30 000 000		-30 000 000
SOLDE		-30 000 000		-30 000 000

La parole est à Mme le rapporteur spécial.

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Madame la ministre, notre commission a été évidemment très sensible à votre budget. Elle salue l'augmentation des crédits et le soutien que nous devons à l'ensemble des diplomates qui animent notre réseau.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. Cependant...

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Cependant, comme je l'ai indiqué précédemment à la tribune, cette augmentation très importante de 290 millions d'euros – le budget de la mission passerait à 3 milliards d'euros – interroge sur la capacité du ministère de l'Europe et des affaires étrangères à consommer l'ensemble de ses crédits.

Par ailleurs, lors de l'examen du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027, le Sénat a défendu une trajectoire ambitieuse d'évolution des dépenses publiques, qui permettrait de réduire le déficit à 3 % du PIB dès 2025.

C'est la raison pour laquelle notre commission a adopté un amendement de réduction de crédits de 5 millions d'euros sur les dépenses d'immobilier en France et à l'étranger du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » de 5 millions d'euros sur les dépenses de protocole et de 20 millions d'euros sur les dépenses relevant d'autres crédits d'intervention.

Madame la ministre, la commission des finances est dans son rôle. Elle considère que cette réduction n'atténuera nullement les effets de la très forte augmentation, que par ailleurs elle salue, des crédits de cette mission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le Gouvernement ne peut qu'être défavorable à un amendement tendant à revenir largement sur l'augmentation des moyens que nous avons collectivement appelée de nos vœux.

Par ailleurs, madame la rapporteure, vous savez combien l'année 2024 sera riche en événements internationaux. L'organisation du sommet de la francophonie et des jeux Olympiques et Paralympiques appellent plutôt un renforcement des moyens des fonctions de protocole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Claude Kern, rapporteur pour avis de la commission de la culture. Si je puis comprendre la nécessité de faire des économies, plusieurs raisons me poussent à m'opposer à cet amendement, dont l'adoption amputerait les crédits du programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » de 20 millions d'euros.

L'action n° 02 « Accès des élèves français au réseau AEFÉ et à la langue française » doit traduire le très ambitieux plan présenté par le Président de la République en 2018, qui vise à doubler les effectifs de l'enseignement français à l'étranger.

Tous les acteurs du secteur et l'ensemble des collègues des différents groupes politiques de la commission de la culture s'entendent pour affirmer que cet objectif ambitieux ne pourra être atteint, faute de moyens. Dans ce contexte, ôter au budget de cette action 10 millions d'euros supplémentaires aurait pour seule conséquence d'éloigner encore un peu plus la parole publique portée au plus haut sommet de l'État.

Les crédits de cette action visent également à appuyer le travail effectué par les Instituts français à travers le monde. Or nous savons que six d'entre eux sont en très grande difficulté financière.

Il me semble également pertinent de maintenir les crédits alloués à l'action n° 04 « Enseignement supérieur et recherche ». La crise sanitaire a eu de très graves retentissements sur la mobilité étudiante, et c'est seulement l'année dernière que les échanges ont pu reprendre.

Le nombre de doctorants étrangers en France était de 40 % en 2019 ; il n'est plus que de 30 %, alors que l'on sait que 80 % des doctorants étrangers restent en France après leur doctorat.

Cela fait plusieurs années que nous nous plaignons, dans cette assemblée, de la diminution des moyens. Enfin, nous voyons un effort sensible de la part du Gouvernement. Il me semble donc inopportun de voter cet amendement, qui est une fausse bonne idée.

M. le président. La parole est à M. Rachid Temal, pour explication de vote.

M. Rachid Temal. Madame la rapporteure spéciale, nous pourrions nous amuser à jouer ce même jeu sur l'ensemble des crédits ! Ce n'est pas, me semble-t-il, une bonne méthode de travail.

Nous voterons évidemment contre cet amendement, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme l'a dit Mme la ministre, un certain nombre d'événements auront lieu en 2024 ; il est donc normal que le ministère dispose des moyens suffisants pour les organiser.

Ensuite, on pourrait considérer que nos ambassades et consulats fonctionnent tellement bien que les dépenses immobilières peuvent être supprimées... Ce n'est pas le cas.

Enfin, le dernier argument, que M. Kern a évoqué également, me semble le plus important. On ne peut pas, d'un côté, afficher l'ambition, comme cela a été fait voilà quelques semaines, d'affirmer la puissance internationale de la France et de lui permettre de porter sa voix, sa vision et ses principes à travers le monde, et, d'un autre côté, réduire de 20 millions d'euros – telle est le cœur de cet amendement – les moyens qui permettraient de l'assumer.

En effet, les deux tiers de ces crédits relèvent de la stratégie d'influence, culturelle notamment. Voulons-nous, oui ou non, plus de France sur le plan international ?

Nous avons eu ce débat à propos des médias. Jean-Baptiste Lemoyne évoquait la concurrence que nous font certains pays, qui utilisent les réseaux sociaux pour véhiculer des messages contre la France.

Voilà quelques semaines, nous avons aussi débattu, en présence des ministres des affaires étrangères et de la défense, de la question de la présence de la France en Afrique. Nous avons évoqué notamment les campagnes de désinformation qui sont menées contre notre pays. Et voilà que l'on propose concrètement de réduire ces crédits de bout en bout. Cela n'a aucun sens !

Je veux bien que l'on y voie une volonté d'affichage, mais 30 millions d'euros en moins ne résoudraient en rien le problème des finances publiques. En revanche, cela pénaliserait sensiblement le service de nos agents, tout en réduisant le rôle de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER. – Mme Michelle Gréaume applaudit également.*)

Mme Hélène Conway-Mouret. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Vincent Delahaye, pour explication de vote.

M. Vincent Delahaye. Pour ma part, je voterai avec grand plaisir cet amendement, car il est le seul, au sein de cette mission, qui ait pour objet de faire des économies. (*Protestations sur les travées du groupe SER.*)

J'écouterai la présentation des amendements suivants, mais la lecture rapide de leurs objets me laisse penser qu'ils tendent tous à des augmentations de crédits. Or, à un moment, il faut tout de même prendre conscience de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Au sein d'un budget de l'État en déficit de plus de 150 milliards d'euros, il n'est pas concevable que toutes les missions, ou presque, voient leurs crédits augmenter de façon considérable. En effet, c'est le cas, me semble-t-il, des 32 missions sur les 35 qui sont soumises à notre examen.

Je salue le courage de Mme la rapporteure. Il est ici proposé une réduction de crédits de 30 millions d'euros sur une mission qui voit son budget augmenter de 290 millions. Cela revient à renoncer à 10 % environ de l'augmentation prévue.

J'ai été, au cours des années précédentes, rapporteur spécial de la commission des finances pour cette mission. J'ai fait des propositions d'économies qui, à ce stade, n'ont pas été suivies d'effets. (*MM. Rachid Temal et Yan Chantrel s'exclament.*)

Prenons conscience de la situation. Une note stratégique sur notre action diplomatique serait bienvenue ; je l'avais pourtant demandée, en vain. À force de courir plusieurs lièvres à la fois, nous risquons de tous les rater. Aussi, j'aimerais que l'on se concentre sur un certain nombre d'actions et que l'on justifie les crédits qui sont demandés.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, un bon budget n'est pas un budget qui augmente. C'est un budget qui est bien documenté, dont les cibles sont bien identifiées et sur lesquelles on met les moyens nécessaires, mais c'est aussi un budget sur lequel on dégage ailleurs des économies.

M. Rachid Temal. Sur les aides aux entreprises, par exemple ?

M. Vincent Delahaye. Voilà pourquoi, je le redis, je voterai avec grand plaisir cet amendement. (*Applaudissements sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à Mme la rapporteure pour avis.

Mme Catherine Dumas, rapporteure pour avis de la commission des affaires étrangères. Nous avons largement débattu de ce sujet en commission.

Vincent Delahaye a raison sur le fond : nous sommes tous animés par l'objectif de réduire les déficits publics et de faire des économies. Toutefois, si nous sommes conscients de cette nécessité, il faut le faire à bon escient, avec un discours qui ne peut pas être contradictoire.

Nous ne pouvons pas voter cet amendement de la commission des finances, parce qu'il est inopportun et parce qu'il tend à contredire le discours de réaffirmation de la France que nous devons tenir aujourd'hui. (*M. le rapporteur pour avis de la commission de la culture applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Ronan Le Gleut, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Jusqu'à la chute du mur de Berlin, nous vivions dans un monde bipolaire. S'est d'abord ensuivie une phase d'hyperpuissance américaine. Aujourd'hui, nous assistons à la montée en puissance de certains États, qui jouent un rôle fondamental : je pense notamment aux pays du groupe des Brics, qui va accueillir six nouveaux membres à partir du 1^{er} janvier 2024, alors que, dans le même temps, aucun pays n'est candidat pour rejoindre le G20.

Quel est l'objet cet amendement ? Il s'agit de réduire la puissance de notre diplomatie culturelle et d'influence, dans un contexte de montée en puissance d'États ou de groupes d'États qui cherchent en réalité à remettre en cause l'ordre mondial, en s'attaquant à des valeurs fondamentales, telles que la démocratie et l'État de droit.

Si notre pays, la France, n'est pas en première ligne pour défendre ces valeurs fondamentales par le biais de notre diplomatie culturelle et d'influence, personne d'autre ne le fera avec la même puissance historique et la même dimension linguistique – il s'agit d'ailleurs de l'une des lignes de crédits que vous supprimez.

Dans ce contexte, je voterai contre l'amendement de la commission des finances.

M. le président. La parole est à Mme Michelle Gréaume, pour explication de vote.

Mme Michelle Gréaume. Bien évidemment, comme vous vous en doutez, mes chers collègues, nous ne voterons pas cet amendement.

Plus que jamais, dans le contexte géopolitique actuel, nous avons besoin d'une politique ambitieuse en matière de solidarité internationale et d'un réseau diplomatique qui soit à la hauteur de nos ambitions.

Quant aux recettes, puisque nous ne faisons que parler du manque d'argent et du déficit – de toute façon, on sera toujours en déficit ! –, le groupe CRCE-K a des solutions : réduisons l'évasion fiscale !

M. le président. La parole est à M. Didier Marie, pour explication de vote.

M. Didier Marie. Diminuer les crédits, comme cela est proposé au travers de cet amendement, c'est tout simplement nier la réalité du monde dans lequel nous vivons.

Les tensions géopolitiques n'ont jamais été aussi vives. Les puissances hostiles aux principes démocratiques s'arment militairement, mais aussi culturellement, et elles développent leur stratégie d'influence.

Les membres de la commission des affaires étrangères, toutes sensibilités confondues, considèrent qu'il est nécessaire de renforcer notre diplomatie. Le compte en la matière, d'ailleurs, n'y est pas encore totalement; il conviendrait d'aller plus loin.

Il n'est pas cohérent de réduire les moyens de notre diplomatie, alors même que l'État de droit et les droits humains, que la France défend grâce à son réseau diplomatique, sont plus que jamais attaqués par nos adversaires.

C'est pourquoi il faut voter contre cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Jean-Baptiste Lemoyne, pour explication de vote.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. J'ai écouté attentivement les orateurs précédents. Oui, monsieur Delahaye, nous avons besoin de documenter notre budget. D'ailleurs, je pense que l'on gagnerait, à l'avenir, à revisiter certains indicateurs de performance, afin d'améliorer encore notre appréciation de l'usage des crédits. (*M. Vincent Delahaye et M. le rapporteur pour avis de la commission de la culture acquiescent.*)

Pour autant, le besoin de réarmement est manifeste dans de nombreux domaines. Or les sommes que les auteurs de l'amendement souhaitent prélever sont ponctionnées dans des domaines où les besoins sont significatifs.

Il est ainsi proposé de réduire de 5 millions d'euros les crédits consacrés à l'organisation des conférences internationales, que ce budget – c'est son point positif – vise justement à professionnaliser.

Mme Catherine Colonna, ministre. Tout à fait!

M. Jean-Baptiste Lemoyne. Il y a deux ans, par exemple, nous avons décidé de lancer la conférence Ambitions France-Arménie. L'événement a été organisé avec beaucoup de bonne volonté, sous la coordination d'un ambassadeur qui jouait le rôle de chef d'orchestre, mais nous aurions aimé disposer de davantage de ressources pour le faire encore mieux.

Le ministère a tiré les conséquences de ce type d'actions et de leur multiplication. Voilà qui illustre l'importance de ces crédits et montre pourquoi il est important de les sanctuariser.

C'est pourquoi le groupe RDPI ne peut soutenir cet amendement: nous voterons contre, même si nous sommes animés également du souci d'utiliser très attentivement les deniers publics.

M. le président. La parole est à M. Akli Mellouli, pour explication de vote.

M. Akli Mellouli. Nous voterons contre cet amendement. Je ne reprendrai pas tous les arguments qui ont été évoqués. Je tiens à souligner seulement que l'enjeu dépasse la question des moyens.

Je souhaite interpeller le Gouvernement, pour lui rappeler que nous avons formulé des propositions: il faut changer de paradigme, revoir notre stratégie en matière de politique étrangère et réaffirmer la singularité de la France.

Nous ne pourrions faire l'économie d'une nouvelle réflexion et d'un travail sur les acteurs et les enjeux de notre politique étrangère. Il ne s'agit pas, j'y insiste, que de moyens, même si ceux-ci sont évidemment nécessaires, il s'agit aussi de se doter d'une stratégie claire, articulée autour d'une vraie vision du monde du XXI^e siècle.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-31.

J'ai été saisi de deux demandes de scrutin public émanant, l'une, du groupe Les Républicains, l'autre, du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je rappelle que l'avis du Gouvernement est défavorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(*Le scrutin a lieu.*)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(*Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.*)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 93:

Nombre de votants	295
Nombre de suffrages exprimés	294
Pour l'adoption	129
Contre	165

Le Sénat n'a pas adopté. (*Applaudissements sur les travées des groupes SER, CRCE-K et GEST.*)

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux; nous les reprendrons à quatorze heures quarante.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à treize heures dix, est reprise à quatorze heures quarante, sous la présidence de Mme Sophie Primas.*)

PRÉSIDENCE DE MME SOPHIE PRIMAS vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des crédits de la mission « Action extérieure de l'État ».

ÉTAT B
(SUITE)

Mme la présidente. Je suis saisie de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1311, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. En 2023, quelque 105,75 millions d'euros ont été votés en loi de finances initiale pour l'accès des élèves français au réseau de l'AEFE, dont 104,4 millions d'euros pour les bourses scolaires.

En réalité, 98,1 millions d'euros seulement étaient disponibles, après déduction des crédits placés dans la réserve de précaution et de ceux qui avaient fait l'objet du surgel en cours d'année budgétaire : ce montant correspond à peine à la dotation versée à l'AEFE en 2017 !

Les élus, les parents d'élèves, les associations à l'étranger n'ont cessé de le répéter : cette dotation était insuffisante, particulièrement dans un contexte inflationniste et économiquement dégradé.

Je ne vous l'apprends pas, la nette hausse des besoins en ce qui concerne les bourses scolaires, qui ont excédé de plusieurs millions d'euros les crédits de la dotation, a obligé le Gouvernement à débloquer des moyens supplémentaires importants, en mobilisant notamment le reliquat de la soulte de l'AEFE, mais également les crédits de la réserve de précaution et ceux qui avaient fait l'objet du surgel.

Ces mesures tout à fait exceptionnelles ont porté à 114 millions d'euros les ressources disponibles en 2023 sur le programme 151.

En 2024, les crédits consacrés aux bourses scolaires des élèves français du réseau de l'AEFE s'élèvent à 118 millions d'euros. Certes, ils sont en hausse, mais celle-ci n'est que de 4 millions d'euros si on la rapporte aux 114 millions d'euros finalement accordés en 2023 en cours d'année budgétaire.

C'est peu, lorsque l'on sait que l'opérateur public sera définitivement privé, en 2024, de la soulte dont il disposait depuis plus de dix ans et qui lui permettait d'ajuster les versements aux familles, d'examiner les recours gracieux ou d'atténuer les variations liées aux changes ou les effets de l'inflation – en somme de pallier l'insuffisance de la dotation.

Mme la présidente. Il faut conclure, ma chère collègue.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement vise donc à augmenter enfin le budget de l'AEFE et des bourses scolaires.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1243 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Je voudrais tout d'abord rassurer certains de nos collègues : nous souhaitons en effet demander des crédits supplémentaires, non pas parce que nous aimons dépenser l'argent public, mais parce que nous voulons répondre à des besoins réels, que nous avons identifiés.

Ce qui est présenté comme une augmentation de 13,6 millions d'euros des crédits alloués aux bourses scolaires n'est, comme j'ai déjà tenté de le montrer ce matin dans mon propos liminaire, qu'un trompe-l'œil. En effet, comme le budget qui avait été présenté l'année dernière s'est révélé d'emblée insuffisant, le ministère a obtenu un dégel de l'ordre de 5 % de la réserve mise de côté pour faire face aux aléas et procéder à des redistributions, et a utilisé le reliquat de la soulte.

Ainsi, en 2023, quelque 113,3 millions d'euros ont été ouverts. En 2024, déduction faite de la réserve, ces crédits s'élèveront à 112,6 millions d'euros, soit un total inférieur à celui de l'année précédente.

Les restrictions budgétaires se répercuteront mécaniquement sur les familles. Elles en ont déjà fait les frais cette année, puisque la dernière commission nationale des bourses a porté la contribution progressive de solidarité (CPS) de 2 % à 7 % et que de nombreux établissements se sont vus contraints d'augmenter une nouvelle fois les frais de scolarité.

Comment espérer atteindre l'objectif du doublement du nombre d'élèves, qui a été fixé par le Président de la République, si nous n'accompagnons pas les familles qui ne peuvent s'acquitter des frais d'écolage ?

Ce budget ne permettra certainement pas, en l'état, dans un contexte inflationniste mondial, de répondre à tous les besoins. Le risque est de pousser encore davantage les postes consulaires à s'autocensurer pour rester dans les limites de l'enveloppe, ce qui est contraire à l'esprit même de notre politique dans le domaine des aides à la scolarité et à l'exigence de mixité sociale, qui doit continuer de prévaloir au sein de notre réseau d'enseignement.

C'est pourquoi nous demandons une augmentation, à hauteur de 20 millions d'euros, des crédits de l'enveloppe allouée à l'aide à la scolarité pour les familles d'élèves français inscrits dans le réseau de l'AEFE.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1312, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		6 000 000		6 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	6 000 000		6 000 000	
TOTAL	6 000 000	6 000 000	6 000 000	6 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Il s'agit d'un amendement de repli.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1244 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et

P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		2 500 000		2 500 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				

Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	2 500 000		2 500 000	
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Il s'agit de compenser, *a minima*, le rehaussement de la contribution progressive de solidarité, qui a été portée de 2 % à 7 %.

Si cette hausse ne concerne pas les familles dont la quotité est de 100 %, elle s'applique de façon minorée à celles dont la quotité se situe entre 80 % et 99 % et en totalité à celles dont la quotité est inférieure à 80 %. Cette décision a pour conséquence d'amputer de 2,5 millions d'euros les crédits de l'enveloppe bénéficiant aux familles. Elle entraîne une baisse des quotités, donc une hausse du reste à charge difficilement supportable pour les plus vulnérables.

Cet ajustement procède d'une logique à proscrire, puisqu'il équivaut à taxer des familles qui ont besoin de solidarité pour financer l'accès au système scolaire français à l'étranger de familles plus précaires encore.

Pourtant, compte tenu de l'importance des besoins et de l'insuffisance des crédits alloués aux bourses scolaires, il est très probable que le taux de la CPS sera maintenu à 7 % lors de la prochaine réunion de la commission, quand celle-ci aura lieu.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Ces quatre amendements visent à revaloriser l'enveloppe dédiée aux bourses. Ils sont l'expression d'une crainte bien réelle que l'inflation n'entraîne une augmentation des frais d'écologie de notre réseau d'enseignement à l'étranger.

Toutefois, nous avons constaté que les crédits consacrés aux bourses d'aide à la scolarité augmentaient de 18 millions d'euros, pour atteindre un total de 118 millions d'euros, même si, par ailleurs, la soule a été totalement épuisée.

La commission émet donc un avis défavorable sur ces amendements, quel que soit leur montant, y compris sur le dernier qui vise à compenser la hausse de la contribution progressive de solidarité, parce que nous estimons qu'il est possible de la contrebalancer dans le cadre de l'enveloppe de 118 millions d'euros.

Si la crainte exprimée par les auteurs de ces amendements est prématurée à ce stade, elle se révélera peut-être malheureusement fondée en cours d'année, en fonction de l'évolution des frais de scolarité et de l'inflation. Il nous semble toutefois qu'il sera toujours possible, à l'occasion d'un budget rectificatif, de tenir compte des besoins qui auront été identifiés.

La commission a donc émis un avis défavorable sur ces quatre amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. L'adoption de l'un de ces amendements priverait le programme 105 de ressources absolument nécessaires, tandis que nous augmentons fortement dans ce PLF 2024 l'enveloppe consacrée aux bourses scolaires et, comme je le disais ce matin, aux élèves en situation de handicap.

Mme la présidente. La parole est à M. Yan Chantrel, pour explication de vote.

M. Yan Chantrel. Comme l'ont brillamment expliqué mes collègues Mathilde Ollivier et Hélène Conway-Mouret, le budget que vous proposez pour les bourses scolaires, madame la ministre, correspond en fait aux montants qui ont été dépensés cette année : il y a eu un dégel de crédits, et la soule a été complètement utilisée. Le Gouvernement a ainsi été amené à porter la CPS de 2 % à 7 %, preuve, s'il en était besoin, que les crédits prévus n'étaient pas suffisants...

Nous, les quatre sénateurs de gauche des Français de l'étranger, nous vous avons d'ailleurs écrit, madame la ministre, pour demander la mise en place d'un groupe de travail spécifique sur les bourses scolaires. Celui-ci serait composé de représentants des syndicats, des parents d'élèves, des associations d'utilité publique, ainsi que des élus consulaires ou de l'Assemblée des Français de l'étranger. Il aurait vocation à mettre à plat la question des bourses scolaires.

Vous avez l'ambition de doubler le nombre d'élèves. Mais dès lors que vous n'augmentez pas dans la même mesure l'argent public, la mixité sociale diminuera mécaniquement, et nos établissements accueilleront proportionnellement moins de boursiers.

Il s'agit d'un problème politique. Doubler le nombre d'élèves sans augmenter l'enveloppe des bourses scolaires diminuera automatiquement l'aide pour nos ressortissants. Finalement, il y va de notre modèle d'éducation : sa force, à l'étranger, est justement de permettre aux personnes les plus démunies d'accéder à nos établissements d'enseignement. Voilà ce à quoi vous risquez de mettre fin.

Aussi, pourriez-vous vous engager, madame la ministre, à mettre en place le groupe de travail dont nous vous demandons la création ?

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1311.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1243 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1312.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1244 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que l'examen de cette mission s'arrêtera à quinze heures quarante-cinq, conformément aux conclusions de la conférence des présidents. Or il nous reste 41 amendements à examiner... Je vous laisse en tirer toutes les conclusions !

L'amendement n° II-1250 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly,

Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. La multiplication des crises, entre l'épidémie de covid, la hausse des prix de l'énergie liée à l'invasion de l'Ukraine et les coups d'État successifs au Sahel, a conduit de nombreuses familles à repenser leurs priorités. Cela n'a pas été sans conséquence sur la mobilité internationale des étudiants, qui a diminué.

Face à ces difficultés, Campus France a besoin de moyens supplémentaires, pour mieux accueillir les étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement supérieur français.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. La commission, considérant que les crédits sont suffisants, a émis un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. La dotation prévue paraît suffisante. Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1250 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1249 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. L'AEFE octroie un soutien financier de 20 millions d'euros à la Mission laïque française (MLF), mais celle-ci, conformément à l'accord-cadre qui a été signé en 2021, doit reprendre à sa charge 6 millions d'euros.

Or le système de financement de la MLF est sous tension du fait de la conjoncture économique inflationniste, qui s'ajoute aux difficultés structurelles de certains lycées, notamment en Espagne, et à la crise au Liban. De fait, la capacité de financement de la MLF atteint ses limites.

Comme l'a rappelé ce matin Jean-Baptiste Lemoyne, nous avons été un certain nombre à vous adresser un courrier, madame la ministre, pour vous sensibiliser sur cette question.

Par cet amendement, je voudrais vous faire une proposition, avant de trouver une solution pérenne pour sauver le deuxième opérateur de l'enseignement français à l'étranger, après l'opérateur public. Il s'agit d'attribuer 2 millions d'euros supplémentaires à l'AEFE, afin qu'elle soit en mesure d'augmenter d'autant son soutien à la MLF. On ne déshabille donc pas Pierre pour habiller Paul.

En réalité, ce réseau aurait besoin d'un soutien beaucoup plus important, compte tenu de son déficit d'exploitation, qui s'élève aujourd'hui à 7 millions d'euros, et même d'un moratoire sur sa dette de deux ans.

Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cet opérateur historique de la diffusion et de l'enseignement de la culture française. C'est pourquoi nous tirons la sonnette d'alarme et nous vous appelons, mes chers collègues, à voter cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. La MLF rencontre des difficultés ; il ne faudrait pas que la majoration de 8 millions d'euros de la subvention allouée à l'AEFE serve à y remédier.

D'une manière plus générale, nous souhaiterions aussi être éclairés précisément sur le soutien apporté au Liban dans son ensemble, soutien qui est tout à fait légitime, mais qui apparaît dans nombre de lignes budgétaires différentes, sans que nous puissions en avoir une lecture globale.

La commission souhaite donc entendre l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Nous avons bien conscience, évidemment, des difficultés de la MLF. Le ministre a organisé des réunions entre la MLF, dont le rôle est en effet important, et l'AEFE. Nous attendons de connaître l'issue de ces réunions. D'ici là, nous n'envisageons pas de soutien supplémentaire.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Évelyne Renaud-Garabedian, pour explication de vote.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. Cette semaine, Jean-Luc Ruelle, le sénateur représentant les Français de Côte d'Ivoire, a rencontré le directeur général de la MLF, ainsi que son équipe. La discussion a porté sur la situation financière catastrophique de la MLF, qui se trouvera en état de cessation de paiements au mois d'avril prochain si elle ne reçoit pas d'aide d'ici là.

Cette situation résulte à la fois de l'accord-cadre avec l'AEFE, en vigueur jusqu'en 2026, qui est devenu mal calibré et qui ne correspond plus au contexte économique inflationniste, de la mauvaise gestion de la MLF et de l'obligation faite à cette dernière de verser à l'AEFE, sur son budget, les contributions de ses établissements partenaires, car plus aucun ne verse sa participation.

En effet, comme le nombre d'élèves inscrits diminue, les recettes des établissements baissent. Ceux-ci ont donc des difficultés pour payer les professeurs, et l'offre éducative devient beaucoup moins intéressante et attractive. C'est un véritable cercle vicieux !

Je voterai l'amendement de mes collègues, même si c'est à contrecœur. Il vise à répondre à un appel au secours. Mais nous ne savons pas si cet engagement financier supplémentaire, auquel nous sommes contraints de consentir pour sauver ce réseau, est suffisant et seulement ponctuel.

En tout cas, il doit impérativement s'accompagner, madame la ministre, d'une révision, avant son terme, de l'accord-cadre avec l'AEFE, d'un audit de l'association et de la communication d'un plan de redressement comportant des projections financières à court et moyen terme. Ces éléments sont nécessaires pour nous permettre d'apprécier si le modèle de la MLF est toujours pertinent.

Mme la présidente. La parole est à M. Yan Chantrel, pour explication de vote.

M. Yan Chantrel. Madame la ministre, vous avez reconnu que la MLF rencontre des difficultés financières. Pourtant, vous refusez de lui donner plus de moyens !

Le déconventionnement des établissements de Madrid et d'Alicante a eu des conséquences terribles : plus de 119 élèves sont partis au cours de l'année. Les parents d'élèves subissent le contrecoup du déconventionnement, à cause de l'augmentation des frais de scolarité.

L'État se désengage. Or la force de notre réseau, c'est justement qu'il est soutenu par France. Voilà ce qui fait sa réputation. Le désengagement de l'État accroît automatiquement les difficultés financières de ces établissements, car les familles qui les financent s'en vont.

Il est urgent de financer de manière adéquate la MLF. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter l'amendement qui a été défendu par ma collègue Hélène Conway-Mouret.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Baptiste Lemoyne, pour explication de vote.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. Je ne sais pas quel sera le sort que notre assemblée réservera à cet amendement, ni s'il sera retenu dans la version finale du projet de loi de finances.

Néanmoins, j'ai écouté les uns et les autres et j'ai eu l'occasion de m'exprimer sur le sujet dans mon propos liminaire : nul ici ne remet en cause le fait qu'un travail est engagé et qu'il doit se poursuivre pour trouver des solutions.

Mme Catherine Colonna, ministre. Tout à fait !

M. Jean-Baptiste Lemoyne. Tout le monde fait le constat que la MLF joue un rôle majeur dans l'enseignement français à l'étranger et qu'elle rencontre des difficultés.

Je puis témoigner, pour ce qui concerne le Liban, que l'État a toujours été là lorsqu'il le fallait pour soutenir le réseau, y compris les établissements de la MLF, dans cette région.

L'idéal serait, madame la ministre, que le travail engagé puisse déboucher, dans les toutes prochaines semaines, sur des mesures de soutien effectif, qui permettraient à la MLF de passer le cap et de rester cet opérateur pérenne, solide et dont nous avons tant besoin hors de France.

M. Rachid Temal. Mais êtes-vous pour ou contre l'amendement ?

Mme la présidente. La parole est à M. Olivier Cadic, pour explication de vote.

M. Olivier Cadic. Il me semble que nous comptons nombre de pompiers pyromanes !

Vendredi dernier, j'étais à Casablanca, où se trouve une école de la Mission laïque française (MLF) et de l'Office scolaire et universitaire international (Osui). Or cette école est en concurrence avec les établissements en gestion directe (EGD), qui bénéficient de subventions. En effet, notre aide est principalement dirigée vers les EGD, ce qui crée une concurrence déloyale à l'égard des établissements du même type qui sont gérés par la MLF.

C'est le cœur du problème ! Or prélever au bénéfice de la MLF 2 millions d'euros sur la subvention du Comité international de la Croix-Rouge, prétendument, ne règlera pas la question. Pour cela, la gouvernance de ce modèle, qui ne fonctionne plus, doit être revue.

M. Rachid Temal. Et alors ?

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1249 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1237 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		25 000 000		25 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	25 000 000		25 000 000	
TOTAL	25 000 000	25 000 000	25 000 000	25 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Cet amendement vise à soutenir la Caisse des Français de l'étranger (CFE), qui est le seul organisme de sécurité sociale consacré à nos compatriotes expatriés et, surtout, la seule protection sociale accessible dans les pays situés en dehors de l'Union européenne.

Pour accomplir sa mission de service public, la CFE dispose uniquement des recettes issues des contrats d'adhésion. En effet, contrairement aux caisses primaires d'assurance maladie, elle ne bénéficie ni d'une taxe affectée ni d'une fraction de la contribution sociale généralisée (CSG), alors que les Français de l'étranger continuent à participer, par leur assujettissement aux diverses contributions sociales, au financement de la protection sociale en France.

La CFE enregistre aujourd'hui un déficit important en raison de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, elle doit absorber une forte inflation médicale, qui a accru le montant des prestations de 10 millions d'euros entre 2017 et 2022. Ensuite, elle doit s'adapter à un changement de profil de ses adhérents, puisque les retraités représentent actuellement les deux tiers de sa clientèle. Enfin, elle doit supporter le coût des contrats qui ont précédé la réforme de 2018.

Par conséquent, nous appelons à un réengagement fort de l'État, à hauteur de 25 millions d'euros, afin de préserver cette caisse, qui est d'une importance absolument vitale pour les millions de nos compatriotes résidant à l'étranger.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. C'est vrai, la Caisse des Français de l'étranger est en situation de déséquilibre financier, et l'engagement de l'État en sa faveur est faible.

Néanmoins, pour la commission, il n'est pas raisonnable de multiplier la contribution de l'État à ce budget par soixante-cinq, au détriment de notre réseau diplomatique. En outre, il me semble qu'il s'agit avant tout d'un amendement d'appel.

La commission émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le montant envisagé ici est démesuré. Nous poursuivrons la discussion lors de l'examen des prochains amendements.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Yan Chantrel, pour explication de vote.

M. Yan Chantrel. La CFE a la particularité d'être, en quelque sorte, une caisse d'assurance privée, mais chargée de remplir une mission de service public. En effet, elle assure les personnes que les caisses privées ne prendraient pas en charge, car ce ne serait pas rentable. C'est tout à l'honneur de notre pays !

Toutefois, puisqu'il s'agit d'une mission de service public, l'État français devrait financer la caisse en lui accordant des moyens à la hauteur de sa mission.

En outre, la somme de 25 millions d'euros proposée ne vient pas de nulle part. Elle est issue de l'évaluation, réalisée par la CFE elle-même, du coût de cette mission de service public.

Lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), des propositions avaient été formulées pour trouver des sources de financement. Ainsi, puisque

les Français établis hors de France s'acquittent de la CSG et de la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), prélever ne serait-ce que 0,01 % de la CSG perçue dégrèverait les 25 millions d'euros en question. C'est ce que nous avions proposé.

Je le répète, cette caisse est en grave difficulté financière. Aussi, ce ne sont pas les quelques miettes accordées pour la catégorie aidée, dont le coût s'élève à 4 millions d'euros et qui a reçu 380 000 euros, qui résoudront la situation.

C'est pourquoi l'ensemble des représentants des Français de l'étranger de cet hémicycle ont écrit au président du Sénat, afin de plaider en faveur de l'organisation d'assises de la protection sociale par le Gouvernement, pour régler réellement les difficultés de la Caisse des Français de l'étranger.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1237 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1238 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vaysouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Je nourrissais peu d'espoir quant à l'adoption du précédent amendement. Cet amendement vise donc à financer *a minima* le reste à charge de la Caisse des Français de l'étranger pour la catégorie aidée, qui offre une tarification spéciale à nos compatriotes les plus démunis.

Si le code de la sécurité sociale prévoit le concours de l'État au financement de ce dispositif spécifique, dont le coût est estimé à 4 millions d'euros pour la CFE, l'ampleur de ce concours n'est pas définie par les textes, ce qui a permis à

l'État de réduire sa participation d'année en année. Celle-ci est ainsi passée de 50 % du financement à 10 % aujourd'hui, ce qui a alourdi les dépenses de la caisse et la fragilise.

L'État devrait prendre pleinement sa part au financement de la catégorie aidée, qui relève de la solidarité nationale.

C'est pourquoi nous proposons d'abonder les crédits alloués à la CFE, à hauteur de 3 millions d'euros, pour combler cette différence.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1277 rectifié, présenté par MM. Le Gleut et Gontard, Mme V. Boyer et M. Lemoyne, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		380 000		380 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	380 000		380 000	
TOTAL	380 000	380 000	380 000	380 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Le Gleut.

M. Ronan Le Gleut. Cet amendement a été cosigné par les rapporteurs pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat des programmes 105 et 151, Mme Valérie Boyer et MM. Jean-Baptiste Lemoyne et Guillaume Gontard.

Au travers de cet amendement, nous souhaitons doubler le concours de l'État au financement de la catégorie dite aidée des adhérents à la CFE.

Vous le savez, la CFE est un organisme de sécurité sociale de droit privé, à adhésion volontaire, à destination des Français résidant à l'étranger. Créée en 2002, la catégorie aidée regroupe ceux de nos compatriotes qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour cotiser à cette caisse. Ils bénéficient alors d'une adhésion à taux réduit, le complément étant pris en charge conjointement par la CFE elle-même et par un concours de l'État.

L'article L. 766-9 du code de la sécurité sociale, introduit en 2011, qui organise ce cofinancement, ne précise pas les parts respectives de l'État et de la CFE.

De fait, le concours de l'État a très peu évolué depuis cette date ; il est même fixé à 380 000 euros depuis 2016 par une convention à la CFE.

Or, dans le même temps, les marges de manœuvre financières de la CFE se sont considérablement réduites, en raison d'une évolution de la population des adhérents : les adhésions collectives, *via* l'employeur, ont reculé, tandis que les adhésions individuelles, notamment de retraités, suivaient le mouvement inverse.

Enfin, le coût du dispositif a presque doublé depuis 2011, pour atteindre 4 millions d'euros.

Le financement de la catégorie aidée devrait pourtant relever de la solidarité nationale. Nous proposons donc un doublement du concours de l'État.

Les conséquences financières seraient extrêmement limitées : outre la modestie des montants, l'État a, ces dernières années, abondé le dispositif en gestion. Le concours en fin d'année a ainsi atteint 964 800 euros en 2020, quelque 500 000 euros en 2021 et 764 800 euros en 2022.

Un abondement en loi de finances initiale serait plus vertueux et plus lisible pour la CFE.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Ces deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune ont pour objet le financement de la Caisse des Français de l'étranger, que nous avons déjà évoqué.

L'amendement n° II-1238 rectifié *bis*, défendu par Mme Conway-Mouret, vise à multiplier par dix les crédits destinés à la catégorie aidée, tandis que l'amendement n° II-1277 rectifié tend à les doubler.

Aussi la commission a-t-elle émis un avis défavorable sur l'amendement n° II-1238 rectifié *bis* et un avis de sagesse sur l'amendement n° II-1277 rectifié.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le Gouvernement souhaite mener une analyse dont le champ dépasserait le coût de la catégorie aidée, afin d'assurer la pérennité de la caisse. Une mission de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) pourrait ainsi être diligentée, afin que nous disposions de recommandations.

En attendant, le Gouvernement émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-1238 rectifié *bis*.

En revanche, il s'en remet à la sagesse de la Haute Assemblée pour l'amendement n° II-1277 rectifié, avec même une certaine bienveillance, compte tenu du montant raisonnable qui est ici demandé.

Mme la présidente. Madame la ministre, acceptez-vous de lever le gage de l'amendement n° II-1277 rectifié ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1277 rectifié *bis*.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1238 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1277 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1239 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Cet amendement vise à augmenter l'enveloppe destinée à l'aide sociale de nos compatriotes établis hors de France. En effet, ceux-ci sont frappés de plein fouet par l'inflation générale des prix dans le monde, particulièrement les plus démunis d'entre eux.

En outre, il s'agit de compenser la variation des taux de change des aides sociales, attribués par les conseils consulaires pour la protection et l'action sociale, liée à l'inflation galopante que connaissent certains pays, notamment l'Argentine, où il est devenu très difficile d'accéder à cette aide sociale en raison des règles en vigueur.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Selon nous, les crédits sont maintenus, après avoir été augmentés dans le budget pour l'année 2023.

En outre, à l'instar des bourses, l'aide sociale peut faire l'objet d'un abondement en cours d'année, dans le cadre d'un projet de loi de finances rectificative, si la situation sociale le nécessite.

La commission a donc émis un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. En 2023, cette enveloppe avait été légèrement sous-consommée.

Aussi le Gouvernement émet-il un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1239 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1307, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. En Europe, la France est le seul pays à avoir mis en place un système d'aide sociale aussi bénéfique au profit de ses ressortissants à l'étranger.

Ce dispositif, il est vrai, ne repose sur aucune obligation d'ordre législatif ou réglementaire en droit interne, comme aime à le rappeler, chaque année, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

Toutefois, cela n'empêche pas de refuser l'existence d'une rupture d'égalité entre les Français porteurs d'un handicap, selon qu'ils ont décidé de résider sur le territoire national ou à l'étranger.

Aujourd'hui, les conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS) considèrent comme irrecevables les demandes d'allocation aux adultes handicapés de nos compatriotes établis hors de France si leur taux d'incapacité est compris entre 50 % et 79 %, alors que le code de la sécurité sociale le permet en France, si les demandeurs connaissent une restriction substantielle et durable d'accès à un emploi.

Nous ne pouvons plus répondre à nos ressortissants porteurs d'un handicap à l'étranger que ces aides sont attribuées selon les moyens budgétaires disponibles ou selon le lieu de résidence. Ce n'est pas notre modèle de protection sociale !

La mise en place, à compter de janvier 2024, du principe de déconjugalisation pour le calcul des allocations aux adultes handicapés était une décision remarquée et positive.

Pourquoi faire les choses à moitié ? Continuons de mieux prendre en compte le handicap de nos ressortissants établis hors de France, plutôt que de créer deux catégories de Français en fonction de leur lieu de résidence.

Cet amendement vise donc à affecter 2 millions d'euros à ce budget, afin d'abaisser le taux d'incapacité nécessaire pour être éligible aux aides dispensées par les CCPAS à 50 %, comme pour nos compatriotes résidant sur le territoire national, au lieu de 80 %.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Certes, l'allocation aux adultes handicapés (AAH) peut être perçue par nos compatriotes résidant, non pas à l'étranger, mais sur le territoire national.

Toutefois, le ministère a choisi d'aligner les aides sociales en faveur des personnes résidant à l'étranger dont le taux d'incapacité est de plus de 80 %. Il paraîtrait donc logique de le faire également pour celles qui ont un taux d'incapacité compris entre 50 % et 79 %.

C'est pourquoi la commission souhaite entendre l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le taux d'incapacité retenu pour les personnes handicapées à l'étranger est fixé à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants.

Le Gouvernement a choisi également d'étendre, à compter de janvier prochain, l'application du principe de déconjugalisation, ce qui augmentera le nombre des bénéficiaires.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1307.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1324, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Autonomie et dépendance des Français établis hors de France

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
Autonomie et dépendance des Français établis hors de France	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Akli Mellouli.

M. Akli Mellouli. Cet amendement vise à créer un nouveau programme dédié à l'accompagnement et à la prise en charge de la perte d'autonomie de nos compatriotes qui résident hors de France.

En 2021, dans la foulée du scandale Orpea, a été créée la branche autonomie de la sécurité sociale, dont la vocation est non seulement d'organiser des actions de prévention, mais également de financer des établissements spécialisés et de verser des aides individuelles aux assurés en situation de perte d'autonomie ou de handicap.

Or, destinée aux affiliés de la sécurité sociale, cette branche autonomie ne bénéficie pas aux Françaises et aux Français établis à l'étranger, hormis quelques exceptions spécifiques. C'est le cas, par exemple, de ceux qui touchent une retraite française ou des expatriés, mais les expatriations formelles sont de moins en moins fréquentes.

C'est pourquoi nous proposons d'élargir les prestations gérées par la branche autonomie aux Françaises et aux Français établis à l'étranger. Cet élargissement se traduirait par la création d'un nouveau programme au sein de la mission « Action extérieure de l'État ».

Certes, cela ne fait pas sens pour une partie d'entre elles, comme le financement aux établissements spécifiques ou le soutien à la recherche.

Néanmoins, il est grand temps de procéder à un élargissement dans d'autres domaines, notamment en matière d'aide individuelle, ce qui permettrait aussi de lutter contre des ruptures d'égalité frappantes en la matière.

Si certaines aides existent déjà pour les Françaises et les Français établis hors de France, celles-ci sont bien plus restreintes qu'en France. C'est le cas pour l'équivalent de l'allocation aux adultes handicapés, qui est versé à l'étranger uniquement aux personnes dont le taux de handicap reconnu est d'au moins 80 %, alors que, en France, les personnes dont le taux de handicap est d'au moins 50 % peuvent en bénéficier.

Nous devons aider les Français et les Français en situation de handicap ou de perte d'autonomie, indépendamment de leur lieu de résidence. Cela relève du principe républicain d'égalité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Cet amendement vise à créer un nouveau programme, en anticipant les leçons qui seront tirées de la mise en œuvre de la branche autonomie de la sécurité sociale.

Or la réforme de la prise en charge des Français de l'étranger en situation de perte d'autonomie nous semble devoir faire l'objet d'une réflexion plus approfondie avant de créer un nouveau programme et de l'abonder de 5 millions d'euros.

La commission émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Je le rappelle, aucun pays ne fait autant pour ses ressortissants résidant à l'étranger que la France.

En outre, une aide spécifique à durée déterminée peut être prévue pour les personnes âgées résidant en maison de retraite dont les frais d'hébergement excéderaient le montant de leur allocation.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1324.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1308, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	300 000		300 000	
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. L'action des organismes locaux d'entraide et de solidarité (Oles) est primordiale dans le dispositif de soutien aux Français résidant à l'étranger.

En effet, dans le cas de situations difficiles, qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solutions dans le cadre des aides sociales classiques, nos partenaires prennent le relais des consulats et portent assistance à nos compatriotes dans les moments difficiles de leur vie à l'étranger.

Les violences sexistes et sexuelles que peuvent subir nos ressortissants – il s'agit très souvent de nos ressortissantes – sont tout aussi intolérables en France qu'à l'étranger. Elles peuvent affecter d'autant plus profondément nos compatriotes établis hors de France ou de passage à l'étranger, qui sont isolés ou éloignés de leurs proches et de leur cercle familial.

Nous avons le devoir d'agir. Nous leur devons une meilleure prise en charge à l'étranger, en complément des aides éventuelles accordées dans la continuité de l'action déjà engagée par l'État.

Les organismes et les associations de prévention et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, animés par des bénévoles formés à la prise en charge de victimes, doivent être davantage valorisés et soutenus, notamment dans le cadre des subventions aux Oles.

La prise en charge de nos ressortissants et de nos ressortissantes, victimes de violences sexistes et sexuelles, ne représente toutefois qu'une faible minorité des projets subventionnés et des actions mises en œuvre, alors que le tissu associatif existe.

Pour répondre à nos propres engagements auprès des Françaises et des Français, résidant à l'étranger tout autant que sur le territoire national, il est proposé d'augmenter de 300 000 euros la ligne budgétaire dédiée aux Oles en 2024.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Les organismes locaux d'entraide et de solidarité voient leur dotation reconduite à l'identique par rapport à 2023.

L'année précédente, le taux d'exécution était loin d'atteindre les 100 %. Aussi ne nous semble-t-il pas nécessaire d'abonder les crédits, mais de les utiliser d'abord pleinement.

La commission demande donc le retrait de cet amendement ; à défaut, elle émettrait un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Avis défavorable.

Mme la présidente. Madame Ollivier, l'amendement n° II-1308 est-il maintenu ?

Mme Mathilde Ollivier. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1308.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1309, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Doté de 163 ambassades, de 16 représentations permanentes, de 90 consulats généraux, de 125 instituts français, de 832 alliances françaises et de 540 établissements scolaires, le parc immobilier de l'État situé à l'étranger représente une surface bâtie de plus de deux millions de mètres carrés. Il est valorisé à hauteur de 4,3 milliards d'euros à l'actif du bilan de l'État.

Certes, la gestion d'un parc immobilier aussi vaste et soumis à de multiples règles de droit local est pour le moins singulière. Toutefois, celle-ci ne peut être menée à bien sans disposer d'une stratégie pluriannuelle et de moyens adaptés et sans faire preuve de transparence et de volonté.

Or les investissements nécessaires à la transition énergétique du ministère dépendent des recettes issues des cessions du patrimoine immobilier français à l'étranger. C'est un choix de l'État. En dix ans, près de deux cents emprises à l'étranger ont été cédées pour un montant de quelque 800 millions d'euros.

La vente de son patrimoine a permis au ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) de financer ses propres réformes. Alors que le patrimoine s'est considérablement appauvri et que les meilleures ventes ont désormais été réalisées, que reste-t-il ?

En 2024, les crédits du compte d'affectation spéciale augmentent. Pourtant, la seule opération majeure qui nécessite un financement en 2024 a trait à une administration centrale, le projet Quai d'Orsay XXI ; pour l'étranger, on repassera !

Pour répondre à nos propres engagements et à l'urgence climatique, la politique immobilière de l'État à l'étranger est à revoir de toute urgence.

Or, en 2024, le projet de loi de finances prévoit, dans le cadre du programme 105, l'inscription de 68 millions d'euros, en autorisations d'engagement (AE), et de 59,9 millions d'euros, en crédits de paiement (CP), consacrés à l'entretien lourd des bâtiments à l'étranger.

La dotation budgétaire annuelle du programme 105 doit être fixée à un niveau nettement supérieur et correspondant aux besoins, particulièrement en termes d'autorisations d'engagement. Nous devons permettre au MEAE d'investir sur le long terme et d'avoir une stratégie immobilière enfin cohérente et adaptée aux enjeux de ce siècle.

Tel est l'objet de l'amendement n° II-1309.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1233 rectifié bis, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Cet amendement vise à corriger un double impensé, budgétaire et politique.

Ni le plan France 2030, doté de 4 milliards d'euros pour la rénovation énergétique des bâtiments publics implantés sur le territoire national, ni le fonds vert, doté de 500 millions d'euros par le Président de la République pour rénover plus de 40 000 écoles en France, n'ont pris en compte nos emprises à l'étranger.

Pourtant, lors de mes déplacements, je constate que certains bâtiments, même ceux qui ont été construits récemment, ne sont pas adaptés aux aléas du climat.

C'est particulièrement problématique pour nos établissements scolaires, puisque cela affecte les conditions d'enseignement, jusqu'à provoquer l'interruption des examens au mois de juin, en raison de la canicule, comme en Tunisie.

À l'heure de la COP28, et dans le sillage du mouvement que nous avons lancé avec la COP21 à Paris, ne devrions-nous pas montrer l'exemple en rénovant l'ancien, mais aussi en incluant des critères de développement durable et de recours aux énergies renouvelables dans les plans de construction de nos bâtiments français à l'étranger ?

Mme la présidente. L'amendement n° II-1310, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement de repli a pour objet, comme l'amendement n° II-1309 précédemment défendu, l'adaptation du parc immobilier au changement climatique, mais en se limitant aux locaux du MEAE.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Au sein de la mission, les dépenses d'entretien lourd font déjà l'objet d'une hausse. Par conséquent, nous sommes en train de sortir de l'impensé budgétaire qu'a évoqué notre collègue Hélène Conway-Mouret.

Ainsi, 15 millions d'euros supplémentaires sont ouverts au titre des dépenses d'entretien lourd des bâtiments français à l'étranger. En outre, une nouvelle dotation de 4,8 millions d'euros en autorisations d'engagement est destinée à financer la rénovation énergétique du parc immobilier du Quai d'Orsay.

Certes, le parc immobilier qui est situé à l'étranger n'est pas encore concerné, mais il s'agit, à notre sens, d'un début, d'autant plus que les crédits en la matière font eux aussi l'objet d'une fréquente sous-exécution.

Pour tenir compte de la montée en puissance de l'engagement du Gouvernement sur ce sujet, la commission émet un avis défavorable sur ces trois amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Tout d'abord, l'augmentation prévue est considérable : elle s'élève à plus 15,7 millions d'euros, ce qui permettra de ne plus dépendre des cessions immobilières, mais aussi de s'engager plus avant dans le programme de rénovation énergétique des bâtiments qui a été défini en 2022.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces trois amendements.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1309.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1233 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1310.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1235 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	15 000 000		15 000 000	
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Cet amendement vise à doter notre administration consulaire des créations d'emploi adéquates.

D'ici à la fin du quinquennat, le Gouvernement a pour objectif de créer 700 ETP. C'est une bonne chose, car nous avons besoin de réarmer notre diplomatie, comme vous l'avez souligné, madame la ministre.

Les agents consulaires sont fréquemment soumis à des cadences infernales, ainsi qu'à des surcharges de travail, et ils peuvent être touchés par des burn-out. Aussi est-il important de doter l'administration consulaire des moyens nécessaires. Or celle-ci serait en quelque sorte le parent pauvre de ces créations d'emplois, puisqu'elle serait dotée d'un peu

moins d'une dizaine d'ETP, alors que la direction des ressources humaines du ministère évaluait les besoins à quelque 300 ETP.

Par conséquent, cet amendement vise à davantage flécher les créations de postes en direction de l'administration consulaire à l'étranger.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1236 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		14 806 100		14 806 100
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	14 806 100		14 806 100	
TOTAL	14 806 100	14 806 100	14 806 100	14 806 100
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Je souscris aux propos de mon collègue.

Toutefois, dans l'hypothèse où l'amendement précédent ne serait pas adopté, nous proposons ici de rétablir, dès maintenant, un maximum de moyens humains dans les postes consulaires, afin de faire face aux urgences, de traiter les retards accumulés et d'anticiper l'augmentation des demandes.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1323, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		8 000 000		8 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Il est défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Ces amendements visent à augmenter les ETP. Or c'est déjà ce que prévoit le programme qui vous a été présenté, et les dispositions en question comportent toutes plusieurs difficultés.

Tout d'abord, si l'on considère que les auteurs souhaitent que le Gouvernement lève le gage, l'adoption des amendements se traduirait par une augmentation nette de la masse salariale. Or la commission des finances y est évidemment opposée, au regard de la forte dégradation des comptes publics.

Ensuite, si l'on considère au contraire que les auteurs des amendements souhaitent opérer un redéploiement des ETP, cette opération ne semble pas soutenable, à court terme, pour le programme concerné.

Enfin, de tels redéploiements ne pourraient pas être opérés à l'aveugle, ce qui implique un minimum d'études préalables.

Sur ces trois amendements, qui sont la déclinaison de la même demande, la commission a émis par conséquent un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Dans le cadre d'un programme permettant d'augmenter les ressources humaines de ce ministère de 700 emplois d'ici à 2027, quelque 165 ETP sont prévus pour cette année, dont 30 ETP supplémentaires dans les consulats, soit une part importante de ces nouveaux emplois.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur ces trois amendements.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1235 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1236 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1323.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1313, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	2 000 000		2 000 000	
<i>dont titre 2</i>	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. En 2024, la France accueillera les jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Depuis plusieurs mois, le MEAE se mobilise pour la tenue de cet événement. Il joue un rôle majeur en matière consulaire, notamment afin de faciliter la délivrance des visas pour les dizaines de milliers de membres des délégations olympiques et paralympiques.

L'organisation des JOP ne manquera pas d'entraîner une nouvelle hausse de la demande partout dans le monde. Selon les services visa du ministère, celle-ci est estimée à 440 visas par équivalent temps plein travaillé (ETPT). Ce rythme sera difficile à soutenir pour des services qui sont déjà en sous-effectif chronique et qui sont déjà fortement mobilisés pendant cette période de l'année, qui représente tous les ans un pic d'activité.

À cette occasion, une correction technique de +8 ETPT relative à l'allocation de moyens humains temporaires supplémentaires dans le cadre de la préparation des JOP a par exemple été mise en œuvre dans le programme 105, ce qui est peu au regard des besoins des services.

Si nous saluons, par ailleurs, la création du centre de soutien consulaire, cette structure assume déjà un rôle de soutien important des activités consulaires, correspondant à près de 700 mois de mission au total par an, ce qui est considérable.

Comme souvent lorsque des événements majeurs se tiennent en France, le MEAE sera contraint de faire massivement appel à ses agents déjà en poste pour des missions de renfort temporaire.

Ces absences ne seront pas sans conséquence sur le bon fonctionnement des services déjà en tension, comme les services visa, l'administration consulaire et les services centraux, particulièrement à cette période.

Afin de prendre toute la mesure de l'événement que représente l'accueil des jeux Olympiques et Paralympiques, nous invitons donc le Gouvernement à financer l'ouverture de

30 postes temporaires en administration centrale et dans le réseau consulaire pour la délivrance de visas et l'accompagnement des délégations étrangères.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Ma chère collègue, retirer 2 millions d'euros au programme que vous citez ne semble pas non plus une bonne idée. Vous avez d'ailleurs refusé d'aller en ce sens lors du vote de l'amendement présenté par la commission des finances.

Aussi, comme pour les autres amendements ayant le même objet, la commission a émis un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Nous nous sommes organisés pour que le consulat olympique fonctionne bel et bien à partir de son ouverture en janvier prochain.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1313.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1245 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Le 30 juin 2020, notre assemblée a adopté à l'unanimité la création d'un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger : notre amendement tend précisément à constituer un tel fonds.

Mes chers collègues, face au dérèglement climatique et à ses conséquences, face aux risques sanitaires et face à nombre d'événements politiques majeurs, nos compatriotes vivant à

l'étranger se trouvent en première ligne. Les services de l'État doivent être en mesure de les secourir immédiatement. Nous devons donc les doter de moyens en conséquence.

Ce fonds d'urgence aurait vocation à prendre en charge les frais de scolarité ou de protection sociale et les coûts liés à la sécurité physique ou sanitaire des Français de l'étranger.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1278 rectifié, présenté par MM. Le Gleut, Frassa, Belin, J.B. Blanc et Bonhomme, Mme Borchio Fontimp, MM. Bouchet, Brisson, Burgoa et Chatillon, Mme Dumont, MM. Favreau et Genet, Mme Gosselin, M. Gremillet, Mmes Gruny et Malet et MM. Meignen, Mouiller, Naturel, Paul, Pellevat, Rapin, Saury, Sido et Szpiner, est ainsi libellé :

I. - Créer le programme :

Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger

II. - En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Ronan Le Gleut.

M. Ronan Le Gleut. Le 30 juin 2020, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi portant création d'un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles ou d'événements politiques majeurs.

Notre commission des finances considère que ledit fonds « renforcerait la sincérité des comptes » de cette mission et que les crédits alloués « pourraient être, pour partie, ouverts en loi de finances initiale ».

En ce sens, nous proposons de créer un nouveau programme au sein de la mission « Action extérieure de l'État ».

Afin de doter ce programme, baptisé « Fonds d'urgence pour les Français de l'étranger », nous proposons de prélever 5 millions d'euros sur l'action n° 05 « Contributions inter-

nationales » du programme 105, sachant que les contributions de la France aux organisations internationales ont fortement augmenté ces dernières années.

La montée des tensions dans le monde nous le prouve, à l'instar de la multiplication des catastrophes naturelles due en partie au réchauffement climatique, sans parler des menaces pandémiques : ce programme est indispensable pour financer l'aide d'urgence aux Français de l'étranger se trouvant en danger ou leur rapatriement d'urgence.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1328, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Durant la seule année 2023, le Vanuatu, dans le Pacifique Sud, a été frappé par quatre cyclones. L'ambassade de France s'est mobilisée et je tiens à saluer les efforts déployés par le personnel sur place. Toutefois, le budget dédié à ces aides était limité à 5 000 euros, montant cruellement insuffisant.

La situation actuelle est déjà intenable et elle est appelée à s'aggraver : le nombre des victimes des catastrophes va malheureusement croître à cause du dérèglement climatique.

Au cours de la seule année 2022, 185 millions d'êtres humains ont été directement affectés par des catastrophes naturelles, qui ont provoqué la mort de plus de 30 000 personnes ; et – j'y insiste – ces catastrophes, qui vont devenir de plus en plus fréquentes, vont toucher toujours plus de personnes.

C'est pourquoi nous demandons que le réseau consulaire bénéficie d'une augmentation substantielle des moyens permettant d'aider nos ressortissants et ressortissantes victimes d'une catastrophe à l'étranger.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Le Sénat a voté, il y a trois ans, une proposition de loi créant un fonds d'urgence pour les Français de l'étranger victimes de catastrophes naturelles. La commission des finances s'était prononcée pour l'adoption de ce texte.

Par cohérence, nous sommes favorables à l'amendement n° II-1328, qui tend à doter ce fonds de 500 000 euros. En effet, cette somme est beaucoup plus raisonnable que les autres montants proposés... En revanche, la commission est défavorable aux amendements n° II-1245 rectifié *bis* et II-1278 rectifié.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Il n'est pas nécessaire de créer un tel fonds : non seulement le budget des aides sociales a été maintenu, mais la sécurité physique de nos compatriotes vivant à l'étranger est assurée grâce au centre de crise et de soutien du ministère – on l'a vu encore cette année – et grâce à nos ambassades.

En outre, en cas d'événements particulièrement graves, nous prendrions évidemment nos responsabilités, comme nous l'avons fait en 2020.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1245 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1278 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1328.

(L'amendement est adopté.)

M. Rachid Temal. Bravo !

Mme la présidente. L'amendement n° II-1252 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	10 000 000		10 000 000	
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Cet amendement vise à augmenter la contribution française à l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient (UNRWA), en augmentant de 10 millions d'euros les crédits de l'action n° 04 du programme 105.

Cet office déploie des services d'éducation, de santé et de secours, ainsi que des services sociaux. Il gère les infrastructures des camps et les améliore. Il propose des microcrédits et une assistance d'urgence, notamment en période de conflit. Je précise qu'il ne rend compte de ses activités qu'à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Il revient à la communauté internationale, et donc à la France également, en cohérence du reste avec la ligne que nous défendons, de permettre à cet office d'apporter de l'aide humanitaire aux habitants de Gaza. Les réfugiés de Palestine ont besoin de cette assistance d'urgence.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Mon cher collègue, les crédits en question relèvent de la mission « Aide publique au développement ». Je vous prie donc de bien vouloir retirer votre amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Monsieur le sénateur, je vous confirme que ces crédits relèvent du programme 209.

Par ailleurs, la France est déjà le troisième État contributeur à l'UNRWA et, face à la crise que vous évoquez, 100 millions d'euros supplémentaires ont été annoncés, dont 54 millions d'euros iront à cet office.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1252 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1246, présenté par Mme Conway-Mouret, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Nous en sommes tous témoins : les populations civiles sont, malheureusement, les premières touchées par les conflits armés qui se multiplient de par le monde.

Face à ces déchaînements de violence, il est impératif de faire respecter le droit international, notamment les règles qui interdisent l'usage des armes chimiques.

Voilà pourquoi nous proposons de revaloriser la contribution française au budget de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. La contribution française au budget de l'OIAC est calculée selon le système de quote-part de l'ONU. De plus, cette année, notre pays augmente ses contributions volontaires aux organisations internationales.

Dans le contexte international que nous connaissons, le Gouvernement juge-t-il opportun d'augmenter sa contribution volontaire à l'OIAC ? Nous nous tournons vers vous, madame la ministre.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. La contribution obligatoire à l'OIAC sera évidemment reconduite. S'y ajoute chaque année le versement d'une contribution volontaire, dont le montant nous paraît suffisant.

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. Quel est, en conséquence, l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1246.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1247 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	66 568		66 568	
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		66 568		66 568
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	66 568	66 568	66 568	66 568

SOLDE	0	0
-------	---	---

La parole est à M. Rachid Temal.

M. Rachid Temal. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. La France respecte l'objectif de contribution fixé par le programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE).

De surcroît, au travers des crédits des missions « Action extérieure de l'État » et « Aide publique au développement », elle a fait de l'environnement l'une des priorités thématiques de ses contributions volontaires.

La commission demande, dès lors, le retrait de cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le Gouvernement émet un avis défavorable, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1247 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1242 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Assemblée des Français de l'étranger

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>		4 500 000		4 500 000
Assemblée des Français de l'étranger <i>dont titre 2</i>	4 500 000		4 500 000	
TOTAL	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Non seulement ces dispositions sont peu conformes à la loi organique relative aux lois de finances (Lof), mais elles ne présentent pas vraiment d'intérêt, étant donné la souplesse qu'exige l'Assemblée des Français de l'étranger.

Aussi, la commission émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le Gouvernement émet également un avis défavorable, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1242 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1322, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				

Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		750 000		750 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	750 000	750 000	750 000	750 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Nous ne sommes pas convaincus par une telle internationalisation, menée dans un délai si court. La commission émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le vote électronique a prouvé son efficacité : le Gouvernement émet à son tour un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1322.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1251 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Mes chers collègues, il s'agit d'une mesure très importante et qui me tient particulièrement à cœur, qui plus est en tant que vice-président de la commission de la culture : l'extension du pass Culture aux jeunes Français établis hors de France.

Le pass Culture permettrait notamment de financer les antennes de l'Alliance française, les instituts français, ainsi que les librairies et cinémas français, qui en ont bien besoin.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. L'extension du pass Culture aux Français de l'étranger coûterait bien plus que les montants avancés par les auteurs de cet amendement. Au surplus, une telle mesure exigerait une évaluation préalable. Pour ces raisons, la commission émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Les modalités d'extension du pass Culture aux Français de l'étranger font l'objet d'un examen conjoint de mes services et de ceux du ministère de la culture.

En tout état de cause, nous sommes mobilisés pour que notre réseau culturel permette le meilleur accès de tous à la culture française ; et, à ce titre, nos compatriotes vivant à l'étranger font l'objet d'une attention particulière.

Le Gouvernement émet lui aussi un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1251 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1248 rectifié *bis*, présenté par Mme Conway-Mouret, MM. Chantrel, Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Depuis deux ans, l'Institut français déploie d'importants efforts d'économie ; aujourd'hui, il a besoin de notre soutien. Nous devons notamment accompagner son travail de restructuration.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Même avis, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1248 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1315, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		600 000		600 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>	600 000		600 000	
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	600 000	600 000	600 000	600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Par cet amendement, nous entendons valoriser et soutenir les acteurs et actrices engagés pour les cultures alternatives. Il s'agit de l'ensemble des productions culturelles et artistiques diffusées par des canaux indépendants des circuits commerciaux ordinaires.

La promotion par le réseau culturel français permettrait de valoriser à l'étranger la richesse de l'offre artistique contemporaine française. Elle favoriserait, ce faisant, la création et l'émergence artistiques.

Ce soutien peut revêtir différentes formes, au premier rang desquelles le développement des résidences, ainsi que la programmation d'artistes français ou étrangers issus de cultures alternatives, particulièrement dans le domaine des musiques actuelles, électroniques ou urbaines, représentatives de la vitalité de la création française et reconnues partout à l'étranger.

Aussi, nous proposons que le soutien, la promotion et la diffusion des cultures alternatives par notre réseau culturel voient leurs financements relevés de 600 000 euros en 2024.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. L'enveloppe que cet amendement vise à abonder est déjà en forte augmentation. La commission émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Les besoins sont couverts par le budget actuel, qui complète ces crédits de 50 millions d'euros : il s'agit là d'une forte augmentation. Le Gouvernement émet, à son tour, un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1315.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Madame la ministre, mes chers collègues, nous arrivons presque au terme du temps imparti pour l'examen de la mission « Action extérieure de l'État ». Or il nous reste quatorze amendements à examiner.

Au regard du déroulement de la journée, et après consultation de la commission des finances, nous pouvons poursuivre cette discussion jusqu'à seize heures dix. Au-delà, conformément à l'organisation de nos travaux décidée par la conférence des présidents, et en accord avec la commis-

sion des finances, la suite de l'examen de cette mission sera reportée à cette nuit, à l'issue de l'examen de la mission « Outre-mer », lui-même reporté.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Quelle générosité! (*Sourires.*)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1240, présenté par Mme Conway-Mouret et M. Chantrel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		1 600 000		1 600 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	1 600 000		1 600 000	
TOTAL	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Hélène Conway-Mouret.

Mme Hélène Conway-Mouret. Mes chers collègues, le dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (Stafe), doté de 2 millions d'euros, a remplacé la réserve parlementaire, qui s'élevait, elle, à 3 millions d'euros.

Les crédits alloués au Stafe en 2024 seront stabilisés sur la base de leur non-consommation les années précédentes.

Si ces sommes n'ont pas été utilisées, c'est avant tout parce que les critères retenus sont trop restrictifs et donc dissuasifs pour les associations. J'ajoute que la commission nationale outrepassa largement ses prérogatives en rejetant la moitié des dossiers pourtant validés par les conseils consulaires.

Nombre de demandeurs ont ainsi essuyé des refus au terme d'une procédure longue et exigeante sur le terrain : en résulte un véritable découragement. Ainsi, de moins en moins de personnes sollicitent le concours du Stafe, bien que les besoins restent importants – pour aller régulièrement au contact des acteurs associatifs, je suis à même de vous le certifier.

Voilà pourquoi nous proposons d'abonder de 1,6 million d'euros les crédits du Stafe et, ce faisant, de retrouver l'enveloppe de 3 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Nous parlerons de la réserve parlementaire dès la semaine prochaine, lors de l'examen d'une proposition de loi...

M. Rachid Temal. Habile!

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Aussi, la commission sollicite le retrait de cet amendement. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Je le confirme : lors des trois dernières campagnes, l'enveloppe n'a été consommée que partiellement. Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1240.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1318, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		649 165		649 165

Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	649 165		649 165	
TOTAL	649 165	649 165	649 165	649 165
SOLDE		0		0

La parole est à M. Akli Mellouli.

M. Akli Mellouli. Cet amendement vise à majorer le budget de l'aide universelle d'urgence pour les personnes victimes de violences conjugales, au bénéfice de nos compatriotes à l'étranger.

Les femmes victimes de violences conjugales ont le plus grand mal à échapper à l'emprise qui s'exerce sur elles, puis à se mettre en sécurité : c'est un fait. Et ces difficultés sont encore plus importantes lorsque la victime réside à l'étranger.

Nous y reviendrons plus en détail tout à l'heure : nous souhaitons notamment sécuriser le dépôt de plainte et garantir l'accompagnement des personnes. Ces étapes, absolument essentielles, sont plus compliquées à l'étranger qu'en France, soit à cause de la barrière de la langue, soit parce que les victimes de violences conjugales ne sont guère protégées dans leur pays de résidence.

C'est pourquoi ces femmes résidant hors de France ont besoin d'être aidées de toute urgence.

Le projet de loi de finances accorde aux victimes de violences conjugales les crédits de l'aide universelle d'urgence, créée par la loi du 28 février 2023. Toutefois, ces fonds risquent de se révéler insuffisants face aux besoins constatés.

Selon nos calculs, les 240 000 victimes enregistrées l'an passé par les forces de l'ordre ne pourraient prétendre qu'à une aide de 37 euros chacune. Or, avec 37 euros, vous ne pouvez pas vous mettre à l'abri ; vous ne pouvez certainement pas loger quelques nuits à l'hôtel, mais vous ne pouvez pas non plus revenir chez vous, où se trouve votre conjoint violent.

Mes chers collègues, nous plaidons pour la hausse généralisée du budget alloué à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles : l'État doit y consacrer au moins un milliard d'euros.

Les femmes victimes de violences conjugales qui habitent à l'étranger doivent, elles aussi, bénéficier de ces efforts accrus. Nous proposons de majorer les crédits de l'aide universelle d'urgence, pour que les Françaises résidant hors de France soient elles aussi couvertes par ce dispositif.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1303, présenté par Mme Renaud-Garabedian et MM. Bansard et Ruelle, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>				
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Évelyne Renaud-Garabedian.

Mme Évelyne Renaud-Garabedian. Madame la ministre, l'année dernière, j'avais déposé un amendement visant à créer une aide spécifique pour que les femmes victimes de violences conjugales à l'étranger puissent rentrer en France avec leurs enfants. La philosophie de ce dispositif est la même que celle de l'aide universelle d'urgence, qui a été créée postérieurement, pour les femmes résidant sur le territoire français.

Vous m'aviez alors opposé que des rapatriements étaient organisés à la charge du ministère, lorsque la situation l'exigeait. J'ai procédé à des vérifications sur le terrain : on m'a rapporté que le ministère prenait en charge deux ou trois femmes victimes de violences conjugales par an, alors que plusieurs centaines de cas sont recensés.

Les Françaises victimes de violences conjugales à l'étranger peuvent-elles bénéficier de l'aide universelle d'urgence ? Peut-on, grâce à ce dispositif, assurer leur rapatriement ?

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. La commission est défavorable à l'amendement n° II-1303. En revanche, au sujet de l'amendement n° II-1318, elle sollicite l'avis du Gouvernement.

Mme la présidente. Quel est donc l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. La loi du 28 février 2023 ne s'applique à ce jour que sur le territoire national. Cela étant, nos consulats sont pleinement mobilisés à ce titre : l'an dernier, ils ont ainsi apporté leur soutien à plus de 150 victimes de violences.

Le Gouvernement est défavorable à ces deux amendements.

Mme la présidente. Quel est, en conséquence, l'avis de la commission sur l'amendement n° II-1318 ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1318.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1303.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1325, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mmes de Marco et Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. En décembre 2021, l'ambassade de France à Singapour a créé une permanence destinée aux femmes victimes de violences au sein de la communauté française. Grâce à cette permanence, les victimes peuvent non seulement parler à des avocates et avocats de droit français exerçant à Singapour, mais aussi contacter des avocates et avocats singapouriens.

Cette excellente mesure mériterait d'être consolidée. D'une part, à ce jour, les avocats dont il s'agit interviennent à titre bénévole et ne peuvent tenir cette permanence que pendant quatre heures par mois. D'autre part, cette démarche demeure isolée : l'ambassade de France à Singapour l'a engagée de sa propre initiative, hors d'un cadre fixe relatif à la lutte contre les violences et, surtout, sans bénéficier d'un financement spécifique.

Lorsqu'une enveloppe dédiée sera créée, nos postes consulaires pourront enfin proposer un meilleur accompagnement des victimes de violences.

En parallèle, ils pourraient soutenir nos ressortissantes et ressortissants particulièrement vulnérables. Ainsi, les agents pourraient mieux conseiller les personnes LGBTQI+. Rappelons que l'homosexualité reste criminalisée dans soixante-neuf pays : ces personnes y sont souvent victimes de discrimination, de haine, voire de poursuites pénales dans certaines régions.

Enfin, une telle enveloppe permettrait d'améliorer les conseils que les postes fournissent aux personnes les sollicitant pour d'autres motifs. *(M. Akli Mellouli applaudit.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Ces formations figurent déjà dans le programme élaboré par le ministère : le Gouvernement émet lui aussi un avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à Mme Annick Billon, pour explication de vote.

Mme Annick Billon. Mes chers collègues, permettez-moi de revenir un instant sur les deux amendements précédents, qui viennent d'être rejetés.

Je rappelle que l'aide universelle d'urgence créée sur l'initiative de notre ancienne collègue Valérie Létard est attribuée par les caisses d'allocations familiales. Dès lors, je ne vois pas comment on pourrait l'étendre aux Français de l'étranger. Au lieu de vouloir étendre à tout prix un dispositif prévu pour la France, il vaut mieux se tourner vers les consulats, qui jouent un rôle important à cet égard.

Madame la ministre, il serait bon que nous disposions de données chiffrées sur ce sujet : nous pourrions ainsi déterminer si certains consulats sont plus efficaces que d'autres et, le cas échéant, diffuser les bonnes pratiques.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1325.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1327, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Rapatriements d'urgence pour les interruptions volontaires de grossesse

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
Rapatriements d'urgence pour les interruptions volontaires de grossesse	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. L'avortement est interdit dans pas moins de vingt-trois pays ; et, dans de nombreux autres États, l'accès à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est fortement limité.

Ainsi, à Malte, l'IVG n'est légale qu'en cas de danger pour la santé de la mère, et ce depuis l'été dernier seulement. Auparavant, l'avortement y était complètement interdit. Ailleurs, comme aux États-Unis, l'accès à l'IVG devient toujours plus compliqué. L'Argentine semble engagée sur cette voie.

L'accès à l'IVG peut également se révéler difficile dans les pays où il est garanti *de jure*. Je pense notamment à l'Italie, où un grand nombre de professionnels de santé refusent encore et toujours de pratiquer l'interruption volontaire de grossesse, laissant des milliers de femmes dans une profonde détresse.

Alors qu'en moyenne une personne menstruée sur trois a recours à l'IVG au cours de sa vie, l'État doit garantir l'accès à l'avortement, non seulement en France, mais aussi à l'étranger.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui de la constitutionnalisation de ce droit ; en revanche, c'est le moment de garantir l'accès à l'IVG à nos compatriotes établis hors de France.

L'exercice de ce droit peut être difficile, voire impossible : il faut donc que l'État prenne en charge le rapatriement pour une IVG. À ce titre, nous demandons une enveloppe de 500 000 euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Nous avons déjà débattu de ces dispositions l'an dernier. Les Françaises doivent pouvoir recourir à l'IVG, où qu'elles vivent dans le monde : la commission est favorable à cet amendement qui vise à donner aux postes diplomatiques les moyens de garantir ce droit.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Les conditions d'une prise en charge médicale sur le territoire français des personnes concernées sont actuellement soumises à l'examen du ministère de la santé et de la prévention.

Le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1327.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1326, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				

Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		90 000		90 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	90 000		90 000	
TOTAL	90 000	90 000	90 000	90 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Les victimes de violences sexuelles doivent avant tout échapper à l'emprise de leur agresseur, avec lequel elles habitent parfois. Elles doivent être en mesure de déposer plainte et bénéficier d'un accompagnement complet et immédiat.

Ces démarches sont déjà extrêmement difficiles quand vous habitez en France; elles le sont encore plus lorsque vous résidez à l'étranger, ce pour de multiples raisons. En particulier, les victimes connaissent souvent très peu de personnes dans leur voisinage.

Quoi qu'il en soit, l'accompagnement assuré par les postes consulaires demeure gravement insuffisant.

Nous demandons que chaque poste diffuse, à tout le moins, des informations à destination des victimes. Il pourrait ainsi leur expliquer concrètement comment déposer plainte auprès de la police locale et en France – elles peuvent en effet se tourner vers notre pays pour la sécurisation des preuves. Il pourrait également leur indiquer les organisations proposant un hébergement d'urgence ou un accompagnement.

De plus, les postes consulaires pourraient lancer des campagnes de communication portant, par exemple, sur les modalités du dépôt de plainte dans le pays considéré.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. La somme demandée est raisonnable: la commission émet un avis favorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Tout travail est bien sûr perfectible, mais nos réseaux consulaires sont déjà à l'œuvre. Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1326.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1320, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé:

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Les Françaises et Français qui habitent à l'étranger, mais veulent rentrer en France, se heurtent à de nombreux obstacles qui compliquent leur retour; la recherche d'un emploi dans l'Hexagone est l'une des principales difficultés.

Le constat est malheureusement très clair: l'agence censée succéder à Pôle emploi n'est guère préparée pour aider nos compatriotes placés dans cette situation spécifique à plus d'un titre.

Les Français ayant vécu à l'étranger pourraient jouer un rôle essentiel pour mettre en valeur leur expérience et aider les intéressés dans leur recherche d'emploi quand ils veulent

s'installer en France. Cela étant, des formations spécifiques seraient nécessaires. De plus, nous avons besoin d'un outil d'information centralisant les bonnes pratiques ou des astuces; à ce titre, nous demandons 500 000 euros de crédits.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Les dispositions proposées relèvent plutôt de la mission « Travail et emploi »: aussi, la commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, elle émettra un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le conseil à la recherche d'emploi, en France, pour les Français de l'étranger ne relève pas de la compétence des postes diplomatiques et consulaires. Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Madame Ollivier, l'amendement n° II-1320 est-il maintenu ?

Mme Mathilde Ollivier. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1320.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1314, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>	400 000		400 000	
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		400 000		400 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
TOTAL	400 000	400 000	400 000	400 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Avant tout, nous tenons à saluer la réduction, entre 2017 et 2021, des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements aériens relevant de l'administration centrale du ministère.

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a poursuivi ces efforts depuis 2022 : il a d'ailleurs construit son propre plan de sobriété. C'est une bonne chose, d'autant que les impératifs liés à la mobilité des agents du ministère et ceux de la vie diplomatique appellent des solutions adaptées.

Ce plan détaille des mesures censées s'appliquer rapidement et, sauf exception, dans la durée pour réduire les consommations d'énergie.

Madame la ministre, 248 000 euros de compensation d'émissions de CO₂ liées aux déplacements aériens en 2020 ont été identifiés et présentés au comité de subvention en juillet 2022. Toutefois, ledit comité a rejeté cette demande, non seulement à cause de sa nature – elle ne relevait pas de son champ de compétence –, mais aussi du fait de sa forme.

La direction des affaires financières du ministère admet ne pas être en mesure de lancer un marché public afin d'identifier, comme le font d'autres ministères, des mécanismes de compensation : elle manque à la fois de temps et de moyens humains.

Il est pourtant urgent d'opérer les changements de long terme qu'exige la neutralité carbone. C'est pourquoi nous invitons le Gouvernement à fixer de nouvelles orientations à cet égard et à programmer la publication d'un marché public dès 2024. Il devra, enfin, prévoir un budget en conséquence, afin que l'on puisse mesurer les émissions de CO₂ du ministère et identifier les mécanismes de compensation.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. Le projet de loi de finances pour 2024 consacre déjà une enveloppe importante à cette question. Aussi, la commission émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le train est désormais systématiquement privilégié, du moins pour les destinations ainsi desservies en moins de sept heures : je pense bien sûr à la ville de Nantes, mais aussi au Royaume-Uni, au Benelux, pour les conseils européens, ou encore à la Suisse. Sauf motif tout à fait exceptionnel, les demandes de déplacement par avion ne sont plus validées pour ces destinations.

Le Gouvernement émet un avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1314.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1321, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Aide financière à la légalisation de documents

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde <i>dont titre 2</i>				
Diplomatie culturelle et d'influence <i>dont titre 2</i>		90 000		90 000
Français à l'étranger et affaires consulaires <i>dont titre 2</i>				
Aide financière à la légalisation de documents	90 000		90 000	
TOTAL	90 000	90 000	90 000	90 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. La loi de programmation du ministère de la justice pour les années 2023 à 2026 permettra enfin de déposer des recours contre une décision de refus de légalisation de documents. Néanmoins, elle n'a pas rendu plus accessible cette légalisation, qui entraîne des coûts non négligeables.

Afin de remédier à cette situation, nous proposons de créer une aide spécifique.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

Mme Nathalie Goulet, rapporteur spécial. La légalisation des documents étrangers ne forme pas « une politique publique définie » au sens de l'article 7 de la Lolf. La création d'un tel programme serait donc susceptible d'être sanctionnée par le Conseil constitutionnel.

La commission demande le retrait de cet amendement. À défaut, son avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. J'émet un avis défavorable, pour les mêmes raisons.

Mme la présidente. Monsieur Gontard, l'amendement n° II-1321 est-il maintenu ?

M. Guillaume Gontard. Non, je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1321 est retiré.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Action extérieure de l'État », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Action extérieure de l'État », figurant à l'état G.

ÉTAT G

1	Action extérieure de l'État
2	Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique (105)
3	Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (105)
4	Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire (151)
5	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur (151)
6	105 - Action de la France en Europe et dans le monde
7	Assurer un service diplomatique efficient et de qualité
8	Efficiences de la fonction achat
9	Efficiences de la gestion immobilière
10	Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement
11	Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique [Stratégique]
12	Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux
13	Position de la France dans le classement mondial des contributeurs financiers des organisations internationales

14	Montant des contributions volontaires versées par la France aux organisations internationales
15	Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix [Stratégique]
16	Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international
17	Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français
18	Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires
19	Veiller à la sécurité des Français à l'étranger
20	151 - Français à l'étranger et affaires consulaires
21	Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire [Stratégique]
22	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres, de la prise de rendez-vous jusqu'à la délivrance au demandeur [Stratégique]
23	Délai de transcription d'état-civil en consulat
24	Nombre de documents délivrés par ETPT
25	Simplifier les démarches administratives
26	Dématérialisation des services consulaires
27	185 - Diplomatie culturelle et d'influence
28	Accroître la performance du dispositif d'aide à l'export
29	Accompagnement des acteurs économiques
30	Développer l'attractivité de la France
31	Attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche
32	Attractivité de la France en termes d'investissements
33	Dynamiser les ressources externes
34	Autofinancement et partenariats
35	Renforcer l'influence culturelle, linguistique et éducative de la France
36	Diffusion de la langue française
37	Enseignement français et coopération éducative
38	Présence de la culture et des idées françaises à l'étranger

Mme la présidente. L'amendement n° II-1274 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-1329, présenté par Mmes M. Vogel et Ollivier, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Après l'alinéa 26

Insérer trois alinéas ainsi rédigés :

Garantir une représentation démocratique des Français établis hors de France

Adaptation de l'indemnité des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger à l'inflation

Adaptation de l'indemnité des conseillers consulaires à l'inflation

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Cet amendement a pour objet d'indexer sur l'inflation l'indemnité des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE) et des conseillers consulaires.

Nous demandons que le Gouvernement rende chaque année des comptes, en expliquant si oui ou non les indemnités ont été revalorisées.

Nous espérons bien entendu que cette mesure de transparence incite le Gouvernement à enfin revaloriser automatiquement, en fonction de l'inflation, les indemnités des membres de l'AFE et celles des conseillers consulaires.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. Nous demandons l'avis du Gouvernement sur cet amendement qui tend à créer deux nouveaux indicateurs de performance.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. J'émettrai un avis défavorable.

Il n'y a pas besoin d'instaurer de nouveaux indicateurs.

De plus, la revalorisation des indemnités des conseillers des Français de l'étranger est régulièrement opérée sur la base de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique. En cumulé, leur majoration s'élève déjà à plus de 6 %.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1329.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. J'appelle en discussion l'article 50 A, qui est rattaché pour son examen aux crédits de la mission « Action extérieure de l'État », ainsi que les amendements portant articles additionnels après cet article.

Article 50 A (nouveau)

Avant le 1^{er} juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'opportunité de réviser les capacités d'emprunt de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ce rapport rassemble l'ensemble des coûts et des moyens affectés par l'État à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 50 A.

(L'article 50 A est adopté.)

Après l'article 50 A

Mme la présidente. L'amendement n° II-1234 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'article 50 A

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Avant le 1^{er} juin 2024, le Gouvernement remet au Parlement un rapport qui identifie les mesures pour faciliter les opérations immobilières et le financement des investissements dans le bâti des établissements en gestion directe à l'étranger, afin de leur permettre, entre autres, de s'adapter à la transition écologique en termes d'accueil et de performance énergétique.

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Il s'agit d'une demande de rapport.

Cet amendement vise à traduire les conclusions du rapport d'information sur le bâti scolaire à l'épreuve de la transition écologique, issu d'une mission conduite par notre assemblée.

Nos établissements français à l'étranger sont d'une certaine façon en première ligne face au réchauffement climatique. Par exemple, en Tunisie, en raison de la hausse des températures, des cours sont suspendus certaines journées.

Aussi, nous souhaitons que le Gouvernement nous remette un rapport permettant d'identifier des solutions de financement pour nos établissements en gestion directe (EGD).

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. La rénovation énergétique est une véritable préoccupation.

Autant nous avons émis un avis défavorable sur les amendements de crédits n° II-1309, II-1233 rectifié *bis*, II-1310, autant nous émettons un avis favorable sur cet amendement.

En effet, un tel rapport pourrait utilement accompagner celui qui est déjà prévu par l'article 50 A. *(Bravo ! sur des travées du groupe SER.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le Gouvernement émet un avis défavorable. En effet, le rapport prévu par la loi du 28 février 2022 est en cours de finalisation. Il devrait pouvoir être remis au Parlement très prochainement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1234 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1241 rectifié *bis*, présenté par M. Chantrel, Mme Conway-Mouret, MM. Marie, Temal et Vayssouze-Faure, Mme Carlotti, MM. Darras et P. Joly, Mme G. Jourda, MM. M. Vallet et Kanner, Mme Narassiguin, M. Chaillou et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Après l'article 50 A

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 30 septembre 2024, un rapport relatif à la clarification des critères d'attribution des subventions dans le cadre du dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger.

La parole est à M. Yan Chantrel.

M. Yan Chantrel. Il s'agit à nouveau d'une demande un rapport, cette fois-ci à propos du dispositif de soutien au tissu associatif des Français à l'étranger (Stafe).

Ce dispositif, qui a remplacé la réserve parlementaire pour les représentants des Français de l'étranger, est défaillant, à l'instar d'ailleurs de celui qui a remplacé la réserve parlementaire en France !

En outre, au moment de la réserve, les crédits s'élevaient à 3,2 millions ; ils s'élèvent maintenant à 2 millions.

En réalité, une véritable usine à gaz technocratique a remplacé cette réserve parlementaire, qui n'était certes pas parfaite – et je ne la défends pas ! Le Stafe mériterait d'être un dispositif plus souple.

Aussi, nous demandons un rapport proposant des pistes pour que nous disposions d'un dispositif adéquat, qui prenne en compte les décisions prises localement par les conseils consulaires.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable. Nous revenons à la jurisprudence habituelle sur les demandes de rapport. Mon cher collègue, nous vous renvoyons au débat sur la réserve parlementaire qui se tiendra jeudi prochain.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. J'émettrai un avis défavorable.

Un groupe de travail s'est d'ores et déjà réuni à plusieurs reprises sur les critères d'éligibilité du dispositif. Une annexe aux conclusions de ses travaux doit définir plus précisément

les critères d'éligibilité, à l'aide d'exemples concrets, et ainsi s'ajouter aux documents d'orientation destinés aux associations.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1241 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1316, présenté par Mmes Ollivier et M. Vogel, MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée et Souyris, est ainsi libellé :

Après l'article 50 A

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de dix mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur le financement des Instituts Français, l'état du mécénat comme ressource financière dans le réseau culturel français à l'étranger et les montants des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération.

La parole est à Mme Mathilde Ollivier.

Mme Mathilde Ollivier. Il s'agit également de demander un rapport, qui porterait, cette fois-ci, sur le financement des instituts français et l'état du mécénat, compris comme une ressource financière pour le réseau culturel français à l'étranger, et sur le montant des participations externes mobilisées par le réseau culturel et de coopération.

On se rend compte que les financements externes des instituts français vont croissant. Or le mécénat, les participations versées sur les comptes des établissements culturels à l'étranger sont comptabilisés non pas comme des participations externes, mais comme des ressources propres. Ainsi, les instituts français ont généré à ce titre près de 153 millions d'euros de recettes propres en 2021.

Il convient donc d'établir – et c'est objet de cet amendement – un rapport sur les sources de financement du réseau culturel français à l'étranger, notamment des instituts français.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Rémi Féraud, rapporteur spécial. J'émet un avis défavorable sur cet amendement. Il nous semble que le sujet pourrait davantage faire l'objet d'un travail de contrôle de la part de la commission des finances.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ce serait utile !

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le ministère met déjà à disposition du Parlement les états financiers consolidés de l'activité des établissements à autonomie financière dans le cadre des documents budgétaires annexés au projet de loi de règlement.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1316.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Action extérieure de l'État ».

Aide publique au développement

Compte de concours financiers : Prêts à des États étrangers

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Aide publique au développement », ainsi que du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Raphaël Daubet, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits demandés pour la mission « Aide publique au développement », à savoir 6,2 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 5,9 milliards d'euros en crédits de paiement (CP), ne représentent qu'une partie seulement – moins de la moitié ! – de l'aide publique au développement de la France.

Si l'on ajoute à cette mission divers agrégats financiers, en réalité, la France a versé, en 2022, 15,3 milliards d'euros d'aide publique au développement, ce qui en fait le quatrième pays donateur, devant le Royaume-Uni.

Ce niveau d'engagement, en augmentation continue depuis 2018, conditionne notre ambition en matière de solidarité et d'influence internationales, de diplomatie économique, et détermine également notre capacité à être associés à la gestion des grandes crises humanitaires ou politiques, aux côtés des grands États donateurs.

Ce montant représente 0,56 % du revenu national brut (RNB). Or, pour mémoire, la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales a fixé l'objectif d'atteindre un taux de 0,7 % d'ici à 2025.

Lors du conseil présidentiel du développement et du comité interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid), qui se sont respectivement tenus en mai et en juillet derniers, cet objectif a été repoussé à 2030.

Si cette révision s'est opérée sans consultation du Parlement – nous le déplorons –, il était évident qu'un tel report s'imposait. L'objectif était trop ambitieux pour nos finances publiques et mon prédécesseur, Jean-Claude Requier, avait d'ailleurs appelé au réalisme.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur plusieurs manquements aux objectifs de la loi de programmation.

En premier lieu, le rapport sur la politique de développement, qui devait être remis au Parlement en juin, n'a toujours pas été envoyé par l'administration.

En second lieu, la commission d'évaluation, malgré la publication d'un décret fixant son statut, n'a pas encore été installée, deux ans après l'adoption de cette loi.

En troisième lieu, la négociation du prochain contrat d'objectifs et de moyens (COM) entre l'Agence française de développement (AFD), principal opérateur de la mission, et sa tutelle n'est toujours pas finalisée, alors que le précédent contrat allait jusqu'en 2022.

Ces points d'alerte ayant été soulignés, j'en viens au fond et à l'orientation stratégique de l'aide au développement en 2024.

Le conseil présidentiel et le comité interministériel ont fixé une nouvelle doctrine de notre aide publique au développement, qui tient compte des changements de la donne géopolitique.

Si les thématiques du climat, de la santé et de la défense des droits humains restent des priorités, on note également des objectifs de renforcement de l'aide humanitaire ou encore de mobilisation du secteur privé.

Mais le phénomène marquant, semble-t-il, est le repositionnement de l'aide au développement versée par la France. Il s'agit désormais d'en faire davantage un outil partenarial et transactionnel, à destination de pays cibles, qui ne sont plus imposés par la liste des dix-neuf États prioritaires, même si 50 % de l'aide doit se concentrer vers les pays les moins avancés (PMA).

Faut-il s'en offusquer ou au contraire considérer que l'aide au développement doit assumer une part de dimension géopolitique? La ligne du Gouvernement en la matière mériterait d'être clarifiée devant le Parlement.

La volonté du Quai d'Orsay, vis-à-vis des grands pays émergents, comme l'Inde ou le Brésil, est également de s'orienter vers une telle coopération transactionnelle et d'utiliser nos aides comme levier d'action et de négociation.

Pour conclure, si nous approuvons l'équilibre des crédits de la mission « Aide publique au développement » pour 2024, et sa philosophie, il apparaît nécessaire, sans obérer les moyens de la coopération internationale, que cette mission participe, comme les autres, à l'effort de redressement de nos finances publiques.

C'est pourquoi la commission des finances, en considérant la sous-exécution des crédits en 2023, et conformément au principe de sincérité budgétaire, a adopté un amendement visant à réduire les crédits de la mission de 200 millions d'euros.

La commission des finances et ses rapporteurs spéciaux vous invitent à adopter les crédits de la mission « Aide publique au développement » et ceux du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial. *(Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP.)*

M. Michel Canévet, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, comme vient de l'indiquer Raphaël Daubet, les crédits de la mission « Aide publique au développement » s'élèvent dans ce projet de loi de finances à 6,3 milliards d'euros en autorisations d'engagement et à 5,9 milliards d'euros en crédits de paiement.

Les crédits en autorisations d'engagement diminuent de 1,7 milliard d'euros, tandis que les crédits de paiement augmentent de 5 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Suivant l'architecture de la mission, je présenterai l'évolution des crédits en trois points.

Mon premier point concerne le programme 110 « Aide économique et financière au développement », qui relève du ministère de l'économie et des finances. Le montant des crédits demandés pour 2024 diminue de 1,1 milliard d'euros en AE et de 28 millions d'euros en CP.

Cette baisse importante des crédits en AE s'explique essentiellement par un moindre besoin de crédits pour financer les cycles de refinancement des fonds multilatéraux.

De son côté, l'aide bilatérale portée par le programme augmente de 184 millions d'euros en crédits de paiement en raison des effets de la hausse des taux d'intérêt sur le coût des opérations de bonification de prêts. Afin de permettre à l'AFD de prêter à des taux concessionnels aux bénéficiaires de l'aide au développement, l'État assume, par le versement de crédits de bonification, la différence entre le coût de financement de l'AFD et le taux auquel elle prête.

Mon deuxième point concerne le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », qui relève du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Les crédits diminuent en autorisations d'engagement de 645 millions d'euros et de 1,1 million d'euros en crédits de paiement.

Comme pour les crédits du programme 110 et pour les mêmes raisons, l'aide multilatérale portée par le programme 209 se contracte en 2024.

Selon moi, deux éléments peuvent être soulignés à propos de l'aide bilatérale portée par ce programme.

Premièrement, les crédits de l'aide-projet, qui correspondent à la part de l'aide publique au développement (APD) versée en dons, connaissent un renforcement significatif. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a renforcé ses outils d'aide-projet, en les concentrant sur les petits projets à fort impact en matière de communication. Il me semble que cet effort de communication va dans le bon sens.

Cependant, l'essentiel de l'aide-projet est géré par l'Agence française de développement pour un montant proche de 1 milliard d'euros. Cette enveloppe a particulièrement progressé ces dernières années, ce qui suscite des interrogations sur la capacité de l'Agence à décaisser opportunément ces fonds. À ce titre, l'amendement de la commission des finances vise à réduire l'aide-projet de l'AFD de 150 millions d'euros.

En ce qui concerne les projets menés par l'AFD, il nous paraît essentiel que l'Agence poursuive ses efforts pour intégrer une pluralité de critères dans ses appels d'offres, afin que le critère du prix ne conduise pas à privilégier des offres moins-disantes.

De plus, les critères environnementaux, légitimement privilégiés, doivent naturellement être conciliés avec l'ensemble des objectifs de l'aide au développement. Surtout, ils ne doivent pas exclure le financement de nouvelles infrastructures dans les pays bénéficiaires, tels que des routes, ports ou aéroports, qui sont souvent essentielles pour le développement local.

Deuxièmement, et en cohérence avec les objectifs affichés par le Cicid, les moyens accordés à l'aide humanitaire et à la gestion de crise progressent également, pour atteindre 725 millions d'euros. La réserve pour crises majeures, qui avait attiré notre attention l'année dernière, est maintenue et dotée comme en 2023 de 270 millions d'euros. Or, dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG), il nous a été indiqué que 50 millions de crédits n'avaient pas été utilisés par le ministère lors de l'exercice 2023.

Le montant de cette réserve nous paraît particulièrement élevé au regard de l'augmentation générale des crédits consacrés à l'aide humanitaire et à la gestion de crise. C'est pourquoi, afin de financer les mesures d'économies demandées à la mission, nous proposons de réduire cette enveloppe de 50 millions d'euros.

Mon troisième point concerne le programme 365 « Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement », c'est-à-dire la recapitalisation de l'AFD. Les 150 millions d'euros demandés correspondent à une opération de conversion de ressources financières de l'AFD en crédits budgétaires. Cette opération est neutre.

Enfin, je dirai un mot du programme 370 « Restitution des "biens mal acquis" », qui sera abondé pour la première fois en 2024.

Mme la présidente. Il faut conclure, monsieur le rapporteur spécial.

M. Michel Canévet, rapporteur spécial. Le décaissement des crédits restera subordonné à la conclusion d'un accord avec la Guinée équatoriale. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Christian Cambon, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, nous prenons acte de la stabilisation des crédits de la mission « Aide publique au développement ».

Depuis cinq ans, la hausse a été forte. Après les déconvenues essuyées au Sahel, cette pause doit être l'occasion de nous interroger sur les efforts accomplis : qu'est-ce qui a fonctionné, qu'est-ce qui a échoué ? À cet égard, les travaux de la commission d'évaluation de l'aide au développement nous seraient bien précieux, madame la ministre ! Il faut sortir de cette crise insensée et mettre enfin en place cette commission d'évaluation.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance avec étonnement des conclusions du conseil présidentiel du développement et du Cicid, qui se sont réunis l'été dernier. Certaines sont incompatibles avec les dispositions de la loi du 4 août 2021, adoptée à l'unanimité par le Sénat.

Nous y avons introduit, dès l'article 2, et avec la volonté expresse de recentrer notre aide sur l'essentiel, trois objectifs majeurs, relatifs à la part des dons, à la part de l'aide bilatérale et surtout au ciblage des pays prioritaires. Or nous avons la fâcheuse impression que ces dispositions ont été ignorées. Ainsi, le Cicid a remplacé notre vingtaine de cibles prioritaires par un agrégat regroupant les pays les moins avancés, les PMA, et des pays « vulnérables » non encore définis.

Nous y voyons un risque majeur de dilution et de saupoudrage, car pour le moment, seulement 13 % de notre aide programmable est au bénéfice des pays prioritaires, quand la loi prévoit 25 % pour 2025.

J'entends que nous y gagnerons en souplesse pour soutenir des pays selon les priorités du moment. Mais le nouvel objectif prévoit en creux que 50 % de l'effort financier de l'État pourra bénéficier aux pays à revenu intermédiaire ou émergents. N'est-ce pas là mettre au second plan les impératifs de lutte contre la pauvreté extrême et d'amélioration de la santé publique et de l'éducation dans les pays les plus défavorisés ?

À côté de ces interrogations, je soulignerai inversement plusieurs sujets de satisfaction pour notre commission, dont les préoccupations maintes fois réaffirmées ont été entendues.

D'abord, le contrôle de l'AFD a été renforcé à l'échelon central comme local, sous l'effet du rôle accru confié aux ambassadeurs dans le choix des projets – c'est une très bonne chose, nous le demandions depuis longtemps.

L'activité annuelle de l'Agence a en outre été plafonnée à 12 milliards d'euros, ce qui met fin à une course en avant qui nous a parfois éloignés des fondamentaux de cette politique.

Dès lors, il n'est pas étonnant, et c'est un autre sujet de satisfaction, que la Chine et la Turquie ne figurent plus parmi les tout premiers destinataires de l'aide.

Ensuite, les financements humanitaires atteignent un niveau comparable à celui de nos partenaires, ce qui permet de faire davantage porter la voix de la France lors des crises.

Enfin, le nouveau programme 365 reçoit, pour la première fois, des financements récupérés sur des biens mal acquis, voués à revenir à la Guinée équatoriale.

L'ensemble de ces points positifs et le fait que l'ambition de notre politique de solidarité internationale se maintienne à un niveau élevé en 2024 expliquent que, malgré les insatisfactions que j'ai soulignées, notre commission a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission « Aide publique au développement ». (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Patrice Joly, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, les crédits de la mission « Aide publique au développement » doivent être analysés au regard des défis mondiaux, qui invitent à agir en urgence.

Près de 700 millions de personnes sont en situation d'extrême pauvreté dans le monde, c'est-à-dire qu'ils vivent avec environ 2 dollars par jour. Plus de 60 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté sont des femmes et, selon les projections, l'écart de pauvreté entre les femmes et les hommes va se creuser. Plus de 60 % des pauvres de la planète vivent en Afrique subsaharienne. Faute d'une action urgente, il y aura plus de pauvres en 2030 qu'en 2020 !

Par ailleurs, au cours de la dernière décennie, il y a eu en moyenne 21,5 millions de déplacés climatiques chaque année. Avec un réchauffement planétaire de 2 degrés Celsius, entre 100 millions et 400 millions de personnes supplémentaires pourraient courir un risque de famine ; entre 1 milliard et 2 milliards de personnes supplémentaires pourraient ne plus disposer de suffisamment d'eau.

De plus, ces populations ont des difficultés d'accès à l'éducation, à la santé ou à la sécurité. Pour répondre à la satisfaction des besoins fondamentaux, l'aide publique au développement, au travers des dons, est essentielle.

C'est pourquoi les pays riches se sont engagés, voilà plus de cinquante ans déjà, à allouer 0,7 % de leur RNB à l'aide publique au développement pour financer les services publics essentiels. Jusqu'ici, cette promesse de solidarité n'a jamais été tenue : l'APD a atteint en moyenne 0,33 % du RNB cumulé en 2021, ratio qui atteint 0,56 % pour la France.

Si je ne méconnaissais pas le fait que la France est le quatrième donateur au monde, je regrette toutefois le maintien de ce taux en 2024. La France renonce ainsi à atteindre l'objectif

d'un taux d'APD équivalent à 0,7 % du RNB, et le reporte à 2030. Cela contrevient à l'objectif de la loi de 2021, que le Parlement a fixé!

De plus, les besoins de développement décarboné et d'adaptation pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030 des Nations unies nécessitent des investissements estimés à 2 400 milliards de dollars.

Pour financer ces actions, les prêts permettent un effet levier – c'est évident – et ceux de l'AFD ont toute leur place, mais il faut porter une attention particulière à la solvabilité des États. Certains sont déjà en grande difficulté et la récente conférence des financeurs n'a du reste pas trouvé de solution pour eux.

La liste des regrets est longue, madame la ministre!

Je regrette la suspension de l'aide aux pays du Sahel, qui affecte moins les putschistes que la population, mettant à l'arrêt des projets de santé ou d'accès à l'eau, ainsi que l'activité de nombreuses ONG.

Je regrette le choix de la France de ne pas doter l'AFD de crédits supplémentaires pour lui permettre d'augmenter la part de ses interventions sous forme de dons. Sur ce point, je m'inquiète de l'amendement n° II-32 de la commission des finances, qui vise à supprimer 200 millions d'euros de crédits sur la mission, dont 150 millions de dons! Son adoption mettrait en péril les engagements déjà signés par l'AFD et représenterait un risque certain en terme juridique et de réputation.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain s'abstiendra sur le vote des crédits de cette mission; il votera contre, si l'amendement que j'ai cité est adopté. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures vingt-cinq, est reprise à seize heures vingt-huit.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de dix minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, pandémie, guerre, inflation, catastrophes climatiques... Partout dans le monde, les crises se succèdent et l'accès aux ressources et aux services de base devient difficile pour des centaines de millions de personnes.

Faim, manque d'eau et de médicaments, accès limité à l'éducation... Alors que de nombreux pays ne parviennent plus à assurer les besoins les plus élémentaires de leur population, la solidarité internationale est une nécessité non seulement humaniste, mais aussi d'intérêt national, car les crises qui touchent des pays lointains finissent toujours par nous affecter à notre tour.

Pour cela, la France déploie, principalement au travers de l'AFD, un important budget d'aide publique au développement, le quatrième au niveau mondial.

À première vue, nous pourrions nous en féliciter. Pourtant, dans ce domaine aussi, l'heure est à l'austérité. Le montant que vous nous proposez, 5,9 milliards d'euros, est exactement le même que celui de cette année; en tenant compte de l'inflation et de la montée des taux, cela revient à réduire nos dépenses de solidarité internationale.

Au-delà du montant brut, il faut regarder ce que ce montant représente au regard de notre richesse nationale: 0,55 % de notre RNB, bien loin des 0,7 % promis par la France à la tribune des Nations unies dès 1970.

Nous semblions pourtant sur le bon chemin: la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui fait de l'aide publique au développement un pilier de la politique étrangère française, fixait un objectif de 0,7 % pour 2025.

Mais voilà, un comité interministériel de la coopération internationale et du développement organisé cet été a décidé de repousser ce calendrier à 2030. Cela fait donc cinquante-trois ans que les pays les plus pauvres attendent que nous respections nos engagements. Dès lors, pourquoi pas cinq ans de plus, direz-vous?

Derrière ces opérations comptables, ce sont des milliards d'euros qui ne seront pas consacrés à l'éducation, à la santé, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection du climat ou à la lutte contre la faim. Or nous sommes en train de régresser sur ces terrains, comme l'a rappelé l'ONU en septembre, à mi-parcours de l'agenda 2030.

Alors que la faim, l'extrême pauvreté ou encore le travail des enfants progressent à nouveau, la France doit renforcer son aide internationale et non la réduire.

La distribution de l'aide au développement pose également question. La loi du 4 août 2021 prévoit que 65 % de cette aide soit attribuée sous forme de dons et non de prêts. Or la France est en troisième position des membres de l'OCDE qui favorisent le plus ces derniers.

On sait pourtant que ceux-ci n'aident pas véritablement les pays qui les reçoivent, lesquels sont souvent au bord de la faillite. Ce constat va encore s'aggraver avec la montée actuelle des taux.

La loi prévoit également que la part d'aide publique au développement transitant par les organisations de la société civile atteigne environ 15 %. Votre budget atteint seulement 8 %, soit autant de moyens en moins pour les ONG, pourtant reconnues pour leur travail de terrain.

Enfin, les organisations regroupées au sein de Coordination SUD sont très inquiètes, notamment de la suspension pure et simple de toute aide au Mali, au Niger et au Burkina Faso, décidée cet été en réaction aux coups d'État anti-français dans la région.

Certes, nous pouvons concevoir que la France stoppe des programmes de coopération avec ces pays à la suite des changements de régime, mais sacrifier l'aide aux populations civiles pour des raisons géopolitiques est une grave erreur.

Qui va pâtir, par exemple, de l'arrêt de quatre projets d'accès à l'eau potable? Les militaires au pouvoir ou les populations? Comment espérez-vous redorer le blason de la France dans la région en agissant ainsi? Comment faire reculer le terrorisme qui frappe le Sahel, en maintenant les populations locales dans le dénuement?

Face au terrorisme et à la montée du sentiment anti-français, la réponse doit être politique et sociale. Nous devons changer de paradigme.

Le Cicid qui s'est tenu cet été a donc profondément abîmé l'aide publique au développement. Nous proposerons des amendements pour respecter la loi de 2021 et remédier à ces décisions malheureuses.

Alors que la France est de moins en moins bien perçue dans le monde, nous devons démontrer notre souci de préservation des biens communs et d'aide aux populations les plus pauvres ; en tant que grande puissance et ancien colonisateur, notre responsabilité est immense. Soyons à sa hauteur ! *(Applaudissements sur les travées du groupe GEST.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Michelle Gréaume.

Mme Michelle Gréaume. La mission « Aide publique au développement » connaît, cette année, une stabilisation qui concerne le programme 110 comme le programme 109, après plusieurs années de croissance régulière. Si les efforts fournis au cours de la décennie écoulée ont amené l'APD française à 15,3 milliards d'euros en 2022, cette progression reste lente et insuffisante et l'objectif de 0,7 % a encore été repoussé.

En outre, replacée dans le contexte économique morose, avec un taux de croissance inférieur à 1 % en 2023 et une inflation atteignant 5,8 %, cette stabilisation apparente dissimule en réalité une diminution des crédits.

C'est d'autant plus affligeant, madame la ministre, que ce grave sujet a fait l'objet d'un consensus relatif depuis le début de 2017, quand l'Élysée avait formulé l'engagement d'augmenter annuellement l'aide publique au développement.

La trajectoire vers les 0,7 % du RNB dédiés à l'APD semble bien abandonnée !

Par ailleurs, comment ne pas être choqué par la décision du Cicid de réorienter les priorités d'action vers les questions climatiques ? Prise en toute discrétion et en plein été, celle-ci va à l'encontre des dispositions de la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Comprenons-nous bien, mes chers collègues : il n'est nullement question de remettre en cause l'importance de l'enjeu climatique pour l'avenir du développement de l'humanité ; mais la loi du 4 août 2021, que nous avons adoptée, portait comme premier objectif « l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions, la lutte contre les inégalités, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et l'action en matière d'éducation et de santé ».

Quand l'ONU indique que, depuis 2021, 11 millions de personnes supplémentaires souffrent de la faim en Afrique, il me semble normal de nous interroger sur ce changement arbitraire de priorité.

En outre, la crise alimentaire la plus alarmante au monde frappe le Sahel central et 24 millions de personnes, dans une région constituée du Mali, du Niger et du Burkina Faso ; je ne peux dès lors m'empêcher de faire un lien entre l'échec diplomatique français catastrophique dans la zone et ce changement de priorité de l'APD française. Cela couvre de honte notre pays et offre, malheureusement, aux djihadistes un peu plus d'espace sur le terrain.

À la décision du Cicid et à l'assujettissement de l'APD aux variations de la politique étrangère s'ajoute désormais la place accordée à nos intérêts économiques. Nos instruments bilatéraux deviennent plus transactionnels, en priorisant notamment le financement de grands projets urbains d'infrastructures dans des pays à revenu intermédiaire.

Ce n'est pas tout : dorénavant, l'attribution de l'APD sera également conditionnée au respect de la coopération migratoire des États bénéficiaires. Irresponsable, cynique, indigne sont autant de mots qui peuvent décrire cette politique, qui aura un impact négatif direct sur des millions d'individus.

À l'inverse, nous estimons qu'il est urgent de changer d'orientation et de diriger l'aide vers le développement propre des pays destinataires. Cela suppose de tourner le dos à toute tentation de prédation de leurs richesses, qui persiste encore largement et qui risque de s'aggraver en raison de l'introduction d'une logique transactionnelle assumée.

De même, nous proposons qu'au moins 10 % de l'APD soit consacrée au renforcement des systèmes fiscaux des pays bénéficiaires, comme le préconise la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced).

Pour l'ensemble de ces raisons, nous sommes contraints de voter contre ces crédits. *(Applaudissements sur les travées du groupe CRCE-K.)*

Mme la présidente. La parole est à M. André Guiol.

M. André Guiol. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, au fil des décennies, la France demeure l'un des principaux pays contributeurs à l'aide publique au développement. Nos collègues rapporteurs ont rappelé cet état de fait, illustré par une aide totale de 15,3 milliards d'euros comptabilisée en 2022.

Malgré des finances publiques contraintes, j'observe avec satisfaction une absence de renoncement. Certes, les crédits de la mission « Aide publique au développement » stagnent dans le projet de loi de finances pour 2024, mais cela doit être mis en regard de plusieurs années consécutives de hausse.

M. Michel Canévet, rapporteur spécial. C'est vrai !

M. André Guiol. Cette situation est tout à l'honneur de la France et conforme à ses valeurs. À cet égard, je rappelle qu'il est ici question de fraternité, de solidarité, et certainement pas de charité.

En outre, n'oublions pas que le développement est aussi une affaire de géopolitique et parfois de politique intérieure. Nous savons combien la pression migratoire aux frontières de l'Europe, mue le plus souvent par la pauvreté, fait courir un risque de fractures dans plusieurs États membres, parmi lesquels la France. Aussi la mobilisation financière doit-elle être au rendez-vous.

La France poursuit des efforts constants. Devons-nous, pour autant, nous inquiéter des difficultés à atteindre l'objectif, initialement fixé par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ? Ainsi, la proportion de 0,7 % du RNB attribué à l'aide publique au développement a désormais pour horizon 2030, et non plus 2025.

De nouveaux défis s'ajoutent aux problèmes durables de pauvreté : drames humanitaires liés aux conflits en Ukraine ou dans la bande de Gaza, retour des crises de la dette dans plusieurs pays africains et effets accélérés du changement climatique.

Face à ces enjeux, au-delà des montants budgétaires, que devons-nous attendre de la politique d'aide au développement ?

Qu'elle soit tout d'abord la plus efficace possible. Cela repose en partie sur le choix de ses cibles : il est évident que la Chine et la Turquie ne pouvaient pas rester au tableau des vingt premiers pays bénéficiaires de l'aide bilatérale de la France.

Cette correction fait suite au recentrage de l'aide vers les pays les moins avancés et vers les pays dits vulnérables. Avec un spectre plus large d'intervention, la commission des affaires étrangères s'inquiète du risque de saupoudrage des crédits : près de cinquante pays seraient ainsi potentiellement concernés par la moitié de l'effort financier. Je partage à ce sujet la crainte exprimée par nos collègues rapporteurs pour avis.

L'efficacité de l'aide publique au développement repose également sur l'Agence française de développement.

Nos rapporteurs l'ont souligné : la hausse des taux d'intérêt n'est pas sans conséquence sur le volume de l'aide. Devons-nous, une fois de plus, nous en inquiéter ?

J'ajoute que l'efficacité de l'aide tient aussi à la capacité des populations locales à s'approprier les projets. À cet égard, il faudrait mettre en place une politique d'évaluation, tout comme il serait utile de mieux cerner leur efficacité selon qu'ils reposent sur des dons ou sur des prêts.

Depuis plusieurs années, nous sommes nombreux à avoir souhaité que les dons reprennent le dessus. Quel est le résultat de cette politique de rééquilibrage ?

Enfin, je rappelle une évidence : historiquement, la vocation première de l'aide publique au développement est la lutte contre la pauvreté. Aujourd'hui, toutefois, une tendance se dessine, visible dans les objectifs fixés par le conseil présidentiel du développement : la priorité donnée aux questions climatiques.

Si nous comprenons bien les conséquences que peuvent emporter les événements climatiques sur le niveau de développement, veillons, en parallèle, à ne pas hypothéquer les autres politiques. Comme chacun le sait, il y a beaucoup à faire en matière d'éducation, de santé, d'accès à l'eau et, plus globalement, de protection sociale.

Sans méconnaître la nécessité, rappelée en ce moment même dans le cadre de la COP28, d'aider les pays pauvres à prendre le chemin d'une croissance durable, n'oublions pas que ceux-ci sont peuplés d'hommes et de femmes qui ne demandent pas seulement à survivre, mais à vivre.

En espérant que cette mission y contribue, le groupe du RDSE votera ces crédits. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Duranton. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme Nicole Duranton. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, dans un contexte géopolitique multipolaire et à l'heure où de graves crises touchent de nombreuses parties du monde, la France doit, plus que jamais, maintenir son statut de grande puissance sur la scène internationale.

D'année en année, les catastrophes naturelles s'enchaînent ; partout dans le monde, des coups d'État éclatent ; trop souvent, des guerres se déclarent. Ces phénomènes ébranlent nos valeurs, fragilisent les biens publics mondiaux que nous nous efforçons de protéger, comme la santé, l'environnement ou l'égalité entre les femmes et les hommes, et sèment la misère et la précarité parmi les populations qu'ils touchent.

Le rôle de l'aide publique au développement est de prévenir ces crises en s'attaquant à leurs causes profondes : les inégalités, la pauvreté ou les difficultés d'accès à l'éducation, encore trop fortes dans certains pays.

Quatrième bailleur mondial en la matière, la France est une figure de proue de la solidarité internationale. Elle n'est pas seulement un grand contributeur financier, elle est créatrice de solutions.

Entre 2017 et 2022, nous avons abondé de 5 milliards d'euros les crédits alloués à cette mission. Pour préserver le monde de l'émergence de nouvelles crises, il est essentiel de maintenir le cap défendu par l'exécutif depuis plus de six ans. Nous devons poursuivre les efforts engagés pour augmenter ces crédits, afin de remplir notre objectif de consacrer 0,7 % de notre revenu national brut à l'aide publique au développement en 2030.

Mes chers collègues, je suis étonnée d'apprendre que certains d'entre vous souhaitent diminuer les crédits de cette mission ; qu'elle soit justifiée par des raisons budgétaires ou diplomatiques, toute minoration serait pourtant contre-productive.

L'aide publique au développement est avant tout l'instrument de notre politique de développement et de notre diplomatie. Elle n'est pas octroyée comme de la charité ; elle ne saurait être retirée comme une sanction. Elle ne doit pas devenir une arme supplémentaire dans les conflits actuels.

Les investissements solidaires que nous réalisons dans les pays les plus fragiles honorent nos engagements pris sur la scène internationale. Ils contribuent à la mise en place et à la préservation des objectifs de développement durable de l'agenda 2030, auquel nous souscrivons.

Contrairement à ce que certains prétendent, cette aide emporte des effets concrets : les investissements français, réalisés par l'intermédiaire de l'Agence française de développement, ont ainsi permis de construire la première ferme éolienne en Éthiopie en 2013 ; ils ont aussi permis d'ériger une station d'épuration dans le nord de la bande de Gaza.

Nous avons d'ailleurs visité cette dernière installation avec Christian Cambon lors du déplacement de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées en juin 2022. Cette usine de traitement des eaux usées a été cofinancée par l'AFD à hauteur de 16 millions d'euros et répondait à un besoin sanitaire plus qu'essentiel pour les Gazaouis. Cette visite nous a permis de constater de nos propres yeux la réalisation d'un projet financé par les crédits de l'aide publique au développement.

En outre, les ressources que nous allouons aujourd'hui à notre coopération internationale sont une contribution essentielle à la préservation de la stabilité mondiale.

Les crises se succèdent et elles ne connaissent pas de frontières. Dans un tel contexte, nous ne pouvons pas nous permettre de relâcher nos efforts. Accompagner les pays les plus fragiles, c'est assurer notre propre sécurité.

Le groupe RDPI votera les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Rachid Temal.

M. Rachid Temal. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, la mission « Aide publique au développement » est de la plus haute importance – son examen mériterait d'ailleurs d'être programmé à un moment plus attractif pour notre assemblée...

Pour le souligner, il suffit de regarder l'encours des engagements de l'Agence française de développement pour 2022 : plus de 14 milliards d'euros.

Mais au-delà des chiffres, cette mission traduit aussi le rôle historique de la France, fidèle à ses valeurs, en faveur de la solidarité internationale. Nous sommes le quatrième contributeur mondial – c'est une bonne chose. N'ayons pas peur des mots : il s'agit aussi d'un instrument de la stratégie d'influence de notre pays.

Dans le contexte trouble que nous connaissons, avec le retour de la force et de la guerre comme normalité des relations entre États, l'aide publique au développement revêt une importance particulière.

Les crédits seront globalement maintenus en 2024, après une progression sensible ces dernières années. Nous pouvons saluer l'action du Gouvernement à cet égard.

Reste que, pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, il convient d'apprécier ce budget à l'aune de quelques références essentielles, à commencer par la loi de programmation de 2021, dont j'ai eu l'honneur d'être rapporteur aux côtés de Hugues Saury.

Cette loi fixe une trajectoire pluriannuelle qui doit nous servir de boussole. Parti du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, ce texte a été bonifié par le Sénat et nous avons eu l'honneur de l'adopter.

Pour autant, plusieurs éléments posent problème.

D'abord, différents rapports prévus dans ce texte n'ont toujours pas été produits.

Ensuite, son application pose la question des relations entre les pouvoirs exécutif et législatif. Comment accepter qu'un conseil présidentiel, dont personne ne connaît les fondements et dont l'existence ne s'appuie sur aucun texte, ait pu, à lui seul, modifier des dispositions adoptées par le Parlement ? Certes, l'APD, comme toute action publique, doit pouvoir être modifiée, mais cela ne peut se faire qu'avec le Parlement, *a fortiori* lorsqu'a été votée une loi de programmation !

Résultats : la stratégie financière n'est pas respectée et les échéances ont été décalées ; des questions persistent quant à la taxe sur les transactions financières ou au ratio entre prêts et dons ; enfin, alors qu'elle était au cœur du texte, la concentration sur dix-neuf pays prioritaires a disparu des radars et nous ne savons ni pourquoi ni comment cela s'est produit. Nous ne pouvons pas accepter, alors même que nous avons mené ce travail de priorisation, que les dispositions de la loi soient ainsi transformées.

Nous demandons tout simplement que la loi soit respectée ou que l'exécutif revienne devant le législatif pour s'expliquer et débattre des modifications qu'il souhaite opérer. Nous pourrions même nous appuyer sur une proposition de loi, si quelqu'un voulait se saisir de cette question.

Ce n'est pas le cas, et c'est un problème : la mission « Aide publique au développement » ne respecte donc pas le travail démocratique qui a débouché sur la loi de programmation. La série d'agrégats qui sous-tend ce budget ne correspond pas aux quatre priorités que nous avons identifiées : bien manger, se loger, apprendre et se soigner. Nous ne les retrouvons pas dans le texte qui nous est soumis aujourd'hui.

Pour terminer, quelles sont les urgences en matière de politique d'aide publique au développement ?

La première est de mettre en place la commission d'évaluation – Christian Cambon en a parlé. Au départ, nous étions plutôt défavorables à une telle commission, car évaluer, c'est souvent refuser de diriger.

Pour autant, nous ne pouvons pas comprendre que sa mise en place soit bloquée depuis 2021, alors que la loi, sur l'initiative d'un député de la majorité, a déterminé la procédure à suivre. Cette commission doit être rattachée à la Cour des comptes et agir sous l'autorité du premier président de celle-ci. C'est assez simple, mais, deux ans plus tard, nous en sommes toujours au même point ! Nous appelons donc le Gouvernement à agir en responsabilité pour appliquer la loi.

La deuxième urgence concerne la loi de programmation. Celle qui est en vigueur a été adoptée en 2021 et porte sur la période 2020-2025. Cela n'était pas très cohérent, convenons-en. Le Parlement a gentiment accepté de fermer les yeux.

Je crains malheureusement que cela se reproduise. Nous appelons donc le Gouvernement à lancer dès à présent les travaux d'une nouvelle loi de programmation militaire...

M. Roger Karoutchi. Quel lapsus !

M. Rachid Temal. Pardon, c'est effectivement un autre sujet ! (*Sourires.*) Il s'agit donc de lancer les travaux d'une nouvelle loi de programmation relative au développement, de manière que celle-ci entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025, sans temps de latence.

J'en profite pour dire qu'il faudrait que les travaux concernant les contrats d'objectifs et de moyens (COM) de l'AFD soient également lancés dans les temps. Je rappelle que notre commission a dû adopter un avis sur le COM 2020-2022 de l'AFD quelques semaines après avoir voté le projet de loi de programmation et que ce COM ne tenait d'ailleurs même pas compte des dispositions dudit projet.

Nous appelons donc le Gouvernement à avancer sur ces deux sujets.

Concernant le vote sur cette mission, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain s'abstiendra, sauf si la baisse de 200 millions d'euros des crédits proposée par la commission des finances était adoptée.

Mme la présidente. Merci, mon cher collègue.

M. Rachid Temal. À ce titre, j'appelle mes collègues de droite à ne pas tenir deux discours contradictoires, selon qu'ils appartiennent à la commission des finances ou à la commission des affaires étrangères.

Mme la présidente. La parole est à Mme Valérie Boyer. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme Valérie Boyer. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, ces dernières années, et surtout ces derniers mois, ont été marquées par des événements internationaux bouleversants et douloureux : intensification de la guerre en Ukraine, offensive militaire cruelle et asymétrique de l'Azerbaïdjan contre les Arméniens d'Artsakh, coups d'État en Afrique, tensions croissantes en mer de Chine avec Taïwan et, enfin, récemment, atrocités des terroristes islamiques du Hamas contre nos alliés israéliens.

Des dictatures attaquent sans relâche nos démocraties, avec une intensité inédite. Cela nous rappelle combien il est impératif de renforcer la diplomatie française pour relever les défis à venir. C'est pourquoi, face à ces tragédies qui se répètent, face aux conséquences humaines de ce nouvel état du monde, l'appui apporté aux pays les plus fragiles demeure essentiel.

L'année prochaine, la France maintiendra son effort en consacrant à la mission « Aide publique au développement » un montant stable de presque 6 milliards d'euros. Gardons toutefois à l'esprit que ce chiffre ne représente qu'une partie de nos engagements financiers en faveur du développement.

Depuis une dizaine d'années, le volume de ces engagements a quasiment doublé, passant de 8 milliards d'euros en 2014 à 16 milliards d'euros aujourd'hui.

Malheureusement, l'évolution des crédits pour 2024 s'écarte des cibles fixées par la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, à la suite, notamment, des décisions entérinées par le dernier Cicid.

Deux d'entre elles ont particulièrement retenu notre attention : le report de l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'aide publique au développement et le remplacement des dix-neuf pays prioritaires par un ensemble plus large constitué des pays les moins avancés.

Dans leur forme, ces décisions posent problème, car elles modifient des éléments qui figurent en toutes lettres dans la loi de programmation. Une fois encore, le Gouvernement fait preuve de mépris envers le Parlement ; la moindre des considérations démocratiques de sa part aurait été d'informer le Parlement de ses intentions et de l'associer à ses réflexions.

Cela n'a pas été fait, pas plus que n'a été produit le rapport demandé ou que n'a été mise en place la commission d'évaluation de la conduite de notre politique d'aide au développement. De ce fait, le Gouvernement alimente une nouvelle fois les critiques selon lesquelles celle-ci serait menée en dehors de tout contrôle effectif.

Madame la ministre, le Parlement doit être respecté et les outils additionnels prévus pour le contrôle de l'action gouvernementale doivent être mis en place sans plus tarder.

Sur le fond, les orientations dégagées par le Cicid font néanmoins écho à de véritables préoccupations financières et géopolitiques. Alors que notre déficit public reste englué à des niveaux alarmants et que la charge de la dette constitue désormais le deuxième budget de l'État, une nouvelle augmentation des moyens consacrés à l'aide publique au développement n'aurait été ni soutenable ni comprise. Il nous apparaît, en outre, légitime que cette politique participe, comme d'autres, à nos efforts de maîtrise de la dépense publique.

Ensuite, dans plusieurs des dix-neuf pays prioritaires, des évolutions géopolitiques majeures sont intervenues, au détriment de la France. Il semble, une fois encore, justifié d'en tirer des conclusions et de viser davantage de souplesse dans l'octroi de nos aides.

Si nous devons rester vigilants quant à la mise en œuvre de cette volonté de « repolitiser » l'aide au développement, dont les contours sont encore très flous, il est devenu évident que cette politique ne saurait être menée en dehors de toute considération diplomatique ou stratégique.

Nous ne pouvons pas faire comme si de rien n'était lorsque des putschistes mènent, au Sahel, une politique résolument hostile à notre pays ; lorsque, à Gaza, des terroristes islamistes au pouvoir commettent des crimes contre l'humanité. Nous ne pouvons aider des gouvernements qui nous refusent des laissez-passer consulaires et qui sapent ouvertement notre politique migratoire. J'ai notamment à l'esprit la question dite des mineurs non accompagnés, qui, bien souvent, ne sont ni mineurs ni non accompagnés puisqu'ils sont entre les mains des passeurs.

Tout cela impose de renforcer en urgence le contrôle des fonds que nous versons et de nous interroger sur les résultats obtenus jusqu'à présent. C'est capital.

Il nous faut repenser notre stratégie politique, car, malheureusement, la France et l'Europe voient leur influence diminuer ; nous ne saurions verser de l'argent au détriment de nos intérêts ou soutenir d'une manière ou d'une autre ceux qui nuisent à l'image de la France.

Madame la ministre, le groupe Les Républicains tenait à vous alerter sur ces sujets. Pour autant, conscient de leur importance, il votera les crédits de la mission « Aide publique au développement ». (*Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, depuis longtemps déjà, la France figure parmi les pays contributeurs à l'aide publique au développement. Elle y consacre des sommes importantes pour améliorer le sort des pays les moins avancés. Elle figure cette année au quatrième rang des contributeurs mondiaux, progressant d'une place par rapport à l'année précédente. En 2024, le montant de cette aide atteindra 0,56 % du revenu national brut.

Dans les périodes de crise, cette aide publique est plus difficile à justifier auprès de nos concitoyens ; elle n'en est pas moins essentielle.

Nous savons tous que les conséquences des crises dépassent les frontières : lorsque le Sahel s'enfoncé dans la violence, la menace terroriste s'y accroît, nos entreprises en pâtissent et les flux migratoires vers l'Europe augmentent.

Bien sûr, dans de telles situations d'urgence, l'aide est encore plus nécessaire. C'est pourquoi une large part des crédits reste consacrée à l'aide humanitaire, destinée aux crises en cours, mais aussi à celles que nous n'aurons pas anticipées.

Dans des contextes plus apaisés, des aides ciblées, sous forme de prêts plutôt que de dons, peuvent bénéficier aux économies locales. Elles peuvent être consenties tant aux États étrangers qu'aux acteurs des sociétés civiles.

En transformant le climat des affaires, nous contribuons à l'amélioration des conditions de vie des populations locales, tout en développant des marchés pour nos entreprises. Les défis relevant de l'éducation, de la santé ou encore des transitions environnementales constituent autant d'opportunités pour nos entreprises.

Il faut pour cela cesser de considérer que l'aide au développement répond à une logique d'assistance. Il s'agit bien davantage d'une forme d'investissement dont notre pays et nos concitoyens tirent des bénéfices sur le long terme.

La France a des intérêts ; il est parfaitement naturel qu'elle les assume. Elle peut légitimement chercher à les satisfaire, lorsqu'ils convergent avec ceux de ses partenaires, sans pour autant les imposer.

Une aide qui se veut un investissement d'avenir doit toutefois rester étroitement contrôlée. Issue de l'argent des contribuables, elle mérite à ce titre d'être employée à bon escient. Il n'est pas question qu'elle bénéficie à des pays qui n'en ont pas réellement besoin. Elle ne doit pas non plus être détournée au profit de nos adversaires.

La France peut contribuer au développement des pays en difficulté, mais elle doit le faire selon ses moyens et en poursuivant ses propres intérêts.

Le groupe Les Indépendants votera en faveur de l'adoption des crédits de cette mission.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Folliot. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC.)*

M. Philippe Folliot. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, alors que certains la voudraient repliée, égoïste, voire rabougrie, la France est belle, grande et forte quand elle est solidaire et fraternelle.

Les crédits de cette mission sont à bien des égards une illustration parmi d'autres du caractère fraternel et solidaire de notre pays. Près de 6 milliards d'euros sont un jeu, mais comme cela a été dit à plusieurs reprises, cela ne représente qu'une partie de la totalité du budget que notre pays consacre à l'aide au développement.

Dans une période de crise, alors que nos concitoyens ont de fortes attentes dans de nombreux domaines, l'on peut se demander s'il est réellement important et légitime d'apporter cette aide. Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est effectivement important, et même essentiel à plusieurs titres.

La première raison est que le monde est de plus en plus instable et dangereux. Que ce soit en Ukraine, où je me suis rendu deux fois cette année, en Afrique, notamment au Sahel, en Éthiopie ou au Soudan, en Arménie et bien sûr à Gaza, après l'ignoble attaque terroriste dont Israël a été victime, la constante des nombreux conflits qui font rage dans le monde est que les populations civiles en sont systématiquement les victimes collatérales.

Par le biais de l'aide au développement, notre pays soutient les populations civiles, mais il contribue aussi à s'attaquer aux causes de ces conflits, parmi lesquelles on retrouve souvent la misère, le manque d'éducation ou encore les difficultés rencontrées pour manger à sa faim. Tel est l'objectif, mes chers collègues, qui doit étayer notre politique de développement.

Plusieurs de nos collègues, notamment Michel Canévet et Christian Cambon, ont insisté sur la nécessité de nous doter de mécanismes susceptibles d'améliorer le contrôle et le suivi des aides accordées par notre pays. Il y va non seulement d'un enjeu d'efficacité, mais aussi d'une nécessité au regard du contrôle démocratique qui doit être celui des assemblées parlementaires en général et du Sénat en particulier.

Nous avons constaté avec regret que l'arrêt de certaines aides – je pense au Sahel – a été décidé sans que le Parlement soit associé, madame la ministre.

De même, nous nous interrogeons sur le probable non-respect de la trajectoire que nous avons votée dans le cadre de la loi du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, avec les conséquences que cela emporte.

Au-delà de ces difficultés, j'estime que nous devons être en mesure d'assumer le fait que l'aide publique au développement est aussi un outil au service de la stratégie d'influence de notre pays. Il nous faut assumer cette ambition sans naïveté, mes chers collègues, car d'autres pays le font.

Je pense en particulier aux enjeux économiques de l'aide au développement pour nos entreprises. Au regard des objectifs de développement durable, il est en effet essentiel, comme le rappelait Michel Canévet, d'accompagner les pays bénéficiaires dans le déploiement de leur stratégie de développement, au travers notamment du financement d'infrastructures. Il importe à tout le moins de ne pas nous l'interdire.

J'estime également que nous devons veiller – nous en avons d'ailleurs débattu lors de l'examen de ce qui est devenu la loi de programmation, en particulier au sujet de la francophonie – à éviter le saupoudrage, qui est trop souvent l'écueil de nos politiques publiques, afin d'être en mesure de soutenir les pays qui en ont le plus besoin, notamment dans l'arc africain.

Il nous faut enfin aborder les problématiques migratoires, auxquelles plusieurs orateurs ont fait allusion, avec un regard lucide et exigeant. Les personnes concernées ne quittent pas leur pays pour le plaisir de le quitter : elles en sont chassées, soit par un conflit, soit par la misère et la pauvreté.

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Philippe Folliot. En conclusion, le groupe Union Centriste votera ces crédits, mais il sera vigilant à leur application et veillera, madame la ministre, à ce que les perspectives essentielles que je viens d'évoquer soient prises en compte. *(Applaudissements sur les travées du groupe UC. – Mme Catherine Dumas applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Marta de Cidrac. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Mme Marta de Cidrac. Madame la présidente, madame la ministre, mes chers collègues, au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, la communauté internationale prend conscience de la nécessité d'aider au développement des pays en difficulté. Cela commence par l'Europe, avec le plan Marshall pendant la période de la reconstruction.

Nul doute que la vision bipolaire du monde qui prévalait alors a eu une incidence sur la décision de venir en aide aux pays ravagés ou faiblement développés. La pauvreté, la misère, la faim, le manque d'accès à l'éducation condamnent les peuples à l'exil, ce que personne ne souhaite.

Depuis les années 1960, la France entretient une longue tradition d'aide publique au développement. Celle-ci n'est évidemment pas sans lien avec la décolonisation, période durant laquelle l'on s'est interrogé sur la relation à entretenir avec les pays autrefois dans l'empire français. Nous ne sommes pas les seuls à avoir mené cette réflexion.

D'autres puissances jadis coloniales ont fait le choix de l'aide au développement, notamment le Royaume-Uni, les Pays-Bas, le Japon ou l'Italie. Ces pays comptent aujourd'hui parmi les plus larges contributeurs mondiaux à l'aide publique au développement.

Avec 15,9 milliards d'euros engagés en 2022, la France figure au quatrième rang. Cela représente 0,56 % de notre revenu national brut, alors que la moyenne mondiale est de 0,33 %. Dans ce PLF 2024, la contribution de la France, stable, s'établit à 15,8 milliards d'euros.

Les activités de l'Agence française de développement comptent pour une large part dans le montant total de la contribution de la France. Cette contribution s'élève en 2023 à 12,6 milliards d'euros pour ce qui relève de l'aide publique au développement au sens où l'entend l'OCDE.

Ce montant substantiel tend à conférer à cette agence une nature ministérielle qui ne dit pas son nom. Les techniciens du sujet s'opposent qu'elle agit sous l'égide de différentes instances et que tout cela est contrôlé – toutefois, la réalité du terrain autorise parfois à en douter.

Plusieurs années avant moi, à cette tribune, de nombreux collègues ont regretté certaines caractéristiques que l'on attache aujourd'hui à l'AFD : indépendance incontrôlée, critères d'attribution flous, gouvernance parfois peu lisible.

Je citerai un exemple assez concret de critères d'attribution qui doivent collectivement nous conduire à nous interroger, mes chers collègues.

Au cours de mes déplacements et échanges dans différents pays, il m'est arrivé d'observer que certains projets financés par l'AFD faisaient intervenir des entreprises étrangères, parfois même lorsque des entreprises françaises étaient en concurrence et postulaient aux projets concernés.

Les montants en jeu s'élevaient à plusieurs milliards d'euros – l'argent des Français –, dont une partie finançait indirectement des industries étrangères. En tant que parlementaire française, cela m'a interpellée.

Si l'aide au développement est indispensable, il me paraît anormal qu'aucun critère de souveraineté ne soit appliqué lorsque cela est possible. Cela n'amoindrirait en rien le fondement moral des activités de l'AFD et nos entreprises nous en seraient reconnaissantes.

Une autre source d'interrogation concerne nos outre-mer. En 2023, l'AFD a investi près de 814 millions d'euros dans les territoires ultramarins. À titre de comparaison, le montant total de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) s'élevait en 2023, pour l'ensemble du pays, à près de 570 millions d'euros. Chacun appréciera ces ordres de grandeur.

Pour conclure, l'aide publique au développement est une noble cause que la France ne doit pas cesser de soutenir. Tout, dans notre histoire, notre culture et nos racines, nous y incite. Ne nous privons toutefois pas d'une réflexion de fond et montrons-nous exigeants quant à l'efficacité des moyens déployés. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Colonna, ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Madame la présidente, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne reviendrai pas sur la situation internationale, celle-ci ayant été évoquée ce matin à propos de la mission « Action extérieure de l'État ». Mon intervention sur la mission « Aide publique au développement » que votre assemblée examine à présent n'est cependant pas sans lien avec celle-ci.

L'actualité internationale nous conforte en effet dans l'inflexion que nous donnons à nos efforts en matière de solidarité internationale. Nous devons, plus que jamais, nous placer dans une logique partenariale et d'influence mutuellement bénéfique, orientation qui s'inscrit dans la droite ligne de l'augmentation spectaculaire de l'aide publique au développement de la France, qui est passée de 10 milliards d'euros en 2017 à plus de 15,3 milliards d'euros en 2022.

Jamais l'APD française n'a été aussi substantielle.

Le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », qui relève de mon ministère, s'inscrit pleinement dans cette trajectoire. Il atteindra ainsi, hors dépenses de personnel, 3,265 milliards d'euros en 2024.

Avec le programme 110 « Aide économique et financière au développement » piloté par le ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, les crédits de la mission budgétaire « Aide publique au développement » s'établissent à 5,91 milliards d'euros contre 2,38 milliards d'euros en 2017.

Ces moyens considérablement renforcés ont permis à la France de devenir en 2022 le quatrième bailleur mondial. Ils nous obligent, mesdames, messieurs les sénateurs.

Le conseil présidentiel du développement, réuni au mois de mai, et le Cigid, réuni au mois de juillet, ont été l'occasion de mener ce chantier de méthode. Nous devons en effet à nos concitoyens, mais aussi aux bénéficiaires de notre aide, d'être plus efficaces, plus réactifs, plus transparents. Nous avons à cet effet amorcé des inflexions significatives.

En premier lieu, nous avons supprimé la démarche géographique au profit d'une nouvelle approche, plus partenariale, plus souple.

Soucieux de nos engagements internationaux et des besoins aigus des pays les moins avancés, nous avons, en parallèle, pris l'engagement de diriger au moins 50 % de notre effort financier bilatéral vers ces derniers. Ces partenaires font en effet trop souvent face à l'accumulation des défis et des crises, ayant difficilement accès à l'emprunt et n'attirant pas ou peu les investisseurs.

Ce faisant, nous signalons clairement notre détermination à continuer à lutter contre la pauvreté, tout en remettant la défense de nos intérêts et de nos valeurs au cœur du dialogue autour de nos moyens.

En deuxième lieu, nous avons mis en place dix objectifs prioritaires pour orienter notre action. Ces dix objectifs recouvrent plusieurs thèmes majeurs, tels que la transition énergétique, la préservation de la biodiversité, la santé, l'éducation, les droits des femmes, les droits humains ou la lutte contre l'immigration illégale.

Je ferai le point une fois par an avec Bruno Le Maire sur la mise en œuvre de ces objectifs, car nous devons pouvoir démontrer, chiffrés à l'appui, que notre engagement emporte des résultats.

En troisième lieu, nous travaillons sur les instruments qui devront nous permettre d'atteindre nos objectifs. Ainsi, les crédits du programme 209 abonderont notamment les dons-projets de l'AFD, qui doivent permettre de déployer sur le terrain des projets dans des domaines aussi variés que les infrastructures, la santé, l'éducation, l'agriculture ou l'aide au secteur privé, pour n'en citer que quelques-uns.

Les crédits du programme 209 alimenteront également le Fonds Équipe France (FEF), nouveau dispositif de mon ministère, qui doit permettre à nos ambassades d'instruire et de mettre en œuvre des projets de petite taille, dont le coût est inférieur à 2 millions d'euros et qui répondent à la fois à une logique d'impact rapide, de visibilité de notre action, mais aussi de laboratoire, ce qui permettra, en cas de succès, un passage à l'échelle supérieure.

En dernier lieu, j'estime que la visibilité des financements français, qui constitue un autre enjeu, doit être améliorée.

Nous avons donc lancé le chantier d'une signature unique « France », permettant d'identifier immédiatement les actions menées grâce aux financements français. Notre objectif est de mieux valoriser notre action tant auprès de nos concitoyens que des bénéficiaires.

Vous le voyez, mesdames, messieurs les sénateurs, le programme 209 est le fer de lance de l'approche renouvelée que nous mettons en œuvre pour notre politique de développement.

Pour être, comme le demande la loi de programmation du 4 août 2021, un pilier de notre politique étrangère, notre politique de développement doit servir notre approche en matière d'influence, sans naïveté et avec une exigence de résultats.

En ce qui concerne les enjeux globaux, que le Président de la République nous a clairement assignés comme prioritaires, la France continuera à contribuer à la définition et à la mise en œuvre des réponses internationales à leur apporter.

J'évoquerai d'abord le climat et l'environnement. La France s'est résolument engagée dans la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat. Depuis 2021 et jusqu'en 2025, elle s'est notamment engagée à investir 6 milliards d'euros par an au titre de l'action climatique au bénéfice des pays en développement.

Pour faire face à la triple crise environnementale – relative à la fois au climat, à la biodiversité et à la pollution – et aux besoins de développement, la France a organisé, en juin dernier, le sommet de Paris pour un nouveau pacte financier mondial, lequel a arrêté une feuille de route qui a déjà été adoptée à ce jour par quarante-deux pays.

La santé reste quant à elle le premier poste de l'APD française. L'APD bilatérale allouée à ce secteur s'est élevée à 761 millions d'euros en 2022, tandis qu'au plan multilatéral nous engagerons plus de 2 milliards d'euros sur la période 2023-2025 au bénéfice de grandes initiatives mondiales.

L'éducation représente près de 10 % de notre APD, ce qui place la France au rang – qu'elle entend conserver – de troisième bailleur mondial pour ce secteur. Nos interventions soutiennent l'ensemble du continuum éducation-enseignement supérieur-formation.

Je dirai enfin quelques mots sur l'aide humanitaire, dont le montant avoisinera en 2024 les 900 millions d'euros. Ce montant comprend les 270 millions d'euros consacrés à la

provision pour crise majeure, qui est maintenue à son niveau de 2023, ce qui nous paraît particulièrement nécessaire compte tenu de la situation internationale, sans même penser seulement au Proche-Orient.

Cette aide humanitaire permet de mettre en œuvre rapidement les engagements politiques non anticipés. Elle a largement prouvé son utilité et nous a permis de retrouver, puis de tenir notre rôle d'acteur de premier plan sur la scène internationale.

Comme vous le constatez, mesdames, messieurs les sénateurs, le programme 209 voit ses moyens consolidés au bénéfice d'une stratégie profondément renouvelée et volontariste. *(Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.)*

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que, pour la mission « Aide publique au développement » et le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers », la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à une heure quarante-cinq. Nous devrions donc en terminer l'examen avant dix-huit heures, afin de passer à l'examen de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Aide publique au développement », figurant à l'état B.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Aide publique au développement	6 292 614 198	5 928 922 015
Aide économique et financière au développement	2 727 128 248	2 337 910 235
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	150 000 000	150 000 000
Solidarité à l'égard des pays en développement	3 409 385 144	3 434 910 974
<i>Dont titre 2</i>	<i>169 447 597</i>	<i>169 447 597</i>
Restitution des "biens mal acquis"	6 100 806	6 100 806

Mme la présidente. L'amendement n° II-161, présenté par MM. Durox, Hochart et Szczurek, n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-32, présenté par MM. Canévet et Daubet, au nom de la commission des finances, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement				
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				

Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>				200 000 000
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL				200 000 000
SOLDE				-200 000 000

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Canévet, *rapporteur spécial*. Comme cela a été indiqué, la commission des finances vous propose, mes chers collègues, de réduire les crédits de la présente mission de 200 millions d'euros, et ce pour plusieurs raisons.

Nous sommes tout d'abord partisans de l'orthodoxie budgétaire, qui suppose d'inscrire dans la loi ce que nous sommes capables de dépenser.

L'an passé, nous avons déjà proposé un amendement visant à réduire les crédits de 300 millions d'euros. Or qu'avons-nous constaté lors de l'examen du projet de loi de finances de fin de gestion ? Que quelque 290 millions d'euros de crédits alloués à l'aide publique au développement y étaient annulés. Autrement dit, la commission des finances avait raison l'année dernière.

Je rappelle ensuite que l'aide publique au développement que la France mène directement n'est pas la seule à laquelle nous participons. Nous participons également à l'abondement de fonds multilatéraux à raison de montants tout à fait significatifs cette année. Et l'Union européenne dispose quant à elle d'un nouvel outil d'intervention : le *Neighbourhood, Development and International Cooperation Instrument* (NDICI).

La France n'est donc pas toute seule pour faire face à la misère du monde. Elle n'a pas vocation à intervenir sur l'ensemble de la planète, mais doit participer à la mesure de ses moyens.

Je souhaite enfin attirer votre attention sur la situation financière de notre pays, mes chers collègues. Nous devons faire des économies et cesser de dépenser au-delà de nos ressources, car ce n'est tout simplement pas possible.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, *ministre*. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement, dont l'adoption déstructurerait totalement le programme 209.

Il est du reste impossible de diminuer le montant des crédits de paiement alloués à l'AFD, dans la mesure où plus de 90 % de ces derniers visent à financer des projets engagés au titre d'exercices antérieurs.

En ce qui concerne la provision pour crise majeure, dont le montant est stabilisé à 270 millions d'euros, je répète que cet instrument a prouvé son efficacité, que ce soit dans le cadre du conflit en Ukraine, en Arménie, au Soudan ou en ce moment dans la bande de Gaza. En la matière, les besoins pour 2024 ne me paraissent pas inférieurs – tant s'en faut – à ceux pour 2023.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Cela ne vous a pas empêchée d'annuler 300 millions d'euros en 2023 !

Mme la présidente. La parole est à Mme Nicole Duranton, pour explication de vote.

Mme Nicole Duranton. Le présent amendement vise à minorer uniquement des crédits de paiement. Or les crédits de paiement prévus pour 2024 permettront de

financer des projets dont les contrats ont été signés il y a plusieurs années. Ces financements sont en quelque sorte dus.

Si vous vouliez réellement baisser le coût de l'aide publique au développement pour nos finances publiques, monsieur le rapporteur spécial, il aurait fallu proposer une minoration des autorisations d'engagement de la mission. Cela aurait cependant eu une incidence directe sur la capacité de l'Agence française de développement à conclure de nouveaux contrats et, partant, à financer de nouveaux projets.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire précédemment, minorer les crédits de la présente mission serait par ailleurs tout à fait contre-productif pour des raisons tenant à nos engagements internationaux et à la sécurité mondiale.

Le groupe RDPI votera donc contre cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Michelle Gréaume, pour explication de vote.

Mme Michelle Gréaume. Le groupe CRCE-K votera également contre cet amendement. Nous estimons en effet pour notre part que seule une politique solidaire et de dialogue permettra d'améliorer nos relations internationales.

Monsieur le rapporteur spécial, mes collègues de la commission des finances Éric Bocquet et Pascal Savoldelli pourront du reste vous soumettre des propositions de recettes nouvelles, notamment grâce au renforcement de la lutte contre l'évasion fiscale, qui permettraient de combler ce trou dont on nous parle tout le temps ! (*M. Roger Karoutchi s'en amuse.*)

M. Thierry Cozic. Bravo !

M. Fabien Gay. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Monsieur le rapporteur spécial, en pleine COP28, quand l'un des grands sujets de discussion est la solidarité des pays du Nord au travers des fonds pour le climat, l'adaptation ou les pertes et dommages, au moment où l'accord mondial sur le climat dépend justement de notre capacité à tenir nos promesses, alors que l'organisation d'un Sud « global » qui remet en cause l'universalisme, les libertés et l'État de droit nous préoccupe, au moment où, dans de nombreux pays, des manifestations font malheureusement de la France le bouc émissaire d'une mondialisation qui a échoué, vous décrêtez soudainement que l'orthodoxie budgétaire consiste à faire des économies sur le dos des plus pauvres. C'est totalement déconnecté de la réalité !

Mme la présidente. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Je ne vais pas répéter ce que mon excellent collègue Yannick Jadot vient d'indiquer, mais il est vrai que cet amendement paraît complètement incongru, décalé, incompréhensible par rapport à la situation du monde et aux nécessités d'aujourd'hui.

J'ajoute qu'il n'y a pas si longtemps, nous avons voté, dans la loi de programmation de 2021, une trajectoire financière nous fixant comme objectif de consacrer 0,7 % du RNB à l'aide au développement en 2025. Non seulement cette trajectoire ne sera pas tenue – nous y reviendrons dans la suite du débat –, mais nous reculerions encore plus en adoptant cet amendement, ce qui est en total décalage avec les besoins.

Le groupe GEST s'opposera donc évidemment à cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Folliot, pour explication de vote.

M. Philippe Folliot. On ne peut pas accepter le procès d'intention qui est fait à Michel Canévet et aux membres de la commission des finances.

Alors que nous devrions nous efforcer de rétablir l'équilibre des comptes publics, notre irresponsabilité collective nous conduit à charger la barque pour les générations futures! (*M. Yannick Jadot s'exclame.*) L'on peut certes estimer que ce n'est pas par là qu'il faut commencer, mais il faudra bien commencer un jour.

Par cet amendement, j'estime que la question du contrôle, en particulier parlementaire, des fonds versés au titre de l'aide au développement est également posée. Si l'exécutif assume la responsabilité de ses actions, il est du devoir du Parlement de contrôler le bon usage de l'argent public.

Cet amendement est à ce titre un amendement d'appel visant à nous rappeler la nécessité du contrôle, l'importance d'éviter les stratégies de saupoudrage et de faire en sorte que l'argent puisse aller là où les besoins sont les plus grands. Il nous faudra bien répondre à chacun de ces impératifs.

Mme la présidente. La parole est à M. Rachid Temal, pour explication de vote.

M. Rachid Temal. Contrairement à vous, monsieur Folliot, je ne crois pas que la commission des finances considère cet amendement comme un amendement d'appel...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. J'arrive!

M. Rachid Temal. Je n'en doute pas, monsieur le rapporteur général!

Nous pouvons bien sûr débattre de la dette et de l'état du pays, mes chers collègues. Mais débattons sérieusement! Nous ne pouvons pas aborder de tels sujets à l'aune d'un amendement, qui est du reste déposé chaque année et qui, à chaque fois, donne lieu à la même discussion.

Je prends la parole au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, mais aussi, je l'espère, de mes collègues de droite qui sont membres de la commission des affaires étrangères, car je crois que nous sommes, peu ou prou, tous d'accord.

Avec cet amendement, nous abordons un débat qui n'est pas sans lien avec celui que soulevait l'amendement n° II-161, qui n'a pas été soutenu, même si l'amendement de la commission n'a pas du tout le même objet.

Les auteurs de l'amendement n° II-161, qui visait à supprimer 300 millions d'euros de crédits, nous expliquent au fond que les étrangers coûtent cher et que nous n'avons pas d'argent à leur donner. Je ne dis pas que l'amendement de la commission est comparable, mais dès que l'on touche à ce débat...

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Ne mélangez pas tout! C'est de l'assimilation gratuite!

M. Rachid Temal. J'ai justement commencé par préciser qu'il ne fallait pas tout mélanger, monsieur le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est faux!

M. Rachid Temal. Vous avez très bien entendu ce que j'ai dit!

Quant à cet amendement, il vise à prélever des crédits sur la provision pour crise et sur des engagements déjà contractés par l'AFD. Or la ministre a rappelé que les besoins étaient là, que ce soit en Ukraine ou en Afrique. Je ne crois pas qu'il serait bon de déstructurer notre capacité d'intervention.

Enfin, plusieurs collègues ont pointé comme moi l'incohérence qu'il y aurait à avoir voté une loi, il y a à peine deux ans, fixant pour objectif d'allouer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement d'ici à 2025, pour la détricoter ensuite.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Mon cher collègue, j'ai le même souci de cohérence que vous.

Madame la ministre, dans le projet de loi de finances de fin de gestion, le Gouvernement a retiré 300 millions d'euros sur cette ligne budgétaire, soit un montant équivalent à celui que nous proposons dans cet amendement. Voilà, en réalité, ce qui se passe! On ne peut donc pas nous rétorquer, à présent, que nous ne ciblons pas la bonne ligne budgétaire.

Dans une discussion budgétaire, on discute nécessairement du budget. Rien ne justifie que les écologistes prennent soudain des accents giscardiens pour expliquer que la droite est sans cœur et presque sanguinaire. (*M. Yannick Jadot proteste.*)

La situation du monde est la même depuis bientôt deux ans. Or les crédits de cette mission sont passés en six ans de 2,7 milliards à 5,9 milliards d'euros. Qui paie, sinon la dette? Et par qui est supportée la dette, sinon par ceux qui travaillent et par les jeunes qui arrivent après eux? Cette jeunesse devra également porter la charge de la dette climatique et écologique – vous le dites régulièrement, mes chers collègues.

Par conséquent, il est temps de faire tomber les masques et de nous montrer constructifs, les uns et les autres, lors de l'examen des missions budgétaires, parce que c'est la voix et le poids de la France qui sont en jeu.

Comment pourrions-nous peser dans le concert européen, si nos résultats budgétaires et financiers restent aussi calamiteux? Nous sommes quasiment le bonnet d'âne de l'Europe et nous voudrions quand même la commander. (*Exclamations sur les travées des groupes GEST et SER.*) Je le répète, quand l'effort est à cette hauteur, nous devons avoir le courage de prendre des décisions. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

M. Yannick Jadot. Pas en le faisant peser sur l'APD!

M. Rachid Temal. Jadot et Giscard, même combat! (*Sourires.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. Le rapporteur général nous invite à faire tomber les masques et je suis d'accord sur le fait que nous devons avoir une discussion franche.

D'autant que ce débat budgétaire intervient quelques jours après l'examen du projet de loi sur l'immigration, où vous avez proposé – vous, les sénateurs de la droite sénatoriale –, lorsque nous en sommes venus à la question des visas, de pouvoir restreindre l'aide publique au développement.

M. Olivier Rietmann. De pouvoir la modifier !

M. Fabien Gay. Par conséquent, vous êtes en train de mener une bataille culturelle pour que, *in fine*, on en finisse avec l'aide au développement.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Pas du tout !

M. Fabien Gay. Et si la réduction que vous tentez de faire passer aujourd'hui n'est pas adoptée, vous ferez de toute façon en sorte que la fin de l'APD intervienne d'ici à deux ou trois ans.

C'est ainsi que vous avez procédé pour l'aide médicale de l'État (AME). Depuis six ans et demi que je suis sénateur, vous avez proposé à chaque budget de la supprimer. Au départ, ceux qui défendaient cette mesure étaient minoritaires, y compris dans votre camp, mais vous venez de voter cette suppression il y a quelques jours.

Encore une fois, nous devons avoir un débat franc sur l'aide publique au développement. Faites tomber les masques et dites clairement que vous n'en voulez plus, car tel est bien l'enjeu.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Non, pas du tout !

M. Fabien Gay. Sinon, pourquoi s'y attaquer, alors que près d'un tiers de l'humanité connaît la guerre et que le monde a plus que jamais besoin de solidarité, de fraternité et de développement pour que les hommes et les femmes ne fuient pas la guerre, la misère et l'oppression ?

Mieux vaut choisir la coopération plutôt que la guerre. Pour cela, il faut accompagner les pays qui en ont besoin dans leurs projets de développement, y compris en matière climatique – cet enjeu est essentiel : à l'horizon 2050, il risque d'y avoir plus de 300 millions de déplacés.

Par conséquent, si nous refusons de mener une action commune avec l'ensemble des peuples, il arrivera un moment où l'on nous demandera des comptes.

L'amendement que vous défendez n'est pas seulement d'appel. Il participe de la bataille culturelle et politique que vous menez, ici, au Parlement, et aussi à l'échelle du pays.

Mme la présidente. Veuillez conclure, mon cher collègue.

M. Fabien Gay. Je vous le dis, à courir après l'extrême droite, vous ne remporterez pas la course !

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Cambon, pour explication de vote.

M. Christian Cambon. Chaque année, le même amendement revient et le même incident arrive. Je crois que le problème porte davantage sur la méthode que sur le fond.

Le rapporteur général est tout à fait fondé à défendre l'équilibre des finances publiques et à appeler chacun d'entre nous à se montrer plus raisonnable sur les dépenses que nous votons, car les grands équilibres budgétaires ne sont pas favorables.

De par l'expérience qui est la mienne, il me semble que la commission des affaires étrangères – je me fais l'interprète de mes collègues – et la commission des finances pourraient travailler ensemble sur le sujet, en amont de la séance publique.

M. Rachid Temal. Tout à fait !

M. Christian Cambon. Par ailleurs, madame la ministre, j'insiste une nouvelle fois sur la nécessité de mettre en place la commission d'évaluation dont nous avons parlé, car si l'on comprenait mieux ce que ces sommes considérables engagent, un consensus plus large pourrait sans doute se dégager.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Canévet, rapporteur spécial. Le principe de réalité budgétaire doit nous conduire à inscrire les crédits dont on pense qu'ils pourront être consommés. Rien ne sert d'inscrire trop de crédits ; or c'est le cas ici ! (*M. le rapporteur général de la commission des finances marque son approbation.*)

Nous l'avons déjà dit l'année dernière. Ce principe ne date donc pas du projet de loi sur l'immigration. Que constate-t-on ? Nous proposons de supprimer 280 millions d'euros de crédits, non pas par opportunité, mais pour respecter le principe de réalité budgétaire.

Je veux dire à Yannick Jadot que, s'il a bien écouté mon intervention précédente, nous ne renions pas nos engagements. Nous abondonons l'ensemble des fonds multilatéraux conformément à nos engagements.

M. Yannick Jadot. Non : le fonds climat ne ressort pas du multilatéral !

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. C'est un procès en sorcellerie.

M. Michel Canévet, rapporteur spécial. Ne dites pas non ! C'est une réalité.

M. Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances. Absolument !

M. Michel Canévet, rapporteur spécial. Rien ne sert non plus de provisionner au-delà des besoins. Si tant est qu'il y ait des besoins supplémentaires, nous trouverions des crédits pour y faire face.

Soyons sérieux, l'avis que l'on donne sur un budget ne se mesure pas à l'aune des dépenses supplémentaires qu'il prévoit. Il faut savoir mieux dépenser l'argent, car pour l'instant c'est par la dette qu'on le finance. Or ce sont les générations futures qui devront rembourser cette dette. Pensons-y, mes chers collègues ! (*Applaudissements sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Colonna, ministre. J'attire votre attention sur le fait que l'adoption de cet amendement rendrait intenable notre action en faveur du développement. (*M. le rapporteur général de la commission des finances le conteste.*)

Bien évidemment, je ne peux pas souscrire à la logique de ceux d'entre vous qui nous reprochent d'avoir géré les crédits de l'aide au développement de manière rigoureuse.

En outre, il ne s'agit pas d'entrer dans une trajectoire baissière de l'APD. Nous stabilisons cette trajectoire, ce qui suffit à vous montrer que le budget que nous vous présentons est responsable, voire très responsable. Une baisse des crédits de l'APD enverrait un mauvais signal et ne nous permettrait pas de tenir notre rang.

Je ne peux que m'étonner que la baisse des crédits que vous proposez ne concerne que le programme 209 et pas le programme 110.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. Vous en voulez plus ?

Mme Catherine Colonna, *ministre*. Enfin, compte tenu de la mécanique budgétaire, si votre amendement était adopté, nous ne pourrions prélever que sur la provision pour crise, ce qui pénaliserait en particulier notre action en faveur de l'Ukraine, de l'Arménie ou encore de Gaza.

M. Jean-François Husson, *rapporteur général de la commission des finances*. C'est une galéjade !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-32.

J'ai été saisie d'une demande de scrutin public émanant du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je rappelle que l'avis de la commission est favorable et que celui du Gouvernement est défavorable.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

Mme la présidente. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

Mme la présidente. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 94 :

Nombre de votants	293
Nombre de suffrages exprimés	285
Pour l'adoption	144
Contre	141

Le Sénat a adopté.

Je suis saisie de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1209, présenté par MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mmes de Marco et Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement		321 077 985		321 077 985
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>	321 077 985		321 077 985	
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL	321 077 985	321 077 985	321 077 985	321 077 985
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Madame la présidente, si vous le permettez, je présenterai en même temps les amendements n°s II-1209 et II-1208.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1208, présenté par MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot,

Mmes de Marco et Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement		1		1

Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>	1		1	
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Ces deux amendements ont été travaillés en lien avec l'association Coordination SUD.

L'amendement n° II-1209 vise à abonder les financements alloués à l'aide publique au développement à hauteur de plus de 320 millions d'euros. L'objectif est clair : il s'agit d'atteindre un montant de 6,25 milliards d'euros de crédits pour la mission « Aide publique au développement » en 2024, comme nous nous y étions engagés dans la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

L'amendement n° II-1208 est un amendement d'appel qui vise à alerter sur la trajectoire de financement de l'aide publique au développement. La loi du 4 août 2021 fixe l'objectif d'allouer 0,7 % du RNB à l'aide publique au développement d'ici à 2025 et prévoit pour cela des cibles intermédiaires.

Ainsi, en 2024, les crédits alloués à l'aide publique au développement doivent atteindre 6,25 milliards d'euros. Or le PLF prévoit seulement 5,93 milliards d'euros, bien en deçà des crédits prévisionnels annoncés par le Gouvernement. Dans un contexte d'inflation, la stagnation annoncée

des crédits de l'aide publique au développement revient *in fine* à diminuer nos efforts en matière de solidarité internationale.

À cela s'ajoute l'annonce du Gouvernement, en juillet dernier, de reporter à 2030 l'objectif des 0,7 % du RNB. Le report de cet objectif témoigne d'un mépris flagrant envers le Parlement dont la volonté s'est exprimée dans la loi de 2021.

En tant que sixième puissance économique mondiale et pays des droits de l'homme, la France ne peut pas continuer à éviter l'évidence. Il est urgent d'augmenter les crédits alloués à l'aide publique au développement afin de rétablir la trajectoire vers l'objectif de 0,7 % du RNB.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1210, présenté par MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mmes de Marco et Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement		317 500 000		317 500 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>	317 500 000		317 500 000	
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL	317 500 000	317 500 000	317 500 000	317 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement vise à rétablir l'aide publique au développement destinée au Sahel. La décision de la suspendre est contraire aux principes qui doivent animer notre diplomatie et provoque une montée d'hostilité vis-à-vis de la France dans les pays concernés.

Ce n'est pas en abandonnant les populations de pays qui comptent parmi les plus pauvres du monde que la France améliorera son image au Sahel, bien au contraire. Nous

considérons que les populations ne doivent pas être les victimes de conflits politiques entre leurs gouvernements et que la solidarité internationale doit toujours prévaloir. C'est d'autant plus vrai compte tenu du passé colonial de la France dans cette région, notre pays étant en grande partie responsable de son sous-développement actuel.

À travers cet amendement travaillé avec Coordination SUD, nous proposons de rétablir l'aide publique au développement versée par la France au Mali, au Niger et au Burkina Faso à son niveau de 2021, c'est-à-dire à hauteur de 317,5 millions d'euros.

Mme la présidente. L'amendement n° II-1331, présenté par Mme Gréaume, M. Xowie et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement		299 400 000		299 400 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement dont titre 2	299 400 000		299 400 000	
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL	299 400 000	299 400 000	299 400 000	299 400 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Michelle Gréaume.

Mme Michelle Gréaume. Il est défendu, madame la présidente.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Canévet, rapporteur spécial. Les amendements n°s II-1209 et II-1208 vont à l'encontre de l'amendement de la commission qui vient d'être adopté. Avis défavorable.

M. Raphaël Daubet, rapporteur spécial. Pour ce qui est des amendements n°s II-1210 et II-1331, il existe un risque de détournement de l'aide publique au développement dans les pays concernés.

En outre, il faut préciser que la décision de suspendre l'aide bilatérale ne concerne ni l'aide humanitaire ni l'aide d'urgence.

L'avis est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. L'amendement n° II-1209 est contraire à ce que prévoit l'amendement précédent que votre Haute Assemblée a adopté...

Je resterai rigoureuse. Nous avons maintenu dans notre budget les crédits d'aide au développement de manière à respecter la trajectoire prévue. Nous sommes le quatrième bailleur mondial et le maintien des crédits, tel que nous l'avions prévu, nous permettait de conserver cette position. C'est extrêmement important pour notre pays.

Avis défavorable sur les quatre amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Rachid Temal, pour explication de vote.

M. Rachid Temal. Face à l'amendement n° II-1209, il faut que les masques tombent, comme le rapporteur général nous y invitait précédemment.

En effet, on nous explique que la volonté du Parlement doit être respectée et que l'on ne doit pas revenir sur la loi de 2021 qui fixe un objectif de 0,7 % du RNB. Mais, dans le même temps, il faudrait rejeter l'amendement qui vise à rétablir cet objectif. Il y a là une forme de contradiction.

Bien évidemment, nous voterons l'amendement qui vise à rétablir ce que nous avons voté collectivement au Sénat et j'appelle tous mes collègues à faire preuve de cohérence.

J'étais au banc des commissions avec Christian Cambon et mon collègue rapporteur Hugues Saury pour défendre le projet de loi de programmation de 2021. Nous devons aller jusqu'au bout de notre logique, en votant le rétablissement de l'objectif des 0,7 % du RNB alloués à l'aide publique au développement. Ce serait l'honneur de la France ; notre pays se montrerait à la hauteur de sa responsabilité dans l'histoire et dans le monde.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1209.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1208.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1210.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1331.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1207, présenté par MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mmes de Marco et Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement		20 000 000		20 000 000
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>	20 000 000		20 000 000	
Restitution des « biens mal acquis »				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. La loi de programmation du 4 août 2021 prévoyait la progression des montants de l'aide publique au développement alloués à des projets mis en œuvre par des organisations de la société civile françaises et issues des pays partenaires, afin de tendre vers la moyenne des pays de l'OCDE et en vue d'atteindre en 2022 le double du montant constaté en 2017.

En 2017, la part de l'aide publique au développement attribuée aux ONG était de 5,1 %. Or, en 2023, cette part n'a atteint que 7,9 %, loin de l'objectif fixé et bien en deçà de la moyenne des pays de l'OCDE, qui est d'environ 15 %.

Pourtant, les organisations de la société civile (OSC) sont au plus proche des besoins des communautés et permettent de localiser l'aide. Loin des grands plans nationaux, souvent peu ciblés, les ONG qui agissent sur le terrain investissent les financements dans des projets adaptés aux besoins et aux pratiques locales. Elles agissent dans de nombreux secteurs clés qui, pour certains, se heurtent à de fortes crises, comme la santé, l'eau, l'environnement, les infrastructures, l'état de droit et la démocratie. Elles permettent un investissement concret pour l'avenir de la planète et de toutes les populations qu'elles abritent.

Les organisations de la société civile représentent donc un outil incontournable si l'on veut financer des aides au développement efficaces, donc pertinentes.

Cet amendement a été travaillé avec l'association Coordination SUD qui regroupe de nombreuses ONG actives en matière d'aide publique au développement. Il a pour objet d'abonder les financements qui transitent par les organisations de la société civile, en allouant 20 millions d'euros supplémentaires à l'AFD pour atteindre un total de 190 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Raphaël Daubet, rapporteur spécial. Même si nous comprenons l'objectif des auteurs de cet amendement, les crédits pour les OSC ont déjà augmenté de façon significative.

En outre, on peut s'interroger sur la capacité de l'AFD à faire transiter des fonds par les OSC.

Enfin, il faut souligner que votre amendement risque d'être inopérant sur le plan technique, dans la mesure où il abonderait l'action « Coopération multilatérale » et non pas l'action « Coopération bilatérale » du programme 209.

J'en demande donc le retrait.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. Le Gouvernement accorde une attention particulière à ce que les financements transitant par les ONG progressent et ils sont effectivement en forte hausse, puisque leur volume s'est établi à 710 millions d'euros en 2022 contre 310 millions en 2017.

Mme la présidente. Monsieur Gontard, l'amendement n° II-1207 est-il maintenu ?

M. Guillaume Gontard. Oui, je le maintiens, madame la présidente.

Certes, les financements sont en progression, mais la trajectoire que nous avons votée dans la loi de programmation de 2021 n'est pas respectée.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1207.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-1332, présenté par Mme Gréaume, M. Xowie et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme

Création d'un fonds dédié au renforcement des systèmes fiscaux des pays en voie de développement

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Aide économique et financière au développement		1		1
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement				
Solidarité à l'égard des pays en développement <i>dont titre 2</i>				
Restitution des « biens mal acquis »				
Création d'un fonds dédié au renforcement des systèmes fiscaux des pays en voie de développement	1		1	
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Michelle Gréaume.

Mme Michelle Gréaume. Nous pensons qu'il est nécessaire d'augmenter substantiellement les recettes fiscales des pays africains. En effet, si les recettes fiscales représentent en moyenne 34 % du PIB dans les pays de l'OCDE, elles sont deux fois moins importantes dans les pays en développement.

Au-delà du volume des recettes fiscales récoltées se pose la question de la nature de la ponction fiscale. En effet, pour être efficace, celle-ci gagne à être guidée par des critères de justice sociale n'aggravant pas la situation des populations les plus pauvres et les plus laborieuses ; il faut donc mettre à contribution les profits du capital local et étranger.

Se pose enfin la question de la redistribution des recettes pour promouvoir une croissance efficace, répondant aux objectifs de développement économique et social des pays africains.

L'organisation économique internationale, mise en œuvre de fait dans des traités de libre-échange, alimente une course au moins-disant fiscal, particulièrement avancée dans les pays en développement, où la loi permet de distribuer des cadeaux fiscaux à tout va, notamment aux multinationales.

C'est pourquoi nous proposons de flécher 10 % de l'aide publique au développement vers le soutien au renforcement des systèmes fiscaux de ces pays afin de leur donner des moyens budgétaires pérennes pour relever les défis liés au développement et au changement climatique auxquels ils doivent faire face.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Raphaël Daubet, rapporteur spécial. Cet objectif de renforcement des systèmes fiscaux est déjà porté par les programmes 110 et 209. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, ministre. La mission « Aide publique au développement » comprend déjà des enveloppes importantes pour le renforcement des systèmes fiscaux. Avis défavorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1332.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Aide publique au développement », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Aide publique au développement », figurant à l'état G.

ÉTAT G

153	Aide publique au développement
154	Renforcer l'évaluation et la redevabilité de l'action en matière de développement
155	Efficiences de l'aide bilatérale
156	110 - Aide économique et financière au développement
157	Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement
158	Capacité des fonds multilatéraux à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement

159	Effet de levier de l'activité de prêts de l'AFD
160	Frais de gestion du programme 110
161	Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en concentrant l'aide sur les pays prioritaires et les priorités stratégiques françaises
162	Part des prêts de l'AFD qui sont affectés aux priorités thématiques du CICID
163	Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux priorités thématiques du CICID
164	Part des ressources subventionnées des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires
165	Part, dans le coût pour l'État des prêts mis en œuvre par l'AFD, des coûts des prêts à destination des priorités géographiques du CICID
166	209 - Solidarité à l'égard des pays en développement
167	Améliorer la redevabilité et l'efficacité de l'aide
168	Frais de gestion du programme 209
169	Contribuer à la mise en œuvre des ODD, en renforçant la composante bilatérale et en concentrant l'aide sur les pays prioritaires
170	Part des crédits bilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités du CICID
171	Part des crédits du programme et des taxes destinés à des pays prioritaires
172	Part des crédits multilatéraux du programme et des taxes dédiés aux priorités sectorielles du CICID
173	Faire valoir les priorités stratégiques françaises dans l'aide publique acheminée par les canaux européens
174	Part des versements du FED sur les priorités stratégiques françaises
175	Renforcer les partenariats
176	Évolution de l'APD support transitant par les collectivités territoriales françaises
177	Part de l'APD bilatérale française transitant par la société civile dans l'APD bilatérale française totale
178	Volume de l'activité des opérateurs AFD et Expertise France en gestion déléguée par l'Union européenne

Mme la présidente. L'amendement n° II-1211, présenté par MM. Gontard, Mellouli, Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mmes de Marco et Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Alinéas 159, 162 et 163

Remplacer le mot :

prêts

par le mot :

dons

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. L'Agence française de développement indique qu'elle s'inscrit dans une démarche volontaire de publication d'informations, mais elle conditionne celle-ci au respect d'un prétendu secret des affaires.

C'est notamment le cas, lorsqu'elle refuse de rendre publiques des informations sur les marchés passés avec ses emprunteurs, pays et collectivités locales, en s'abritant derrière ce motif.

Alors même qu'un rapport de la Cour des comptes a pointé le manque d'informations relatives aux procédures, aux études d'impact, à l'enquête publique ou au décaisse-

ment, l'AFD persiste à s'abriter derrière une notion de secret des affaires qui apparaît en contradiction avec sa mission et dépourvue de tout fondement.

Compte tenu de ses missions, l'AFD est amenée à intervenir dans l'ensemble des pays éligibles à l'aide publique au développement, à faire face aux défis du XXI^e siècle en cohérence avec les enjeux du développement durable ou encore à contribuer à l'atténuation des inégalités mondiales. Rien ne justifie d'invoquer le secret des affaires.

Cette logique vaut aussi pour les prêts accordés par l'AFD. Je souligne que, par ailleurs, ces prêts posent problème dans la mesure où ils enferment en réalité les pays bénéficiaires dans le piège de l'endettement, qui s'est encore renforcé avec la remontée récente des taux d'intérêt. Si l'on voulait véritablement augmenter le niveau de développement des pays destinataires, il serait préférable de substituer les dons aux prêts.

En invoquant le secret des affaires, l'AFD confère à son action un caractère commercial en total décalage avec sa mission de développement économique et social. C'est pourquoi nous proposons, au travers de cet amendement, que l'AFD pratique la transparence sur les investissements qu'elle réalise.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Raphaël Daubet, *rapporteur spécial*. Cet amendement nous semble inopportun, car la modification des indicateurs de performance ne contraint pas l'AFD à consentir des dons plutôt que des prêts.

Toutefois, nous sollicitons l'avis du Gouvernement. En effet, nous souhaitons savoir quand le Gouvernement entend opérer la révision des indicateurs de performance et quels seraient les nouveaux indicateurs envisagés.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Colonna, *ministre*. L'AFD est une société de financement qui évolue dans un environnement concurrentiel avec d'autres bailleurs bilatéraux ou multilatéraux. Le secret des affaires est donc nécessaire pour assurer sa compétitivité et, surtout, pour protéger les informations commerciales des entreprises partenaires et bénéficiaires de l'agence.

Quant aux autres questions, nous pourrions y répondre dans le cadre de la préparation du prochain contrat d'objectifs et de moyens de l'agence.

L'avis est défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Rachid Temal, pour explication de vote.

M. Rachid Temal. Nous soutiendrons cet amendement qui nous donne l'occasion de revenir sur un sujet essentiel que nous avons évoqué lors de l'examen du projet de loi de programmation.

En réalité, l'Agence française de développement est une banque : en tant que telle, il est normal qu'elle obéisse à certaines règles. Le groupe AFD est composé de trois structures et nous avons proposé, en 2021, d'en créer une quatrième pour séparer ce qui relève de l'activité de prêt et ce qui relève du don. Ce dispositif aurait eu le mérite de la clarté non seulement sur le sujet qui nous occupe, mais également pour distinguer les pays auxquels on prête et ceux auxquels on verse des dons.

Par conséquent, nous soutiendrons cet amendement, même s'il s'apparente à un amendement d'appel, car nous considérons qu'il faut réformer l'AFD pour séparer l'activité de don et celle de prêt. Cela permettrait d'appliquer une législation différente à chacune des deux activités, ce qui simplifierait la situation et faciliterait la communication.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1211.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° II-166 n'est pas soutenu.

COMPTE DE CONCOURS FINANCIERS :
PRÊTS À DES ÉTATS ÉTRANGERS

Mme la présidente. Nous allons procéder au vote des crédits du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers », figurant à l'état D.

ÉTAT D

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Prêts à des États étrangers	1 287 122 390	1 199 125 194
Prêts du Trésor à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France	1 000 000 000	762 002 804
Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France	287 122 390	287 122 390
Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers	0	150 000 000
Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro	0	0

Mme la présidente. Je n'ai été saisie d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

Mme la présidente. Nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Aide publique au développement » et du compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers ».

Mes chers collègues, nous allons interrompre nos travaux pour quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-cinq, est reprise à dix-sept heures cinquante-huit.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Lefèvre pour une mise au point au sujet de votes.

M. Antoine Lefèvre. Lors du scrutin n° 93 sur l'amendement n° II-31 de la commission des finances portant sur les crédits de la mission « Action extérieure de l'État », Jean-Pierre Bansard, Évelyne Renaud-Garabedian et Jean-Luc Ruelle souhaitaient voter contre.

Mme la présidente. Acte est donné de votre mise au point. Elle figurera dans l'analyse politique du scrutin concerné.

LOI DE FINANCES POUR 2024

SUITE DE LA DISCUSSION D'UN PROJET DE LOI

Mme la présidente. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des différentes missions.

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Compte d'affectation spéciale : Développement agricole et rural

Mme la présidente. Le Sénat va examiner les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ».

La parole est à M. le rapporteur spécial. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Christian Klingner, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut bien reconnaître que les enjeux portés par la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et par le compte d'affectation spéciale qui y est rattaché sont particulièrement transversaux et que le ministre de l'agriculture fait face, plus encore que certains de ses collègues, à des obstacles objectivement difficiles.

Entre la concurrence économique, les conséquences de la situation géopolitique mondiale, le réchauffement climatique, le manque d'attractivité d'une partie des professions agricoles, les crises sanitaires successives, les handicaps propres à la ruralité, le recul de notre souveraineté alimentaire, un secteur de la recherche qui se désintéresse de l'innovation agricole et j'en passe, c'est peu dire qu'il faudrait un volontarisme politique fort pour contribuer au renouvellement de l'agriculture française.

Or, ces dernières années, ce volontarisme politique a fait défaut, au moins sur le plan budgétaire.

Alors que, régulièrement, le Sénat tirait la sonnette d'alarme sur la situation du monde agricole, les gouvernements successifs se sont entêtés à sous-dimensionner le budget de l'agriculture, ce qui a probablement conduit notre assemblée à rejeter les crédits de la mission l'an dernier.

En 2024, le total des concours publics consacrés à l'agriculture, l'alimentation et la forêt atteindra 25,5 milliards d'euros, un montant qui comprend 9,4 milliards d'euros de cofinancements européens auxquels la France contribue, 8,5 milliards d'euros de dispositifs fiscaux et sociaux, ainsi que les crédits de la présente mission, qui progressent de 38 % par rapport à cette année et s'élèvent à 5,3 milliards d'euros en autorisations d'engagement.

Présenté ainsi, ce budget pourrait donner le sentiment d'un « quoi qu'il en coûte » agricole, mais soyons objectifs : en dehors des crédits destinés à verdifier le budget, que je ne minimise pas, mais qui, à court terme, ne répondent pas aux attentes du secteur, et si l'on fait abstraction des compé-

tences transférées, le Gouvernement présente finalement un projet assez proche de l'exécution moyenne des derniers exercices.

Dans une certaine mesure, il s'agit déjà là d'un progrès. En effet, au lieu de vous entêter, monsieur le ministre, à sous-évaluer dans un premier temps les besoins et d'être contraint, comme chaque année, de solliciter des crédits supplémentaires en cours d'exercice, vous avez fait l'effort de présenter un budget initial plus près des besoins réels, tenant compte notamment des aléas, dont vous reconnaissez enfin qu'ils n'ont rien d'aléatoire budgétairement parlant.

En réalité, au vu du sous-dimensionnement antérieur, l'effort financier annoncé constitue un rattrapage utile. Mais la diversité des amendements que nous aurons à examiner le prouve : tous les acteurs de l'agriculture attendent que vous répondiez présent.

Or le fait d'annoncer une revalorisation du budget initial sans répondre aux principales attentes des professionnels risque de susciter des déceptions : alors que nous vous attendons sur le foncier agricole, la rémunération des exploitants, la lutte contre les distorsions de concurrence ou encore la souveraineté alimentaire, vous nous répondez plutôt : haies, protéines et décarbonation.

Cela étant, l'objectivité commande de reconnaître que vous avez consenti un réel effort budgétaire s'agissant du verdissement. Nous y sommes favorables, puisque la commission des finances propose au Sénat d'adopter les crédits de la mission.

Certes, toute l'agriculture ne peut pas s'organiser en fonction de la transition écologique, mais nous ne pouvons plus faire l'économie de politiques adaptées aux nouvelles réalités. Je ne détaillerai pas toutes les facettes de ce verdissement : je sais, monsieur le ministre, que vous le ferez.

Je le répète, cette nécessité conduira bon nombre d'entre nous à voter ce budget. Mais ce vote ne constitue en rien un quitus. Nous comptons bien exercer notre double mission : celle de porter la parole des territoires et celle d'examiner et de voter les textes en séance publique – d'autant que nous sommes, dans les faits, la seule assemblée à le faire...

Puisque le temps m'est compté, je terminerai en évoquant deux points – parmi tant d'autres – auxquels le Sénat est attentif, et qui, me semble-t-il, reflètent cette parole des territoires.

Le premier point, qui aurait mérité d'être davantage mis en exergue dans ce budget, constitue un sujet de préoccupation majeur pour le Sénat : dans moins de dix ans – je sais que vous connaissez très bien ces statistiques, monsieur le ministre –, une petite moitié des agriculteurs actuels sera partie à la retraite. Notre premier devoir est d'améliorer les conditions de leur remplacement. Or, vous le savez parfaitement, les modalités de transmission des installations ne sont, pour l'instant, pas du tout à la hauteur du défi à relever.

Alors, monsieur le ministre, je vous pose la question très directement : dans ce projet de loi de finances pour 2024, parmi ces millions d'euros de crédits « verts », dans le cadre de ce pacte « haies » et de ce plan « protéines végétales », qui sont certes utiles, mais qui ne répondent pas aux attentes immédiates des exploitants qui arrivent ou qui partent, qu'est-ce qui pourrait aider ceux qui hésitent à devenir agriculteurs ? Qu'est-ce qui pourrait motiver ceux qui constatent que le foncier est toujours plus cher, que les rémunérations sont toujours plus faibles et que les débouchés sont toujours plus réduits ?

Le second point qui, à mon avis, aurait mérité d'être davantage mis en évidence dans le cadre de cette mission a trait au nécessaire rétablissement de notre souveraineté alimentaire. Je le reconnais, vous défendez quelques mesures de long terme qui vont dans ce sens. Mais quelles seront les dispositions qui, en 2024, mettront concrètement un terme aux distorsions de concurrence et favoriseront massivement le local ?

Vous l'aurez compris, monsieur le ministre, notre enthousiasme, lui, n'est pas en hausse de 38 %, même si nous voterons les crédits de la mission. Nous aurions souhaité que ces crédits soient mieux répartis entre les mesures en faveur du verdissement et d'autres attentes parfois plus immédiates et matérielles.

Le nombre d'amendements déposés – une centaine – traduit bien ce goût d'inachevé. Croyez bien que, si votre majorité avait présenté un équilibre budgétaire plus satisfaisant, la commission des finances aurait soutenu davantage d'initiatives de nos collègues.

En tant que rapporteurs spéciaux, nous ne serons donc favorables qu'à quelques amendements choisis avec parcimonie en raison du contexte financier.

Pour le reste, nous nous en remettons à la sagesse de nos collègues pour ne pas déséquilibrer davantage les comptes publics, même s'il faut reconnaître que bien des situations mériteraient que nous nous mobilisions davantage. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial de la commission des finances. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les situations prises en compte dans le cadre de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » sont si vastes qu'à mon sens il serait vain d'espérer, monsieur le ministre, que vous puissiez porter avec succès toutes les politiques publiques dont vous êtes chargé.

C'est pourquoi je débiterai mon intervention en évoquant plusieurs des aspects positifs que revêt ce budget pour 2024 au regard des précédents exercices.

D'abord, et j'y suis sensible, les moyens humains sont consolidés et stabilisés, afin que le ministère puisse assumer ses nombreuses missions de contrôle : contrôle administratif, écologique, sanitaire, alimentaire et préventif – la liste est fort longue.

Les dépenses du titre 2 augmentent de 4,5 % : au regard des missions, et compte tenu des critères exogènes qui conduisent à la hausse des frais de personnel, il s'agit d'une hausse mesurée, mais finalement bienvenue.

Je me réjouis également de la consolidation de certains dispositifs favorables aux travailleurs, grâce notamment au programme 381 « Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG) » et au relèvement de certains plafonds d'emploi – même si nous aurions souhaité aller plus loin.

On le sait, l'agriculture est un secteur très concurrentiel : nous devons constamment adapter nos règles et nos pratiques pour éviter que la précarité s'y ancre.

Dans le cadre du régime des travailleurs occasionnels-demandeurs d'emploi (TO-DE), l'exonération de certaines charges ou cotisations en faveur de 71 000 entreprises – soit à peu près la moitié des structures agricoles employant un salarié – garantit le maintien de 31 % du volume global

des heures salariées dans le secteur agricole, tout en donnant lieu à compensation à la Mutualité sociale agricole (MSA).

Pour moi, c'est l'un des moyens de lutter contre le travail illégal et ses conséquences, en particulier pour des emplois à faible valeur ajoutée. C'est également un point auquel je prête une attention toute particulière dans les outre-mer, car le salariat agricole y joue un rôle central. Je peux vous garantir que, sans certains salariés occasionnels, il n'y aurait plus du tout de récolte de canne à sucre ou de bananes. Le système devrait d'ailleurs être adapté à ces régions.

Je vous indique, à ce stade, que nous émettrons un avis favorable sur les crédits de la mission en raison d'un bilan des coûts et des avantages globalement positif. Cela n'empêchera pas pour autant certains d'entre nous de défendre, à titre personnel, tel ou tel amendement.

Pour les outre-mer, vous aurez observé à la lecture du rapport que j'ai tenu à préciser le fonctionnement de certains dispositifs et à proposer leur renforcement par la réactualisation de leurs crédits, hélas gelés depuis de trop nombreuses années. Je pense au régime spécifique d'approvisionnement, à l'aide à la transformation du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (Poséi) ou encore au soutien aux filières canne à sucre, rhum et banane.

Dans les débats à venir, mon groupe politique présentera des amendements sur ces sujets vitaux pour l'agriculture en outre-mer.

Je me réjouis également – c'est un point que nous développons également dans le rapport – de l'aide apportée aux dix opérateurs rattachés à la mission : la plupart d'entre eux voient leurs moyens consolidés, car ils jouent un rôle significatif en matière de développement durable. Je ne citerai à cet égard que l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (Odéadom).

Au-delà des éléments positifs que je viens de détailler, certains points – que nos propositions seraient en mesure d'améliorer – restent perfectibles. J'aurai l'occasion de le redire lors de l'examen des amendements, nous aurions souhaité que davantage d'efforts soient consentis dans plusieurs domaines : je pense à la filière laitière, à celle du bois, à l'agriculture en outre-mer et aux dispositifs d'aide à l'installation.

S'agissant de la filière laitière, nous serons favorables à un amendement qui encourage l'interventionnisme économique et politique en faveur de la hausse des revenus des producteurs, tant la part de leur rémunération dans le prix du lait demeure bien trop faible. Nous avons le sentiment lancinant, mais fort, qu'il s'agit de l'un des points faibles de ce budget, monsieur le ministre.

Concernant les aides, même s'il faut tenir compte du nouveau partage des compétences entre l'État et les régions dans le cadre de la nouvelle politique agricole commune (PAC) 2023-2027, selon qu'il s'agisse d'aides surfaciques ou non, je constate que beaucoup de nos collègues en attendaient davantage et pensent que vous auriez pu faire plus et mieux.

Le nombre élevé d'amendements sur les mesures agroenvironnementales et climatiques est, me semble-t-il, particulièrement révélateur de cette déception.

Pour terminer, j'aimerais appeler votre attention sur un certain nombre d'éléments.

D'abord, parmi les rares amendements sur lesquels la commission des finances a émis un avis favorable, je tiens à mentionner celui qui vise à lutter contre la précarité alimentaire. C'est une préoccupation des Français, dont le Sénat ne peut se désintéresser.

Ensuite, je vous indique que je n'ai pas décelé dans ce budget les grandes lignes du pacte et du projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles que nous attendons tous. Est-ce à dire que ce projet de loi se fera à crédits constants ? Ces orientations ne sont-elles pas encore définitives ? Faudra-t-il rectifier le budget en fonction des choix arrêtés ? Il vous faudra répondre à nos questions.

Je profite de l'occasion pour vous redire que nous avons écarté certaines des orientations proposées par nos collègues sur le foncier agricole ou les aides à l'installation et à la transmission, afin de les examiner de manière cohérente dans le cadre de ce futur projet de loi : pourriez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, l'état d'avancement des concertations sur ce texte, tout de même très lié au présent budget ?

Par ailleurs, comme mon collègue rapporteur spécial, je m'interroge sur l'efficacité des mesures censées rétablir notre souveraineté alimentaire. Quand mettrons-nous un terme aux distorsions de concurrence sur les produits importés ? Je dois dire, comme mon collègue, que je ne vois pas bien ce qui y contribuera dans ce budget.

Enfin, nous préconisons une réflexion sur la rebudgétisation du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ».

Après avoir insisté sur les facteurs d'amélioration et le redimensionnement du périmètre des crédits de ce budget et sur la tentative, même si elle est timide, de réorienter budgétairement la politique agricole française, la commission des finances vous incite à adopter les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ».

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Daniel Fargeot applaudit également.*)

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, en trois minutes, il est difficile de faire le point sur l'ensemble des dossiers, notamment budgétaires, concernant l'agriculture. Pour ne pas être redondant, j'insisterai seulement sur quelques éléments.

Malgré la hausse très significative – 1,3 milliard d'euros – de ce budget, nous formulerons quatre remarques, qui sont presque des écueils.

La première concerne l'affectation des crédits. Celle-ci manque de lisibilité : plusieurs centaines de millions d'euros de crédits sont inscrits sur des lignes budgétaires qui sont peu ou pas définies. On aurait pu s'attendre, puisqu'il est question de planification, à ce que les objectifs fixés soient clairs et intelligibles. Cette exigence démocratique n'est donc pas satisfaite. En quelque sorte, on nous demande de signer un chèque en blanc, sans que l'on sache véritablement comment les fonds seront utilisés.

La deuxième a trait à l'insuffisance des crédits consacrés aux dispositifs d'accompagnement des agriculteurs. Ces derniers ont pourtant bien besoin d'être conseillés pour

que, d'un côté, ils poursuivent leurs efforts en matière de planification écologique et que, de l'autre, ils puissent maintenir leurs capacités de production. Car, à mon avis, faire de l'écologie sans produire nous mènera dans le mur.

La troisième porte, comme je viens de le dire, sur la totale insuffisance et le grand manque de rigueur des objectifs qui permettraient de procéder à une évaluation de ce budget.

Prenons l'exemple du pacte en faveur des haies, qui consiste à planter 50 000 kilomètres de haies. Il constituera une sorte de prime à la médiocrité : ceux qui ne les auront pas enlevées seront confrontés à tout un tas de contraintes, quand ceux qui les ont déjà enlevées auront la possibilité ou pas d'en replanter.

Quatrième remarque : le manque de cohérence. Monsieur le ministre, je ne vous étonnerai pas en parlant d'injonctions contradictoires. Comment voulez-vous que l'on réagisse face à l'annonce d'un plan « protéines végétales » quand on vient, comme moi, de la Haute-Loire où l'on est en train de tuer à petit feu, en entretenant une impasse technique, la lentille verte du Puy ?

Malgré ces critiques, monsieur le ministre, nous vous donnerons quitus et nous voterons les crédits de la mission. Nous tenons absolument à vous remercier, Mme la Première ministre et vous-même, d'avoir écouté le Sénat – nous avons en effet supprimé l'article 16 en première partie du projet de loi de finances – et d'avoir très rapidement accepté de renoncer à l'augmentation de 37 millions d'euros de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) et à la hausse de 10 millions d'euros de la redevance pour prélèvement de la ressource en eau.

Ce faisant, vous réparez une totale injustice et vous vous mettez en conformité avec tous les discours que vous avez tenus – tout comme nous – sur la compétitivité et la souveraineté. Comment renforcer notre compétitivité et préserver notre souveraineté si le principe de base est de taxer davantage les agriculteurs ?

La hausse de la RPD aurait été d'autant plus injuste que les paysans contribuent déjà à hauteur de 180 millions d'euros à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires *via* cette redevance, et que seuls 71 millions d'euros, soit moins de la moitié, sont finalement affectés à cet objectif. C'est insuffisant.

Monsieur le ministre, je profite des quelques secondes qui me restent pour vous faire une proposition à laquelle, je l'espère, vous serez favorable.

Mme la présidente. Il faut conclure !

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. Je vous invite à répartir une partie des 109 millions d'euros restants – 180 millions moins 71 millions – de la façon suivante : 37 millions d'euros pour le plan Écophyto, 30 millions d'euros au fonds hydraulique – somme que vous risquez néanmoins de récupérer en raison de la suppression de l'article 16 –...

Mme la présidente. Vous avez épuisé votre temps de parole, mon cher collègue !

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. ... et 7 millions d'euros pour financer le bulletin santé du végétal, ce qui libérerait une somme équivalente pour le plan Écophyto. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – M. Daniel Fargeot applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Franck Menonville, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans mon propos liminaire, je tiens à souligner l'augmentation significative des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », une hausse de 23 % en crédits de paiement.

Dans un premier temps, j'évoquerai, parmi les évolutions majeures introduites par ce projet de loi de finances, la réduction de l'avantage fiscal sur le gazole non routier (GNR), accompagnée de compensations, pour un montant de 70 millions d'euros pendant sept ans.

Je ne peux que me réjouir de l'application des propositions que nous avions faites dans le cadre de la proposition de loi pour un choc de compétitivité en faveur de la ferme France : revalorisation du plafond de revenus pour l'application du microbénéfice agricole, hausse des seuils de l'exonération des plus-values agricoles et relèvement du plafond de la déduction pour épargne de précaution.

Néanmoins, je tiens à insister sur le fait que cette opération est neutre, alors que nous pensions réaliser des gains de compétitivité. À ce stade, il faut veiller à l'effectivité et à la bonne répartition des compensations, afin de ne laisser aucune filière agricole ou aucun modèle de côté. Il sera donc nécessaire d'en assurer le suivi.

En outre, je veux saluer l'annonce que vous avez faite devant notre commission, monsieur le ministre, d'une possible incitation fiscale supplémentaire pour les biocarburants et de la mise en place d'un fonds de 20 millions d'euros pour fournir des équipements décarbonés à la filière sylvicole.

Dans un second temps, permettez-moi de m'attarder plus particulièrement sur le volet forestier de ce projet de loi de finances qui est, à maints égards, une véritable source de satisfaction.

Premièrement, la dynamique de renouvellement forestier engagée dans le cadre du plan de relance, et relayée par France 2030, est pérennisée dans ce budget à hauteur de 250 millions d'euros. C'est essentiel compte tenu des besoins que l'on estime à 1,6 million d'hectares de forêt d'ici 2030. La forêt nécessite une vraie politique de long terme, menée avec constance. Tel est le sens de ce budget.

Autre élément de satisfaction, 200 millions d'euros sont destinés à l'accompagnement de l'aval, afin de dynamiser la transformation du bois, ainsi que l'utilisation et la mobilisation du bois de construction.

Par ailleurs, je veux rappeler le maintien pour la deuxième année consécutive des effectifs de l'Office national des forêts (ONF) – il nous reviendra là encore de pérenniser cette mesure dans le temps, notamment au travers du contrat entre l'État et l'ONF post-2025.

Je veux également saluer le financement de 21 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires pour le Centre national de la propriété forestière (CNPF), qui permettra la mise en œuvre de la loi, d'initiative sénatoriale, du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Enfin, concernant l'inventaire forestier en outre-mer, le Gouvernement a pris la mesure de l'enjeu, en finançant sa préfiguration à hauteur de 6 millions d'euros. Voté en 2014 et précisé en 2021 par le Sénat, il est très attendu, car il permettra d'améliorer la valorisation de la forêt ultramarine.

Mme la présidente. Il faut conclure.

M. Franck Menonville, rapporteur pour avis. Il faut maintenant accélérer les recrutements nécessaires à la réalisation de cet inventaire. Tel est le sens de l'amendement de la commission des affaires économiques à l'article 41.

Mme la présidente. Merci, mon cher collègue !

M. Franck Menonville, rapporteur pour avis. Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à voter les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur des travées des groupes UC et Les Républicains.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, en remplacement de M. Jean-Claude Tissot, rapporteur pour avis.

M. Christian Redon-Sarrazy, en remplacement de M. Jean-Claude Tissot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprime devant vous au nom de mon collègue Jean-Claude Tissot, qui est malheureusement absent pour des raisons de santé et que je salue chaleureusement.

Les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » seront en hausse d'un milliard d'euros l'an prochain. Cette augmentation est essentiellement due à la création de nouveaux fonds dédiés à la planification écologique.

Néanmoins, un examen détaillé de la ventilation de ces crédits supplémentaires et la réalité de leur mise en œuvre financière nous contraignent à nuancer quelque peu cette apparente bonne nouvelle.

Je ne prendrai qu'un seul exemple, celui du fonds Entrepreneurs du vivant, pour lequel Jean-Claude Tissot s'est beaucoup impliqué. En septembre 2022, le Président de la République annonçait la création de ce fonds dédié notamment à l'accès au foncier *via* un partenariat entre l'État et les régions. Celui-ci devait être doté *a minima* de 400 millions d'euros.

Or, après un examen attentif de notre commission, il semble qu'une fois encore les promesses n'ont pas été tenues : d'une part, les régions n'ont pas été associées à ce fonds ; d'autre part, pas plus de 60 millions d'euros, soit 15 % seulement des crédits prévus, devraient être disponibles pour combler le déficit d'opérations foncières, alors que les besoins sont considérables.

Monsieur le ministre, je réitère la question que vous avait posée Jean-Claude Tissot lors de votre audition le 14 novembre dernier, et à laquelle vous n'avez pas répondu : à quoi seront affectés les 340 millions d'euros restants ? Le plus grand flou règne sur l'utilisation de ce fonds, ce qui suscite l'incompréhension légitime du monde agricole.

En outre, ce fonds n'est pas rattaché à la mission, mais au plan France 2030, ce qui a pour effet collatéral bien dommageable de disjoindre les réflexions sur cet outil des autres débats sur la politique agricole.

Aussi, pour en parler ce soir et obtenir des précisions sur son utilisation, à désormais trois semaines de la date annoncée de son lancement, la commission des affaires économiques a déposé un amendement d'appel.

Monsieur le ministre, nous ne sommes pas dupes des effets d'annonce, pas plus que les agriculteurs. Le constat est sans appel : les paysans acceptent volontiers de s'engager dans la transition agroécologique, mais on leur enlève les financements qui leur seraient nécessaires. La mise en œuvre de la

nouvelle PAC a confirmé que les enveloppes dédiées à cette transition agroécologique accusaient une baisse très importante. Comment répondrez-vous à ce hiatus ?

En réalité, la création de multiples fonds auxquels on attribue des crédits dont l'affectation demeure inconnue masque mal votre manque d'ambition environnementale et climatique. Cette inaction nous coûtera cher au regard des enjeux cruciaux qui attendent notre pays en matière agricole.

L'augmentation globale des crédits de la mission est significative, ce dont nous nous félicitons. Mais nous émettons des réserves sur votre stratégie à long terme. Nous ne manquerons pas de le rappeler et de formuler nos contrepropositions lors des débats sur le futur projet de loi d'orientation agricole, dont on sait déjà que la question du foncier sera malheureusement absente, ce qui nous paraît totalement aberrant.

Malgré tout, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain est prêt à voter les crédits de la mission, mais nous serons attentifs au sort qui sera réservé aux amendements que nous allons défendre dans quelques instants.

Mme la présidente. Mes chers collègues, je vous rappelle que le temps de parole attribué à chaque groupe pour chaque unité de discussion comprend le temps de l'intervention générale et celui de l'explication de vote.

Par ailleurs, le Gouvernement dispose au total de quinze minutes pour intervenir.

Dans la suite de la discussion, la parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » bénéficiera en 2024 d'une augmentation de crédits – c'est indéniable –, mais cela suffira-t-il pour répondre aux enjeux stratégiques propres à notre agriculture ?

Ce secteur fait face à un triple défi : s'adapter et gérer les conséquences du changement climatique, assurer sa transition écologique et organiser le renouvellement générationnel, tout en maintenant la sécurité alimentaire. Le tout dans un contexte de crise alimentaire et énergétique et de concurrence exacerbée par la multiplication des accords de libre-échange.

Nous considérons que ce budget sera insuffisant, faute de vision stratégique pour relever tous ces défis et préserver un modèle d'agriculture familial de plus en plus fragile.

Venons-en aux détails.

D'abord, le soutien accordé aux mesures agroenvironnementales et aux aides à la conversion bio est en baisse. Il manquera 250 millions d'euros, alors qu'il s'agit des instruments de mutation qui nous permettraient d'adapter nos systèmes au changement climatique.

L'État n'est pas en mesure d'honorer ses engagements envers les paysans ayant signé un contrat en 2023. Et, pour 2024, les crédits de paiement sont en baisse par rapport à cette année, ce qui n'est pas acceptable.

Parallèlement, l'agriculture biologique connaît de grandes difficultés, notamment à cause de la baisse de la consommation liée à l'inflation.

Certes, un plan d'urgence a été lancé, mais les critères pour y accéder sont tellement restrictifs que de nombreuses filières ont dû déclasser une partie de leurs productions bio pour les

réorienter vers le marché conventionnel, ce qui a entraîné une très forte baisse des prix payés aux producteurs, mettant toutes les filières en tension.

Sans compter que la disparition définitive des aides au maintien de la PAC régionalisée aggraverait encore l'effondrement des filières bio.

Dans le même ordre d'idées, en étendant à près de 90 % des exploitations le bénéfice des écorégimes, nous diluons le soutien autrefois apporté à ceux qui investissaient beaucoup pour faire évoluer leurs pratiques. Nous perdons donc un effet de levier qui encourageait vraiment la transition agricole.

Par ailleurs, les crédits alloués à la planification écologique sont en hausse. C'est une bonne chose, même si nous n'en connaissons pas l'affectation. Ces crédits seront-ils fléchés vers des investissements en machines ? Accentueront-ils le « techno-solutionnisme » ?

Nous en connaissons pourtant les limites, surtout pour ce qui est de répondre à l'impératif de changer de modèle pour tendre vers une agriculture respectueuse de la terre et du vivant. Encore une fois, nous faisons face à un manque de traçabilité des fonds publics.

En outre, on nous répète à l'envi qu'il faut aider à l'installation des agriculteurs, mais dans le même temps, le montant de l'aide complémentaire aux revenus pour les jeunes agriculteurs n'est toujours pas connu, alors que leur versement doit intervenir d'ici quinze jours. Pire, le montant de cette aide est en baisse par rapport à ce qui était initialement prévu dans le plan stratégique national.

Aussi, aucun budget n'est réellement prévu pour l'installation des agriculteurs. Comment rester à ce point dans l'inaction, lorsque l'on sait que le nombre d'exploitations est passé d'un million dans les années 1990 à moins de 400 000 aujourd'hui ?

On nous parle de la nécessité de renforcer l'attractivité de la profession agricole, mais aucune mesure de ce budget ne met sérieusement en cause les modalités de fixation des prix et de rémunération des paysans. En effet, rien n'est prévu pour garantir à ceux qui nous nourrissent un prix juste et rémunérateur, tout en offrant aux Français les moyens de se nourrir.

Pire, avec votre réforme du revenu de solidarité active (RSA), vous augmentez le risque financier qui pèse sur de nombreux agriculteurs. Avez-vous pensé à ceux d'entre eux qui, faute de revenus suffisants, sont bénéficiaires du RSA et qui seront contraints d'effectuer, eux aussi, les quinze heures d'activité hebdomadaire obligatoires, alors qu'ils sont actifs sur leur exploitation ?

Enfin, et nous aurons l'occasion de revenir sur ce point durant les débats, comment pouvez-vous parler de souveraineté alimentaire, alors que vous faites la promotion d'une concurrence déloyale dans le cadre des traités de libre-échange ? Ces accords continuent de fragiliser la souveraineté alimentaire que vous prétendez défendre.

De nombreuses organisations syndicales le déplorent : ces conventions internationales anéantissent tout espoir de relocalisation de notre agriculture, ce qui permettrait pourtant de faire vivre nos territoires et de rémunérer le travail paysan.

Toutes les faiblesses de ce budget ont une tonalité tout aussi inquiétante dans les outre-mer. Les affaires liées au glyphosate ou au chlordécone ne sont pas les seuls scandales. Quels moyens mettez-vous en œuvre pour garantir une

véritable autonomie alimentaire dans nos territoires ultramarins qui considèrent la vie chère, l'éloignement et l'insularité comme des abandons de la République ?

Mme la présidente. Il faut conclure.

Mme Evelyne Corbière Namino. À quand de vraies mesures pour que les territoires ultramarins atteignent une réelle autonomie alimentaire ? À quand un budget ambitieux qui redonne fierté et dignité aux travailleurs et aux travailleuses de la terre ? (*Applaudissements sur les travées des groupes CRCE-K et GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Cabanel. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

M. Henri Cabanel. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, à quel monde agricole aurons-nous affaire demain ? Et quel monde agricole souhaitons-nous aujourd'hui ?

Non, ce n'est pas de la provocation. Je pose ces deux questions de façon sincère. C'est tout le sens des budgets et des lois que nous votons dans nos assemblées. Il y en a beaucoup ; elles se succèdent dans tous les domaines. Pour ne parler que d'agriculture, je citerai la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, les deux lois Égalim, la loi portant mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires, dite loi Sempastous, etc.

Ce sont toujours les mêmes sujets qui reviennent. À ces problématiques s'ajoutent des enjeux transversaux auxquels, un jour, il faudra bien réfléchir ensemble, et non plus en silo, comme on le fait trop souvent. Mais quelle évaluation faisons-nous de nos politiques publiques ? Et quel impact nos différentes lois ont-elles ?

Le premier enjeu est bien celui de la souveraineté alimentaire, nous l'évoquons dans tous nos débats. Aujourd'hui, il existe une réalité dont on ne peut s'affranchir et qui recouvre plusieurs aspects. Par exemple, notre dépendance à l'importation de viande est de 30 %, elle atteint même 50 % pour les poulets. Je citerai aussi ces chiffres forts : notre pays ne compte plus que 400 000 agriculteurs, dont 50 % partiront à la retraite d'ici à dix ans. Cela pose le problème de l'attractivité du métier, de la transmission des exploitations et du foncier.

Deuxième enjeu : l'environnement. Les changements climatiques nous ont obligés à revoir nos modèles de production. Les agriculteurs français ont su s'adapter : en témoignent la haute valeur environnementale (HVE), l'agriculture raisonnée et le bio.

Mais dans un contexte d'inflation qui réduit le pouvoir d'achat des Français, et en raison d'une situation géopolitique dramatique qui a eu des incidences sur certains matériaux, les produits bio sont vendus au prix des produits conventionnels. Résultat : moins de conversions, et même des déconversions !

Les crises, qu'elles soient sanitaires ou climatiques, se succèdent. Il y a deux jours, je me suis rendu à un colloque sur le mal-être en agriculture où il a été question de « permacrise ».

L'agroclimatologue Serge Zaka, que j'ai rencontré récemment, propose un postulat : *exit* la monoculture ! Nous devons pousser les agriculteurs à diversifier leur production pour limiter les risques ; il faut aussi revoir nos modèles et nous adapter sans cesse.

Enfin, il convient d'avancer sur les paiements pour services environnementaux (PSE) : cela fait des années qu'ils existent et qu'on en parle, mais la complexité des critères est telle

qu'ils demeurent confidentiels. Pourtant, je reste persuadé qu'ils sont la solution pour nos agriculteurs, qui, au-delà de nous nourrir, maintiennent le cadre de vie et favorisent le tourisme vert. Ils permettent également de maintenir les espaces ouverts, luttant ainsi contre les incendies, comme c'est le cas dans mon département.

Troisième enjeu : l'économie. Le prix n'est plus rémunérateur depuis des années. Le juste prix n'existe pas et un travail avec le négoce, les transformateurs et la grande distribution doit se poursuivre – s'opposer ne fera jamais avancer !

La lourdeur administrative fait perdre du temps aux agriculteurs déjà épuisés. Pensons une simplification qui soit faite non pas seulement pour eux, mais par eux et avec eux. Est-il vraiment si compliqué de simplifier ? Méditez cet exemple récent : un jeune a dû rembourser une partie de sa dotation jeunes agriculteurs (DJA), car, covid et inflation obligent, il n'a pas pu assumer son plan d'investissement – la double peine ! Ne pourrait-on pas appliquer un délai en fonction des aléas vécus ?

Concernant les accords internationaux, des évolutions sont là encore nécessaires. Imposons des clauses miroirs : il est scandaleux que des produits rentrent en France sans être soumis aux mêmes obligations – appliquer les mêmes pour tous, c'est le minimum !

Comment, dans ce contexte, annoncer des objectifs de compétitivité ? Le « en même temps » ne fonctionne pas toujours. Nous nous sommes réunis récemment autour d'une proposition de loi à ce sujet, mais la compétitivité ne se décrète pas : elle se construit à travers des mesures qui visent l'équité et la loyauté, faute de quoi elle restera un vœu pieux.

Dernier enjeu : l'adaptation à l'évolution sociétale. Notre agriculture doit correspondre aux évolutions des consommateurs, donc du marché. En effet, n'oublions pas que nous sommes dans un marché libéral qui nous oblige sans cesse à nous adapter.

C'est pourquoi nous attendons avec impatience la loi d'orientation et d'avenir agricoles, monsieur le ministre ! Pour que celle-ci soit efficace et ne soit pas qu'une loi de plus, il faudra y aborder tous ces enjeux dans le cadre d'un travail commun. Pour l'instant, le texte annoncé ne les aborde pas tous.

Monsieur le ministre, votre budget est à la hauteur des enjeux grâce à une augmentation de plus de 1 milliard d'euros. Il faut bien le reconnaître, c'est la plus forte progression constatée depuis plusieurs années. Voilà pourquoi le groupe du RDSE votera pour les crédits de cette mission.

L'État doit être présent, montrer sa solidarité et lutter contre le mal-être. Le programme Agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine (Area), par exemple, doit être simplifié et amplifié pour les agriculteurs en difficulté.

Sans langue de bois, je veux aussi vous dire que les organisations professionnelles doivent s'emparer de leur avenir. Les syndicats souffrent d'un manque de représentativité à cause d'un taux d'abstention de 60 % aux élections – il n'y a pas que le monde politique qui soit frappé par le phénomène de l'abstention ! Cela témoigne d'une défiance à tous les niveaux. La gravité de la situation oblige à la raison. Les difficultés sont exacerbées par des causes conjoncturelles, mais elles s'enlèvent et montrent un déficit structurel. Il faut donc entamer un travail de fond qui brise le tabou des clivages.

À quel monde agricole aurons-nous affaire demain ? Et quel monde agricole souhaitons-nous aujourd'hui ? Unissons-nous pour apporter des réponses partagées : notre agriculture et nos agriculteurs le méritent ! (*Applaudissements sur les travées du groupe RDSE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Buis. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

M. Bernard Buis. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, une fois n'est pas coutume : c'est une joie de constater que, cette année, les commissions saisies des crédits de cette mission ont émis un avis favorable à leur adoption ! Sauf coup de théâtre, nous pouvons donc espérer que ces crédits soient enfin votés au Sénat, après plusieurs années de turbulences.

Et pour cause : cette année, de nombreuses raisons justifient que nous votions ce budget. D'abord, son augmentation est significative ; ensuite, il répond aux crises du présent ; enfin, il prépare notre agriculture aux enjeux de demain.

Pour commencer, permettez-moi de revenir un instant sur la croissance historique qui caractérise ce budget. Le montant total de la mission pour 2024 s'établit à 4,75 milliards d'euros en crédits de paiement. Cela représente une augmentation significative par rapport à 2023 de l'ordre de 22,8 % : une croissance singulière à deux chiffres qui pourrait donner à ce budget des airs de « quoi qu'il en coûte » agricole – je reprends là les paroles du rapporteur spécial de la commission des finances.

Cette hausse significative est bienvenue, mais encore faut-il s'interroger sur la pertinence de la répartition des crédits de la mission. En l'occurrence, la répartition prévue cette année s'avère pertinente pour deux raisons : d'une part, ce budget permet de répondre aux crises du présent ; d'autre part, il prépare notre agriculture aux défis de demain.

Les conséquences du dérèglement climatique se font d'ores et déjà ressentir. C'est pourquoi l'État doit soutenir nos filières pour qu'elles puissent s'adapter, tout en préservant leur compétitivité. Or les crédits de la mission attestent justement d'un soutien significatif de la part du ministère envers les acteurs concernés.

Pour la deuxième année consécutive, les effectifs de l'Office national des forêts sont préservés. Par ailleurs, le présent budget engage des moyens supplémentaires dans le cadre de la création de la nouvelle mission d'intérêt général relative à l'adaptation au changement climatique et à la défense de la forêt contre l'incendie.

Je tiens également à souligner deux avancées majeures pour les acteurs forestiers, obtenues par nos collègues députés : la réévaluation du budget consacré à la défense des forêts contre les incendies et l'augmentation des effectifs du Centre national de la propriété forestière, établissement public qui gère les forêts privées. La hausse initiale de 5 ETP est désormais portée à 16 ETP, ce qui permettra à cet établissement d'assumer les nouvelles missions qui lui ont été confiées par la loi du 10 juillet 2023. Cette demande forte des acteurs a été entendue, je pense que nous pouvons nous en réjouir.

Mes chers collègues, lorsque j'évoque le soutien aux filières, je pense également à l'agriculture biologique. Au-delà des fonds de crise et d'urgence déployés, la filière bio doit aujourd'hui faire face à des évolutions de marché qui menacent la dynamique d'augmentation de consommation observée ces dernières années. Or les producteurs décidant de s'engager dans la conversion doivent pouvoir trouver des débouchés.

Notez que 10 millions d'euros supplémentaires permettront de porter le montant total du fonds Avenir Bio à 18 millions d'euros, ce qui assurera le financement d'actions de communication pour inverser la tendance. N'oublions pas les 825 millions d'euros d'ouverture de crédits, votés dans la récente loi de finances de fin de gestion, qui permettront d'aider les filières en matière d'arrachage ou de vaccination contre l'influenza aviaire.

Voilà autant d'exemples qui viennent confirmer que ce budget apporte des réponses adaptées aux crises actuelles. Mais loin de se limiter au présent, ce budget s'intéresse également à l'avenir. Comme le disait le philosophe dijonnais Maurice Blondel, « l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ».

Tel est, je le pense, l'état d'esprit qui a présidé à l'élaboration du présent budget, qui adapte notre agriculture aux enjeux de demain et justifie l'effort significatif dont témoigne cette mission.

Comment ? D'abord, en accompagnant les acteurs dans la transition écologique. Les moyens dédiés à la planification écologique seront augmentés à hauteur de 1,3 milliard d'euros dès 2024.

Préparer notre agriculture pour l'avenir exige également que nous puissions assurer notre souveraineté alimentaire, qui va de pair avec la sécurité alimentaire. C'est la raison pour laquelle ce budget renforce la prévention des risques sanitaires, dans le domaine tant végétal qu'animal.

Au titre du programme 206, plus de 900 millions d'euros seront mobilisés pour prévenir et lutter contre les risques sanitaires dans les 145 000 exploitations d'élevage et les 59 000 exploitations viticoles de notre pays. Cela représente une hausse des crédits de 38 % par rapport à 2023, qui s'explique par la volonté de favoriser le changement des pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement.

À ce sujet, la France s'engage dans la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment au travers du plan Écophyto 2030. Notre pays doit continuer à rechercher des solutions de substitution tout en accompagnant les agriculteurs.

Construire le modèle agricole de demain, c'est également miser sur les jeunes, l'enseignement et le renouvellement des générations. Notre groupe se réjouit donc que le ministère place l'enseignement technique agricole au cœur de son action.

Avec la nouvelle allocation dont bénéficieront les élèves stagiaires de la voie professionnelle et la mise en place du pacte enseignant, nous pourrions mieux rémunérer les professeurs et les conseillers principaux d'éducation, tout en rémunérant les personnels volontaires pour l'exécution de missions complémentaires.

De plus, l'enveloppe de 1,3 milliard d'euros consacrée à la planification écologique constitue un virage important. Elle permettra de financer des politiques publiques très concrètes, comme la replantation de 50 000 kilomètres linéaires de haies d'ici à 2030 dans le cadre du pacte en faveur des haies. Il s'agit d'un plan essentiel qui rappelle le rôle central de nos agriculteurs et l'intérêt que présentent les haies pour la préservation de la biodiversité, la rétention de l'eau et la lutte contre les inondations. À bien regarder les évolutions de la pluviométrie dans notre pays, un tel pacte s'avère indispensable.

Notre groupe salue également les 15 millions d'euros supplémentaires alloués au compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (Casdar), portant ainsi le montant total du compte à 141 millions d'euros.

Enfin, notre groupe souhaite que les amendements votés en première partie de ce PLF visant à relever le montant de taxe affectée aux chambres d'agriculture pour 2024 soient pérennisés dans le cadre de la navette parlementaire.

Pour conclure, vu l'augmentation historique des crédits de la mission et la pertinence de leur répartition, le groupe RDPI votera pour l'adoption de ce budget, symbole d'une agriculture résiliente et préparée pour affronter les défis de demain. (*Applaudissements sur les travées du groupe RDPI.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Pla. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Sébastien Pla. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget pour l'année 2024 est caractérisé par une augmentation historique, peut-on lire dans les communications du ministre. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais dites-moi, monsieur le ministre, quelle est, au juste, votre vision ?

Le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles me fait penser à l'Arlésienne : on en parle à longueur de temps, mais on ne le voit jamais arriver ! Il semblerait que même Aurélien Rousseau ait plus d'informations que les parlementaires à ce sujet !

Allez-vous simplement toiletter la dernière grande loi agricole, défendue par Stéphane Le Foll en 2014, ou bien aurez-vous le courage de réformer en profondeur un modèle à bout de souffle ?

Le temps presse et le monde agricole veut des réponses claires sur nombre de sujets : simplification administrative et normative, clarification des aides publiques, accès au foncier et à l'eau, transmission des exploitations, régulation des marchés, clauses miroirs, protection contre les aléas climatiques, économiques et sanitaires, obtention de prix rémunérateurs – autant de points qui appellent l'action d'une puissance publique forte, prompt à reconnaître et à promouvoir une véritable exception agricole à la loi du marché.

Ces derniers temps, beaucoup trop de textes en lien avec l'agriculture ont été examinés, à tel point qu'une brebis n'y retrouverait pas ses agneaux : lois Égalim 1, 2 et 3, réforme de l'assurance récolte, loi Climat et résilience, loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, Varenne de l'eau – et j'en passe. La réglementation en vient à devenir l'ennemie de l'action publique et surtout des paysans qui, chaque jour, subissent jusqu'à l'écoeurement son extravagance et son incohérence.

Pendant que la technostructure s'évertue à construire des usines à gaz réglementaires, la ferme France dévisse. En vingt ans, nous sommes passés du second au cinquième rang des exportateurs mondiaux de produits agricoles et plus de la moitié de ce que l'on mange est importé.

Point positif, j'apprends que le Gouvernement fait marche arrière sur les redevances du plan eau et les redevances pour pollutions diffuses (RDP), comme pour le projet de relever les accises sur le vin présenté par Bruno Le Maire l'été dernier.

Parfois, je me demande si votre ministère n'est pas sous la tutelle de Bercy. Heureusement que Matignon arbitre du bon côté ! Je vous plains, monsieur le ministre, ce ne doit

pas être facile tous les jours de négocier... (*M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire manifeste son agacement.*)

Oui, les agriculteurs ont raison de dire, en retournant symboliquement les panneaux d'agglomération, qu'on marche sur la tête. Ils sont au bord de la crise de nerfs, croulant sous les normes et l'inflation. Ils sont en plus taxés de tous les maux – pollution, empoisonnement... – par une minorité active d'intégristes ignorant le fonctionnement de la société rurale et qui, par leurs provocations, alimentent l'*agribashing* et le misérabilisme !

Je suis très en colère, car chaque jour un agriculteur se donne la mort par désespoir. C'est inacceptable ! J'habite et vis à la campagne ; je vois et partage la détresse de mes collègues agriculteurs et la colère du monde rural. Aussi, je me refuse à léguer aux futures générations une situation et une pression aussi irrationnelles.

Ensuite, j'insisterai sur les crises à répétition subies par un secteur viticole abîmé. Le mildiou et la sécheresse ne sont que les marqueurs visibles de l'ampleur du changement climatique affectant la ferme France, dont le nouveau système assurantiel, censé la protéger, est encore perfectible.

Il y a quinze jours, je me tenais aux côtés des 5 000 viticulteurs du sud de la France qui manifestaient leur désarroi à Narbonne. Il me semble que vous avez écouté leurs réclamations, puisque vous avez annoncé des aides bancaires et fiscales et que vous étudiez l'opportunité d'un arrachage différé. Comment, et surtout quand, comptez-vous financer ces mesures d'urgence ?

Monsieur le ministre, pas de feintes entre nous : les 20 millions d'euros du fonds d'urgence rattrapés *in extremis* à la fin de l'exercice 2023 n'y suffiront pas – on vous l'a dit et même écrit. Et quel est le lascar...

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Oh !

M. Sébastien Pla. ... qui a eu l'idée géniale de l'adosser au régime *de minimis* agricole, balayant d'un revers de main un grand nombre d'exploitations ? (*M. Antoine Lefèvre s'exclame.*)

Prévoir un fonds qui ne sera pas accessible ne relève guère du bon sens paysan ; espérons que vous ne faites pas là qu'une simple opération de communication !

Je proposerai, au nom du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, et avec l'appui du groupe d'études de la vigne et du vin du Sénat, l'inscription d'un fonds sanitaire viticole moins restrictif, doté de 60 millions d'euros.

Cela dit, des mesures d'urgence conjoncturelles indispensables sont aussi nécessaires, comme l'aide au stockage privé, l'aide aux entreprises de l'aval et l'accompagnement à la restructuration.

Monsieur le ministre, agissez avec nos partenaires européens des régions viticoles pour sortir du carcan de la règle des aides *de minimis* et de la moyenne olympique. Je sais que ce n'est pas simple, mais nous devons avancer sur ce sujet si nous voulons réussir la réforme de l'assurance récolte.

Enfin, au moment où la transition écologique cale et les productions bio ont du mal à trouver leur marché, nous vous proposerons un fonds d'urgence pour aider les trésoreries des agriculteurs bio, renforcer significativement les moyens alloués aux mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) et augmenter le montant de l'écorégime.

Les jeunes agriculteurs, quant à eux, méritent un coup de pouce : renforçons donc les crédits de l'aide complémentaire au revenu (ACJA).

Enfin, d'un point de vue sanitaire, nous vous proposerons la prise en charge à 100 % par l'État du coût de la vaccination contre la grippe aviaire et une aide pour lutter contre la maladie hémorragique épizootique (MHE).

Pour conclure, nous voterons votre budget,...

M. Marc Fesneau, ministre. Ah, vraiment ? Quelle surprise ! *(Sourires.)*

M. Sébastien Pla. ... mais je vous incite vraiment à soutenir nos propositions. J'ai l'espoir que nous puissions avancer assez rapidement sur la loi d'orientation et d'avenir agricoles, qui est nécessaire.

Vous nous proposez un budget historiquement haut, monsieur le ministre, alors soyons au rendez-vous de l'histoire ! *(Applaudissements sur les travées des groupes SER et RDSE.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cuypers. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Pierre Cuypers. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser notre collègue Daniel Gremillet, qui ne pourra pas intervenir aujourd'hui à la tribune en raison d'un empêchement personnel.

Notre assemblée examine ce soir les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » dans un contexte de vives inquiétudes pour tous les acteurs de la ferme France.

En valeur absolue, les crédits de la mission sont en hausse de plus de 37 %. Nous nous en réjouissons, bien évidemment, même si nous souhaitons rappeler qu'il s'agit davantage d'un rattrapage que d'une vraie prise de conscience. Nous attendons que cette hausse se poursuive à l'avenir pour permettre à nos agriculteurs de relever les nombreux défis qui les attendent.

Ces défis, quels sont-ils ?

J'identifie tout d'abord l'impératif de vivre dignement, ce qui signifie mieux rémunérer le fruit du travail de nos agriculteurs *via* un système de négociations commerciales plus efficient et plus protecteur de la matière première agricole. Cela passe également par un effort déterminé de révision des normes et charges fiscales qui matraquent – et c'est là un moindre mot – encore trop largement le monde agricole.

Le deuxième impératif est celui d'une transition écologique concertée, accompagnée et décidée avec et pour les agriculteurs. Personne ne s'oppose à changer les pratiques, bien évidemment. Mais nous le répétons une nouvelle fois : pas d'interdiction sans solution. Autrement dit, pas d'interdiction du glyphosate sans solution de substitution, pas d'extinction du soutien au gazole non routier (GNR) sans compensation, pas de zéro artificialisation nette (ZAN) sans prise en compte des besoins du bâti agricole.

Monsieur le ministre, vous avez donné des signes d'ouverture. Je me réjouis notamment qu'un accord ait été trouvé entre votre ministère, Bercy et les syndicats pour compenser la fin de l'avantage fiscal sur le GNR. Nous aurons à l'évaluer d'ici quelques mois.

Nous sommes également satisfaits qu'une catastrophe ait pu être évitée à l'Union européenne sur le glyphosate, même si notre pays n'a pas brillé par son courage lors des votes. *(M. Yannick Jadot s'exclame.)*

Nous sommes en revanche bien plus préoccupés par les décrets d'application de la loi Climat et résilience sur l'avenir du bâti agricole. Rien ne dit que nos agriculteurs pourront continuer demain à construire les structures nécessaires à leur activité – je suis stupéfait que votre ministère n'ait pas été consulté à ce sujet.

Enfin, j'insisterai sur la compétitivité de notre agriculture. Nous aurons beau avoir les meilleurs produits agricoles au monde, si l'État ne s'organise pas pour défendre la France dans la compétition mondiale, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer notre naïveté collective !

Le premier combat est celui de la cohérence et de la prudence. Monsieur le ministre, je lance un appel solennel qui, je le sais, est largement partagé dans cet hémicycle : renoncez à l'accord avec le Mercosur, à cette folie qui mettra en péril les efforts de nos agriculteurs et fragilisera durablement notre pays à l'international !

Le deuxième combat a trait au réarmement de nos politiques pour favoriser la compétitivité de notre agriculture. Cette année, grâce au travail de nos collègues Laurent Duplomb, Pierre Louault et Serge Mérillou, le Sénat s'est prononcé très clairement en faveur de mesures concrètes. Dès lors, n'attendez plus pour inscrire ce texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, si nous voulons renforcer la compétitivité de notre agriculture, il nous faut assurer davantage de cohérence dans la conduite de nos politiques publiques. À cet égard, comment justifier la hausse envisagée de la RPD ?

La mobilisation des agriculteurs, de leurs syndicats et de nombreux parlementaires a permis de supprimer cette mesure il y a quelques jours au Sénat. La Première ministre a finalement renoncé à cette ponction injustifiée, ce dont nous ne pouvons que nous réjouir. Cependant, la cohérence aurait commandé de ne jamais présenter un tel dispositif.

Autre point de vigilance : l'avenir de notre modèle agricole et de nos exploitations. D'ici 2030, un tiers des agriculteurs sera parti à la retraite. La question de la transmission des exploitations s'impose donc comme l'un des défis majeurs de la décennie ; aussi devons-nous le regarder en face avec courage.

Le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles est sans cesse reporté, alors que le monde agricole s'inquiète. Le rythme de travail, les charges et la juste rémunération sont autant de sujets de préoccupation pour les filles et fils d'agriculteurs, qui sont de plus en plus réticents à reprendre l'exploitation familiale.

La représentation nationale attend avec impatience le plan du Gouvernement qui permettra d'attirer des personnes compétentes vers ces beaux métiers et contribuera à dessiner le visage de la ferme France de demain.

Vous me permettrez enfin de dire un mot de nos forêts, chères à notre collègue Daniel Gremillet, qui a déposé un amendement à ce sujet. La forêt, c'est à la fois l'écologie, le bâtiment, l'aménagement du territoire et l'emploi. Notre pays est façonné par ses forêts, qui restent trop souvent un angle mort de nos politiques publiques.

Bien sûr, nous nous satisfaisons des améliorations apportées l'an dernier au fonctionnement de l'ONF, mais nous resterons très vigilants au sujet de cet opérateur trop longtemps malmené.

Mes chers collègues, vous le constatez, les défis sont nombreux et les inquiétudes vives. Tout ne se réglera pas avec des crédits supplémentaires, même s'ils sont attendus et nécessaires.

Le Sénat porte la voix des territoires, mais aussi celle des femmes et des hommes qui y travaillent, y sèment et y récoltent pour en tirer le meilleur pour l'ensemble de nos concitoyens et dans l'intérêt de notre nation.

Le groupe Les Républicains votera donc ces crédits, conscient cependant qu'ils n'apportent qu'une réponse parcellaire aux problèmes rencontrés par l'ensemble – je dis bien l'ensemble – du monde agricole. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur des travées du groupe UC. – MM. Christian Klinger, rapporteur spécial, et Vincent Louault applaudissent également.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Joshua Hochart.

M. Joshua Hochart. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans nos campagnes, l'agriculture demeure un pilier économique essentiel, créant des emplois, stimulant la croissance locale et préservant notre patrimoine naturel.

Toutefois, nos agriculteurs font face à des défis d'une ampleur sans précédent. Les fluctuations climatiques, les pressions économiques et les exigences croissantes en matière de durabilité mettent en danger leur activité et la pérennité de nos ressources alimentaires. Pensons que toutes ces difficultés amènent chaque jour deux agriculteurs à mettre fin à leur vie.

Lutter contre les effets néfastes de la stratégie européenne dite de la ferme à la fourchette, que Bruxelles tente d'imposer, menace gravement la souveraineté alimentaire des pays membres de l'Union européenne, comme l'ont montré plusieurs études volontairement ignorées par la Commission européenne.

Les baisses de production induites par ces règles environnementales pourraient provoquer jusqu'à 20 % d'augmentation des importations issues de pays non membres de l'Union européenne. L'impact social et environnemental de cette grave atteinte à notre souveraineté serait catastrophique.

Pour répondre à ces enjeux, le Gouvernement utilise l'effet d'annonce et la méthode des Shadoks, comme l'a souligné à juste titre la commission des affaires économiques : « Si la solution n'est pas adaptée à la situation, adaptez la situation à la solution. »

Il est impératif que nous, législateurs, soutenions nos agriculteurs, en promouvant des politiques agricoles durables et des investissements, par exemple, dans la mise en place de systèmes d'irrigation adaptés aux enjeux environnementaux, défi incontournable pour assurer l'avenir des productions agricoles.

Nous avons pour fil d'Ariane la sécurité alimentaire nationale et la mise en place du localisme. C'est pourquoi nous proposerons d'exclure l'agriculture des traités multilatéraux de libre-échange. Les produits agricoles ne sont pas des biens comme les autres, parce qu'ils sont liés à la santé humaine et qu'ils sont un élément essentiel de la souveraineté de la France. Notre agriculture ne doit plus être sacrifiée au

nom d'un libre-échange déséquilibré qui nous conduit à importer des produits ne répondant pas aux normes de qualité françaises.

Le pragmatisme doit nous guider. C'est pourquoi nous sommes contre l'interdiction de produits phytosanitaires existants sans solutions de substitution efficaces. L'écologie punitive, prônée par certains, a fait son temps !

Nous sommes attachés à notre territoire, en Hexagone comme en outre-mer. C'est pourquoi la gestion de nos forêts, trésors naturels qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique, doit être sécurisée.

Nous devons assurer la prospérité de nos agriculteurs, la préservation de nos forêts et le dynamisme de nos zones rurales. Nous avons la responsabilité, nous, législateurs, de tracer une voie durable pour l'agriculture, l'alimentation, les forêts et les affaires rurales, car elles sont inextricablement liées au bien-être de notre nation.

Mme la présidente. La parole est à M. Vincent Louault.

M. Vincent Louault. Bravo, monsieur le ministre ! Jamais le budget n'aura autant augmenté ; une hausse de 38 % en autorisations d'engagement et de 23 % en crédits de paiement, c'est tout simplement spectaculaire !

Si certains agriculteurs peuvent apprécier le spectacle, tous aiment avant tout le réalisme et le pragmatisme. La planification écologique est largement servie par cette hausse ; nous ne voyons pas cela d'un mauvais œil, au contraire, car nous sommes habitués à la planification. Mais que recouvre-t-elle ?

Notre empirisme nous protège tant bien que mal contre les insécurités climatiques, sanitaires et budgétaires qui chamboulent régulièrement ce qui avait été planifié – quand planification il y a eu...

C'est le propre des agriculteurs que de faire avec les aléas de la nature, et c'est l'essence même de notre passion qui nous fait être en première ligne pour protéger nos terres et veiller sur l'environnement. Ne l'oublions jamais : sans la nature, nous ne sommes rien.

J'ai la chance d'être agriculteur et membre du groupe Les Indépendants – République et Territoires, où l'on aime les histoires qui ont du sens, celles qui donnent une vision, un cap, et tracent un destin commun. Je m'interroge, car nous attendons avec impatience le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles. Sera-ce une énième loi d'avenir, qui n'aura d'avenir que le nom ?

En 1961, le ministre de l'agriculture Edgard Pisani annonçait qu'il était grand temps de parvenir à installer dans ses services la pensée économique, mais aussi de penser à y installer la volonté commerciale. C'est désormais chose faite !

Aujourd'hui, il est grand temps de passer de la pensée à l'action. Il me semble que la hausse du budget en est un gage et j'espère que cela transpirera dans le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Reconnaissons-le, l'agriculture doit aussi faire avec une inertie qui lui est propre. Depuis mon installation en 1994, je n'ai cessé de constater le vieillissement et la diminution dramatique des exploitations.

Sans sursaut, la fin sera brutale. On se réveille souvent quand il est trop tard : un paradoxe encore bien ancré dans l'ADN des agriculteurs, pourtant désormais habitués, comme je le disais, au grand mot de « planification ».

Je le concède, nous avons besoin d'être bousculés. Vous le savez, monsieur le ministre, le monde agricole est un monde de passionnés qu'il est difficile de faire bouger. Mais une fois convaincus, ils se révèlent d'une force d'entraînement redoutable. Or nous ne convainçons pas ces femmes et ces hommes qui ont fait de leur passion un métier en les pointant du doigt, en les stigmatisant. Je sais que vous partagez ce constat, monsieur le ministre.

Les agriculteurs encaissent toujours et passent à la caisse chaque jour – verdissement, dépense brune, GNR, conditionnalité, et j'en passe –, pendant que Bercy brasse non pas du vent, ce que nous préférons, mais une pression bien française, l'élevant au rang de meilleur brasseur de France de la taxe et de l'impôt!

Vous avez dans votre champ de compétences plus de 90 % des terres du territoire français, monsieur le ministre. Il est temps que le monde agricole reprenne les choses en main. L'agriculture doit mettre la pression, et non pas la subir, car la souveraineté de la France sans souveraineté alimentaire est un mirage. C'est de surcroît une rêverie de penser pouvoir mener toutes les transitions, écologique, environnementale et énergétique, sans les agriculteurs.

Et nous, nous ne voulons pas rêver, monsieur le ministre. Nous aspirons à de la lisibilité, à de l'efficacité et à du pragmatisme. Or je sais que vous en avez et je salue à ce sujet votre position sur les produits phytosanitaires : oui, partout où nous pouvons trouver des solutions de substitution, allons-y ! Mais quand il n'y a pas de solution, il ne peut pas y avoir d'interdiction dogmatique et péremptoire.

Nous souhaitons de l'innovation et de l'efficacité, avec plus de vision à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), plus de performance pour le compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural » (Casdar), plus de simplification à l'Agence de services et de paiement (ASP) et à la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE), qui pondent des normes souvent absurdes et des documents de plusieurs centaines de pages.

La rue de Varenne est déjà la rue des usines à gaz. Ne devenez pas le premier producteur de contenus à base de cellulose de notre pays. Laissez-en pour nos vaches ! (*Sourires.*)

Alors, oui, nous serons au rendez-vous, monsieur le ministre, et vous le savez. Nous serons là pour travailler à vos côtés et bâtir la stratégie que ce ministère doit mener, avec tous les agriculteurs, toutes les agricultures, et pour les Français. Nous voterons les crédits de cette mission. (*Applaudissements sur des travées du groupe UC.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Fargeot. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Daniel Fargeot. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, grâce aux nouveaux moyens accordés à la planification écologique, les crédits de la mission que nous examinons aujourd'hui connaissent une hausse de 37 %, soit 1,5 milliard d'euros supplémentaires.

Gardons-nous cependant de crier victoire et méfions-nous des miroirs aux alouettes. En réalité, les crédits alloués à cette mission s'établissent au niveau des crédits consommés en 2023. L'effort de sincérité budgétaire, souligné par nos rapporteurs spéciaux, que je félicite pour leur travail, doit être salué.

Cet effort pourrait être poursuivi l'an prochain, en rassemblant l'ensemble des crédits du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire dans cette seule mission. Cela serait un gage de lisibilité de la loi de finances.

Je souhaite également remercier nos rapporteurs pour avis, notamment notre collègue centriste Franck Menonville, pour leur examen attentif des crédits et leurs propositions. Ils ont chacun rappelé les défis majeurs qui attendent notre modèle agricole et nos agriculteurs dans les années à venir.

N'en déplaise aux Cassandre, notre agriculture ne doit pas devenir marginale dans le modèle économique français à l'horizon 2040. Notre pays doit impérativement consolider sa souveraineté alimentaire, aujourd'hui fragilisée, et réduire sa vulnérabilité.

Comment, me demanderez-vous ? En soutenant durablement la compétitivité et la résilience de notre modèle agricole. Alors, oui, il faut concrètement mettre en musique le renouvellement des générations et passer du slogan politique à la réalité.

L'un des enjeux majeurs est bien de rendre accessible le foncier agricole pour les aspirants exploitants ou primo-entrants par des systèmes de portage que nous pourrions expérimenter. Il nous faut susciter des vocations et rendre de nouveau attractive la profession.

Le dur labeur et la vie d'engagement doivent être dignement récompensés par une juste rémunération, mais il faut aussi veiller à la compétitivité des produits français. Nous devons, à ce titre, nous appuyer sur les lois Égalim pour relever ce défi. Le principe de non-négociabilité des matières premières agricoles, défendu par le Sénat, doit être la pierre angulaire de notre action.

Au-delà de ces deux enjeux fondamentaux du renouvellement des générations et de la juste rémunération des agriculteurs, nous devons également être vigilants, monsieur le ministre, sur le risque de financiarisation de l'activité agricole.

L'examen récent au Sénat d'une proposition de loi permettant notamment de recourir à un groupement foncier agricole d'investissement privé me semble être une option intéressante pour limiter les dérives de certains spéculateurs financiers. Le foncier doit rester la propriété des agriculteurs et ne pas être un simple levier de diversification du portefeuille financier d'investisseurs privés aux préoccupations trop souvent éloignées du quotidien des agriculteurs.

Ne reproduisons pas des modèles économiques décorrélés de ce système productif nourricier des Français, dans ce secteur clé pour notre souveraineté alimentaire. Accompagnons les agriculteurs souhaitant céder leur patrimoine foncier, tout en garantissant la souveraineté alimentaire de la France. Je salue à cet égard le rôle primordial joué par nos sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) et nos chambres d'agriculture dans nos territoires. Faisons leur confiance !

Enfin, la prolongation du dispositif TO-DE pour une année supplémentaire est une bonne nouvelle. Sa pérennisation au-delà serait appréciée, mais je sais, monsieur le ministre, que vous connaissez fort bien nos attentes à ce sujet.

Pour conclure, j'y insiste, c'est maintenant que l'agriculture française doit prendre un nécessaire tournant pour anticiper les turbulences que la PAC pourrait subir en cas de nouveaux élargissements de l'UE.

C'est en ayant à l'esprit l'ensemble de ces enjeux, l'ensemble des défis du monde agricole, et la responsabilité qui est la nôtre que le groupe Union Centriste votera les

crédits de cette mission. (*Applaudissements sur les travées des groupes UC et INDEP. – M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis, applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Salmon. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

M. Daniel Salmon. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous le savons tous, notre agriculture fait face à de nombreux défis, qui sont chaque jour plus prégnants : dérèglement du climat, effondrement de la biodiversité, revenu agricole, mal-être des agriculteurs, concurrence déloyale conduisant à des importations, renouvellement des générations, attentes sociétales en matière de bien-être animal et de qualité de l'alimentation.

Devant ces enjeux, ce budget reste malheureusement largement insuffisant sur de nombreux plans.

S'agissant de l'installation-transmission, le flou total règne sur la mise en œuvre du fonds Entrepreneurs du vivant. En parallèle, le Gouvernement choisit d'abaisser l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs et refuse d'abonder les financements du programme d'accompagnement à l'installation-transmission en agriculture (AITA). On se retrouve avec des promesses incertaines de financements nouveaux et un refus de soutenir des actions à l'efficacité avérée.

Sur le volet mal-être agricole, nous saluons le renforcement du crédit d'impôt pour remplacement, que nous défendons depuis plusieurs années, mais il nous faut aller plus loin : le reste à charge est encore trop élevé pour en garantir l'accès à tous les agriculteurs.

Nous considérons également que ce PLF peut contribuer à aggraver les risques psychosociaux, avec des dispositifs misant sur le « toujours plus » d'investissements : les liens sont connus entre suréquipement, agrandissement, endettement et fragilité des exploitations, dans un contexte de crises et d'aléas croissants.

Sur la transition agroécologique, la création d'une action « Planification écologique » envoie un signal positif. Cependant, ce budget est problématique à plusieurs égards.

Tout d'abord, comme la commission l'a souligné, il est souvent impossible de comprendre comment ces lignes seront affectées. Ces nouveaux budgets aux contours flous, dont on peut douter de l'efficacité future, sont abondés de centaines de millions d'euros, et ce alors que des outils essentiels de la transition qui ont fait leurs preuves sont sous-financés malgré des alertes venant de tous les bords politiques.

Sans surprise, je commencerai ici par les mesures agro-environnementales et climatiques. Nous ne pouvons pas comprendre la réaction du Gouvernement qui, face à une augmentation du nombre d'agriculteurs volontaires pour entrer dans le dispositif – c'est très positif ! –, refuse de s'engager clairement pour abonder l'enveloppe prévue à hauteur de cet élan.

Nous pensons aussi, bien sûr, à l'agriculture biologique. Que ce soit pour les mesures d'urgence, la communication ou l'écovégétal, les financements prévus sont insuffisants pour soutenir ce modèle agricole, pourtant le plus à même de répondre aux enjeux de transition.

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. Ah bon ?

M. Daniel Salmon. La rallonge budgétaire accordée récemment semble être l'amorce d'une prise de conscience. Elle se doit d'être concrétisée dans ce PLF.

Je rappelle que, sur ces deux sujets, des amendements ont été votés à l'Assemblée nationale. Ils n'ont – hélas ! – pas été retenus dans le cadre du 49.3.

Ensuite, il y a le problème des financements de la planification écologique. Ceux-ci reposent avant tout sur l'investissement, avec le risque de contribuer à l'endettement des agriculteurs s'il n'est pas ciblé. Or nous sommes convaincus que ce n'est ni la robotique ni le numérique qui nous permettront de relever les défis environnementaux. Nous devrions bien davantage miser sur des moyens d'animation territoriale et d'accompagnement largement négligés par ce budget. (*M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis, s'exclame.*)

Toujours en ce qui concerne la transition écologique, nous dénonçons le revirement sur l'augmentation de la redevance pour pollutions diffuses et sur la taxe sur l'eau. Cela envoie un mauvais signal, après les reculs sur le glyphosate et le rejet du règlement européen sur l'usage durable des pesticides, dit SUR.

A contrario, nous souhaiterions que soit menée une réflexion sur l'application du principe pollueur-payeur au financement de la transition en agriculture. Les agriculteurs font partie d'un système agroalimentaire dont ils sont, de loin, le maillon le moins bien rémunéré. Les profits des grandes surfaces et des industries liées à l'agriculture ne devraient-ils pas être mis à contribution pour cette transition ?

Par ailleurs, sur tous ces sujets que sont le mal-être agricole, l'installation, la relocalisation ou la transition agroécologique, nous estimons que les organismes nationaux à vocation agricole et rurale (Onvar) sont les grands oubliés de ce PLF. Ces structures diverses que sont les coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma), Solidarité Paysans, Terre de Liens contribuent efficacement à appréhender tous ces enjeux *via* l'animation des territoires.

J'en viens à la forêt. Si un geste est effectué sur les moyens du Centre national de la propriété forestière (CNPF), nous refusons de considérer comme un progrès la suspension du schéma de suppression de postes à l'ONF – j'en profite pour saluer les agents de l'ONF qui assistent à nos débats en tribune –, alors qu'il faudrait augmenter massivement les effectifs. À l'heure du changement climatique, nous ne pouvons pas nous permettre de continuer à affaiblir la gestion publique de ce bien commun qu'est la forêt.

Je termine, monsieur le ministre, par un mot sur la gestion des aides faisant suite à la tempête Ciaran. De nombreux agriculteurs restent en dehors des dispositifs d'indemnisation, ce qui occasionne de fortes difficultés pour les fermes concernées. Je vous demande de ne laisser personne au bord de la route.

Le groupe GEST subordonnera son vote au sort réservé à certains amendements.

Enfin, pour répondre à notre collègue Laurent Duplomb, je dirai que produire sans écologie nous conduit dans le mur, et ce pour longtemps. (*Applaudissements sur les travées du groupe GEST.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Lucien Stanzione. (*Applaudissements sur les travées du groupe SER.*)

M. Lucien Stanzione. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, en cette année charnière pour notre agriculture, les perspectives du budget 2024 se veulent harmonieuses. Malgré les éloges, notre secteur agricole fait face à des défis complexes, cités précédemment par mon collègue Sébastien Pla.

Monsieur le ministre, le Gouvernement semble avoir des difficultés à répondre aux enjeux actuels. La nouvelle configuration de la PAC a suscité des critiques. Des ajustements sont nécessaires.

Dans ce contexte, l'agriculture biologique semble porter un fardeau particulier. La PAC, au lieu de favoriser son essor, a réduit son soutien. Malgré les ajustements proposés en France, des questions cruciales subsistent, notamment sur le soutien à l'élevage, en particulier en zone de montagne.

L'année agricole 2024, encadrée par la planification écologique du Gouvernement et l'examen du futur projet de loi d'orientation agricole, suscite des attentes. Bien que soit annoncée une augmentation du budget, seulement 500 millions d'euros seront effectivement engagés, et certains sujets cruciaux semblent être mis de côté.

Le Gouvernement explore différentes voies pour répondre aux défis, suscitant des interrogations sur la répartition entre la loi, le réglementaire et les annonces.

L'échec récent de la loi Égalim 4 à rétablir l'équilibre des relations commerciales agricoles laisse un goût amer. Face à cette impasse, une mission transpartisane est annoncée pour réfléchir à une réforme du cadre global des négociations commerciales. Sommes-nous condamnés à un cycle sans fin de lois Égalim ?

Avec un endettement croissant, la manière dont seront financées à long terme les aides annoncées demeure un mystère. Le « quoi qu'il en coûte » étant désormais derrière nous, il est légitime de se demander qui assumera *in fine* ces dépenses.

Quel modèle agricole le Gouvernement souhaite-t-il réellement ?

Pendant ce temps, les exploitants et nos territoires font de leur mieux pour faire face. Ils souffrent !

Les ravageurs, tels que la *drosophila suzukii*, plongent la filière cerise dans une grande détresse sans trop de perspectives viables. L'inefficacité constatée de certains produits phytosanitaires de remplacement ajoute une difficulté à cette situation déjà complexe.

Les injonctions contradictoires de l'État placent nos agriculteurs dans une position difficile et incompréhensible.

La révision des réglementations pour la lavande, ainsi que pour les producteurs d'abricots des Baronnies, en cours de reconnaissance comme indication géographique protégée (IGP), ajoute à la complexité du tableau et au désespoir de nos agriculteurs.

Sur le volet prédation et survie du pastoralisme, la filière manque de moyens et le nouveau plan Loup ne répond pas pleinement aux attentes de nos éleveurs.

La crise de l'eau provoquée notamment par le renchérissement exorbitant de la redevance eau, dont l'annulation a certes été annoncée, pose la question de la pérennité de la ressource et des nouveaux modèles agricoles dans le cadre de grands plans d'irrigation, tels que le projet dit Hauts de Provence rhodanienne dans le sud-est de la France.

Enfin, la diminution du nombre d'agriculteurs, couplée aux difficultés de renouvellement des générations, donne une note sombre à notre agriculture.

En conclusion, je dirai que ce budget, bien que porteur d'un peu d'espoir, reflète une situation nuancée faite d'incertitudes et de défis à relever. Les maigres espoirs qu'il suscite pour l'avenir de notre agriculture doivent être éclairés par des réponses concrètes et des actions immédiates.

Monsieur le ministre, ne laissons pas notre agriculture sans perspectives.

Mme la présidente. Il faut conclure !

M. Lucien Stanzione. Malgré ces réserves, le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain votera ce budget, si des suites positives sont données à nos amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Bacci. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Jean Bacci. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que je vous parle de forêt. Je dépasserai même peut-être le cadre des strictes compétences du ministère de l'agriculture.

Cette année encore, je débute en regrettant l'architecture actuelle des missions budgétaires. Définitivement, je suis persuadé qu'il est nécessaire d'attribuer à la forêt, sous l'égide du ministère de l'agriculture, des crédits qui lui soient spécifiquement dédiés. La forêt n'est pas une variable d'ajustement de l'équilibre budgétaire. La question est multidimensionnelle : elle embrasse des problématiques économiques, environnementales, agricoles ou encore de sécurité civile.

Or les informations et les crédits sont dilués, ce qui ne contribue pas à récompenser tous ceux qui ont accompli ces derniers mois un travail considérable dans ce dossier.

Avec mes collègues Anne-Catherine Loisier, Pascal Martin et Olivier Rietmann, j'ai été à l'origine d'une loi, adoptée en juillet 2023, visant à lutter contre l'intensification et l'extension du risque incendie. L'enjeu était de reconsidérer l'ensemble des moyens nécessaires à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Notre objectif était double : limiter le risque qu'un feu devienne un incendie hors norme, en musclant les dispositifs de la défense de la forêt contre les incendies (DFCI), et donner un cadre légal aux politiques intégrant l'importance de la valeur du sauvé.

J'ai aujourd'hui quelques motifs de satisfaction.

Tout d'abord, l'ensemble des décrets d'application est publié ou en cours de publication. Votre ministère nous a consultés pour leur rédaction, monsieur le ministre, une démarche suffisamment rare pour être soulignée.

Ensuite, je me félicite du niveau des moyens alloués à la forêt, qu'ils soient budgétaires, matériels ou humains. Je regrette néanmoins qu'il n'y ait pas de différenciation territoriale quant aux besoins et aux moyens mis en œuvre. La forêt méditerranéenne, non productive, ne ressemble pas à la forêt des Landes, qui est encore différente de celle du Grand Est, mais elles jouent toutes un rôle dans le stockage du CO₂. Il y a encore des améliorations à apporter dans le pilotage de la gestion.

En outre, je constate que les demandes formulées par l'ONF et le CNPF ont été satisfaites. Le plan de restructuration de l'ONF prévoyant la suppression de 95 ETP est suspendu cette année encore. Quant au CNPF, il a obtenu le financement de 16 ETP en 2024 pour mettre en œuvre les nouvelles missions issues de la loi du 10 juillet 2023.

Enfin, je dois saluer l'effort budgétaire fourni par le Gouvernement en matière de sécurité civile. Les crédits du programme « Sécurité civile » de la mission « Sécurités » ont ainsi été majorés, sur sa proposition, de 215 millions d'euros en autorisations d'engagement (AE) et 145 millions d'euros en crédits de paiement (CP).

En outre, une somme de 39 millions d'euros est allouée en CP au financement de camions-citernes pour les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis), contre 7,4 millions d'euros dans le texte initial. C'est un geste fort qui est très apprécié par les acteurs de terrain en première ligne.

Je me réjouis aussi que le Gouvernement ait entendu les demandes convergentes des députés et des sénateurs. L'amendement, déposé par la députée Panonacle, majorant de 3 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement les crédits visant à renforcer le dispositif de DFCI a été retenu dans le texte sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité.

Monsieur le ministre, vous ne serez pas étonné que, après avoir accordé des bons points, j'attire votre attention sur les insuffisances de ce budget et formule quelques regrets.

Du côté des regrets, très clairement, il y a le fait que le ministère de l'économie et des finances ne prenne pas la mesure du concept de « valeur du sauvé », qui, pourtant, a fait l'objet de plusieurs travaux académiques récents.

Pour illustration, je rappelle que le texte initial de la première partie du PLF prévoyait en son article 12 de supprimer deux dispositions créées sur l'initiative du Sénat par la loi du 10 juillet 2023 : l'exonération de l'ancienne taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) pour les véhicules des Sdis ; l'exonération de malus CO₂ et de malus au poids pour l'ensemble des véhicules opérationnels des acteurs de la DFCI.

Je salue la lucidité de Matignon, qui a su écouter nos inquiétudes et a rétabli ces dispositions dans le texte sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité.

Ensuite, je note des insuffisances auxquelles il faut remédier dès ce budget.

Lors du vote de la loi du 10 juillet 2023, le Gouvernement s'est opposé à deux mesures fondamentales.

D'abord, il n'a pas voulu entendre parler de l'instauration d'un crédit d'impôt pour la réalisation des obligations légales de débroussaillage (OLD). Cette disposition avait été adoptée par le Sénat dans l'objectif d'encourager le débroussaillage et de renforcer la « défendabilité » de la forêt. Elle avait toutefois été retirée du texte de la commission mixte paritaire, sur l'initiative de son rapporteur pour l'Assemblée nationale. Mon collègue Rietmann l'a représentée par amendement au présent budget et j'appelle de mes vœux un avis favorable de la part du Gouvernement sur cette mesure incitative.

Ensuite, nous avons proposé d'inclure les employeurs publics dans le dispositif de réduction de cotisations patronales accordée en contrepartie de la mise à disposition de leurs employés sapeurs-pompiers volontaires au bénéfice des Sdis. Cette mesure a été supprimée lors de la commission mixte paritaire à la demande du Gouvernement. Notre collègue Pascal Martin l'a de nouveau proposée, sous forme d'amendement, dans le cadre de l'examen du PLFSS, et cet amendement a été voté.

Nous invitons le Gouvernement à garder dans les textes définitifs ces deux dispositions.

Enfin, et j'en terminerai par-là, il faut améliorer le soutien au financement des Sdis tout autant que les ressources allouées au déploiement de l'intelligence artificielle et des solutions géospatiales au bénéfice de la prévention et de la lutte contre les incendies, sachant qu'il s'agit d'investissements également utiles dans le cadre des enjeux de planification écologique.

De plus, l'augmentation du nombre des véhicules d'intervention est une condition de réussite de notre doctrine d'attaque des feux naissants, comme l'est notre engagement dans une politique industrielle aéronautique, sinon franco-française, du moins communautaire, qui nous assurerait une indépendance en matière de moyens de lutte aériens.

Nous ne devons pas penser à la protection de la forêt uniquement lorsqu'elle est en flammes. J'y insiste, un dispositif d'exonérations fiscales doit être vu comme un investissement de nature à éviter vingt à vingt-cinq fois plus de dépenses dans le cas où la forêt part en fumée.

Mme la présidente. La parole est à M. Guislain Cambier. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC.*)

M. Guislain Cambier. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, la mission abordée cet après-midi, « Agriculture, alimentation, forêt, affaires rurales », me tient particulièrement à cœur, moi qui suis issu d'un territoire rural, un territoire d'élevage et de bocage, que vous connaissez, monsieur le ministre : l'Avesnois. J'y rencontre chaque jour nos producteurs, qui œuvrent pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement.

La France, grande puissance agricole, a occupé le rang de deuxième exportateur mondial jusqu'en 1995, mais elle perd progressivement sa place et son leadership historique.

Néanmoins, malgré la conjoncture, nos agriculteurs continuent d'œuvrer pour notre souveraineté alimentaire, tout en faisant une réalité de la transition énergétique et de la sécurité sanitaire et en respectant nos engagements européens. Plus que jamais, ils ont besoin de soutien et de compréhension.

J'observe donc avec une bienveillance certaine ces 1,25 milliard d'euros supplémentaires que vous proposez de déployer pour soutenir l'agriculture de demain : 250 millions d'euros débloqués pour le renouvellement forestier, à l'heure où nos massifs sont confrontés à différents périls et sont dans une situation préoccupante, comme l'a souligné le rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, Franck Menonville ; 110 millions d'euros pour les haies, gardiennes naturelles de la biodiversité, remparts contre l'érosion des sols et les inondations, et ressources supplémentaires pour nos agriculteurs, avec les chaudières bois-énergie ; 250 millions d'euros consacrés à la recherche de solutions alternatives aux produits phytosanitaires.

Pour autant, ces engagements ne doivent pas faire oublier l'importance du soutien pratique à l'agriculture, qui doit continuer d'être au cœur de ce budget.

La montée en puissance du dispositif universel de couverture des risques, issu de la réforme de l'assurance récolte, va dans le bon sens, avec près de 275 millions d'euros débloqués dans le cadre du fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA).

Mais, car il y a un « mais », j'ai eu l'occasion d'exprimer mes vives inquiétudes concernant l'avenir de la filière bio : prix du lait, de la viande, des fruits et légumes, et j'en passe. Face au risque de déclassement des exploitations bio, il nous faut mener une grande réflexion sur la concurrence des labels, sur les signes de qualité et de l'origine, ainsi que sur l'éducation à l'alimentation.

M. Daniel Salmon. Très bien !

M. Guislain Cambier. Nous devons soutenir toutes nos agricultures, conventionnelles ou bio, mais aussi celle de demain, qui est réclamée par les consommateurs : le « consommer local ». À vous, monsieur le ministre, avec vos équipes, votre administration, d'encourager ce nouveau modèle. C'est une demande forte du terrain.

Il restera aussi à réfléchir sur la dérogation Ukraine et sur le rapport entre le faire-valoir direct et les statuts du fermage, ainsi que sur la valorisation de l'herbe.

Ce budget, c'est aussi celui du déploiement de la nouvelle PAC 2023-2027. Le cofinancement national des aides du second pilier est pérennisé – tant mieux !

La question se posait pour les indemnités compensatoires de handicaps naturels, les ICHN, dont le taux de cofinancement européen est passé de 75 % à 65 %, nécessitant une augmentation du financement de l'État. Dans la répartition État-région du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), nous serons vigilants, monsieur le ministre, pour que l'État reste engagé auprès de tous nos agriculteurs.

Enfin, les crédits du Casdar sont augmentés pour tenir compte de l'inflation, un choix bienvenu pour sanctuariser la recherche et l'innovation en matière agricole, notamment les ressources des instituts techniques agricoles.

C'est en nous appuyant sur l'innovation que nous consoliderons la compétitivité de notre agriculture et notre souveraineté alimentaire.

Comme l'a annoncé mon collègue Daniel Fargeot tout à l'heure, nous voterons les crédits de cette mission, mais ayez à l'esprit, monsieur le ministre, qu'il ne s'agit pas d'un chèque en blanc. Les attentes du monde agricole sont énormes et nous sommes à la croisée des chemins. Notre ruralité, nos agriculteurs ne demandent pas mieux que de refaire de la France une grande puissance agricole. (*Applaudissements sur les travées du groupe UC. – M. Vincent Louault applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Madame la présidente, madame la présidente de la commission des affaires économiques, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, je souhaite en tout premier lieu saluer les votes de la commission des affaires économiques et de la commission des finances, qui ont émis un avis favorable à l'adoption des crédits de cette mission.

J'ai bien compris qu'il ne s'agissait pas d'un blanc-seing et, ne versant pas par nature dans l'autosatisfaction, j'ai bien entendu tous vos messages.

Nous menons, je le crois, une politique volontariste, avec un effort budgétaire inédit, historique. Après le vote de ces crédits, il nous faudra évidemment les traduire en actes. Cependant, tout ne se réglera pas avec de l'argent. Le budget n'est que l'un des aspects d'une politique publique.

Avant de présenter la mission, monsieur Pla, sachez que je me souhaite d'être plus souvent encore sous la tutelle de Bercy, si cela doit se traduire à chaque fois par une augmentation du budget de 1,3 milliard d'euros, sans parler du projet de loi de finances de fin de gestion qui nous a permis d'ajouter pour 2023 près de 850 millions d'euros supplémentaires par rapport au budget initial. Si vous considérez que c'est une tutelle, après tout, n'en prenons pas ombrage !

Je ne répondrai pas en détail à toutes les interrogations qui se sont exprimées, car la discussion des amendements me permettra d'apporter un certain nombre de précisions.

Si je devais, en un mot, évoquer l'ambition de ce projet de budget, je dirais qu'il s'agit de donner à nos agriculteurs et à nos agricultrices, de manière massive et rapide, les moyens de mener les transitions nécessaires, car le temps presse. Je dis « nécessaires », parce que c'est une condition *sine qua non*, non seulement de notre souveraineté, mais aussi de notre sécurité alimentaire. Je sais que c'est un sujet qui vous est cher.

Sécurité alimentaire, souveraineté et transition sont complémentaires et ne peuvent pas s'opposer.

Face aux bouleversements que nous connaissons, le *statu quo* reviendrait à terme au délitement de notre capacité de production et, partant, de notre capacité à être maîtres de notre destin au moment où l'alimentation, et donc l'agriculture, sont redevenues des sujets politiques, pour ne pas dire géopolitiques.

C'est un effort d'accompagnement sans précédent que nous faisons, avec 1,3 milliard d'euros supplémentaires en autorisations d'engagement pour déployer la démarche de planification écologique. Certes, il ne s'agit pas de crédits de paiement, mais c'est la règle budgétaire : nous ouvrons d'abord des AE, puis les CP suivent lorsque les choses se déploient – c'est cela le sérieux budgétaire.

Nous abordons bel et bien un tournant avec ce budget, puisque ce sont près de 4 milliards d'euros sur trois ans que nous allons consacrer à la planification écologique. L'idée est bien de travailler sur une période triennale.

Très concrètement, ces crédits vont permettre de financer, entre autres mesures, la poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour les protéines végétales, afin de rendre notre agriculture moins dépendante en matière de protéines et d'engrais minéraux – il s'agit donc d'une stratégie à la fois de souveraineté et de décarbonation.

Ils permettront également de financer la replantation de haies ; on y consacra 110 millions d'euros dans le cadre du pacte Haies, qui montrera – beaucoup d'entre vous l'ont mentionné – le rôle central de nos agriculteurs dans la préservation du réseau des haies et, plus largement, de nos paysages et de la biodiversité. Qu'il s'agisse de stockage du carbone ou de lutte contre l'érosion des sols et les inondations, les haies ont beaucoup de vertus. D'ailleurs, si l'on veut défendre les haies, il faut aussi défendre l'élevage : elles en sont le produit, elles sont presque toujours le fruit du travail des hommes et des femmes qui, sur nos territoires, pratiquent l'élevage.

On pourra aussi financer un fonds en faveur de la souveraineté alimentaire et des transitions, qui permettra de favoriser la conception de systèmes renouvelés à l'échelle des filières. M. Cabanel a évoqué la nécessité de repenser globalement les systèmes : 200 millions y seront justement consacrés, afin de mener ce travail avec toutes les collectivités territoriales, notamment les régions et les départements, et avec tous les acteurs économiques.

Monsieur le sénateur, votre région est particulièrement affectée par le dérèglement climatique ; vous comprenez donc bien la nécessité de repenser nos systèmes, en matière hydraulique au premier chef, mais aussi sur toute la chaîne de production, afin de n'avoir pas pour seule perspective des événements climatiques qui, trois années sur quatre, sinon quatre années sur cinq, viennent dégrader la compétitivité de nos productions et, partant, notre souveraineté alimentaire.

Ces crédits permettront ensuite de financer la stratégie de réduction des produits phytosanitaires, à hauteur de 250 millions d'euros. Pour la première fois, il me semble que l'on pose par cette stratégie un cadre méthodique différent, grâce auquel on pourra identifier les impasses techniques et investir dans la recherche et l'innovation pour développer des alternatives.

Vous le dites tous : pas d'interdiction sans solution ! L'interdiction n'est jamais la solution ; il faut chercher des alternatives. Dans bien des cas, c'est parce qu'on ne l'a pas fait qu'on se retrouve dans une impasse. Il faut aussi chercher des alternatives pour que les décisions, notamment européennes, ne nous soient pas imposées.

M. Duplomb évoquait le cas de la lentille – en particulier la lentille du Puy, j'imagine. À cet égard, il est exact que des menaces planent sur un certain nombre de produits, car cela fait déjà plusieurs années que nous bénéficions d'un régime de dérogation et plusieurs annonces de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) laissent craindre des menaces pour cette filière. Quoi qu'il en soit, on aurait gagné à chercher des solutions alternatives : que l'on en trouve ou pas en fin de compte, qu'elles existent ou pas – tel est souvent le cas, vous avez raison de le souligner –, la recherche de solutions ne peut pas être une forme de pensée magique, et elles doivent être pratiques, économiquement viables et massifiables. Je pense que nous serons tous d'accord sur ce point ; il convient donc que nous avancions résolument dans cette voie. Tel est bien l'objet de ces crédits.

Enfin, ces crédits permettront de soutenir le renouvellement forestier, ainsi que le développement du bois de construction, pour 450 millions d'euros au total. Cela est important pour la décarbonation de notre économie, en particulier dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans d'autres domaines. Beaucoup de travaux ont été menés et je sais que c'est un sujet auquel votre assemblée est sensible : l'examen des amendements nous donnera l'occasion d'y revenir.

La trajectoire dans laquelle nous nous engageons doit permettre à notre agriculture d'être plus résiliente, plus compétitive, mais il ne faut pas oublier pour autant les enjeux immédiats de compétitivité.

À ce propos, je veux dire un mot de la décision du Gouvernement d'annuler la hausse, de 37 millions d'euros, de la redevance pour pollutions diffuses et de réduire la hausse des taxes sur l'irrigation, mesures initialement prévues dans ce PLF. Il faudra que nous trouvions ensemble une trajectoire. En effet, vous avez été plusieurs à le dire, s'il y a des dépenses supplémentaires, il faut aussi trouver les recettes correspondantes.

La Première ministre a fait ce choix, mais il nous faudra définir une trajectoire qui stabilise les choses, trouver les recettes qui permettront de réaliser certains ouvrages. J'ai bien noté la demande de plusieurs d'entre vous, notamment M. Duplomb, d'avoir plus de visibilité quant à l'utilisation de la RPD. Je n'ai pas forcément les mêmes chiffres que vous, monsieur le rapporteur pour avis, mais je vous invite à y travailler avec nous, en conscience et en transparence, pour voir à quoi peuvent servir ces sommes normalement destinées à la transition écologique en matière de produits phytosanitaires et d'usage de l'eau.

La volonté du Gouvernement, partagée par les acteurs agricoles, même s'ils ne l'expriment pas de la même manière, est la suivante : rechercher à chaque fois le point d'équilibre pour s'assurer que les transitions que nous entendons mener sont soutenables sur le terrain. Nous avons

besoin de construire sur ce sujet comme sur d'autres une trajectoire en ce sens. C'est la méthode que nous avons employée pour la fiscalité du gazole non routier ; nous y resterons attachés dans ce domaine aussi.

On engage donc des transitions, mais il faut toujours qu'elles soient pensées en lien avec l'impératif de souveraineté alimentaire. C'est bien le fil rouge du projet de budget qui vous est présenté, qui est porté à 7 milliards d'euros, soit une augmentation de près de 17 % par rapport à 2023.

Ce budget est aussi un levier important pour soutenir nos filières. Sans entrer dans le détail, je voudrais citer plusieurs aspects de ce soutien.

Je pense tout d'abord au déploiement de la réforme de l'assurance récolte, dont il a été beaucoup question au Sénat. L'accroissement significatif du nombre d'assurés, y compris en prairie, atteste de cette dynamique, en dépit des craintes exprimées quelquefois en la matière. Cet outil assurantiel est un élément de la résilience que nous recherchons. Nous sommes largement au-dessus de la trajectoire que nous avons fixée, puisque les agriculteurs se sont massivement engagés dans cette voie.

Je pense aussi au soutien à l'agriculture biologique : 5 millions d'euros supplémentaires permettront de porter à 18 millions d'euros le fonds Avenir Bio et 5 autres millions permettront de financer des actions de communication, pour relancer la consommation. Nous avons besoin de soutenir cette filière dans sa crise actuelle – c'est le sens des moyens supplémentaires qui lui ont été alloués cette année, à hauteur de 100 millions d'euros environ –, mais nous avons surtout besoin, je le redis, de relancer la consommation.

Il me semble que nous pourrions tous œuvrer utilement, comme je l'ai indiqué ce matin encore auprès des grands distributeurs, pour faire en sorte de voir réapparaître les produits bio dans les étals d'où ils ont disparu, car la visibilité est un moyen crucial pour faire redémarrer la consommation. Chacun doit en prendre sa part ; il est facile de le faire quand tout va bien, mais c'est plus utile quand la situation de certaines filières est plus fragile. C'est aussi la responsabilité de la grande distribution que de le faire.

Ces éléments viennent compléter le plan que j'avais annoncé pour la consommation de produits bio en mai dernier. J'avais alors déclaré que l'État devait s'imposer à lui-même les efforts qu'il demandait aux collectivités locales. C'est bien ce qu'il va faire, au travers de sa commande publique, à hauteur de 120 millions d'euros environ, pour que les lieux de restauration qui dépendent de l'État respectent les exigences inscrites dans la loi Égalim.

J'en viens au troisième domaine dans lequel s'exerce notre soutien : le renouvellement forestier et, plus largement, notre politique forestière.

Si j'étais taquin, je dirais que j'entends souvent s'exprimer des critiques quant aux moyens que nous y consacrons, notamment au travers de l'ONF, mais ce n'est pas ce gouvernement-ci qui a supprimé le Fonds forestier national, en 1999 ; ce n'est pas lui, ce sont tous ses prédécesseurs, qui ont réduit les moyens de l'ONF. Pour notre part, nous inversons la trajectoire ; je dirai même, puisque le « y-a-qu'à-faut-qu'on-isme » rayonne sur ces sujets, que nous l'avons même déjà inversée !

Il nous faut désormais trouver une trajectoire qui permette aux agents de l'ONF d'exercer leurs missions actuelles d'intérêt général, notamment de défense de la forêt contre les incendies, pour laquelle nous débloquons 3 millions d'euros supplémentaires, mais aussi les missions nouvelles

qui leur seront confiées dans les années à venir, notamment l'adaptation au changement climatique, pour laquelle nous augmentons ces crédits de 8 millions d'euros.

Ces observations justifient aussi l'augmentation des effectifs du Centre national de la propriété forestière, établissement de l'État chargé des forêts privées. Il fallait en effet, par cohérence, faire correspondre ses moyens humains aux nouvelles missions que vous avez décidé de lui confier dans le cadre de la loi, d'origine sénatoriale, visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Je terminerai en évoquant les moyens dont nous nous dotons pour préparer l'avenir ; certes, cela dépasse légèrement le périmètre des crédits de cette mission, mais il faut les mentionner pour donner à ces crédits toute leur cohérence.

Évidemment, le présent projet de budget conforte ce qui est déjà fait par l'enseignement agricole. Je pense en l'occurrence aux actions d'orientation et de découverte de métiers, ou encore au plan qui nous a amenés à rénover 72 % des diplômés afin, notamment, d'y intégrer mieux les questions relatives à l'agroécologie, pour ne citer que ces quelques réalisations.

Mais l'accélération des transitions qui s'imposent à l'agriculture, en particulier la transition climatique, nécessite des compétences nouvelles pour les futurs professionnels ; il faut aussi des apprenants supplémentaires pour assurer le renouvellement des générations.

Telle est bien l'ambition centrale du pacte et du projet de loi d'orientation en faveur du renouvellement des générations en agriculture, qui seront présentés avant la fin de l'année et soumis au débat parlementaire au premier semestre de 2024. Ainsi, l'on pourra répondre précisément aux questions que vous vous posez sur ces éléments.

Monsieur le sénateur Pla, vous déclariez que la dernière grande loi agricole était celle qu'avait portée Stéphane Le Foll. J'ai un grand respect pour le travail qu'a accompli ce ministre de l'agriculture, notamment sur les questions d'agroécologie, mais reconnaissons que, si nous sommes obligés d'élaborer un nouveau texte aujourd'hui, c'est manifestement parce que celle-là n'a pas porté les fruits que vous escomptiez ! (*Marques de dénégation sur les travées du groupe SER.*)

Je m'engage dans ce débat avec ambition et détermination, mais aussi avec modestie. Je nous appelle à en faire montre collectivement ; on verra bien si ce dont nous débattons, si ce que vous allez adopter est utile, mais reconnaissons d'emblée que le chemin de la souveraineté est assez difficile, mais mérite que l'on s'y engage.

Certains éléments du pacte commencent déjà à trouver une traduction dans ce PLF ; c'est bien l'un des objectifs de ce débat budgétaire.

Je pense notamment au renforcement du service de remplacement, du fonds de garantie que nous allons mettre en place pour lever 2 milliards d'euros de prêts pour les projets d'installation ou de transformation des exploitations, ou encore du relèvement du plafond du Casdar.

À ce propos, je répondrai à M. Salmon que ce compte spécial offre aussi des moyens à certaines des structures qu'il a évoquées : 20 millions d'euros supplémentaires, ce n'est tout de même pas une mince affaire, me semble-t-il ! Le fonds Entrepreneurs du vivant peut aussi jouer un rôle. M. Redon-Sarrazy m'a interrogé sur son déploiement. Je lui répondrai

que ce sont bien 70 millions d'euros qui lui sont consacrés, et non pas 60 millions ; la somme retenue correspond aux besoins estimés par la Banque des territoires. L'objectif est évidemment d'aller jusqu'au plafond. Les régions pourront en outre se saisir de ce dispositif, qui se déploiera au début de l'année 2024. Je comprends vos inquiétudes, mais il me semble que nous saurons les apaiser.

M. Christian Redon-Sarrazy. Nous serons vigilants !

M. Marc Fesneau, ministre. Je pense aussi à la découverte des métiers, à l'orientation, aux contrats locaux autour des établissements, à la création de nouvelles formations qualifiantes, au processus massif que nous engageons de formation continue des enseignants et de tous ceux qui accompagnent l'agriculture au quotidien : il faudra former 50 000 personnes dans le cadre de la transition climatique, de la transition écologique et de la transition des pratiques.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que nous voulons faire au travers de ce budget. Celui-ci n'est qu'une étape, car le budget n'est pas tout, comme je le disais en introduction de mon propos ; il nous permet de nous engager dans le chemin des transitions, mais celles-ci s'incarnent aussi dans des politiques publiques auxquelles nous devons tous travailler.

Monsieur le rapporteur spécial, vous disiez que je fais face à un moment difficile. C'est sans doute vrai, dans la mesure où notre agriculture elle-même traverse un tel moment, celui d'une grande transition, que nous engageons sous la grande contrainte du dérèglement climatique. Voilà ce que nous essayons de faire au travers de nos politiques publiques comme dans le budget.

S'y ajoute un travail que vous avez été nombreux à évoquer : si nous voulons redonner du sens au travail des agriculteurs, nous devons simplifier massivement les normes, mais aussi faire preuve de cohérence dans les accords internationaux. Je signale à ce sujet que nous n'avons jamais soutenu l'accord UE-Mercosur ; c'est bien pourquoi il n'est pas plus avancé aujourd'hui qu'il y a quelques années. Nous ne sommes pas seuls en Europe sur ces questions ! Nous avons en outre fait obstacle à l'accord avec l'Australie.

M. Yannick Jadot. Et la Nouvelle-Zélande ?

M. Marc Fesneau, ministre. Vous n'ignorez pas, monsieur Jadot, que ce pays respecte les accords de Paris.

M. Yannick Jadot. Et l'agneau ?

M. Marc Fesneau, ministre. Il n'est donc pas inintéressant de nous inscrire dans cette trajectoire. On pourrait certes décider que l'on n'échange rien avec personne, mais il faudrait en parler aux producteurs français de céréales, de lait ou de vin : je suis sûr que M. Pla aurait bien des choses à leur dire ! (*Exclamations sur les travées des groupes SER, GEST et CRCE-K.*)

M. Fabien Gay. Et le Ceta ?

Mme la présidente. Il faudrait conclure, monsieur le ministre !

M. Marc Fesneau, ministre. Voilà le budget auquel nous essayons d'aboutir : un budget de transitions. Mais il ne faudrait pas pour autant négliger le travail sur la surabondance de normes et de réglementations, qui grève durablement la compétitivité de notre agriculture. (*Applaudissements sur les travées des groupes RDPI et INDEP.*)

AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORÊT ET AFFAIRES RURALES

Mme la présidente. Nous allons procéder à l'examen des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », figurant à l'état B.

Je vous rappelle que, pour cette mission, la conférence des présidents a fixé la durée maximale de la discussion à cinq heures.

En conséquence, nous devons terminer l'examen de cette mission aux alentours de minuit et demi. Compte tenu du nombre d'amendements à examiner sur cette mission – plus

de 100 –, je vous invite donc à faire preuve de concision, d'autant que nous devons ensuite reprendre l'examen des crédits de la mission « Outre-mer », que nous avons dû interrompre hier.

ÉTAT B

<i>(En euros)</i>		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	5 346 690 681	4 755 703 914
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 171 327 486	2 730 554 589
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	1 035 116 696	904 703 711
<i>Dont titre 2</i>	<i>390 422 289</i>	<i>390 422 289</i>
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	711 246 499	691 445 614
<i>Dont titre 2</i>	<i>606 155 944</i>	<i>606 155 944</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	423 000 000	423 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	1 000 000	1 000 000
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles	5 000 000	5 000 000

Mme la présidente. L'amendement n° II-1450, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture		15 041 696		15 041 696
<i>dont titre 2</i>		<i>13 718 174</i>		<i>13 718 174</i>
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL		-15 041 696		-15 041 696
SOLDE		-15 041 696		-15 041 696

La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Il me faut commencer cette présentation par des excuses, pour le dépôt hors délai de cet amendement. Pour avoir été ministre des relations avec le Parlement, je sais combien cela peut être désagréable. *(Exclamations ironiques sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Olivier Rietmann. C'est assez fréquent...

M. Laurent Somon. Nous avons l'habitude!

M. Jean-François Husson. Eh oui!

M. Marc Fesneau, ministre. Cet amendement, que je porte avec mes collègues de Bercy,...

M. Jean-François Husson. Bercy beaucoup! *(Sourires.)*

M. Marc Fesneau, ministre. ... – ne vous inquiétez pas ! – vise à transcrire dans les crédits de la mission certaines mesures de simplification.

Je vous rappelle qu'afin de simplifier les circuits administratifs du second pilier de la PAC, l'État et les régions sont convenus que ces dernières seraient les autorités de gestion des mesures non surfaciques.

L'amendement tend donc à transférer de manière pérenne aux régions la masse salariale correspondant aux 196 emplois du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire transférables dès 2024, c'est-à-dire les emplois contractuels, les emplois devenus vacants et les fractions d'emploi ne pouvant donner lieu à un transfert d'agent.

Par ailleurs, 189 agents titulaires du ministère resteront mis à disposition des collectivités jusqu'à ce qu'ils exercent leur droit d'option, portant l'assiette finale du transfert de compétences à 385 ETP, conformément à l'accord conclu avec les régions le 10 novembre 2021.

Est également prévue dans cet amendement une compensation des vacances, à hauteur de 3,3 millions d'euros, et de la délégation des missions de contrôle, à hauteur de 922 000 euros, ainsi que la compensation, non pérenne, au titre de 2023, des emplois devenus vacants.

L'amendement tend enfin à prévoir la compensation financière des dépenses de fonctionnement associées aux emplois transférés, ce que l'on appelle communément les « coûts du sac à dos », à hauteur de 1,404 million d'euros.

Il s'agit d'un amendement « miroir » de celui qui avait pour objet d'augmenter les ressources des régions et du département de La Réunion au titre de ce transfert de compétences.

Mme la présidente. On dira que c'est la faute de Bercy, monsieur le ministre ! (*Sourires.*)

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. M. le ministre a devancé, par ses excuses, les remarques que je m'apprêtais à lui faire sur le caractère tardif du dépôt de cet amendement...

Quoi qu'il en soit, comme il a été déposé postérieurement à notre dernière réunion, la commission n'a pas pu l'examiner ni adopter d'avis. Nous nous en remettons donc à la sagesse de notre assemblée ; à titre personnel, je le voterai.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1450.

(*L'amendement est adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1435, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	5 000 000		5 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	1 000 000		1 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>	5 967 286		5 967 286	
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges		1 000 000		1 000 000
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles		5 000 000		5 000 000
TOTAL	11 967 286	6 000 000	11 967 286	6 000 000
SOLDE	5 967 286		5 967 286	

La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Cet amendement vise à lever le gage pour un certain nombre de mesures adoptées à l'Assemblée nationale : l'ouverture de crédits pour la recherche sur la maladie du châtaignier, à l'instar de ce que l'on fait déjà pour la noix, la cerise ou la lavande, et pour renforcer les moyens du CNPF, qui avaient été gagés sur le programme 215, dont nous proposons ici de rétablir les crédits.

L'amendement vise aussi à faire figurer au sein du programme 149 les crédits destinés au fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles, et au sein du programme 206 les crédits, d'un montant de 1 million d'euros, ouverts en soutien aux associations de protection animale et aux refuges.

Mme la présidente. L'amendement n° II-258 rectifié, présenté par Mmes Cazebonne et Duranton et MM. Mohamed Soilihi, Bitz, Fouassin, Buis et Patient, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		2 000 000		2 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	2 000 000		2 000 000	
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Bernard Buis.

M. Bernard Buis. Par cet amendement, ma collègue Samantha Cazebonne propose de tripler le budget alloué aux associations de protection animale et aux refuges, qui font un travail formidable.

L'aide et la protection que ces associations, dont certaines sont reconnues d'utilité publique, apportent aux animaux ne sont plus à démontrer.

Ces associations vivent principalement de dons et de legs, ce qui ne leur permet pas de financer leurs nombreuses actions : accueil d'animaux, placements, stérilisation, vaccination, etc.

De plus, les signalements de maltraitance et le nombre croissant d'abandons chaque année satureront toujours plus les refuges. Ces structures manquent de places et de moyens pour accueillir tous les animaux.

Certains territoires, comme La Réunion, souffrent particulièrement de cette situation au vu de la prolifération non maîtrisée de chiens et de chats errants non stérilisés.

Face à l'augmentation des cas de maltraitance sur les animaux et aux nombreux abandons, le budget de 1 million d'euros alloué aujourd'hui par l'État à ces associations apparaît bien insuffisant.

Les Français sont attachés à leurs animaux et à la question du bien-être animal. La lutte contre la maltraitance animale doit donc être une des priorités du Gouvernement.

Nous invitons évidemment le Gouvernement à lever le gage.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Sur l'amendement n° II-1435, pour les raisons que j'ai exposées au sujet de l'amendement précédent, la commission s'en remet à la sagesse de notre assemblée.

L'amendement n° II-258 rectifié vise à abonder de 2 millions d'euros le programme 382 « Soutien aux associations de protection animale et aux refuges » ; cette somme serait prélevée sur le programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Bien qu'elle soit consciente de la situation décrite et des moyens que requiert la protection de la condition animale, la commission des finances a émis un avis défavorable sur cet amendement, qui tend tout de même à tripler les crédits du programme 382. Peut-être une augmentation plus raisonnable aurait-elle été susceptible d'aboutir.

Par ailleurs, nous devons agir sur plusieurs leviers en faveur du bien-être animal.

Je rappelle que la version du PLF considérée comme adoptée par l'Assemblée nationale après le recours au 49.3 prévoit la création d'un nouveau programme au sein de la mission « Relations avec les collectivités territoriales », intitulé « Soutien à la stérilisation des félins » et doté de 3 millions d'euros afin d'aider les collectivités à prendre en charge la stérilisation des chats errants et des chats domestiques, pour éviter que les chats à recueillir ne soient trop nombreux.

Nous devons également mieux responsabiliser les propriétaires : la loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à conforter le lien entre les animaux et les hommes devrait y contribuer, car elle a rendu obligatoire un certificat d'engagement et de connaissance dont nous convenons qu'il ne s'agit que d'une première étape vers un contrôle *a priori* de la capacité à avoir un animal domestique.

Mais ces éléments ne nous dispenseront pas d'un soutien au tissu associatif dont on perçoit bien qu'il est plus nécessaire que jamais, dans tous les domaines d'ailleurs.

L'avis sur cet amendement est donc, je le redis, défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° II-258 rectifié ?

M. Marc Fesneau, ministre. Il est identique à celui de la commission. Je veux rappeler que le Gouvernement est très engagé sur ce sujet. Outre la loi évoquée par M. le rapporteur spécial, qui vise à lutter contre l'abandon, je mentionnerai ce programme 382, doté de 1 million d'euros. Par ailleurs, 30 millions d'euros ont été consacrés, au sein du plan de relance, à la rénovation des refuges. Un observatoire en cours d'installation nous permettra de déterminer si des moyens supplémentaires doivent être réorientés. Pour l'instant, nous considérons que les sommes sont suffisantes, ce qui justifie l'avis défavorable du Gouvernement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour explication de vote.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Je me permets d'intervenir, car M. Buis a fait référence à mon territoire de La Réunion dans sa défense de l'amendement n° II-258 rectifié. Je me dois d'expliquer combien il est important que nous disposions de fonds pour lutter contre la prolifération de ces animaux.

Vous connaissez la situation de La Réunion, la vie chère qui y sévit : quand on n'a pas les moyens de nourrir sa famille, c'est encore plus difficile de nourrir ses animaux ! Ceux d'entre eux qui sont abandonnés, notamment les chats, montent dans les montagnes et s'y installent, ce qui fait peser une grave menace sur nos espèces endémiques, en particulier les oiseaux forestiers, qui sont en voie d'extinction parce que les chats haretts attaquent leurs nids, leurs œufs, leurs couvées. Les moyens de l'ONF et du Parc national de La Réunion sont insuffisants pour lutter contre cette prolifération.

Alors, quand on se montre défavorable à un tel amendement, pardonnez-moi, mais cela a des conséquences : nous n'aurons plus de pétrels de Barau, de pétrels noirs de Bourbon ni de tuit-tuits dans nos forêts. L'outre-mer, je le rappelle, c'est 80 % de notre biodiversité. Et l'on est défavorable à un tel amendement !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1435.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. En conséquence, l'amendement n° II-258 rectifié n'a plus d'objet.

Je suis saisie de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1255 rectifié, présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailas, MM. Gay, Bocquet, Savodelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien exceptionnel à la restauration collective face à la hausse des prix des produits alimentaires

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		200 000 000		200 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Soutien exceptionnel à la restauration collective face à la hausse des prix des produits alimentaires	400 000 000		400 000 000	
TOTAL	400 000 000	400 000 000	400 000 000	400 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Comme vous l'avez récemment rappelé, monsieur le ministre, il est urgent d'atteindre l'objectif d'au moins 50 % de produits durables et de qualité et 20 % de produits bio dans les assiettes dans la restauration collective.

Pour ce faire, dans une période de crise multidimensionnelle, il revient avant tout à l'État de se mobiliser pour soutenir tous les acteurs, afin que cette politique que l'on dit prioritaire devienne une réalité pour tous et non pas seulement pour les restaurants collectifs relevant de l'État. Tel est bien l'objet de cet amendement.

Nous vous prenons au mot, monsieur le ministre: face à des difficultés de marché qui persistent, il faut apporter une réponse plus importante, d'autant qu'une grande partie des 120 millions d'euros annoncés pour soutenir la restauration collective de l'État ne visent en réalité qu'à honorer des engagements déjà pris.

À l'heure actuelle, selon les chiffres de votre ministère, les produits bio ne représentent que 6 % à 7 % des achats en restauration collective publique. Or, pour renforcer la commande de ces produits, il a été démontré qu'il conviendrait d'apporter un soutien, à hauteur de 20 centimes par repas, aux gestionnaires de restaurant collectif, que cette gestion soit directe ou concédée.

En se basant sur cette estimation et sur la quantité de repas servis par an dans la restauration collective publique – 2,83 milliards –, on arrive à un montant de 566 millions d'euros, duquel nous avons déduit les

120 millions d'euros déjà alloués à la restauration collective d'État au mois de mai dernier. Pour arrondir, c'est une ligne de 400 millions d'euros que, par cet amendement, nous proposons d'ouvrir afin que chacun puisse manger convenablement.

Mme la présidente. L'amendement n° II-674 rectifié, présenté par MM. Montaugé, Tissot, Lurel, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalás, MM. Bouad, Cardon, Méryllou, Michau, Redon-Sarrazý et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien exceptionnel à la restauration collective face à la hausse des prix des produits alimentaires

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		200 000 000		200 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		33 000 000		33 000 000
Allégements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Soutien exceptionnel à la restauration collective face à la hausse des prix des produits alimentaires	233 000 000		233 000 000	
TOTAL	233 000 000	233 000 000	233 000 000	233 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Cet amendement, dont l'objet est similaire à celui de l'amendement précédent, vise à créer une ligne spéciale d'aide d'urgence à l'ensemble des restaurants collectifs publics et privés pour leur permettre de progresser en matière d'offre de produits biologiques en dépit de la hausse des prix de l'alimentation.

En se basant sur un besoin de 20 centimes par repas, la filière a estimé le montant global nécessaire à 566 millions d'euros, duquel il convient de retrancher les 120 millions d'euros déjà accordés par l'État à la restauration collective en mai dernier.

Le montant global nécessaire pour financer cette aide est donc estimé à 446 millions d'euros. Nous proposons d'étaler cet effort sur deux ans afin de ne pas trop grever les ressources correspondantes: c'est pourquoi nous demandons qu'y soient consacrés 233 millions d'euros en 2024.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingner, rapporteur spécial. Nous comprenons bien les motivations des auteurs de ces deux amendements, qui nous semblent plutôt être des amendements d'appel, mais nous ne pouvons leur être favorables.

En effet, les sommes demandées – 400 millions d'euros pour le premier, 233 millions pour le second, ce n'est quand même pas une paille! – ne sauraient être prélevées sur les autres programmes de la mission. En outre, sur le fond, le calcul de la prise en charge requise apparaît déraisonnable et ne saurait être sérieusement envisagé.

L'avis de la commission est donc défavorable sur ces deux amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Il est également défavorable, au vu du caractère déraisonnable des enveloppes demandées.

Je veux néanmoins rappeler brièvement ce que nous avons fait, puisqu'il s'agit d'un levier important. Le programme Mieux manger pour tous sera doté de 70 millions d'euros en 2024. La politique de tarification sociale des repas mise en œuvre par le ministère des solidarités a permis à 100 000 enfants de bénéficier de repas à un euro.

En outre, comme je l'annonçais à la tribune, l'État a décidé d'être exemplaire dans sa commande publique : 120 millions d'euros de surcoûts sont donc prévus pour atteindre les objectifs de la loi Égalim : 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits bio.

Enfin, une enveloppe de 50 millions d'euros ouverte en 2020 et 2021 a permis d'accélérer l'application de la loi Égalim. Certaines collectivités s'y sont engagées. J'ai été maire et président d'intercommunalité. Je sais donc qu'il appartient aux collectivités de se saisir de cet outil, dans les conditions prévues par la loi.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-1255 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-674 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-666, présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		50 000 000		50 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Lucien Stanzione.

M. Lucien Stanzione. Cet amendement vise à apporter un soutien financier aux acteurs de la restauration collective pour atteindre les objectifs de produits durables et de qualité inscrits dans les lois Égalim et Climat et résilience, qui ne sont pas respectés aujourd'hui.

Trois ans après le lancement de la mesure visant, dans le plan de relance, à soutenir les cantines scolaires, le bilan apparaît bien mitigé : en 2023, seulement 1 700 communes, soit 15 % des communes ciblées, y ont fait appel.

Les raisons de la non-atteinte de ces objectifs sont multiples, mais le coût des investissements nécessaires pour cuisiner des produits frais et réduire le gaspillage est un élément essentiel.

Nous proposons donc, au travers de cet amendement, d'apporter un soutien spécifique supplémentaire aux acteurs de la restauration collective, à hauteur de 50 millions d'euros. Je tiens à rappeler qu'un amendement

similaire avait été adopté à l'Assemblée nationale, preuve de la volonté partagée des deux chambres d'avancer sur ce sujet. Malheureusement, le 49.3 a eu raison de cette mesure. Nous vous proposons ici de revenir sur ce choix regrettable du Gouvernement.

Mme la présidente. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-1254 est présenté par Mmes Corbière Namintzo et Varailas, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1349 rectifié est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	50 000 000		50 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Fabien Gay, pour présenter l'amendement n° II-1254.

M. Fabien Gay. Dans le même esprit que Franck Montaugé, je voudrais dire que la mesure du plan de relance qu'il a évoquée avait du bon. Évidemment, ce soutien demande qu'on y mette des moyens. On ne peut faire que des petits pas. Mais, au moment où il faudrait impulser le mouvement, on préfère le casser. Et on en pâtira, car les produits frais, locaux et de saison, c'est bien l'alimentation qu'il nous faut, en particulier pour les plus jeunes. Souvent, dans les familles populaires, le repas en restauration collective est le seul repas équilibré.

Nous proposons donc de maintenir cette aide de 50 millions d'euros, car ce n'est pas le moment de casser l'élan de nos collectivités.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Salmon, pour présenter l'amendement n° II-1349 rectifié.

M. Daniel Salmon. J'ajouterai simplement aux arguments de mes collègues que les collectivités territoriales ont besoin d'investir en la matière. Souvent, ces dernières années, on a cassé l'outil qu'est la cuisine de restauration collective. On a vraiment besoin de réinvestir dans du matériel, de stockage notamment, parce que faire du bio, c'est souvent refaire de la cuisine ! Une fois ce mouvement engagé, avec quelques enseignements et un changement de pratiques, on arrive à fournir des repas bio pour un coût inférieur !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Nous comprenons bien les motivations des auteurs de ces amendements, mais il n'est pas envisageable de prélever 50 millions d'euros sur les autres programmes de la mission. Nous partageons l'idéal, mais nous sommes contraints par le réel : au vu de l'état de nos finances publiques, qui ne cesse de se dégrader, en particulier depuis 2017, nous n'avons pas ces 50 millions !

L'avis de la commission sur ces trois amendements est donc défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis que la commission.

J'ajoute simplement à l'attention de M. Salmon que les cantines ont accès à des aides à l'investissement dans les cantines : vous le savez aussi bien que moi. Ces aides sont prévues par le plan de relance et au travers de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Nous avons sans doute besoin de nous organiser davantage. Nous continuerons à travailler sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) qui constituent des outils utiles et puissants pour mieux structurer les filières – car c'est aussi l'enjeu, au-delà de la seule question de l'investissement qui fait déjà l'objet de différents outils déployés par l'État.

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Il ne s'agit pas simplement de répéter une opération ou de redéposer un amendement comme les années précédentes. L'agriculture bio subit une crise à la fois de l'offre et de la demande. Faisons preuve de volonté politique pour agir sur la demande, en application, notamment, de la loi Égalim : nous redonnerions ainsi une véritable bouffée d'oxygène à l'agriculture biologique et aux contrats de territoire.

Par ailleurs, il serait utile que le Sénat montre l'exemple sur la commande publique et l'offre de restauration biologique.

Mme la présidente. La parole est à M. Fabien Gay, pour explication de vote.

M. Fabien Gay. J'entends votre réponse, monsieur le ministre. Néanmoins, en la matière, le ciblage a sans doute été défaillant durant les deux premières années d'application : un renforcement de l'accompagnement serait bienvenu.

Je le redis : vous avez donné un élan. Nous avons invité les collectivités à réinvestir ; désormais, nous devons les accompagner dans la durée. Deux ans, ce n'est pas suffisant.

Quelque 15 % des collectivités ont fait appel à cette aide : beaucoup restent à convaincre. Pourtant, les communes qui ont mis en œuvre cette action avec succès pourraient servir de modèle à celles qui ne l'ont pas encore fait. C'est donc maintenant que nous devons apporter notre soutien.

Monsieur le rapporteur spécial, je ne peux pas entendre votre réponse. Si, chaque fois que nous déposons un amendement, vous nous dites qu'il est impossible de prendre de l'argent ailleurs, alors que sommes-nous en train de faire depuis dix jours? Votre réponse n'est pas acceptable. Dans ce cas, qu'est-ce qu'on fiche là? Mettons fin alors tout de suite à notre débat!

La réponse attendue est avant tout politique; et si nous tombons d'accord, il revient au Gouvernement de lever le gage.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Je veux rappeler que cet amendement a été voté à l'Assemblée nationale,...

M. Laurent Somon. Ce n'est pas une référence!

M. Olivier Rietmann. Sacrée référence!

M. Antoine Lefèvre. Justement, méfions-nous!

M. Daniel Salmon. ... et qu'il est soutenu par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) jusqu'à la Fédération nationale d'agriculture biologique (Fnab)! Tout le monde demande l'application de la loi Égalim! Je pensais même que la commission avait émis un avis favorable, mais sans doute me suis-je trompé...

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° II-666.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1254 et II-1349 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux; nous les reprendrons à vingt et une heures trente-cinq.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures cinq, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Pierre Ouzoulias.)

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE OUZOULIAS vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Mes chers collègues, il était prévu de lever la séance à minuit et demi, mais nous devons finir cette nuit l'examen de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », ainsi que celui de la mission « Outre-mer », qui avait été reporté. Aussi, mes chers collègues, je vous invite autant que possible à faire preuve de concision.

Nous poursuivons l'examen, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ».

ÉTAT B
(SUITE)

M. le président. Je suis saisi de cinq amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

Les deux premiers sont identiques.

L'amendement n° II-657 rectifié est présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Méryllou, Michau, Redon-Sarrazy et Uzenat, Mme Le Houerou, M. Fichet, Mme S. Robert et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1258 rectifié est présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varaillas, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	350 000 000		350 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>		200 000 000		200 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		150 000 000		150 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	350 000 000	350 000 000	350 000 000	350 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, pour présenter l'amendement n° II-657 rectifié.

M. Christian Redon-Sarrazy. Cet amendement du groupe socialiste, porté par Jean-Claude Tissot, vise à répondre à une demande forte émanant des territoires concernant les mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec).

Les Maec sont un outil du second pilier de la PAC visant à répondre aux grands enjeux d'adaptation et de transition agroécologiques.

Pourtant, la France est l'État membre qui alloue la plus faible part du second pilier aux Maec, à savoir 22 %. Les organisations paysannes estiment à 1 milliard d'euros les besoins de financement annuels des Maec nécessaires pour engager une réelle transition. Or, dans son plan stratégique national (PSN) 2023-2027, la France a fixé ce budget annuel à 260 millions d'euros.

De nombreuses régions sont confrontées à un manque de financements important et sont contraintes de refuser des dossiers pourtant éligibles ou de mettre en œuvre des critères et des zonages plus restrictifs.

Les sénateurs du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain estiment donc nécessaire de renforcer significativement les moyens alloués aux Maec. Nous nous inspirons d'un amendement adopté en séance publique à l'Assemblée natio-

nale – avant son rejet du fait de l'utilisation du 49.3 – pour proposer d'allouer 350 millions d'euros supplémentaires en faveur des Maec.

Nous espérons que cet amendement connaîtra une issue favorable : son adoption par les deux assemblées serait la preuve qu'il correspond à un réel besoin sur le territoire.

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1258 rectifié.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Il est défendu.

M. le président. Les deux amendements suivants sont également identiques.

L'amendement n° II-1259 rectifié est présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailles, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste Kanaky.

L'amendement n° II-1337 rectifié est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	100 000 000		100 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation dont titre 2		100 000 000		100 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture dont titre 2				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1259 rectifié.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Lors des débats à l'Assemblée nationale, monsieur le ministre, vous avez argué de la nécessité d'attendre certains retours afin de quantifier les besoins pour honorer les contrats en cours.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Comme cela a été dit, il aurait sans doute fallu quantifier les besoins avant la discussion des crédits de la mission pour permettre à l'État d'honorer ses engagements envers les paysans ayant signé un contrat en 2023.

Dans son rapport sur l'exécution annuelle du budget 2022, la Cour des comptes précise que, sur le programme 149, les reports de crédits ont atteint 369 millions d'euros en autorisations d'engagement et 377 millions en crédits de paiement.

Ce programme, dont vous avez la responsabilité, monsieur le ministre, est marqué par des mouvements en gestion particulièrement importants. Il serait bien illégitime de votre part de reprocher à la représentation nationale de proposer une ouverture de crédits éventuellement surévalués.

Vous reconnaissez l'existence d'un problème de financement des Maec, faute de chiffrage – chiffrage que vous auriez dû établir. Nous disposons de nos propres chiffres ; ils sont

opposables. Nous pouvons donc nous accorder immédiatement sur un montant qui fera consensus au sein de notre assemblée.

Monsieur le ministre, n'y voyez ni procès d'intention ni procès en irresponsabilité, mais simplement une volonté, partagée par tous, de combler les carences qui pénalisent aujourd'hui des agriculteurs responsables et vertueux.

Tel est le sens de notre amendement.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour présenter l'amendement n° II-1337 rectifié.

M. Daniel Salmon. Monsieur le ministre, vous nous dites que les Maec ne sont pas un guichet ouvert sans limites. Je l'entends. Cependant, dans le même temps, vous accordez 10 milliards à la planification écologique. Là, nous ne demandons que 100 millions.

Notez par ailleurs que cette demande est complètement transpartisane. Ainsi, vous avez reçu un courrier rédigé par trente-cinq parlementaires de Bretagne, tandis que de nombreuses organisations, allant des Jeunes Agriculteurs de Bretagne jusqu'à Eaux et rivières de Bretagne, réclament que le paiement des Maec soit assuré, car il s'agit d'un engagement de l'État !

Les agences de l'eau abonderont ce dispositif, dites-vous, mais dans quelle mesure ? Irons-nous jusqu'au bout de la démarche ? Les attentes sont réelles, monsieur le ministre.

M. le président. L'amendement n° II-563 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, MM. Bonneau et Bonnacarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mmes Vermeillet et O. Richard, MM. Bleunven et Cambier, Mme Romagny, MM. Kern, Cigolotti, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mmes Jacquemet et Saint-Pé, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	51 000 000		51 000 000	
<i>Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		51 000 000		51 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	51 000 000	51 000 000	51 000 000	51 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Cet amendement de M. Michel Canévet est sensiblement similaire à celui qui vient d'être présenté ; mais l'augmentation proposée est de 51 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingler, rapporteur spécial. L'avis est défavorable sur ces cinq amendements.

Vous me reprocheriez de dire que l'augmentation demandée est trop élevée ; mais si nous votions deux amendements de cette teneur, nous atteindrions le plafond de gages, ce qui ferait tomber tous les amendements, importants, de cette mission. Certes, nous pourrions alors rentrer rapidement chez nous ! (*Sourires.*)

Cela étant précisé, je veux indiquer que l'effort de l'État pour les Maec est déjà considérable : 117 millions d'euros sont prévus en 2024 en autorisations d'engagement. Il faut le souligner, car ce n'est pas le cas pour toutes les aides de l'État.

Par ailleurs, une baisse du niveau de contractualisation en Maec est anticipée pour 2024 en comparaison du PLF 2023. Il ne serait donc pas pertinent d'abonder davantage cette ligne budgétaire.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Mon avis est également défavorable sur les cinq amendements. Cependant, je veux en expliciter les raisons, car la demande de leurs auteurs n'est pas illégitime.

Les Maec sont dotées d'un budget de 260 millions d'euros, soit une augmentation de 5 millions par rapport à la PAC 2015-2022 – à l'élaboration de laquelle nous n'avons pas participé, je le rappelle.

Le budget est en légère hausse, tandis que les demandes ont largement dépassé les aides disponibles. Et nous devons en effet sortir de la logique de guichet : bien entendu, j'aimerais, moi aussi, disposer de 8 milliards de plus pour mon budget ! Mais nous sommes contraints à trouver d'autres solutions que l'ouverture systématique de crédits.

Néanmoins, dans mon parcours professionnel, j'ai beaucoup travaillé avec les Maec, et je suis convaincu de leur utilité.

Nous n'entendons pas faire peser toute la responsabilité sur les agences de l'eau. Nous étions parvenus à un accord : une partie des Maec sont financées par le budget de l'État, l'autre par le budget des agences de l'eau. L'État a respecté ses engagements, et les agences de l'eau entendent aussi le tenir. Je travaille aux côtés de Christophe Béchu auprès des agences afin d'y veiller.

Le plafond d'engagement des agences sera ainsi rehaussé, pour la première année de la programmation, à hauteur de 75 % du budget, pour abonder les besoins et la mise en œuvre de surcroîts de contributions des agences. Cela permettra de répondre aux demandes éligibles selon les critères de gestion définis dans chaque région.

Dans quelques jours, nous devrions avoir une réponse pour rassurer les agriculteurs - notamment ceux de Bretagne, qui sont à l'origine du plus gros des demandes. Avec le soutien des agences de l'eau, conformément aux engagements pris, nous pourrions y répondre. Je m'engage donc devant vous à répondre à l'essentiel, pour ne pas dire la totalité, des demandes des agriculteurs de ces régions. Les Maec sont en effet importantes.

M. le président. La parole est à M. Franck Menonville, pour explication de vote.

M. Franck Menonville. Je retire l'amendement n° II-563 rectifié *bis* de M. Canévet, qui souhaitait avant tout que nous trouvions une solution. J'ai bien pris note de la position de M. le ministre.

M. le président. L'amendement n° II-563 rectifié *bis* est retiré.

La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Je prends acte de vos propos, monsieur le ministre. J'espère que nous trouverons des solutions. Je maintiens mon amendement, car, comme le dit l'adage, « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ! » (*Sourires.*)

Je suis convaincu qu'il sera voté par un certain nombre d'entre nous ici, ce qui montrera aux agriculteurs que nous prenons leurs attentes en compte. Les agriculteurs, eux aussi, ont fait leur budget en fonction de ce qu'ils pensaient faire financer par les Maec. Nous ne pouvons les trahir de la sorte.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-657 rectifié et II-1258 rectifié.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Sénat, par assis et levé, adopte les amendements.)

M. le président. En conséquence, les amendements identiques n° II-1259 rectifié et II-1337 rectifié, les amendements identiques n° II-1279 rectifié *bis*, II-1294 rectifié *bis* et II-1339 rectifié, l'amendement n° II-665 rectifié *bis*, les amendements identiques n° II-1280 rectifié *bis* et II-1338 rectifié, ainsi que les amendements n° II-1295 rectifié, II-1351 et II-1300 rectifié n'ont plus d'objet.

L'amendement n° II-672, présenté par MM. Montaugé, Tissot, Lurel, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		300 000 000		300 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation dont titre 2	300 000 000		300 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture dont titre 2				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	300 000 000	300 000 000	300 000 000	300 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. La filière avicole française est touchée depuis plusieurs années par des épizooties de grippe aviaire, qui sont de plus en plus étendues dans le temps et dans l'espace.

Les deux dernières vagues virales, d'une ampleur inégale, ont lourdement impacté ces filières depuis 2021, provoquant d'importantes pertes économiques, supérieures à 1 milliard d'euros pour la période 2021-2022, et une souffrance morale considérable pour les éleveurs.

Dans ce contexte, il ne serait pas responsable de faire peser le coût de la vaccination sur les exploitants, au risque de fortement menacer leurs finances déjà exsangues.

Le prix du vaccin ne représente que 25 % du coût total du schéma vaccinal, le reste correspondant aux manipulations nécessaires à la vaccination ainsi qu'aux opérations de suivi *post-injection*.

Il est essentiel que le coût de la vaccination ne pèse pas sur les seuls éleveurs et fasse l'objet d'une prise en charge adaptée de la part de l'État, de manière à préserver les trésoreries des exploitants.

Par le présent amendement, nous proposons donc de garantir la prise en charge à 100 % par l'État du coût de la vaccination contre la grippe aviaire dans les élevages, coût estimé à 300 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingner, rapporteur spécial. Même si la commission comprend l'objet de ce qu'elle considère comme un amendement d'appel, il semble inenvisageable de retirer 300 millions au programme 149, qui finance, entre autres, la transition écologique du monde agricole. Elle a donc émis un avis défavorable.

Nous rappelons, par ailleurs, l'effort de l'État en matière de vaccination.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Je ne vous formulerai pas de griefs, mais peut-être auriez-vous pu dire que l'État était au rendez-vous depuis le début de la grippe aviaire ! Près de 1,5 milliard d'euros ont été mis sur la table pour soutenir les éleveurs. Vous auriez peut-être pu le dire...

M. Franck Montaugé. Je le reconnais volontiers !

M. Marc Fesneau, ministre. Alors il serait utile de le dire : vos propos donnent le sentiment que rien n'a été fait ! Et pourtant, si nous n'avions pas été là, il n'y aurait plus d'élevages de dindes, de poulets, ou de canards.

Par ailleurs, l'État continue à se tenir au rendez-vous. Nous avons décidé de lancer la campagne de vaccination le 1^{er} octobre : elle a débuté le 2 octobre. Nous pourrions aussi nous féliciter d'avoir respecté le calendrier !

Enfin, vous dites que cet amendement représente un coût de 300 millions. La vaccination coûte 100 millions. Je ne sais pas d'où viennent vos chiffres. Par ailleurs, nous prenons en charge 85 % de ce coût.

Monsieur Montaugé, soyez raisonnable. Cette aide de l'État était bien normale et je ne la remets pas en cause. Cependant, ne me dites pas que nous ne faisons rien pour la filière. Vous êtes un bon connaisseur des collectivités : tout le monde peut contribuer au financement de cette campagne, et s'adresser systématiquement à l'État, surtout au regard des moyens qu'il a débloqués dans le cas d'espèce, ce n'est pas sérieux.

Certains agriculteurs sont en effet sous pression, parce que nous avons dû passer en risque maximum après que des animaux sauvages infectés ont été identifiés en France. Mais nous avons été au rendez-vous sur la vaccination, et nous continuerons à l'être. L'État a pris en charge les indemnisations, y compris cette année.

Si vous trouvez un pays qui a fait autant pour sa filière avicole, je serais bien curieux de le connaître !

Avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. Je n'ai aucune difficulté à reconnaître et à saluer l'action de l'État et de ses fonctionnaires sur le terrain.

M. Marc Fesneau, ministre. Eh oui !

M. Franck Montaugé. Cependant, les problèmes demeurent. De très nombreuses exploitations connaissent des difficultés majeures. Certains éleveurs se demandent même s'ils pourront continuer leur activité, et leur moral est au plus bas. Et cela recommence : voici pourquoi nous avons proposé cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. J'avais décidé de soutenir cet amendement, car il est important de montrer notre soutien aux éleveurs de cette filière en difficulté alors qu'ils subissent année après année les répercussions quasiment insurmontables de la grippe aviaire.

Cependant, ce que dit le ministre est vrai aussi. Ne serait-il pas possible de trouver un terrain d'entente, afin de mieux accompagner les agriculteurs ? Trouvons une solution, plutôt que de nous affronter sur un montant – 300 millions d'euros – qui, il est vrai, semble disproportionné au regard des besoins.

M. Marc Fesneau, ministre. Demandez à la région, ils vont payer...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-672.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 95 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	324
Pour l'adoption	98
Contre	226

Le Sénat n'a pas adopté.

L'amendement n° II-1353, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		23 000 000		23 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	23 000 000		23 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	23 000 000	23 000 000	23 000 000	23 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Cet amendement vise à mettre en application les recommandations du rapport d'information de notre collègue député Charles Fournier sur la grippe aviaire et son impact sur les élevages.

Il est essentiel de soutenir les éleveurs face à cette crise, notamment les élevages de plein air, qui ont été particulièrement affectés par les mesures de biosécurité – lesquelles n'étaient pas très adaptées à leur situation.

À cet égard, le soutien de l'État à la vaccination est essentiel. Il doit être garanti à tous les éleveurs, quelle que soit la taille de leur élevage. Vous me direz si c'est bien le cas.

M. Marc Fesneau, ministre. C'est le cas !

M. Daniel Salmon. Mais cette campagne de vaccination soutenue par l'État doit s'accompagner de mesures pour anticiper au mieux la propagation du virus.

Nous proposons donc, par cet amendement, d'étudier les facteurs de diffusion du virus, en particulier les densités d'animaux dans les élevages, de mesurer l'efficacité des mesures de mise à l'abri des volailles et d'évaluer l'adaptation des mesures de biosécurité aux élevages de plein air et en autarcie.

Nous devons surtout éviter de sacrifier l'élevage de plein air, emblème de la qualité et du savoir-faire du Sud-Ouest en particulier.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Les arguments sont les mêmes que pour l'amendement n° II-672 : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Rendons d'abord à César ce qui est à César : il s'agit du rapport Fournier-Bolo. Philippe Bolo, que vous n'avez pas mentionné, étant un député Modem, j'y suis particulièrement attentif ! (*Rires.*) Tous deux en partageaient en tout cas sur les conclusions.

Par ailleurs, nous avons commencé à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport. Vous connaissez trop le sujet pour que je doive vous le rappeler !

Les mesures de dédensification de l'élevage sont d'ores et déjà financées. Nous menons également un travail sur les élevages de plus petite dimension.

Nombre de ces décisions sont par ailleurs prises sous l'injonction de l'Anses. Parfois, nous avons besoin de décisions politiques. Moi-même, j'ai plusieurs fois estimé que les recommandations de cette agence allaient trop loin. C'est toujours plus complexe qu'on ne le croit...

Les règles sur les élevages de petite dimension ont été assouplies. Nous avons investi les moyens nécessaires. Le rapport est en effet de qualité, et nous essayons de suivre sa trajectoire.

Avis défavorable, car le travail est en cours. Par ailleurs, le coût des mesures de dédensification est de loin supérieur aux sommes que vous avancez !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1353.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1265, présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailles, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien exceptionnel en faveur de l'agriculture biologique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		271 000 000		271 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Soutien exceptionnel en faveur de l'agriculture biologique	271 000 000		271 000 000	
TOTAL	271 000 000	271 000 000	271 000 000	271 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Les aménités positives de l'agriculture biologique sont nombreuses, et elles sont désormais admises par tous. Citons par exemple la qualité de l'eau, la fertilité des sols – qui permet une meilleure capacité à séquestrer le carbone –, la qualité de l'air, la préservation de la biodiversité, l'emploi en milieu rural ou encore la santé des consommateurs. La liste n'est pas exhaustive.

Nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'agriculture biologique connaît une crise sans précédent, les filières devant faire face aussi bien à l'inflation des prix alimentaires qu'à la multiplication des labels moins-disants en matière environnementale.

Surtout, ce n'est pas une crise de la demande. Si la croissance de la consommation de produits bio ralentit, la Cour des comptes souligne une sous-dotation structurelle de ce secteur par l'État.

En effet, la suppression des aides au maintien en 2017 avait déjà entraîné un premier ralentissement des conversions à partir de 2020, toujours d'après la Cour des comptes. Or, ce

soutien va *decrecendo* et renforce la dépendance des agriculteurs bio au marché, ne permettant pas d'atteindre les 18 % de surface agricole utile en bio.

Notre amendement vise ainsi à soutenir ce secteur, à contrer la baisse des conversions en bio et à défendre une ambition réelle pour ce secteur agricole.

M. le président. Les deux amendements suivants sont identiques.

L'amendement n° II-673 rectifié est présenté par MM. Montaugé, Tissot, Lurel, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1261 rectifié est présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varaillas, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	50 000 000		50 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>		50 000 000		50 000 000

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé, pour présenter l'amendement n° II-673 rectifié.

M. Franck Montaugé. Pour bénéficier de l'écorégime, trois voies d'accès sont possibles : les pratiques agricoles, la certification environnementale et les éléments favorables à la biodiversité.

La France a fait le choix d'un écorégime peu ambitieux, accessible à la grande majorité des paysans et paysannes – tant mieux ! –, sans qu'ils aient à changer leurs pratiques.

La conséquence, que le ministère de l'agriculture dit ne pas avoir anticipée – vous nous le confirmerez, ou non, monsieur le ministre –, est que 90 % des demandes atteignent le niveau supérieur, contre 80 %, comme cela était prévu.

Pour y faire face, l'État a décidé de réduire le montant à l'hectare pour chacun des trois niveaux de certification. Ainsi, le montant de l'écorégime bio fixé dans le plan national stratégique à 110 euros par hectare – un montant déjà insuffisant par rapport aux 145 euros demandés par les organisations paysannes – a été abaissé par arrêté à 92 euros par hectare.

Alors que la filière bio connaît une grave crise, et que l'objectif est d'atteindre 18 % de surfaces en bio en 2027, nous proposons par le présent amendement de porter l'écorégime bio à 145 euros par hectare, soit un budget supplémentaire de 50 millions d'euros.

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1261 rectifié.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements restant en discussion ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur l'ensemble de ces amendements qui portent sur la filière biologique.

Il nous semble que, en période d'inflation, un soutien aux filières qui proposent des produits plus chers, comme c'est le cas généralement des produits issus de l'agriculture biologique, n'est pas nécessairement viable.

Enfin, il faut reconnaître que la distribution devrait aussi prendre sa part de responsabilité dans le soutien au secteur.

J'attire une nouvelle fois l'attention de nos collègues sur le fait que ces amendements, lorsqu'ils sont gagés sur le programme 206, pourraient avoir pour conséquence d'empêcher la discussion des autres amendements gagés sur le même programme – vous en avez fait l'expérience il y a quelques instants –, en particulier des amendements portant sur l'allocation complémentaire jeunes agriculteurs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. J'émet également un avis défavorable sur ces amendements.

Monsieur Montaugé, vous connaissez trop bien le sujet pour ne pas savoir que modifier les montants de l'écorégime suppose de modifier également le plan stratégique national. On peut certes déposer des amendements tout en sachant qu'ils seront sans effets, mais il faut tout de même tenir compte de la réalité !

C'est en déposant de tels amendements qu'on met parfois en scène notre impuissance collective !

M. Franck Montaugé. On peut parler tout de même ?

M. Marc Fesneau, ministre. Ne vous énervez pas parce que je suis en désaccord avec vous !

Je vous dis simplement que nous avons collectivement tort de déposer des amendements en sachant que, s'ils étaient votés, ils ne seraient pas opérants. (*M. Franck Montaugé s'exclame.*) Je pense qu'il n'y a aucun intérêt à balader les gens. Le monde agricole souffre assez, il n'est pas utile de lui raconter des carabistouilles, je vous le dis très clairement ! Donc je ne raconterai pas de carabistouilles ! Votre amendement, je le répète, est non opérant !

Ensuite, j'ai été celui qui a demandé que l'écart soit accru entre l'agriculture bio et les autres cultures dans l'écorégime. Je suis donc très à l'aise sur ce sujet.

En outre, je rappelle que, pour le bio, en plus des mesures de la PAC, il existe des mesures de défiscalisation, qui représentent près de 700 millions d'euros par an.

Par ailleurs, nous devons soutenir la demande, je l'ai dit, grâce à la commande publique et à la communication.

Enfin, comme l'a dit M. le rapporteur spécial, je pense que nous pourrions aller au combat ensemble sur ce sujet. La grande distribution a un rôle à jouer. Il n'est pas normal de réaliser des marges plus grandes sur les produits bio que sur les autres. Il n'est pas normal que le bio disparaisse des étals des supermarchés depuis qu'il ne permet plus une croissance à deux chiffres.

Voilà un combat que nous pourrions mener ensemble et qui serait utile !

M. Franck Montaugé. Allez-y !

M. Marc Fesneau, ministre. Mais un tel combat ne se mène pas seulement par voie d'amendement. C'est un combat politique !

M. Franck Montaugé. Allez-y, on sera avec vous !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1265.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-673 rectifié et II-1261 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-664 est présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1350 est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	15 000 000		15 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		15 000 000		15 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, pour présenter l'amendement n° II-664.

M. Christian Redon-Sarrazy. Défendu !

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour présenter l'amendement n° II-1350.

M. Daniel Salmon. Monsieur le ministre, des efforts ont été faits en termes de communication sur le bio, mais nous devons aller encore plus loin. Le bio connaît aujourd'hui de grandes difficultés, mais elles ne sont pas dues au hasard.

Certes, le pouvoir d'achat des consommateurs est en baisse, mais ce n'est pas le seul problème. La confusion règne chez le consommateur, que l'on a enfumé – pardon de le dire de manière triviale – avec d'autres labels. Il ne comprend plus quels sont les intérêts du bio quand on lui vante l'agriculture de « haute valeur environnementale » (HVE),...

Mme Sophie Primas. À raison !

M. Daniel Salmon. ... laquelle n'offre de garanties en termes de qualité que de façon marginale.

Nous avons une agriculture bio de qualité, qui s'inscrit dans le cadre de la transition écologique, avec des externalités positives. Il faut donc communiquer afin que le consommateur sache que, par son acte d'achat, non seulement il préserve sa santé, mais il contribue à faire vivre cette filière agricole.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Les arguments que j'ai invoqués sur les amendements précédents s'agissant de l'aide à la filière bio valent également pour ces deux amendements.

Nous demandons que la grande distribution prenne sa part de responsabilité dans le soutien à ce secteur.

La commission émet un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Le Gouvernement émet le même avis que M. le rapporteur spécial.

Monsieur le sénateur, vous l'avez dit, nous avons mis des moyens complémentaires, il faut donc les déployer. Nous ne faisons pas complètement rien ! Franchement, nous avons fait des efforts de communication.

Par ailleurs, je suis d'accord avec ce qu'a dit le rapporteur spécial sur le rôle que devrait avoir la grande distribution.

En revanche, je suis en désaccord avec vous sur un point, mais peut-être mes habitudes de consommation ne sont-elles pas classiques : il n'y a pas de rayon HVE dans les supermarchés. Il n'est pas nécessaire de s'en prendre aux autres pour se faire une place. Nous devons montrer quelles sont les vertus du bio sans taper sur les autres secteurs. On ne gagne jamais collectivement en faisant cela.

Les problèmes du bio sont liés à l'inflation et à l'image en partie fautive qu'ont ces produits en termes de prix, mais aussi aux marges que font certains, considérant qu'ils sont réservés à des gens ayant un niveau de revenu élevé. Ce n'est pas normal.

Enfin, il faut relocaliser le bio. La baisse de la consommation des produits bio date de la crise du covid-19. Les circuits courts, y compris conventionnels, ont alors pris le pas. Il faut s'interroger sur cette situation.

Quand la consommation est en baisse, on peut accuser tout le monde, par exemple les labels, mais il vaut mieux essayer de se remettre en cause. Le bio était en plein essor jusqu'à la crise. Aujourd'hui, il faut s'interroger sur les moyens de communiquer – nous les avons mis – et sur la manière de communiquer – c'est le travail que j'attends en particulier de l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cuypers, pour explication de vote.

M. Pierre Cuypers. Je souhaite juste vous faire part d'une information : la filière sucrière française, qui s'est réunie hier en assemblée générale, ne produira pas de sucre bio en 2024 parce que les stocks suffiront pour les deux années à venir.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. La grande distribution a certainement une part de responsabilité dans la situation, de nombreux produits ayant été déréférencés, en raison simplement d'une légère baisse de la consommation. Elle en a profité pour vider les étals ! C'est un réel problème.

Pour ma part, je pense qu'il faut parler franchement aux consommateurs et être transparents. J'entends souvent dire que tous les modèles se valent et qu'il y a de la place pour tout le monde. Je ne suis pas tout à fait d'accord ! L'agriculture bio s'inscrit complètement dans la transition écologique et n'a pas de coûts indirects sur la potabilisation de l'eau, pour ne prendre que ce seul exemple.

M. Laurent Duplomb. Oh là là...

M. Daniel Salmon. Mais je pourrais en prendre d'autres.

L'agriculture biologique n'est pas payée à la hauteur de ses externalités positives, alors que le principe pollueur-payeur n'est pas appliqué aujourd'hui. Les coûts indirects de l'agriculture conventionnelle chimique ne sont pas répercutés dans le prix des produits issus de ce modèle d'agriculture. C'est de la concurrence déloyale !

M. Laurent Somon. Il y a l'agriculture raisonnée !

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Quand je vous entends, monsieur le ministre, j'ai l'impression que vous parlez d'une niche sympathique, celle du bio, que vous allez soutenir en faisant un peu de communication, mais simplement d'une niche, que l'on garde pour se faire plaisir.

Veut-on tendre vers l'agriculture bio – ce n'est pas un gros mot –, qui est moins dépendante des intrants, qui a moins d'impacts sur l'environnement, notamment sur l'eau, et dont le coût est moindre pour les finances publiques ? (*M. Laurent Duplomb s'exclame.*) Allons-nous nous donner les moyens politiques d'aller vers ce type d'agriculture, qui est selon moi l'agriculture de demain ? Il faut alors une vraie volonté politique.

Au sortir de la guerre, quand on est passé au modèle agricole productiviste, on l'a fait très rapidement parce qu'il y a eu, justement, une volonté politique. La question est donc de savoir si vous avez cette volonté, si vous souhaitez développer une agriculture faisant appel à moins d'intrants, permettant de rémunérer convenablement les agriculteurs,...

Mme Sophie Primas. Ben voyons !

M. Guillaume Gontard. ... ayant un impact moindre sur l'environnement et sur la santé. Je rappelle qu'il existe un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides, ce qui prouve bien que les produits phytosanitaires posent quelques problèmes de santé. (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

Monsieur le ministre, je vous pose donc la question : avez-vous la volonté politique de développer l'agriculture biologique ?

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. L'Agence bio a effectivement reçu des financements, y compris pour communiquer sur l'agriculture et les produits biologiques et faire leur promotion. Cela étant, lorsque survient une crise dans un secteur, le ticket d'entrée d'une campagne de communication, c'est 30 millions d'euros. Reconnaissez, monsieur le ministre, qu'une telle campagne n'a pas été faite sur le bio.

Par ailleurs, je vous entends régulièrement dire que pour changer de modèle, il faut qu'il existe une alternative. Or il n'en existe pas toujours si l'on conserve exactement les mêmes pratiques.

L'agriculture biologique, en termes de pesticides et d'engrais, est une alternative parce que c'est un nouveau modèle.

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. Je vais remettre un euro dans le *juke-box*, et nul doute que mon propos va faire réagir ! Mais puisque de nombreux amendements sont tombés à la suite du vote des amendements précédents gagés sur le programme 215, nous disposons d'un peu de temps pour discuter ! (*Sourires.*)

On nous explique que le bio, c'est l'alpha et l'oméga de la qualité. Or il faut tout de même savoir, car c'est une réalité, que 27 molécules chimiques sont autorisées en agriculture biologique.

M. Guillaume Gontard. Oui !

M. Laurent Duplomb. Le cuivre est utilisé à des doses qui sont assez importantes, pour ne pas dire plus. Si on analysait les sols cultivés en agriculture biologique, on y trouverait une quantité de cuivre extrêmement élevée et on constaterait une diminution importante de la matière organique. Je vous mets au défi de prouver le contraire !

Pour ma part, je trouve que la problématique aujourd'hui est simple : on a fait du bio un lobby politique.

M. Yannick Jadot. Oh !

M. Laurent Duplomb. Le principe, c'est de taper sans cesse sur tous les modèles et de dire aux consommateurs qu'il faut opter pour l'agriculture bio. Et comme ça a marché pendant quelques années, certains y ont cru. Ce n'est pas faute de vous

avoir mis en garde : à coups d'argent public, on fait croire des choses qui ne sont pas la réalité. (*Exclamations moqueuses sur les travées du groupe GEST.*)

M. Yannick Jadot. Sérieusement, de l'argent public ?

M. Laurent Duplomb. On l'a dit, avec l'inflation, les consommateurs allaient se replier sur les premiers prix. Le problème, c'est qu'ils ne se replient pas sur les premiers prix français. Avec le système que vous êtes en train de mettre en place, la seule solution, c'est d'importer d'importantes quantités de matières premières, qui inondent ainsi notre marché.

M. Yannick Jadot. C'est vous qui faites la mondialisation de l'agriculture !

M. Laurent Duplomb. La voilà la réalité !

Continuez et vous aurez du bio français pour 5 % de la population, celle qui en aura les moyens, tout le reste sera importé. (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. - M. Yannick Jadot s'exclame.*)

Mme Sophie Primas. Vous vous êtes trompé d'assemblée, monsieur Jadot !

M. le président. La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, pour explication de vote.

M. Christian Redon-Sarrazy. Le sujet mérite de longs débats, mais peut-être devrions-nous nous pencher sur les problèmes de communication et ceux que pose la grande distribution.

Comme à moi, mes chers collègues, il vous arrive certainement de vous rendre dans les collectivités pour inaugurer un territoire bio engagé ou rencontrer le maire, quelle que soit sa couleur politique, d'une commune fière que de bons produits bio soient servis aux enfants dans les cantines scolaires.

Alors que l'on approuve ce discours sur le terrain, nous ferions bien de nous accorder ici sur un objectif qui, en dépit de certaines difficultés, ne doit pas nous éloigner d'une trajectoire à laquelle nous adhérons tous, à l'exception de la grande distribution, soucieuse de ses marges et de son taux de croissance à deux chiffres.

Dans la chambre des territoires, nous devrions essayer de trouver une trajectoire qui puisse convenir.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur Gontard, vous dites que l'agriculture biologique est une niche. Or une niche à 700 millions d'euros, ce n'est pas tout à fait une niche !

M. Laurent Duplomb. Plus la PAC !

M. Marc Fesneau, ministre. La PAC est en partie incluse dans les 700 millions d'euros, monsieur Duplomb.

Ne dites pas, monsieur Gontard, que ce sujet serait pour nous marginal. Je rappelle que les objectifs que nous nous sommes fixés – 18 % des surfaces en agriculture biologique – sont très ambitieux.

Ensuite, il faut cesser d'opposer les formes d'agriculture entre elles. On commence par s'en prendre à l'agriculture conventionnelle, on continue par l'agriculture certifiée HVE, puis on finit par taper sur le bio. N'entretenez pas de malentendus.

Sans vouloir vous offenser, monsieur Duplomb, le bio, c'est de la chimie de synthèse, le sulfate de cuivre, c'est de la chimie, me semble-t-il. (*Exclamations sur les travées du groupe GEST.*)

Faisons donc attention à ce que nous disons sur ces sujets, car nous allons très vite avoir des déconvenues, y compris sur le bio.

M. Olivier Rietmann. Exactement !

M. Marc Fesneau, ministre. Enfin, il y a une loi en économie : le mieux, c'est de produire des choses que les gens consomment.

Mme Sophie Primas. Eh oui !

M. Marc Fesneau, ministre. Si la consommation n'est pas au rendez-vous, il n'y a pas de modèle économique. Si chaque fois qu'on avait un débours de 1, 2 ou 3 milliards, on demandait à l'État de relancer la consommation, vous voyez dans quelle logique on entrerait !

Il faut donc faire davantage de communication. M. Jadot a raison de dire que le bio permet de faire évoluer le modèle agricole, mais il n'est pas le seul.

Essayons de mettre en place un modèle permettant de produire ce que les gens consomment. À défaut, les gens finiront par consommer des produits venus d'ailleurs et nous nous retrouverons Gros-Jean comme devant.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-664 et II-1350.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-662 rectifié est présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Méryllou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1352 rectifié est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1352 rectifié est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	60 000 000		60 000 000	

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		60 000 000		60 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé, pour présenter l'amendement n° II-662 rectifié.

M. Franck Montaugé. Cet amendement de notre collègue Jean-Claude Tissot vise à maintenir à 4 469 euros le montant de l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA), lequel a été réduit à 3 100 euros par un arrêté du ministère de l'agriculture, preuve, en fait, que le dispositif est une réussite.

Ce dispositif permanent contribue au renouvellement des générations, ce sujet étant d'actualité. Le coût de cette mesure s'élèverait à 60 millions d'euros.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour présenter l'amendement n° II-1352 rectifié.

M. Daniel Salmon. Nous souhaitons augmenter de 60 millions d'euros le budget alloué à l'ACJA afin de mieux soutenir les installations en agriculture.

Entre 2010 et 2020, la France a perdu 101 000 exploitations agricoles et 50 % des agriculteurs et agricultrices seront en âge de prendre leur retraite dans les dix ans à venir. Il est donc primordial de renforcer le soutien à l'installation. On le voit, le modèle agricole ne fonctionne pas très bien.

Le montant initial de cette aide à l'installation s'élevait à 4 469 euros. Cependant, début octobre, un arrêté du ministère de l'agriculture a réduit son montant à 3 100 euros pour le paiement de l'avance PAC au 16 octobre 2023, cette aide étant largement sollicitée.

Le Gouvernement ne fait pas franchement ce qu'il faut pour répondre à l'enjeu du renouvellement des générations.

Que pensez-vous faire, monsieur le ministre, pour maintenir cette aide à son montant initial ?

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1262 rectifié.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klingner, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur ces trois amendements. Il semble déraisonnable budgétairement de prélever 60 millions d'euros sur le programme 215.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. M. Montaugé a raison, nous sommes un peu victimes de notre succès !

Je rappelle que les montants que j'ai annoncés par décret sont provisoires. Par ailleurs, comme vous le savez, la PAC est un gros paquebot difficile à manœuvrer. Je peux néanmoins d'ores et déjà vous annoncer, s'agissant de la dotation jeunes agriculteurs, sans être en mesure de vous communiquer le montant précis, que nous serons quasiment dans l'épure initialement prévue dans le plan stratégique national.

Le montant de cette dotation sera augmenté très significativement, même si nous n'atteindrons pas tout à fait la somme initialement prévue. Je ne pourrai l'annoncer que le 20 décembre, en raison des règles de fonctionnement de la PAC.

Je vous prie donc de retirer vos amendements ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour explication de vote.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Je souhaite revenir sur un élément et préciser que l'ACJA est destinée aux jeunes agriculteurs. À la différence de la majeure partie des aides de la PAC, dont le calcul à l'hectare favorise les plus grandes exploitations, l'aide complémentaire est une aide à l'actif.

Alors que nous avons avec cette aide l'occasion de soutenir les paysans qui s'installent sur de petites surfaces et qui ont peu d'aides de la PAC, on nous dit que nos amendements sont déraisonnables et que les agriculteurs vont devoir se contenter d'un montant inférieur au montant initialement prévu, même s'il sera finalement légèrement augmenté. C'est affligeant...

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-662 rectifié, II-1352 rectifié et II-1262 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1357 rectifié, présenté par M. Gremillet, Mme Joseph, MM. Sido et Klingner, Mme Berthet, MM. Burgoa, Khalifé et D. Laurent, Mmes Dumont et Primas, M. Pellevat, Mme Deseyne, MM. Brisson, Chaize, Bacci et Bruyen, Mme Gosselin, MM. Sol, Milon, H. Leroy, Belin, Favreau, Bouchet, Anglars, Pointereau et Genet, Mme Richer, M. Piednoir, Mme Malet, MM. Panunzi, Cadec et Meignen, Mmes M. Mercier et Drexler, MM. de Nicolaÿ, J. P. Vogel, Savin et Cuypers, Mmes Chain-Larché, Jacques et Grunty, MM. C. Vial, Rietmann et Mouiller et Mme Bellurot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	10 000 000		10 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Olivier Rietmann.

M. Olivier Rietmann. Cet amendement dont notre collègue Daniel Gremillet est le premier signataire vise à rétablir les prêts bonifiés qui accompagnaient l'installation des jeunes agriculteurs.

Ces prêts, qui ont été accordés pendant plusieurs décennies, étaient le pilier de l'accompagnement à l'installation des jeunes agriculteurs, avec la dotation jeunes agriculteurs.

En 2018, du fait de la faiblesse des taux, qui étaient alors de 0 % ou de 1 %, ces prêts ont cessé d'avoir de l'intérêt.

En revanche, aujourd'hui, alors que le nombre d'exploitants diminue tendanciellement, qu'un certain nombre d'agriculteurs seront amenés à prendre leur retraite au cours des dix prochaines années, il faut mettre en place des outils permettant d'accompagner de manière forte l'installation de nouveaux agriculteurs.

Depuis 2022, du fait de l'inflation, les taux d'intérêt des prêts d'investissement ont considérablement augmenté. Il serait donc temps de restaurer ces prêts bonifiés, en plus de la dotation jeunes agriculteurs. Ils provoqueront sûrement un déclic et inciteront les jeunes agriculteurs à s'installer, en complément du mécanisme prévu à l'article 49 *octies* du projet de loi de finances. Cet article prolonge l'initiative nationale pour l'agriculture française (Inaf), des incertitudes subsistant sur cet instrument de garantie.

Croyez-en un élu de Franche-Comté, où il est difficile d'accompagner les jeunes agriculteurs en ce moment.

Cet amendement, que j'ai cosigné, est plein de bon sens, je dirai même de bon sens paysan. Il mériterait, chers collègues, que nous le votions tous.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Malgré l'intérêt évident de cet amendement, la commission des finances a émis un avis défavorable, sachant que des garanties de prêt sont octroyées par l'État.

M. Olivier Rietmann. C'est 10 millions d'euros !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Ce dispositif paraît intéressant, mais je rappelle que, dans l'actuelle programmation de la PAC, la compétence sur les aides à l'installation, vous l'avez d'ailleurs dit, cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), a été confiée aux régions, qui en avaient d'ailleurs fait la demande. Il leur appartient de déterminer la forme de l'aide, qui peut être attribuée sous forme de subvention ou d'instrument financier.

Dès lors, il serait un peu original de revenir sur un dispositif, celui des prêts bonifiés, qui avait été supprimé en raison de sa complexité et remplacé par une augmentation de la dotation jeunes agriculteurs.

Par ailleurs, dans le cadre du pacte et du projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles, nous allons renforcer les projets d'installation et de transmission par le déploiement d'offres de prêts, qui bénéficieront de garanties. Ce sont les 2 milliards d'euros que j'évoquais précédemment et qui permettront de garantir l'accès des jeunes à ces prêts.

Nous ne souhaitons donc pas revenir sur des dispositifs qui ont été supprimés et qui relèvent, pour partie, de décisions des régions.

Enfin, monsieur Rietmann, vous avez évoqué les difficultés que vous rencontrez en Bourgogne-Franche-Comté concernant l'instruction par la région des dossiers d'installation. Nous en avons parlé avec la présidente de la région.

Nous sommes en train de trouver une solution et l'État est prêt à prendre sa part et à mettre des moyens afin d'aider la région à purger les dossiers en retard, qui sont trop nombreux. Je n'en fais grief à personne, je cherche juste une solution.

J'annoncerai un dispositif d'appui à la région Bourgogne-Franche-Comté dans les jours prochains. Je le dis sachant que vous êtes élu de cette région et que ce problème suscite beaucoup d'agacement et d'émotion. Nous allons trouver un moyen, je n'en doute pas, d'apaiser les relations entre les agriculteurs et la région.

Cela étant, je demande le retrait de cet amendement ; à défaut, j'émettrai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. Je pense que vous faites une erreur, monsieur le ministre, et qu'il faudrait rétablir ces prêts.

La raison en est simple : pour un investissement de 100 000 euros avec un taux d'intérêt de 1 % sur quinze ans, vous remboursez 7 000 euros d'intérêts ; pour le même investissement, avec un taux d'intérêt de 4,7 % sur quinze ans, vous remboursez 37 000 euros d'intérêts !

L'agriculture, vous l'avez dit, a besoin de plus en plus de financements, en raison de la multitude de normes et de règles qui lui sont imposées et qui conduisent à investir davantage.

Si on ne se pose pas la question des prêts bonifiés à l'installation tant pour la transmission que pour les investissements, on fait une erreur fondamentale.

C'est vrai que, politiquement, il est toujours difficile de rétablir un dispositif ayant été supprimé. Or, en l'espèce, les prêts bonifiés ont été supprimés quand les taux étaient négatifs ! Les garder était donc sans intérêt. M. le ministre des finances nous expliquait alors que la France gagnait de l'argent quand elle empruntait à des taux négatifs, ce que d'ailleurs je n'arrive pas à comprendre. Montesquieu disait des paysans qu'ils ne sont pas assez savants pour raisonner de travers ; moi, je n'y arrive pas non plus ! (*Sourires.*)

Aujourd'hui, les taux d'intérêt ont grimpé en flèche et sont passés de 1 % à 4,7 %. Sans dispositif pour aider les jeunes agriculteurs à investir dans tous les domaines, dans le matériel ou dans les bâtiments, je peux vous dire que nous allons au-devant de gros problèmes.

Je vous demande donc, chers collègues, de voter cet amendement et de permettre le rétablissement des prêts bonifiés.

M. le président. La parole est à M. Olivier Rietmann, pour explication de vote.

M. Olivier Rietmann. Merci, monsieur le ministre, d'intervenir pour régler le problème en Bourgogne-Franche-Comté – j'ai du mal à dire « Bourgogne-Franche-Comté » ; moi, je suis franc-comtois !

Nous allons bien évidemment régler les problèmes, dans un bon état d'esprit, l'objectif étant de venir à bout des 650 dossiers en souffrance afin que les jeunes agriculteurs puissent toucher les aides auxquelles ils ont droit.

Vous me dites, monsieur le rapporteur spécial, monsieur le ministre, que 2 milliards d'euros ont été prévus dans le fonds de garantie. Peut-être, mais cela ne règle pas le problème : nous aiderons les jeunes agriculteurs à accéder aux prêts, mais les prêts leur coûteront toujours aussi cher !

Vu l'inflation des prix du matériel, vu l'augmentation des taux d'intérêt, avoir une bonne garantie est une chose, mais il faut pouvoir verser les mensualités ! Cela grève largement la rentabilité d'une reprise, et peut même mettre à mal la possibilité de reprendre une exploitation.

Je ne répéterai pas les excellents arguments de Laurent Duplomb, mais nous devons nous poser cette question. Ce n'est pas parce que vous remettez en place un dispositif que vous feriez marche arrière, monsieur le ministre. C'est une question de pragmatisme – et je sais que vous savez en faire preuve quand c'est nécessaire. Il faut tout simplement adapter aux conditions du moment. Celles qui prévalaient en 2018, lorsqu'on a arrêté les prêts bonifiés, ne sont absolument plus réunies.

Il faut donc les rétablir pour fournir un accompagnement très fort : il y va du renouvellement des générations dans le monde agricole.

M. le président. La parole est à M. Alain Houpert, pour explication de vote.

M. Alain Houpert. Je voterai cet excellent amendement de notre collègue Gremillet, brillamment défendu par nos collègues Rietmann et Duplomb, car c'est un amendement de sagesse et d'humanité.

Les jeunes agriculteurs se réveillent, ils sont en train de manifester, de déposer du fumier comme il y a dix ou vingt ans. On revient à une vague verte de manifestants, qui fait plaisir aux gens. (*M. Yannick Jadot ironise.*)

Montrons-leur que nous ne marchons pas sur la tête !

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. Nous voterons aussi cet amendement. Nous devons nous saisir de tout dispositif permettant d'accompagner de jeunes agriculteurs, particulièrement dans ce contexte d'inflation qui les affecte dans leurs activités.

M. le président. La parole est à M. Franck Menonville, pour explication de vote.

M. Franck Menonville. Nous voterons également cet amendement. Les prêts bonifiés et le fonds de garantie sont deux dispositifs complémentaires. L'un ouvrira la possibilité d'obtenir un financement, l'autre en fera baisser le coût, ce qui est vital dans un contexte d'inflation et de hausse des taux d'intérêt.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1357 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Belle unanimité ! En conséquence, les amendements n°s II-1306 rectifié, II-738, II-1293 rectifié *bis* et II-671 n'ont plus d'objet.

L'amendement n° II-1267 rectifié, présenté par Mme Corbière Naminzo, M. Gay, Mmes Margat et Varailles, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Plan d'urgence alimentation anti-inflation

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		200 000 000		200 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Plan d'urgence alimentation non-inflation	200 000 000		200 000 000	
TOTAL	200 000 000	200 000 000	200 000 000	200 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Michelle Gréaume.

Mme Michelle Gréaume. L'inflation alimentaire est un fléau pour nos concitoyens. Un Français sur trois saute au moins un repas par jour, et une famille sur trois déclare se priver pour ses enfants. Il est donc urgent de porter un plan d'urgence alimentaire anti-inflation à destination, à tout le moins, des ménages en situation de précarité alimentaire, afin de lutter contre les effets de l'explosion des prix.

De plus, il est urgent de permettre à tous l'accès à des produits à haute valeur nutritive, issus d'une filière locale ou de l'agriculture biologique. Ces produits sont en effet les premiers touchés par l'inflation et ils deviennent des symboles de forte inégalité sociale devant l'alimentation.

Un tel soutien aidera aussi à protéger nos filières nationales, aujourd'hui confrontées à la concurrence de produits importés qui ne respectent pas nos standards sociaux et environnementaux. C'est le sens de notre amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Elle a émis un avis défavorable sur cet amendement. J'en comprends les motivations, mais il demande 200 millions d'euros, alors que la lutte contre la précarité alimentaire est déjà dotée de crédits spécifiques et qu'un volet du plan de relance, au plus fort de l'inflation, y a été consacré.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis. Des crédits sont prévus pour cela dans deux programmes. Le plan Mieux manger pour tous, à destination des associations d'aide alimentaire, est doté de 70 millions d'euros pour 2024. Et nous renforçons l'aide à la tarification sociale des cantines, notamment rurales, afin de donner aux enfants les plus précaires accès à des repas équilibrés, sains et durables pour un tarif inférieur à 1 euro.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1267 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-668, présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds « Territoires zéro faim »

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds « Territoires zéro faim »	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Lucien Stanzione.

M. Lucien Stanzione. Cet amendement de notre collègue Tissot vise à lancer un dispositif « Territoires zéro faim », afin de réduire à la source les formes multiples de précarité alimentaire. Cela vient d'être dit par notre collègue : un Français sur trois saute au moins un repas par jour, et déclare se priver pour ses enfants ; 43 % des personnes interrogées n'ont pas les moyens de manger des fruits et légumes frais tous les jours, soit seize points de plus qu'en 2018. La crise sanitaire, la guerre en Ukraine et l'inflation aggravent la situation.

Cet amendement vise à lancer une première expérimentation, pendant trois ans, permettant à des territoires volontaires d'engager simultanément et de façon coordonnée plusieurs actions visant à réduire la précarité alimentaire.

Un amendement identique, soutenu par des députés socialistes, avait été adopté par la commission des finances de l'Assemblée nationale, mais il a été balayé par le 49.3.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Elle est favorable à l'attribution des moyens nécessaires à l'expérimentation « Territoires zéro faim ». Cet amendement a fait l'objet d'un avis favorable de la commission des finances de l'Assemblée nationale, comme vous l'avez dit, mais il n'a pas été repris dans le 49.3. S'il devait être adopté par notre assem-

blée, nous invitons le Gouvernement à reconsidérer sa position et à le reprendre dans le texte final – dans l'hypothèse où il ferait de nouveau usage du 49.3 à l'Assemblée nationale.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable, comme à l'Assemblée nationale, sans surprise. Il y a sans doute à travailler sur cette question, peut-être sur un dispositif plus complet. Ce n'est pas une question de moyens, puisqu'il s'agit d'une expérimentation. Mais les mesures proposées dans cet amendement ne sont pas bien calibrées.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-668.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1343, présenté par M. Salmon, Mmes Guhl et M. Vogel, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge et Souyris, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Soutien aux expérimentations territoriales de sécurité sociale de l'alimentation

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		10 000 000		10 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				

Soutien aux expérimentations territoriales de sécurité sociale de l'alimentation	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Selon une enquête du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) menée en novembre 2022, 16 % des Français déclaraient ne pas manger à leur faim. Depuis lors, la situation a encore empiré.

Cet amendement vise donc à proposer un fonds de soutien aux expérimentations de sécurité sociale de l'alimentation. La sécurité sociale de l'alimentation se définit par la mise en place d'une allocation universelle, financée par un système de cotisations et fléchée vers l'achat de produits alimentaires conventionnés *via* un processus démocratique. L'universalité de ce système permet d'éviter le non-recours à l'aide alimentaire, lié en grande partie à un sentiment de honte ressenti par des personnes qui seraient pourtant éligibles.

Il s'agit d'aller de l'avant sur une expérimentation, avant d'étudier à fond ce qui se passe pour, éventuellement, prévoir une généralisation. Ces mesures renforceraient la consommation de produits français de qualité.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avis défavorable, compte tenu de l'adoption de l'amendement n° II-668.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement est complémentaire du précédent, dont je me réjouis qu'il ait été adopté. Sur la question de la sécurité sociale alimentaire, beaucoup de territoires conduisent des expérimentations. C'est le cas de la commune de Dieulefit, par exemple. Le 49.3 peut être l'occasion, monsieur le ministre, d'élargir un peu le champ de l'amendement précédent précisément à cette question de la sécurité sociale alimentaire.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1343.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1344, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		80 000 000		80 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	80 000 000		80 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les importations augmentent, ce qui pénalise à la fois nos agriculteurs et l'environnement, car les produits importés sont généralement soumis à des normes moins exigeantes que celles qui sont imposées dans notre pays.

Pour nous, la solution à cette problématique n'est pas à chercher dans un recul de nos exigences environnementales ou sociales, mais dans un travail actif sur des clauses miroir et sur une relocalisation de l'alimentation. Nous souhaitons d'ailleurs dénoncer encore une fois les accords de libre-échange, dont l'impact est catastrophique pour notre agriculture.

On peut toutefois se réjouir que l'Union européenne ait repoussé la signature du Mercosur. Mais jusqu'à quand? Le Président de la République a pris position contre cet accord. Je l'en félicite – ce n'est pas tous les jours! (*Sourires.*) Avec cet accord, 1 million de tonnes de filets de poulets arriveraient dans l'Union européenne, alors que nos agriculteurs éprouvent déjà de grosses difficultés à cause de l'importation de poulet ukrainien.

Les projets alimentaires territoriaux se multiplient. Il y en a un par département, mais ce n'est pas suffisant : nous devons couvrir l'ensemble du territoire. Cet amendement vise à continuer de les financer à hauteur de 60 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission a émis un avis défavorable, pour des raisons budgétaires, entre autres, sur tous les amendements relatifs aux PAT.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Marc Fesneau, ministre. Il est également défavorable. Je précise, monsieur Salmon, qu'il existe plus de 400 PAT, soit plus d'un par département. Mais vous avez raison, il s'agit d'un formidable outil, dont le plan de relance a accéléré le

déploiement – nous pouvons nous en féliciter. Dans la planification écologique, nous tenterons de trouver des moyens pour accompagner la montée en gamme des PAT, auxquels nous tenons, comme le montre l'ampleur des moyens que nous y consacrons déjà.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1344.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1256 rectifié, présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailles, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		150 000 000		150 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Moyens financiers supplémentaires au bénéfice de l'Office national des forêts	150 000 000		150 000 000	
TOTAL	150 000 000	150 000 000	150 000 000	150 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Monsieur le ministre, vous le savez, la forêt est au cœur de l'identité de La Réunion. Les forêts réunionnaises abritent une faune et une flore très riches, dont de nombreuses espèces sont endémiques. La surface du couvert forestier y totalise 120 000 hectares, soit 45 % de la superficie de l'île.

C'est vous dire si le rôle de l'Office national des forêts est essentiel pour nous. Ce sont des générations de forestiers qui ont œuvré, et qui continuent d'œuvrer, à la préservation et à la valorisation de nos forêts. Dans les terres et sur le littoral, les forêts sont de véritables sanctuaires de biodiversité. Vous

êtes venu à La Réunion et vous avez pu le constater cette année même, monsieur le ministre. (*M. le ministre le confirme.*)

Or vous nous avez indiqué que les moyens humains de l'ONF n'augmenteraient pas. Nous parlons seulement d'une stabilisation des emplois. C'est oublier que nous sommes passés de 15 000 agents en 1985 à 8 140 dans le PLF pour 2024, alors que leurs missions se diversifient.

Monsieur le ministre, vous vous réjouissez que les effectifs ne diminuent pas cette année, mais, en réalité, il faudrait les augmenter. Cela permettrait de redonner du souffle à une

institution qui gère aujourd'hui 17 millions d'hectares de forêts publiques, 30 % de la surface nationale forestière et qui assure 40 % de l'approvisionnement de la filière bois.

En dépit de son importance stratégique, l'ONF est la cible d'une politique d'affaiblissement continu. Si l'adoption du nouveau contrat État-ONF, qui prévoyait la suppression de 500 postes d'ici 2025, a été suspendue, l'organisme demeure exsangue. Les équipes sont épuisées, ce dont plusieurs années de réduction de ses effectifs et de ses moyens sont la cause.

M. le président. Il faut conclure.

Mme Evelynne Corbière Naminzo. Un management autoritaire et la course à la rentabilité ont été les deux principaux facteurs de la dégradation de leurs conditions de travail.

M. le président. L'amendement n° II-207 rectifié, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Développement de la forêt publique et financement de l'Office national des forêts

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		55 000 000		55 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Développement de la forêt publique et financement de l'Office national des forêts	55 000 000		55 000 000	
TOTAL	55 000 000	55 000 000	55 000 000	55 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. L'ONF gère près de 11 millions d'hectares de forêts publiques et assure 40 % de l'approvisionnement de la filière bois. Cela fait de nombreuses années que l'État se désengage progressivement de sa mission, dont il se défasse en partie sur les communes forestières.

Au total, près de 5 000 postes d'agents de l'ONF ont été supprimés depuis le début du siècle, dont 1 000 postes depuis 2017. Si les dernières suppressions de postes prévues ont finalement été abandonnées, comme l'a rappelé ma collègue, le manque de moyens humains reste encore très marqué.

Cette politique a pour conséquence inexorablement un recul des emplois de terrain. Ce démantèlement organisé dégrade le service de proximité et d'accompagnement auprès des collectivités locales dans l'exercice de leur mission d'intérêt général.

Les mégafeux qui se sont multipliés ces dernières années, ou le besoin de régénération de la forêt face aux grandes sécheresses, entre autres, demandent à l'ONF des adaptations

sans précédent. Les urgences écologiques et économiques auxquelles la filière bois fait face nécessitent également une très grande attention.

Face à ces enjeux, la politique de gestion de la forêt doit s'inscrire dans une vision publique de long terme, et nous devons y consacrer les moyens nécessaires.

Cet amendement, rédigé avec le concours du Snupfen Solidaires (Syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel), vise à inverser la tendance de baisse continue des ressources humaines. Étant donné le coût complet d'un équivalent temps plein de l'ONF, qui est d'environ 55 000 euros par an, il convient d'abonder le budget de ce service public essentiel de 55 millions d'euros pour permettre la création d'un millier d'ETP, dont 55 % de fonctionnaires et 45 % d'ouvriers forestiers. Une hausse du nombre de fonctionnaires est essentielle pour permettre la recherche d'infractions et non leur seule constatation.

Monsieur le ministre, vous dites avoir stoppé la dégradation du service. Je ne pense pas que ce soit le cas. Nous avons besoin que vous souteniez cet amendement.

M. le président. Il faut conclure.

M. Guillaume Gontard. En effet, il paraît incongru, avec le réchauffement climatique et vu l'importance de la forêt, que nous ne consacrons pas un maximum de moyens à cette politique.

M. le président. L'amendement n° II-1346, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et

Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Développement de la forêt publique et financement de l'Office national des forêts

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		12 000 000		12 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Développement de la forêt publique et financement de l'Office national des forêts	12 000 000		12 000 000	
TOTAL	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Cet amendement de repli vise à créer 200 ETP. La forêt française est en grand danger, comme l'a expliqué Guillaume Gontard. Elle dépérit. Il faut une analyse fine, par de vrais professionnels, pour identifier les arbres qui résistent, qui peuvent se régénérer, car ce sont peut-être ceux-là qui sauveront la forêt, et non pas des coupes rases. Pour mener ces analyses, il faut du personnel : 200 ETP, c'est indispensable. Je reconnais que vous avez stoppé l'hémorragie, monsieur le ministre, mais la saignée durait depuis

plusieurs décennies. Allons plus loin, car l'ONF a besoin de ces ETP. *(M. Daniel Salmon salue les agents de l'ONF présents en tribune.)*

M. le président. L'amendement n° II-667, présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau et Redon-Sarrazy, Mme Harribey, M. Gillé, Mme Blatrix Contat, M. Kerrouche et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	11 000 000		11 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		11 000 000		11 000 000

Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy. Les auteurs des précédents amendements ont parfaitement exposé le rôle majeur de l'ONF et les difficultés auxquelles il est confronté depuis de nombreuses années. La stabilisation des effectifs lui a permis de souffler un peu cette année, je vous l'accorde. Mais la destruction massive de postes, depuis des dizaines d'années, laissera des traces. Cet amendement vise à créer 200 postes, soit une moyenne de deux par département, ce qui n'est pas énorme.

Avant le 49.3, les députés avaient adopté en séance publique un amendement tendant à relever les moyens de l'ONF de 5 millions d'euros. Cette nécessité est donc largement reconnue. J'espère que la plupart d'entre nous la percevront aussi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Elle a émis un avis défavorable sur les amendements visant à prévoir une aide à la filière bois : vu l'état de nos finances publiques, il nous faut faire des choix budgétaires. De plus, on observe des améliorations, certes timides, depuis deux ans dans cette filière.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Merci d'avoir déposé ces amendements : j'aime la foi des nouveaux convertis !

Vous nous dites qu'il faut rétablir ce que des gouvernements que, pour beaucoup d'entre vous, vous avez soutenus ont supprimé. (*M. Yannick Jadot lève les bras au ciel.*) Si, entre 2012 et 2017, les gouvernements successifs ont continuellement réduit les effectifs de l'ONF ! La foi du nouveau converti est toujours très puissante...

Les agents de l'ONF qui vous écoutent ce soir se disent peut-être qu'il est dommage que cette prise de conscience n'ait pas eu lieu en 2002, en 2007, en 2012.

M. Yannick Jadot. C'est vrai, nous n'avons pas tout fait !

M. Marc Fesneau, ministre. Nous aurions gagné du temps, et le dépérissement forestier ne date pas de l'année 2017 ni de l'année 2023. Il aurait fallu les écouter, alors, au lieu de rester sourd à ce que disaient les agents de l'ONF.

Je prends acte, pour m'en réjouir, de votre foi de nouveaux convertis. Et vous nous donnez acte d'avoir décidé d'inverser la tendance.

Dans un certain nombre de missions, nous donnons des moyens supplémentaires à l'ONF. Nous avons interrompu, pour la deuxième année, la diminution des effectifs. Sans doute faudra-t-il aller plus loin. Dans un contexte budgétaire complexe, vous pouvez reconnaître que nous mobilisons des moyens pour l'ONF.

Le plan France 2030 donne aussi des moyens à l'ONF pour replanter, renouveler la forêt. Je rends hommage à tous ses agents, qui font un travail remarquable de documentation, d'observation, de regard sur les peuplements, travail qui profite à la fois à la forêt publique et à la forêt privée. Ils travaillent également sur les plants et les semences, et nous les aiderons à cela dans le cadre des moyens mis à disposition.

Vous avez raison, monsieur Salmon, il y a ce qu'on sait, et ce qu'on ne sait pas. Nous avons donc besoin d'établissements comme l'ONF, dont nous consolidons les moyens, et de politiques publiques, comme celles qui sont menées sur les graines et plants, ou sur le renouvellement forestier. Regardons ce qu'on a déjà fait, avant peut-être d'aller plus loin !

M. le président. La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, pour explication de vote.

M. Christian Redon-Sarrazy. Je suis ravi d'entendre un certain nombre de propos tenus dans cet hémicycle. J'espère que nos collègues de droite, qui participent avec nous à de nombreuses auditions du groupe d'études Forêt et filière bois, seront sensibles à ces amendements, car nous y entendons les mêmes arguments sur la nécessité que des techniciens, des spécialistes se tiennent aux côtés des collectivités territoriales.

C'est comme pour le bio : vous ne rencontrez sans doute pas beaucoup de maires de communes forestières qui vous diront qu'ils ont trop d'agents de l'ONF sur leur terrain.

J'espère donc que vous nous suivrez dans cette proposition, en adoptant au moins les amendements de repli.

M. le président. La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour explication de vote.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Nous voterons ces amendements.

Nous avons beaucoup parlé de la crise de l'eau outre-mer. Prendre soin de nos forêts, c'est travailler à la gestion de l'eau. La Réunion, je vous l'ai dit, compte 120 000 hectares de forêt ; Mayotte, 10 792 hectares. Pour entretenir ces forêts, pour en prendre soin, nous avons 300 agents de l'ONF à partager entre les deux îles. Sous les climats tropicaux, il n'y a pas de trêve ! Ici, pendant l'hiver, la croissance des plantes ralentit ; chez nous, ça pousse en continu !

Dans nos forêts, nous menons une guerre contre les espèces exotiques envahissantes. Elles n'arrêtent pas, elles gagnent du terrain et tuent notre biodiversité, nos espèces endémiques : elles tuent la biodiversité française. Aujourd'hui, il n'y a pas les budgets ; mais quand vous aurez les budgets, il n'y aura plus rien à sauver...

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Je m'associe à l'hommage qu'a rendu le ministre aux agents, et aux fonctionnaires, de l'ONF. Leur travail est fondamental, notamment dans les plus petites communes, qui apprécient de pouvoir s'appuyer sur leur connaissance de la forêt, notamment pour œuvrer à sa régénération naturelle. Nous avons donc besoin d'agents, c'est important.

Nous pouvons nous renvoyer la balle et chercher qui a raison, qui a fait quoi, qui a supprimé des postes, mais ce n'est pas vraiment ce qui est le plus intéressant. (*M. le ministre le concède.*) En tout cas, le contrat d'objectifs 2021-2025 prévoyait la suppression de 500 postes.

Lors de nos débats l'an dernier, quelque peu avortés, vous n'aviez pas tout à fait le même discours, et nous avons dû lutter, nous battre pour faire entendre qu'on avait besoin d'agents et de fonctionnaires et qu'il fallait soutenir l'ONF. Je suis ravi que vous vous inscriviez désormais dans cette dynamique. Actuellement, le nombre d'agents n'est pas suffisant, même si nous avons stoppé l'hémorragie. Nous avons besoin de fonctionnaires, et pas forcément de contractuels.

Vous dites que nous n'avons pas les moyens, que cela coûte cher ; mais cela nous coûtera beaucoup plus cher si on n'intervient pas aujourd'hui sur la forêt et si on ne prévoit pas son évolution !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1256 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-207 rectifié.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1346.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-667.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-786 rectifié *bis*, présenté par MM. Patient, Buis et Buval, Mmes Cazebonne et Duranton, M. Fouassin, Mme Havet, MM. Lemoyne, Mohamed Soilihi et Omar Oili et Mme Schillinger, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	2 500 000		2 500 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		2 500 000		2 500 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Bernard Buis.

M. Bernard Buis. Cet amendement de Georges Patient vise à allouer 2,5 millions d'euros supplémentaires à l'ONF pour l'entretien et le développement des pistes forestières de Guyane.

La forêt guyanaise se distingue par la certification écoresponsable de son exploitation, une pratique unique dans la région amazonienne, qui impose aux exploitants de s'enfoncer profondément en forêt. Pour ce faire, ils empruntent les pistes dont l'ONF a la responsabilité.

Pour cela, le programme national de la forêt et du bois (PNFB) 2019-2029, approuvé par l'État en septembre 2020, prévoit, pour la création et l'entretien de ces pistes, un investissement annuel de 5 millions d'euros sur fonds européens.

Or l'ONF n'arrive pas à mobiliser plus de 2,5 millions d'euros par an en raison de l'obligation d'avancer les fonds. Cet amendement vise à compléter ce financement, afin de respecter les objectifs du PNFB de Guyane.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Comme sur les autres amendements d'aide à la filière bois, la commission a émis un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis. Oui, la forêt a une place importante, en particulier en Guyane, mais pas seulement.

Pour l'entretien de la voirie, des investissements sont nécessaires. Compte tenu du décroisement des compétences entre l'État et les régions, le financement de ces travaux est assuré depuis 2023 dans le cadre des mesures forestières du plan stratégique national, appelant des fonds européens, d'une part, et des contreparties apportées par les régions, d'autre part. Cette logique doit être respectée en Guyane comme ailleurs - et ce mode de financement doit être privilégié.

L'État prévoit bien de mobiliser 15 millions d'euros dès 2024 au titre du soutien à la forêt en outre-mer. Dans le cadre de la planification écologique, nous avons besoin de mieux documenter, de mieux protéger un certain nombre de ces forêts qui ont des caractéristiques très différentes de celles de la forêt hexagonale.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-786 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1356 rectifié, présenté par M. Gremillet, Mme Joseph, MM. Sido et Klinger, Mme Berthet, MM. Burgoa, Khalifé et D. Laurent, Mmes Dumont et Primas, MM. Pellevat, Brisson, Chaize, Bacci et Bruyen, Mme Gosselin, MM. Sol, Milon, H. Leroy, Belin, Favreau, Bouchet, Anglars, Pointereau et Genet, Mme Richer, M. Piednoir, Mme Malet, MM. Panunzi, Cadec et Meignen, Mmes M. Mercier et Drexler, MM. de Nicolaÿ, J.P. Vogel, Savin et Cuyppers, Mmes Chain-Larché, Jacques et Gruny, MM. C. Vial, Rietmann et Mouiller et Mme Bellurot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	10 000 000		10 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		10 000 000		10 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Rietmann.

M. Olivier Rietmann. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable.

M. Olivier Rietmann. Il est retiré !

M. le président. L'amendement n° II-1356 rectifié est retiré.

Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-676, présenté par MM. Tissot, Lurel et Gillé, Mme Harribey, MM. Kerrouche, Marie, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau et Redon-Sarrazy, Mme Blatrix Contat et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 250 000		3 250 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		3 250 000		3 250 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	3 250 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy. Cet amendement vise à renforcer les moyens humains du Centre national de la propriété forestière, afin qu'il puisse mener à bien sa mission de gestion durable des forêts privées.

Il faut rappeler que la forêt française est privée à 75 % et qu'elle couvre 23 % du territoire, soit environ 12 millions d'hectares.

La mission du CNPF est donc centrale pour accompagner les propriétaires privés, lutter contre le morcellement et permettre la mobilisation et l'exploitation de la ressource, tout en faisant face aux défis climatiques et environnementaux que nous connaissons.

Or les effectifs permanents du CNPF ne sont pas en adéquation avec les besoins actuels, notamment dans le cadre de l'application progressive de la loi du 10 juillet 2023 visant à renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque incendie.

Au travers de cet amendement, il est proposé de remédier à ce manque par le financement de 50 postes au bénéfice du CNPF.

M. le président. L'amendement n° II-1296 rectifié, présenté par Mme N. Delattre, MM. Billiac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Guérini, Mme Guillotin, MM. Guiol et Laouedj, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 900 000		1 900 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		1 900 000		1 900 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Cet amendement vise également au financement de 50 postes permanents supplémentaires au profit du CNPF.

M. le président. L'amendement n° II-1257, présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailles, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1 000 000		1 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Nous espérons que le Gouvernement a pris conscience de l'importance de conférer au CNPF des moyens qui soient en adéquation avec l'importance de ses missions.

Au total, pour 2024, cet établissement est déjà doté de 16 millions d'euros en autorisations d'engagement comme en crédits de paiement. Par ailleurs, le plafond d'emplois est revalorisé, passant de 348 à 358, ce qui correspond dans les faits à 5 ETPT supplémentaires.

Sans être suffisantes, ces avancées constituent un changement de cap positif auquel nous serons attentifs dans les années à venir.

Compte tenu des montants disproportionnés qui sont proposés au travers de ces amendements, la commission y est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Je vous remercie de ces amendements, qui nous permettent de parler de cet établissement public important, qui est le pendant, pour les forêts privées, de l'ONF pour les forêts publiques.

Peut-être auriez-vous pu rappeler, monsieur le sénateur, l'augmentation, inédite depuis des années, de ses effectifs !

Pour discuter régulièrement avec la présidente du CNPF comme avec ses équipes, je ne crois pas trahir sa pensée en disant qu'elle juge l'effort consenti significatif. Ce dernier a été salué d'ailleurs publiquement.

Certes, cela ne nous exonère pas d'efforts supplémentaires, mais une augmentation de 21 ETP au CNPF, c'est du jamais vu !

Nous sommes donc au rendez-vous de la loi d'initiative sénatoriale votée cet été, qui renforce les défenses de la forêt contre le risque incendie.

Je rappelle également que nous avons abaissé le seuil d'exigibilité des plans simples de gestion de 25 hectares à 20 hectares.

On ne peut pas accumuler encore et toujours les dépenses sans se soucier des équilibres budgétaires.

Pour ces raisons, le Gouvernement demande le retrait de ces amendements ; à défaut, il émettra un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-676.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1296 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1257.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1358 rectifié, présenté par M. Gremillet, Mmes Jacques et Joseph, MM. Sido et Klinger, Mme Berthet, MM. Burgoa, Khalifé et D. Laurent, Mmes Dumont et Primas, MM. Pellevat, Brisson, Chaize et Bacci, Mme Gosselin, MM. Sol, Milon, H. Leroy, Belin, Favreau, Bouchet, Anglars et Genet, Mme Richer, M. Piednoir, Mme Malet, MM. Panunzi, Cadec et Meignen, Mmes M. Mercier et Drexler, MM. de Nicolaÿ, J.P. Vogel, Savin et Cuypers, Mmes Chain-Larché et Gruny, MM. C. Vial, Rietmann et Mouiller et Mme Bellurot, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	300 000		300 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		300 000		300 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	300 000	300 000	300 000	300 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Olivier Rietmann.

M. Olivier Rietmann. Cet amendement de Daniel Gremillet vise à faire évoluer l'outil Cartogip, afin d'accroître son accessibilité et de permettre un regroupement entre, d'une part, les données liées à la reconstitution des peuplements, et, d'autre part, les données liées aux zones à surveiller en matière d'équilibre sylvo-cynégétique.

En clair, il s'agit de permettre aux chasseurs d'avoir accès aux données relatives au renouvellement des plantations afin qu'ils concentrent leurs efforts sur ces zones et aident à la protection des jeunes plants.

C'est du bon sens, monsieur le ministre!

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission s'est montrée quelque peu dubitative sur l'impact de ces 300 000 euros.

M. Laurent Somon. Mais il y était sensible!

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Dubitative, c'est le mot. (*Sourires.*)

Nous nous sommes demandé s'il existait un moyen de rendre une partie des données cartographiées consultables par le plus grand nombre, tout en respectant le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Perplexe, la commission sollicite l'avis du Gouvernement sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement? (*Favorable! sur les travées du groupe Les Républicains. - Sourires.*)

M. Marc Fesneau, ministre. C'est une lourde tâche que vous me confiez là, monsieur le rapporteur spécial! (*Mêmes mouvements.*)

Cet outil vise à évaluer les risques, et notamment les enjeux sylvo-cynégétiques, qui, nous le savons, sont devant nous.

De 20 % à 35 % du coût des actions forestières, et notamment des replantations, provient des dégâts occasionnés par le gibier.

Nous devons donc travailler sur cette question, en dépassionnant le débat sur les chasseurs, certes, mais il faudra bien que les prélèvements augmentent.

Mme Sophie Primas. Aie...!

M. Marc Fesneau, ministre. Permettez-moi, l'expression : il faudra que les chasseurs puissent chasser un peu plus. Sinon nous n'arriverons pas à produire... (*Protestations sur les travées du groupe GEST.*)

J'en suis désolé, monsieur Jadot, mais cette réalité s'imposera à nous.

M. Yannick Jadot. Mais je n'ai rien dit!

M. Laurent Duplomb. Oui, il n'a encore rien dit... (*Sourires sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Marc Fesneau, ministre. Je vous voyais dubitatif...

M. Yannick Jadot. Arrêtez donc de nourrir les sangliers!

M. Marc Fesneau, ministre. Je le redis : il faudra bien que les chasseurs chassent.

À défaut, nous devons faire face au dépérissement, au dérèglement forestier et les dégâts causés par le gibier seront irréparables.

J'en profite pour rendre hommage à tous ceux qui essayent de réguler ces populations, et sans lesquels la situation serait bien plus compliquée.

Sur le fond, le Gouvernement est plutôt favorable à cet amendement. Cela étant, le dispositif que vous proposez n'est pas très opérant.

Le groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques (GIP ATGeRi) est en effet financé non pas par le budget de l'État, mais par des marchés publics.

Ainsi, aucune augmentation du budget alloué au ministère ne peut avoir d'effet sur les capacités opérationnelles du dispositif, qui repose sur un modèle contractuel distinct.

Nous devons travailler sur ces outils, mais pas de cette manière. D'où un avis de sagesse de la part du Gouvernement.

M. Olivier Rietmann. Nous adapterons le dispositif!

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. Nous devons avancer sur ce sujet.

Tout ce qui permet de limiter les dégâts sur les plantations est bon à prendre.

Il faut d'abord réduire le coût de la plantation, qui avoisine tout de même aujourd'hui, je le rappelle, 5 000 euros l'hectare!

Dès lors que la moitié de ce coût va aux plants et l'autre à la protection, on se dit que si l'on parvenait à diminuer les dégâts du gibier, on arriverait à planter le double pour le même prix.

Nous devons nous poser cette question. Aujourd'hui, rien n'est pire pour un forestier que de planter, de voir la plantation ravagée par le gibier et d'être obligé de recommencer.

Les mauvaises années sont fréquentes. Il vaudrait mieux pouvoir, les bonnes années, faire prendre un maximum de plants.

M. le président. La parole est à M. Alain Houpert, pour explication de vote.

M. Alain Houpert. Il s'agit d'un amendement de bon sens. (*M. Guillaume Gontard ironise.*)

L'ONF est aujourd'hui sous la tutelle de deux ministères. Lorsque j'étais rapporteur spécial de la commission des finances sur le budget de l'agriculture et de la forêt, cinq ministères étaient concernés.

Il est important d'impliquer les chasseurs. Ils sont de fins connaisseurs, mais aussi les utilisateurs de la forêt. Dans les forêts communales, qui entretient les lignes, sinon les chasseurs?

M. Pierre Cuypers. Bien sûr!

M. Alain Houpert. Les agents de l'ONF et les chasseurs se connaissent et se parlent. Il faut travailler ensemble, au-delà des problèmes financiers.

Vivre ensemble, c'est important.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. C'est indéniable: les cervidés posent problème, comme les sangliers dans les prairies. Mais on fait appel, souvent, au pompier pyromane!

M. Laurent Duplomb. Vous rigolez!

M. Daniel Salmon. Les chasseurs ne sont pas complètement exempts de responsabilités.

M. Olivier Rietmann. Aïe aïe aïe!

M. Laurent Duplomb. Pas pour les cervidés!

M. Daniel Salmon. Pendant des années, les plans cynégétiques se sont succédé. Ils ont visé à faire proliférer le grand gibier, ne racontons pas de bêtises! (*Exclamations sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Antoine Lefèvre. C'est caricatural!

M. Daniel Salmon. En bons pères de famille, si je puis dire, les chasseurs prélèvent dans leur juste intérêt, ne tuent jamais les femelles et se gardent un bon capital.

Je suis favorable à la création d'une mission d'enquête qui pourrait enquêter sérieusement sur les causes de la prolifération du grand gibier.

Des chasses privées sont organisées, ce n'est un secret pour personne. Des gens ont intérêt à la présence de gibier. À un moment donné, il faudra regarder la question de près, et agir en conséquence.

La solution ne réside pas nécessairement dans la géolocalisation. C'est un peu plus compliqué que cela.

Les travaux de la mission conjointe de sécurisation de la chasse ont montré qu'il existait des techniques intéressantes, comme la traque-affût, beaucoup plus pertinentes que les battues.

Il faudrait que les chasseurs s'emparent de ces techniques. Elles ont fait leurs preuves dans d'autres pays. Allons-y, mais allons-y sérieusement!

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Sous le bénéfice des explications de M. le ministre et malgré les doutes qu'il a exprimés sur la fonctionnalité du dispositif, les deux rapporteurs spéciaux émettent un avis favorable sur cet amendement.

Mme Sophie Primas. Très bien!

M. le président. La parole est à M. Olivier Rietmann, pour explication de vote.

M. Olivier Rietmann. Je laisserai à mon collègue d'en face la responsabilité de ses propos caricaturaux. (*M. Daniel Salmon proteste.*)

Une chose est sûre, monsieur le ministre, des efforts budgétaires considérables ont été faits, ces dernières années, en faveur de la replantation de la forêt.

Plan de relance, plan France 2030, nous parlons de millions d'arbres et de plus de 45 000 hectares. L'objectif est aussi que ces petits plants deviennent grands. Il va donc falloir les protéger.

Or l'un des plus grands risques est celui que représente le gibier.

Non seulement il va falloir que les chasseurs...

Mme Sophie Primas. ... chassent!

M. Olivier Rietmann. ... accomplissent leur rôle: qu'ils chassent et qu'ils tuent, mais encore il faut les orienter pour qu'ils soient les plus efficaces possible.

Disposer d'informations sur les zones les plus sensibles en matière d'exposition au gibier ne peut que renforcer l'efficacité de la chasse sur le terrain. (*M. Daniel Salmon s'exclame.*)

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous de lever le gage?

M. Marc Fesneau, ministre. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1358 rectifié *bis*.

Je le mets aux voix.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1341, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé:

I. – Créer le programme :

Plan d'action national en vue de la réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote liées aux usages d'engrais minéraux

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		71 000 000		71 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Plan d'action national en vue de la réduction des émissions d'ammoniac et de protoxyde d'azote liées aux usages d'engrais minéraux	71 000 000		71 000 000	
TOTAL	71 000 000	71 000 000	71 000 000	71 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Cet amendement vise à donner une réalité au plan Éco'Azot, adopté sur l'initiative du Sénat dans le cadre des débats sur la loi Climat et résilience.

On le sait, l'usage des engrais azotés de synthèse accentue notre dépendance énergétique et pénalise notre souveraineté, dans un contexte de tensions géopolitiques lié à la guerre en Ukraine. Leur prix ayant explosé, il est aussi un facteur de fragilité pour les agriculteurs.

Je rappelle que ces engrais sont responsables d'un quart des émissions des gaz à effet de serre du secteur agricole.

M. Laurent Duplomb. Ça, ça va aider les agriculteurs !

M. Daniel Salmon. Ils ont donc un impact sur les sols et sur l'eau.

Certes, le projet de loi de finances pour 2024 prévoit la poursuite du plan Protéines, ainsi que des financements pour la transition des engins agricoles en vue notamment de réduire l'utilisation des engrais azotés. Toutefois, ces financements sont insuffisants.

En cohérence avec le vote du Sénat de 2021, nous nous devons de donner une réalité au plan Éco'Azot et d'aider concrètement nos agriculteurs à se passer de ces produits fossiles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Compte tenu du temps qui passe, je limiterai mes commentaires. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1341.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-270, présenté par MM. Pla, Montaugé, Bouad, Tissot, Lurel, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds sanitaire viticole en cas de conditions climatiques exceptionnelles

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		60 000 000		60 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds sanitaire viticole en cas de conditions climatiques exceptionnelles (ligne nouvelle)	60 000 000		60 000 000	
TOTAL	60 000 000	60 000 000	60 000 000	60 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Sébastien Pla.

M. Sébastien Pla. Jamais – je dis bien jamais –, le monde viticole n'aura connu une crise d'une telle ampleur ni d'une telle intensité.

Dans certains de nos territoires – nombreux d'ailleurs –, cet événement dramatique pose la question de la survie même de la filière.

Les effets du changement climatique s'amplifient sur le vignoble français, dans le sud de la France tout particulièrement et plus rapidement qu'ailleurs. Ils nous imposent d'agir vite pour protéger les exploitations viticoles.

Monsieur le ministre, vous avez pu le mesurer à l'occasion de votre visite à Fitou, à l'automne dernier : en 2023, les épisodes de sécheresse et d'humidité, la grêle, le gel tardif ou encore les pluies excessives ont lourdement touché la filière. Ils ont mis à mal le moral des exploitants, qui cumulent les pertes de récoltes d'année en année.

Le changement climatique va plus vite que la capacité d'adaptation du secteur viticole.

Le système assurantiel que nous avons travaillé ensemble est une très belle avancée, mais il ne couvre pas tous les risques et aléas. Il y a encore des trous dans la raquette, monsieur le ministre, notamment en ce qui concerne l'assurance contre le mildiou ou les pertes de ceps sur pied.

Cette situation inédite, qui conjugue contraction des marchés et forte inflation, appelle à renforcer les moyens pour accompagner en urgence la résilience de nos exploitations.

À défaut, la viticulture française, filière d'excellence exportatrice, risque de perdre énormément d'exploitations et, surtout, des parts de marché à l'international.

Cet amendement, soutenu par notre groupe, par l'ensemble du groupe d'études Vigne et vin du Sénat, ainsi que par tous les syndicats professionnels du secteur, tend à la création d'un fonds d'urgence doté de 60 millions d'euros à destination des producteurs viticoles sinistrés.

Ce fonds sanitaire viticole serait mobilisable en cas d'événements climatiques exceptionnels.

Cette mesure conjoncturelle et de court terme doit nous permettre de continuer à travailler sur des solutions plus structurelles.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur cet amendement.

Toutefois – et cela vaut pour tous les amendements allant dans le même sens –, nous appelons, compte tenu de la situation du secteur viticole, à une plus forte réaction du Gouvernement. Elle doit aller en tout cas au-delà des aides ponctuelles et partielles qu'il a consenties jusqu'ici.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Mon avis vaudra également pour les amendements suivants, qui sont de même nature.

Monsieur le rapporteur spécial, pour une fois, nous serons en désaccord. Je ne peux pas laisser dire que le secteur viticole a bénéficié uniquement d'aides ponctuelles.

Nous avons débloqué près de 600 millions d'euros à la suite de l'épisode de gel de 2021, près de 50 millions d'euros après les épisodes de gel et de grêle en 2022 et pas moins de 200 millions d'euros cette année pour la distillation. Il est dommage que vous ne l'ayez pas appelé !

De toute évidence, nous ne sommes pas restés inactifs. Au total, le Gouvernement aura mis sur la table près de 1 milliard d'euros pour soutenir la filière viticole. Il faut le dire !

Vous avez raison sur un point : la crise que traverse en particulier la région que vous connaissez bien est profonde.

J'étais dans le département de l'Hérault la semaine dernière. Il faut écouter la désespérance des acteurs du secteur.

Les crises, climatique, géopolitique, sanitaire, se sont succédé. S'y ajoute un effet de marché, qui crée un excédent de 4 millions d'hectolitres. Cela explique les mesures de distillation qui ont été prises.

Dans ces conditions, des mesures structurelles et conjoncturelles sont nécessaires.

J'ai annoncé récemment que nous allions expertiser le dispositif d'aide d'urgence de 20 millions d'euros qui a été voté au cours de la première navette parlementaire.

Monsieur le sénateur, il n'est jamais dans notre intérêt de créer de faux espoirs.

La base réglementaire et juridique pour déployer un fonds sanitaire n'existe pas. Celui que vous proposez s'appuie, de fait, sur le régime des aides *de minimis*, celui-là même que vous me reprochiez d'appliquer dans votre intervention en discussion générale.

En effet, si l'on ne s'appuie pas sur les *de minimis*, il faut recréer une base juridique, ce qui nécessitera des mois de discussion avec la Commission européenne. C'est bien ainsi, concrètement, que les choses se passent.

Voilà pourquoi j'ai annoncé la semaine dernière, en Occitanie, que nous allions, premièrement, regarder dans le détail si le fonds d'urgence de 20 millions d'euros est suffisant pour répondre aux besoins ; deuxièmement, que nous allions défendre de nouvelles mesures devant la Commission européenne.

Avec les Italiens et les Espagnols, nous sommes en effet en train de créer une alliance afin d'autoriser notamment l'arrachage différé et d'accompagner ainsi, provisoirement du moins, une baisse de la production.

Troisièmement, nous travaillons sur la demande des producteurs à bénéficier d'une année blanche pour soulager leur trésorerie.

J'ai pris l'engagement de revenir dans l'Hérault, ou du moins dans la région au mois de janvier.

Nous devons prendre des mesures conjoncturelles pour répondre à la crise, mais aussi agir structurellement. Les viticulteurs le disent eux-mêmes : on ne peut pas se satisfaire d'une situation dans laquelle on distille tous les ans. Ce serait faillir à notre responsabilité politique.

Quant à l'affaire du mildiou, je rappelle que, s'agissant d'une maladie, elle n'est pas couverte par les assurances et, de fait, le fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) ne peut pas intervenir.

Monsieur le sénateur, essayons de proposer des dispositifs crédibles. Les viticulteurs ont droit à la vérité. Ils ont droit à la considération. Ils méritent que l'on mette les moyens nécessaires pour les sortir de cette crise, mais il faut aussi leur dire la vérité et ne pas inventer des systèmes qui ne fonctionnent pas.

Conformément aux engagements qu'il a pris, le Gouvernement mettra œuvre un certain nombre de mesures. Je suis très à l'aise sur la question : depuis 2017 et contrairement aux années précédentes, il a toujours été au rendez-vous.

Nous devons réfléchir, je le redis, sur le plan structurel. Ce n'est pas avec un fonds de 60 millions adossé à un dispositif qui n'existe pas que nous aiderons les viticulteurs. Pis, cela pourrait les désespérer. Ils le sont déjà suffisamment pour que nous évitions de les balader.

Pour toutes ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. Le sujet est compliqué, on ne peut pas dire le contraire !

Ce qui est sûr, c'est que Daniel Laurent, le président du groupe Vigne et vin, soutient clairement cet amendement.

La situation ressemble à celle que nous avons connue avec la grippe aviaire. Nous devons adresser un message clair aux viticulteurs.

Les autres amendements qui sont en discussion portent soit sur le mildiou, soit sur un zonage précis.

Le présent amendement couvre la totalité des problèmes sanitaires et climatiques du secteur viticole, et sur l'ensemble du territoire.

J'entends vos arguments, monsieur le ministre, mais nous avons aussi besoin, en tant que parlementaires, de démontrer et de montrer que nous sommes aux côtés de la profession.

Nous ne nions pas les travaux que vous avez pu mener ni les moyens que vous avez pu apporter pour soutenir la profession. Nous avons simplement besoin, ce soir et au travers de cet amendement, d'exprimer notre soutien à la filière viticole.

M. le président. La parole est à M. Franck Montaugé, pour explication de vote.

M. Franck Montaugé. M. le ministre appelle à dire la vérité. Je voudrais dire la vérité de mon territoire – la Gascogne et le Gers –, dire toute la souffrance et les difficultés que ressentent de très nombreux viticulteurs.

Ils viennent de vivre trois années comme ils n'en ont jamais vécu, et on peut remonter sur plusieurs générations : une année la grêle, une année le gel, une année la pluie, qui empêche de traiter correctement le mildiou, c'est inédit !

Les assurances ne fonctionnent pas. La trésorerie des exploitations ne permet aucunement le recours à une quelconque épargne de précaution.

M. Olivier Rietmann. Surtout que ce sont des jeunes qui s'installent !

M. Franck Montaugé. Il ne reste que le troisième étage, le mécanisme de solidarité nationale, pour répondre à l'urgence, avant de songer aux questions structurelles.

Dans mon département, la chambre d'agriculture a estimé à 26 millions d'euros les moyens nécessaires pour permettre aux exploitants de continuer leur activité et de garder un peu d'espoir.

C'est absolument essentiel. Certains, sinon, mettront la clé sous la porte. Nous en sommes là.

Monsieur le ministre, en discussion générale, vous avez dit que 200 millions d'euros seraient consacrés aux questions de restructuration profonde.

Je souscris tout à fait à cet objectif, mais il faut entendre la situation d'urgence. Elle nécessite de mobiliser les 60 millions d'euros demandés au travers de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Pla, pour explication de vote.

M. Sébastien Pla. Monsieur le ministre, j'aime vos leçons. Je vous trouve très piquant ce soir.

Je vous parle d'un problème que nous connaissons bien, chez nous, pour le vivre au quotidien, dans des exploitations de 25 ou 30 hectares maximum. Étant moi-même exploitant, je me demande comment les mecs font pour vivre !

Le fonds de 20 millions d'euros que vous évoquez et qui a été conservé dans le texte considéré comme adopté par l'Assemblée nationale après application de l'article 49.3 - autrement dit le fonds créé sur l'initiative de Jean-René Cazeneuve - a été calculé, en réalité, pour la Gascogne et le Bordelais. Il correspond aux besoins particuliers de ces territoires.

Alors oui, je vous pique sur les *de minimis*, une règle totalement stupide. Ce sont les entreprises ayant investi ces trois dernières années, celles qui rencontrent des problèmes de marché et de trésorerie, qui ont besoin d'accompagnement. Or elles ne sont pas éligibles !

M. Marc Fesneau, ministre. Eh oui !

M. Sébastien Pla. Je suis désolé, monsieur le ministre, je ne fais pas la loi. Je ne suis ni député européen, ni délégué à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ni membre du Gouvernement.

Ces sujets relèvent du niveau européen. Vous le savez, vous agissez, dont acte.

Je reviens sur la question du montant. Le problème, c'est le périmètre. Le sénateur Duplomb a raison : si je propose 60 millions d'euros, c'est parce que les 20 millions d'euros ne couvrent pas l'ensemble des territoires concernés.

Il y a le mildiou, mais il y a aussi la sécheresse. Cet amendement a été déposé précisément pour aller plus loin que ce que vous proposez.

Par ailleurs, je n'ai jamais remis en question votre volontarisme ni celui du Président de la République dans le domaine de la viticulture. (*M. le ministre le conteste.*)

Bien au contraire, on me taxe même de « dealer » ou de « vendeur de vin », rendez-vous compte ! Je suis donc à l'aise sur ce plan.

En revanche, il faut que vous ayez bien conscience - vous l'avez vu sur place en rencontrant l'ensemble des acteurs - que la crise est très profonde.

L'enchaînement des événements depuis la mise en place de la taxe Trump fait que des territoires entiers sont en train de disparaître. On ne remplace pas une culture qui date de l'Antiquité du jour au lendemain, en claquant des doigts.

Je le redis : la situation est grave. C'est la raison pour laquelle je vous demande très sincèrement de voter cet amendement, afin de régler l'urgence et de travailler en profondeur sur la question de l'eau, de l'adaptation, voire de la diversification dans les zones qui sont en difficulté, en particulier sur le pourtour méditerranéen.

M. le président. La parole est à M. Alain Houpert, pour explication de vote.

M. Alain Houpert. J'interviens en tant que sénateur du Montrachet et de la Romanée-Conti.

La filière viticole est une des rares filières agricoles à présenter une balance commerciale positive. Toutefois, son avenir s'assombrit, car le rendement de la vigne représente 1 % seulement de la valeur foncière.

Les viticulteurs des belles régions, en particulier ceux qui produisent les grands crus, ont peur de regarder l'avenir en raison de problèmes de transmission. Bientôt, les grands crus n'appartiendront plus à des Français, mais à des Chinois ou à de grands groupes.

Au-delà du fonds qui vient d'être évoqué, il faudra que l'on se pose cette question de la transmission, pour aider les viticulteurs à appréhender l'avenir.

Les jeunes viticulteurs en particulier ont souffert de la grêle et du mildiou et le dérèglement climatique les contraint à modifier les cépages.

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel, pour explication de vote.

M. Henri Cabanel. Je serai solidaire de mes collègues, même si je sais, monsieur le ministre - j'étais à vos côtés dans l'Hérault - que vous avez bien compris la situation de la filière viticole.

C'est certainement celle qui a subi les dégâts les plus graves, depuis la taxe Trump en passant par la covid-19 et les aléas climatiques. (*M. le ministre acquiesce.*)

Au Sénat, nous avons souhaité mettre en place une assurance récolte. Force est de constater que quelques problèmes se posent, notamment sur la moyenne olympique, qu'il faudrait faire évoluer. Il faut permettre aux agriculteurs, lorsqu'ils subissent des aléas climatiques aussi sévères - ils le sont malheureusement de plus en plus -, de retrouver un équilibre financier.

Cet amendement est soutenu unanimement par les organisations professionnelles.

Je vous rejoins, monsieur le ministre : on ne peut pas distribuer l'argent public tour à tour pour distiller, puis pour planter, puis pour arracher. Il faudra que nous mettions tous autour de la table, avec la filière viticole, pour mettre au point une stratégie qui permette d'entrevoir l'avenir plus sereinement.

Dans l'immédiat et sans vouloir être trop trivial, il y a le feu au lac. Il faut soutenir cette filière pour éviter qu'elle ne s'effondre.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Le sénateur Duplomb a bien résumé la préoccupation collective au sujet du secteur viticole. Nous la partageons.

Je veux juste préciser - je l'ai fait dans mes échanges avec les professionnels - la façon dont se passent les choses.

Messieurs les sénateurs, que son montant soit de 20, 60 ou 600 millions d'euros, le dispositif que vous proposez ne peut être adossé, si l'on veut aller vite - et il faut aller très vite -, qu'à un mécanisme de *de minimis*.

Vous expliquez vous-même que ce que vous proposez n'est pas très opérant !

Ce sont tout de même 20 millions d'euros qui ont été mobilisés en première intention ! J'ai dit que nous allions quantifier et qualifier les besoins, afin de vérifier si cette enveloppe est suffisante, mais nous devons, quoi qu'il en soit, passer par le mécanisme *de minimis*.

J'ai entendu par ailleurs la demande des viticulteurs en faveur d'une année blanche. Nous y travaillons. Je le répète : nous sommes très attentifs à la situation du secteur viticole.

Vous avez raison, monsieur le sénateur Cabanel, de souligner que la situation est dramatique. Il y a beaucoup de désespérance et j'en suis bien conscient.

J'appelle simplement votre attention sur le fait que votre amendement crée un espoir qui sera très vite insatisfait, d'où mon avis défavorable.

Je souscris néanmoins à toutes vos interventions et nous serons au rendez-vous. Je n'ai besoin que de quelques semaines.

Il serait vain d'inventer un dispositif qui fera l'objet, dans six mois, d'une notification à la Commission européenne et sur lequel nous devons revenir en septembre.

C'est une question de vérité vis-à-vis des viticulteurs. N'ajoutons pas à la désespérance. Travaillons à l'amélioration du dispositif existant, travaillons sur l'année blanche et regardons ce que nous pouvons faire, dès 2024, en matière d'arrachage différé par exemple.

Là est l'urgence également. Ce type de mesure va compter, pour donner une perspective qui ne soit pas simplement celle de la distillation ou du fonds d'urgence. En la matière, nous serons très vite limités financièrement, comme par la réglementation européenne.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-270.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-699 rectifié, présenté par M. Duffourg, Mme O. Richard, M. Henno, Mme Petrus, MM. Levi et Houpert, Mme Bonfanti-Dossat, M. Canévet, Mmes Lassarade, Herzog, Saint-Pé et Jacquemet et MM. Genet et Gremillet, est ainsi libellé :

I.- Créer le programme :

Fonds de soutien pour les viticulteurs touchés par le mildiou

II.- Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		26 000 000		26 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds de soutien pour les viticulteurs touchés par le mildiou	26 000 000		26 000 000	
TOTAL	26 000 000	26 000 000	26 000 000	26 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Alain Duffourg.

M. Alain Duffourg. Cet amendement s'inscrit dans la suite du précédent. La situation de la viticulture a déjà été décrite. Les viticulteurs du Gers, que je représente aujourd'hui avec mon collègue Montaugé, ont subi pendant trois ans des pertes en raison du gel, de la sécheresse et, cette année, du mildiou. Ces pertes n'ont été indemnisées ni par les compagnies d'assurances ni par l'État.

C'est pourquoi je vous demande une enveloppe de 26 millions d'euros pour mon territoire, montant estimé des pertes.

Je connais votre position, monsieur le ministre ; vous êtes venu dans notre département, les viticulteurs et les acteurs de la filière vous ont exposé toutes leurs demandes. Celles-ci me paraissent justifiées. Je crois que, en raison de l'urgence, il convient aujourd'hui d'y faire droit.

M. le président. L'amendement n° II-1292 rectifié *bis*, présenté par Mme N. Delattre, MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Guérini, Guiol et Laouedj, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	20 000 000		20 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>		20 000 000		20 000 000
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Cet amendement, déposé sur l'initiative de Nathalie Delattre, vise à mettre en œuvre un fonds d'urgence sur le fondement de la règle *de minimis*, à hauteur de 20 millions d'euros, pour accompagner les viticulteurs qui connaissent les difficultés de trésorerie les plus graves à la suite de l'épisode de mildiou, qui a fortement affecté une grande partie de notre vignoble cet été. Ce fonds permettra de verser une aide, dans la limite du plafond *de minimis*, de 20 000 euros sur trois années glissantes aux viticulteurs les plus en difficulté.

M. le président. L'amendement n° II-686, présenté par M. Stanzione, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme

Fonds d'urgence pour les filières des Côtes du Rhône

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		20 000 000		20 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				

Fonds d'urgence pour les filières des Côtes du Rhône	20 000 000		20 000 000	
TOTAL	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Lucien Stanzione, pour présenter un amendement concernant cette fois le côtes-du-rhône.

M. Lucien Stanzione. Je déplore que nous n'ayons pas adopté notre premier amendement : finalement nous en arrivons, chacun notre tour, à déposer des amendements pour défendre les viticulteurs de nos régions...

Cet amendement vise ainsi à créer un fonds d'urgence pour soutenir la filière du vignoble des Côtes du Rhône.

Le secteur viticole français en général, et celui des Côtes du Rhône en particulier, est en grande difficulté, hormis peut-être quelques productions de luxe, comme le gigondas ou le châteauneuf-du-pape. L'immense majorité des producteurs sont confrontés à des surstocks importants.

L'État a mis en place une aide de 20 millions d'euros pour le vignoble bordelais, à la suite des dégâts enregistrés du fait du mildiou. Il convient d'octroyer au vignoble des Côtes du Rhône une aide identique, pour les raisons qui ont déjà été évoquées précédemment.

Nous proposons donc de créer un fonds d'urgence de la filière des Côtes du Rhône. Cette somme pourrait être prélevée sur l'action n° 27 du programme 149.

Je souscris tout à fait à vos propos, monsieur le ministre, sur le devenir du vignoble français. Il convient de travailler sur cette question.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur ces trois amendements, la mort dans l'âme...

Cependant, les membres de la commission tiennent à attirer l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il convient, malgré tous les efforts qu'il a faits et que vient d'exposer M. le ministre, de trouver rapidement une solution. La convergence entre les amendements déposés pour défendre les vigneronns du Gers, des Côtes du Rhône, de Tarn-et-Garonne, de la Gironde, de tout le vignoble français, en montre la nécessité.

Je peux vous donner un conseil, monsieur le ministre : il existe un fonds de secours pour les outre-mer en cas de catastrophe naturelle. Il permet d'agir beaucoup plus vite. Pourquoi ne pas vous inspirer de ce dispositif ? Vous l'avez

d'ailleurs fait pour le vignoble bordelais, avec une enveloppe de 20 millions d'euros. Il doit être possible en l'occurrence de prévoir une vingtaine de millions... Mais l'avis est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable. Il existe d'autres régions viticoles. N'oublions personne !

Nous sommes d'accord sur la nécessité de mettre en place des dispositifs d'aide. Mais dès lors que l'on est adossé à la règle *de minimis*, ce système proposé revient à dire aux gens, si l'on connaît des problèmes météorologiques pendant cinq ans, qu'ils auraient pu avoir droit à 20 000 euros, mais qu'en fait ils n'auront rien, ce qui est plutôt désespérant...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-699 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1292 rectifié *bis*.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-686.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-658 est présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazay et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1342 est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds de soutien à la diversification agricole

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		50 000 000		50 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				

Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds de soutien à la diversification agricole	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy, pour présenter l'amendement n° II-658

M. Christian Redon-Sarrazy. Cet amendement vise à créer un fonds de soutien à la diversification agricole.

Il s'agit d'une proposition unanimement exprimée par les parties prenantes lors des concertations préparatoires sur le projet de loi d'orientation et d'avenir agricoles.

Il y va de notre souveraineté alimentaire, de la préservation de nos filières agricoles dans leur diversité et d'un maillage du territoire harmonieux.

Cet amendement a été déposé par plusieurs groupes, car il a été élaboré avec le Collectif Nourrir, qui réunit cinquante-quatre organisations.

Ce fonds pourrait viser, dans un premier temps, à favoriser l'émergence de filières alimentaires de proximité, notamment en soutenant les initiatives pour déspecialiser les territoires excédentaires dans les activités d'élevage, et à réintroduire, dans les régions déficitaires, des formes d'élevage durables en complémentarité avec les productions végétales.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour présenter l'amendement n° II-1342.

M. Daniel Salmon. Certaines régions se sont spécialisées, depuis plusieurs siècles, en fonction de leurs conditions pédoclimatiques. Toutefois, depuis quelques décennies, on assiste à une hyperspécialisation de nos régions, ce qui aboutit, comme on vient de le voir avec la viticulture, à les rendre très faiblement résilientes. Or nous allons connaître à l'avenir des aléas climatiques de plus en plus forts. Cette hyperspécialisation ne permet pas de répondre aux défis de demain.

L'idée d'un fonds de soutien à la diversification agricole me semble très pertinente. Un tel dispositif m'apparaît même essentiel.

Prenons l'exemple de la Bretagne, une région que je connais bien : l'élevage y est fortement prédominant, il s'inscrit dans une vision capitaliste - économies d'échelle, élevages hors sol - du fait de la proximité des ports, qui ont permis l'acheminement du soja brésilien, des engrais azotés, etc. Ce système nous pose aujourd'hui énormément de problèmes : des tombereaux de lisier vont directement à la mer ! (*Protestations sur des travées du groupe Les Républicains. - M. le ministre proteste également.*) J'exagère un peu.

Nos sols connaissent une surcharge en azote - vous ne pourrez pas me dire le contraire -, les algues vertes se développent, etc. Tel est le résultat de l'hyperspécialisation.

La Bretagne n'a pas vocation à produire 50 % des porcs français ni 60 % de la volaille. Je pense que, dans les régions viticoles, les mêmes problématiques se posent. Certaines régions sont hyperspécialisées dans les productions végétales, d'autres le sont dans l'élevage, alors qu'il faut un équilibre entre la polyculture et l'élevage sur tout le territoire.

Il convient de remettre en place des filières qui possèdent des capacités d'abattage, avec des abattoirs mobiles s'il le faut, mais il importe d'éviter la constitution de filières qui ne visent qu'à parvenir toujours à produire au moindre prix, car il arrive un moment où cette logique a un coût, dans la mesure où elle altère notre résilience.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Voilà deux amendements qui vont aller directement dans la mer... Avis défavorable.

M. Daniel Salmon. La bonne blague...

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-658 et II-1342.

(*Les amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Mes chers collègues, si nous continuons à ce rythme, lent, nous finirons à une heure trente ou deux heures du matin...

La parole est à M. le président de la commission.

M. Claude Raynal, président de la commission des finances. J'ajoute que, après cette mission, nous devons poursuivre l'examen des crédits de la mission « Outre-mer ».

Permettez-moi, mes chers collègues, de vous faire quelques suggestions. Les amendements identiques peuvent ne pas être tous présentés ; il est possible d'indiquer qu'ils sont simplement défendus. Il en est de même pour les amendements qui portent sur un même sujet. Soyez concis, pour ne pas risquer de terminer à six heures du matin... Certaines thématiques méritent de prendre un peu plus de temps - c'était le cas de la viticulture -, mais certains sujets - plus seconds au regard de l'heure tardive - peuvent donner lieu à un examen plus rapide. Prenons sur nous !

M. le président. L'amendement n° II-677 rectifié, présenté par MM. Montaugé, Tissot, Lurel, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Méridou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. - Créer le programme :

Fonds de soutien au développement des paiements pour services environnementaux

II. - En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		50 000 000		50 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds de soutien au développement des paiements pour services environnementaux	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Le Sénat a introduit la notion de paiements pour services environnementaux (PSE) il y a quelques années. Nous étions nombreux à défendre cette idée. C'est toujours le cas aujourd'hui. Ces paiements permettent de rémunérer les externalités positives de l'agriculture.

Cet amendement d'appel vise ainsi à développer les PSE à travers la création d'un fonds de soutien qui leur serait consacré.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Même si nous comprenons les motivations des auteurs de cet amendement, que nous considérons comme un amendement d'appel, l'avis est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-677 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-675, présenté par MM. M. Weber, P. Joly, Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazay et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	5 000 000		5 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				

Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy. Cet amendement, déposé sur l'initiative de Michaël Weber, vise à développer la gratuité des services de conseil en agroforesterie, réalisés principalement par les chambres d'agriculture.

Aujourd'hui, l'importance de la présence des haies et des arbres est de plus en plus reconnue par le monde politique, comme en témoignent les différents plans d'action qui ont été mis en œuvre. Pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français. Désormais la France ne compte plus qu'environ 750 000 kilomètres de haies sur notre territoire et plus de 11 000 d'entre eux continuent d'être détruits chaque année.

Un des éléments expliquant l'échec des politiques de protection de haies est le manque d'accompagnement technique des agriculteurs pour mettre en place de nouvelles pratiques. En effet, pour l'instant, le conseil proposé par les structures spécialisées est souvent payant, ce qui limite la pension des agriculteurs à se tourner vers l'agroforesterie.

Cet amendement vise donc à allouer des fonds pour permettre la gratuité de ce service de conseil. Ce service d'accompagnement gratuit devrait être offert par les chambres d'agriculture. À raison d'un conseiller technique en agroforesterie par département, le budget global pour l'État pour financer ce service serait de 5 millions d'euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avis défavorable. Un pacte Haies doté de 110 millions d'euros existe déjà. J'ajoute que nous avons maintenu les ressources financières des chambres d'agriculture.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable. La question des haies ne se réduit pas à l'accompagnement des agriculteurs. Il faut aussi évoquer la réglementation : à force de

chercher à tout figer, on aboutit à une situation où plus rien n'est possible et où plus personne n'a envie de planter de haies.

Les haies qui disparaissent ne sont pas tant les haies que l'on arrache, que, la plupart du temps, les haies qui ne sont pas valorisées ni entretenues, et qui finissent par disparaître de la sorte.

Nous devons développer leur valorisation, y compris en bois-énergie. Les moyens que l'on prévoit s'inscrivent dans cette trajectoire.

J'ajoute enfin, et c'est valable pour d'autres amendements, qu'à chaque fois que nous mettons en place un plan, à l'instar de celui sur les haies, nous prévoyons des moyens pour accompagner les agriculteurs.

Nous devons activer deux leviers : la valorisation des haies et la simplification des procédures et des réglementations, car, à cause d'elles, arrivera le moment où plus personne ne voudra planter de haies. À force de vouloir trop en faire, on ne fait plus rien...

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-675.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-253 est présenté par M. Menonville.

L'amendement n° II-1260 est présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailles, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1291 rectifié est présenté par Mme N. Delattre, MM. Bilhac, Cabanel, Daubet, Fialaire et Guérini, Mme Guillotin, M. Laouedj et Mme Pantel.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1		1	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>		1		1
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				

Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

L'amendement n° II-253 a été retiré.

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1260.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Il est défendu.

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel, pour présenter l'amendement n° II-1291 rectifié.

M. Henri Cabanel. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission demande le retrait de ces amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-1260 et II-1291 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1264 rectifié, présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varailas, MM. Savoldelli et Gay, Mme Margaté, M. Bocquet et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Plan d'urgence de la filière laitière

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		50 000 000		50 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Plan d'urgence pour la filière laitière	50 000 000		50 000 000	
TOTAL	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. La crise de la filière laitière s'est particulièrement accélérée ces dernières années. La décapitalisation du cheptel de vaches laitières prend de l'ampleur : les effectifs ont baissé de 2,5 % entre le mois d'avril 2022 et 2023. Ce phénomène, qui a débuté il y a plusieurs années, s'accroît en raison de la hausse des coûts de production.

Le manque de rentabilité dans la filière allaitante ne pousse pas à l'installation en élevage de bovins pour la viande. Dans un contexte où les départs à la retraite des éleveurs augmentent, c'est dramatique. En à peine trois décennies, le nombre d'exploitations laitières est passé de 175 000 en 1988 à

35 000 en 2020. De nombreux acteurs le soulignent : la France a perdu 910 000 bovins en sept ans et, si rien n'est fait pour arrêter la décapitalisation, le nombre de bovins – 7 millions en 2023 – chutera à 5 millions en 2035.

La situation est alarmante. Il faut arrêter cette hémorragie et réarmer la filière laitière ainsi que, plus largement, toute la filière bovine. C'est un sujet essentiel. Je compte sur vous, mes chers collègues, pour soutenir cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission émet un avis favorable. Il faut que le Gouvernement soit attentif à la filière lait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1264 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-739, présenté par MM. Duplomb, Menonville et Tissot, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	7 580 000		7 580 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		7 580 000		7 580 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	7 580 000	7 580 000	7 580 000	7 580 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Laurent Duplomb, rapporteur pour avis. Défendre l'amendement n° II-739 n'est pas tâche aisée, car il s'agit de prélever une partie du peu de crédits qu'il reste – une quinzaine de millions d'euros – sur le programme 215...

Permettez-moi tout d'abord de dire un mot sur l'amendement n° II-738, car ces deux amendements sont liés : comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, il s'agit de déplacer 37,5 millions d'euros depuis le programme 215 vers d'autres actions. L'amendement n° II-738 visait à mobiliser 30 millions en faveur du fonds hydraulique tandis que l'amendement n° II-739 tend à déplacer 7,5 millions pour le Bulletin de santé du végétal (BSV).

Il serait bon de conserver le financement du fonds hydraulique, en dépit de la suppression de la hausse de 37 millions d'euros de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) que nous demandions. Pour cela, il faudrait, monsieur le ministre, que vous repreniez à votre compte l'amendement n° II-738, qui est devenu sans objet, et que vous acceptiez de lever le gage pour mettre en œuvre la disposition proposée.

Quant à l'amendement n° II-739, il s'agit simplement de prélever 7 millions sur l'enveloppe des 71 millions du plan Écophyto, pour les consacrer au financement du BSV. Le plan Écophyto retrouverait ainsi sa raison d'être : l'accompagnement des agriculteurs vers une réduction du volume de produits phytosanitaires utilisés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur l'amendement n° II-739 dans la mesure où l'on ne voit pas comment le budget courant du ministère pourrait absorber ces 7,58 millions d'euros. L'argument est le même que pour les précédents amendements.

Toutefois, le ministre nous dira peut-être que les moyens existent. J'émet un avis favorable, à titre personnel, pour que la commission des affaires économiques, qui a bien étudié le sujet, puisse avoir satisfaction.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Le BSV est actuellement financé dans le cadre du plan Écophyto. Il nous semble que c'est bien ainsi. Le pilotage de son fonctionnement doit rester lié à ce plan.

J'émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

Je tiens toutefois à souligner l'intérêt du BSV. Ce dernier n'est pas remis en cause, car il s'inscrit pleinement dans l'axe de l'accélération du déploiement et de la massification des solutions et des pratiques agroécologiques.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-739.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, les amendements n°s II-211, II-669 et II-1266 n'ont plus d'objet.

L'amendement n° II-659, présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds de sortie du glyphosate

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		30 000 000		30 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds de sortie du glyphosate	30 000 000		30 000 000	
TOTAL	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Lucien Stanzione.

M. Lucien Stanzione. Cet amendement vise à créer un fonds de sortie du glyphosate, afin d'accompagner nos agriculteurs dans la voie de l'abandon de ce produit dans les plus brefs délais, indépendamment du renouvellement de l'autorisation du glyphosate à l'échelle européenne.

Nous souhaitons également qu'un effort à la hauteur des enjeux soit réalisé pour financer la recherche et le développement dans ce domaine.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. L'avis est défavorable. Nous avons mis en place un plan d'action en la matière.

Il faut arrêter de dire qu'il y a un plan de sortie quand il n'existe pas de possibilité de sortie. (*M. Yannick Jadot lève les bras au ciel.*) Monsieur Jadot, vous dites toujours qu'il y a des solutions, mais dans les faits, elles ne fonctionnent pas ! Vous avez déjà dit, au sujet des néonicotinoïdes, qu'il y avait des alternatives...

M. Yannick Jadot. Il y a plein de solutions !

M. Marc Fesneau, ministre. Résultat : la moitié de la récolte a été perdue en un an, et l'État a été obligé de compenser... (*M. Yannick Jadot proteste.*) Ce n'est pas une alternative ni un modèle économique viable, c'est une perte de souveraineté ! Arrêtons de procéder ainsi !

Une réglementation européenne vient d'être adoptée qui renouvelle l'autorisation du glyphosate. Nous avons mis en place une trajectoire de réduction de l'usage du glyphosate, il n'y a pas besoin de créer un fonds pour cela. Quant aux solutions de remplacement, on les trouvera grâce au plan Écophyto.

Il faut vraiment arrêter de fonctionner comme vous le faites : cela crée de la désespérance et de faux espoirs. Vous êtes en train de créer une île déserte : la France sans agriculture ! (*Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains. – Protestations sur les travées du groupe GEST.*)

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote. (*Marques d'agacement sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Daniel Salmon. M. le ministre s'emballer un petit peu ! Des alternatives existent. L'agriculture biologique se passe très bien du glyphosate. C'est très simple : quand on veut, on peut !

M. Antoine Lefèvre. Pas pour la betterave !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-659.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-1333, présenté par Mme Corbière Naminzo, M. Gay, Mmes Margaté et Varailles et MM. Bocquet et Savoldelli, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Développement des moyens d'action de l'OFPM

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		10 000 000		10 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Développement des moyens d'action de l'OFPM	10 000 000		10 000 000	
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Dans le prolongement de nos débats sur le projet de loi relatif aux négociations commerciales, nous souhaitons par cet amendement renforcer le budget de l'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits alimentaires (OFPM).

L'Observatoire est déjà chargé par la loi d'éclairer les acteurs économiques et les pouvoirs publics sur la formation des prix et des marges dans les transactions au sein de la chaîne de commercialisation des produits alimentaires. Ses missions ont encore été renforcées dans le contexte inflationniste actuel et il devra jouer un rôle encore plus important de surveillance en la matière.

À La Réunion, nous devons renforcer les moyens de l'Observatoire pour faire en sorte que le bouclier qualité prix (BQP) soit mieux appliqué et pour éviter les situations de rupture de produits dans les magasins, voire les ententes entre les distributeurs pour maintenir les prix à des niveaux élevés.

C'est pourquoi nous demandons de renforcer les moyens de l'OFPM par la création d'un nouveau programme « Développement des moyens d'action de l'OFPM ».

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Vous avez raison, l'Observatoire est très utile.

L'avis est néanmoins défavorable, pour deux raisons. Tout d'abord, parce que nous l'avons déjà doté de moyens supplémentaires, à hauteur de 2 millions d'euros environ. Ensuite, vous demandez que l'Observatoire puisse avoir un pouvoir de sanction, mais ce n'est pas son rôle et cela ne correspond pas à ses missions.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1333.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-663, présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazzy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	5 500 000		5 500 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		5 500 000		5 500 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	5 500 000	5 500 000	5 500 000	5 500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-663.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1297 rectifié, présenté par M. Cabanel, Mme N. Delattre, M. Bilhac, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Gold, Grosvalet et Guérini, Mme Guillotin, MM. Guiol, Laouedj et Masset, Mme Pantel et M. Roux, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds d'expérimentation à la restructuration-diversification

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		5 000 000		5 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds d'expérimentation à la restructuration-diversification	5 000 000		5 000 000	
TOTAL	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Cet amendement vise à créer un fonds destiné à financer un réseau d'expérimentation de projets de restructuration-diversification dans les exploitations d'élevage, au moment de la transmission.

La restructuration-diversification consiste en la reconception des exploitations pour diversifier les productions et adopter des pratiques agroécologiques. Elle se traduit par

un arrêt de la monoproduction à l'échelle de la ferme, au profit d'ateliers complémentaires de production et de transformation.

Ces expérimentations devront se faire prioritairement dans les territoires où l'élevage est une orientation agricole dominante, afin de contribuer à leur déspecialisation et développer des productions soumises à un fort enjeu de souveraineté alimentaire. Elles permettront également d'endi-

guer la forte chute du nombre d'exploitations d'élevage, puisqu'un tiers d'entre elles ont disparu entre 2010 et 2020, d'après le dernier recensement agricole.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Votre amendement vise au fond à nous inviter à travailler sur la transition. C'est l'objet d'ailleurs des fonds de planification et de transition qui existent déjà. C'est aussi ce que l'on souhaite faire au travers d'un plan de soutien à l'élevage, qui porte à la fois sur les métiers, sur la communication, sur la décarbonation. Il sera décliné dans les territoires. Nous devons mettre en place un certain nombre de dispositifs.

Votre philosophie, monsieur le sénateur, est la même que celle du Gouvernement. L'avis est défavorable, car nous avons déjà prévu d'autres moyens qui visent le même objectif.

M. Henri Cabanel. Je retire mon amendement.

M. le président. L'amendement n° II-1297 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-670, présenté par MM. Lurel, Tissot, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 294 351		3 294 351	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		3 294 351		3 294 351
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	3 294 351	3 294 351	3 294 351	3 294 351
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Cet amendement, déposé sur l'initiative de M. Lurel, vise à augmenter de 3,3 millions d'euros l'aide à la transformation de la canne à sucre en rhum. Cette aide permet de compenser les surcoûts de production des distilleries de rhum agricole des outre-mer. Elle n'a jamais été revalorisée depuis 2010, alors que la production de rhum a augmenté dans les départements producteurs : de 55 % en Guadeloupe et de 40 % en Martinique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission s'en remet à la sagesse du Sénat, mais, à titre personnel, je ne peux que relever une contradiction : le même groupe propose, d'un côté, de soutenir une filière afin de vendre l'alcool moins cher et, d'un autre côté, dans un autre amendement, demande l'instauration d'un prix minimum pour les alcools pour des raisons de santé publique. C'est quand même curieux ! (MM. Olivier Rietmann et Antoine Lefèvre ironisent.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. L'argument du rapporteur spécial n'est pas tout à fait faux...

L'aide à la transformation de la canne en rhum agricole s'élève à 5,7 millions d'euros par an. L'aide fiscale de l'État à destination de la filière a fortement progressé depuis 2010, puisqu'elle a été portée de 91 millions à 137 millions d'euros. L'aide fiscale lors de la mise à la consommation est par ailleurs fortement complétée par l'aide fiscale lors de la mise à la consommation locale, qui représente plus de 150 millions d'euros par an. Des moyens existent donc déjà.

C'est pourquoi l'avis est défavorable.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote.

M. Victorin Lurel. Il convient de mettre fin à la discrimination entre les usines à sucre et les distilleries. Le Gouvernement, comme ses prédécesseurs depuis longtemps, verse une aide à la tonne de cannes livrées en usine pour faire du sucre. Mais vous ne donnez rien, monsieur le ministre, aux distilleries, qui doivent, elles, s'acquitter du prix et faire face à la concurrence.

Vous aidez les usines à sucre, mais vous n'aidez pas les distilleries. Cela dure depuis plus d'une dizaine d'années, depuis 2007. L'aide de 3,3 millions que l'on vous demande vise, d'après nos calculs, à combler l'écart de

compétitivité et d'attractivité. La commission des finances a émis un avis favorable sur cet amendement. Quant à l'amendement qu'a évoqué le rapporteur, il a été déposé par un autre membre de mon groupe – c'est son droit le plus absolu. Mais pour ma part, je vous demande de sauver ces filières. J'espère, mes chers collègues, que vous nous aiderez.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-670.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de deux amendements identiques.

L'amendement n° II-254 rectifié est présenté par M. Menonville, Mme Guidez, M. Henno, Mme de La Provôté, MM. Pillefer et Cambier, Mme Herzog, M. Chauvet, Mme Saint-Pé, M. Dhersin, Mmes Antoine et Jacquemet, M. Fargeot et Mmes Romagny et Billon.

L'amendement n° II-1290 rectifié est présenté par Mme N. Delattre, MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire et Guérini, Mme Guillotin, M. Laouedj, Mme Pantel et M. Roux.

Ces deux amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	3 200 000		3 200 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		3 200 000		3 200 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 200 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Menonville, pour présenter l'amendement n° II-254 rectifié.

M. Franck Menonville. Le présent amendement tend à alerter sur la nécessité de maintenir le financement dédié aux missions d'identification et de traçabilité des animaux, confiées par la loi aux chambres d'agriculture *via* les établissements départementaux de l'élevage (EDE).

En effet, actuellement, la ligne ayant trait à la subvention versée aux chambres d'agriculture pour financer ces établissements n'est pas budgétisée. Les auteurs de l'amendement demandent donc un transfert de 3,2 millions d'euros à son crédit.

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel, pour présenter l'amendement n° II-1290 rectifié.

M. Henri Cabanel. Défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Défavorable !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n° II-254 rectifié et II-1290 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Je suis saisi de trois amendements identiques.

L'amendement n° II-1032 est présenté par MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

L'amendement n° II-1074 est présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel.

L'amendement n° II-1289 rectifié est présenté par M. Lemoyne, Mmes Duranton et Phinera-Horth, M. Iacovelli et Mme Havet.

Ces trois amendements sont ainsi libellés :

I. – Créer le programme :

Fonds d'indemnisation des pertes liées aux contaminations par le prosulfocarbe

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds d'indemnisation des pertes liées aux contaminations par le prosulfocarbe	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Lucien Stanzione, pour présenter l'amendement n° II-1032.

M. Lucien Stanzione. Cet amendement vise à créer un fonds d'indemnisation des pertes liées aux contaminations par le prosulfocarbe.

De plus en plus d'agriculteurs sont victimes de contaminations de leurs récoltes par des produits phytosanitaires volatils et rémanents dans le sol.

Ces contaminations engendrent des dévaluations ainsi que des destructions de productions et représentent un préjudice économique important pour les exploitations concernées.

Aujourd'hui, l'assurance responsabilité civile du responsable identifié est le seul dispositif permettant d'indemniser un agriculteur dont la production est contaminée par un produit phytosanitaire.

Cet amendement vise donc à apporter une première réponse au problème de contamination des récoltes par le prosulfocarbe, pesticide particulièrement volatil et contaminant, en instaurant un programme d'indemnisation.

Celui-ci sera doté d'un montant de 3 millions d'euros dès 2024, pour indemniser de manière rétroactive les pertes subies depuis 2019, année à partir de laquelle le problème s'est aggravé, notamment pour la filière sarrasin bio.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour présenter l'amendement n° II-1074.

M. Daniel Salmon. En France, nous avons du mal à appliquer le principe pollueur-payeur. En l'espèce, c'est le pollué qui est puni. Il est donc nécessaire de trouver les moyens d'indemniser les agriculteurs bio, lorsque leurs cultures sont polluées par l'épandage de prosulfocarbe effectué par un agriculteur voisin.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé la mise en place d'un tel fonds dans le cadre du futur plan Écophyto, ce qui est une bonne chose.

Toutefois, selon la Fnab, avec laquelle nous avons discuté, les agriculteurs bio ne peuvent pas attendre quelques mois, voire quelques années, supplémentaires.

Par conséquent, la mise en place de ce fonds doit intervenir rapidement afin que le pollué ne soit plus le puni.

M. le président. L'amendement n° II-1289 rectifié n'est pas soutenu.

Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable sur ces deux amendements identiques.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Tout d'abord, pour ce qui concerne le prosulfocarbe, un certain nombre de mesures ont été prises en lien avec l'Anses. Elles ont notamment trait aux homologations de matériels, comme les buses d'épandage, afin d'éviter les dérives et les contaminations.

Ensuite, j'ai en effet indiqué que nous étudierions la faisabilité d'un tel fonds, c'est-à-dire ce que peut faire l'État, dans le cadre du plan Écophyto.

Néanmoins, le metteur sur le marché du produit et les professionnels du secteur doivent également échanger. Chacun doit prendre ses responsabilités et ne pas se tourner systématiquement vers l'État afin qu'il prenne en charge ces situations.

Sans cela, ce serait, sinon injuste, à tout le moins incohérent.

Par conséquent, le Gouvernement émet un avis défavorable sur ces amendements identiques.

M. le président. La parole est à M. Daniel Salmon, pour explication de vote.

M. Daniel Salmon. Je souscris aux propos de M. le ministre.

Le principe pollueur-payeur ne signifie pas que l'État doit toujours payer. En l'occurrence, c'est à la filière de payer pour ces contaminations, du fabricant de ces pesticides jusqu'aux utilisateurs.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-1032 et II-1074.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1299 rectifié, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Guérini, Mme Guillotin, MM. Guiol et Laouedj et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 000 000		3 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		3 000 000		3 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Cet amendement, dont mon collègue Jean-Yves Roux est le premier signataire, vise à créer une aide financière pour soutenir le secteur de la lavande. Il s'agit d'indemniser les lavandiculteurs des pertes subies, notamment liées aux deux épidémies de chenilles noctuelles et de cécidomyies qui ravagent leur production.

À la suite de la décision votée par le Parlement en août 2022, une première aide avait été mise en place pour le secteur lavandicole, afin de compenser les pertes économiques liées à la guerre en Ukraine. Cette enveloppe d'aide de 10 millions d'euros n'a été consommée qu'à hauteur de 6 millions d'euros.

Une sous-consommation des crédits, notamment due à un dispositif mal calibré, puisque seuls les producteurs ayant subi 50 % de pertes ou plus pouvaient bénéficier de cette aide.

Le présent amendement tend à réinvestir 3 millions d'euros d'aide en faveur du secteur de la lavande. En outre, les auteurs de l'amendement proposent au Gouvernement de réévaluer le seuil des pertes subies, à partir duquel un producteur peut déposer une demande d'aide, à 30 % au lieu des 50 % en vigueur.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable, pour des raisons budgétaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Tout d'abord, je salue le travail, très utile pour le Gouvernement, effectué par M. Roux, qui avait défendu, à l'époque, un amendement ici au Sénat, en faveur de cette aide de 10 millions d'euros, dont 1 million d'euros consacrés à la recherche.

Ensuite, le seuil de pertes à partir duquel une demande peut être déposée est en réalité fixé à 30 % et non pas 50 %.

Enfin, il n'est pas nécessaire d'accorder de moyens supplémentaires, parce que nous n'avons pas complètement utilisé l'enveloppe. En effet, seuls 5 millions d'euros de crédits ont été consommés, aussi reste-t-il encore 4 millions d'euros.

Il s'agit davantage, au sein de cette enveloppe de 10 millions d'euros votée l'an dernier, de définir des dispositifs complémentaires pour répondre aux demandes des agriculteurs.

Par conséquent, aussi bien sur le fond que sur la forme, cet amendement n'est pas nécessaire, je vous prie de m'excuser de le dire ainsi.

Le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. Henri Cabanel. Je retire l'amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-1299 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1347, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		3 000 000		3 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	3 000 000		3 000 000	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Cet amendement vise à renforcer les inspections réalisées dans les lieux de transit ou lors des transports d'animaux d'élevage.

Aujourd'hui, les contrôles restent très peu nombreux, ce qui ne favorise pas le respect des normes en vigueur par les transporteurs. Ainsi, il semble que les infractions à la législation soient récurrentes et source d'atteintes fortes au bien-être animal.

L'augmentation des contrôles n'est toutefois pas le seul levier à actionner pour améliorer le bien-être animal dans les transports.

Aussi regrettons-nous que nos propositions en faveur de la déspecialisation des territoires, afin de maintenir ou de déployer des outils d'abattage locaux ou encore d'expérimenter des solutions d'abattage à la ferme, n'aient pas été retenues.

En effet, elles auraient également permis d'apporter des réponses à la question des transports d'animaux, qui est très importante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Dans le cadre du plan France Relance et à l'occasion du 32^e sommet de l'élevage, un plan de modernisation des abattoirs a été lancé. Le processus est donc en cours.

La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1347.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1348, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Déploiement d'espaces test dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		3 000 000		3 000 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Déploiement d'espaces test dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles	3 000 000		3 000 000	
TOTAL	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Pour ce qui concerne l'amendement que je viens de défendre, je déplore la fermeture de nombreux petits abattoirs, qui oblige à parcourir des dizaines, voire des centaines, de kilomètres pour abattre des animaux. (*M. Laurent Duplomb lève les bras au ciel.*)

Mme Sophie Primas. L'économie vous rattrape !

M. Daniel Salmon. Au travers de cet amendement, nous proposons de mettre en œuvre, dès à présent, une mesure pragmatique pour favoriser l'installation d'agricultrices et d'agriculteurs.

Il s'agit de déployer, au sein des lycées agricoles, un réseau d'espaces de test. J'en ai visité un, hier, en Seine-et-Marne, qui m'a semblé très pertinent. Il permet à de jeunes agriculteurs de tester leurs processus agricoles et, ainsi, de partir sur de bonnes bases.

Ces espaces de test sont des couveuses ou des pépinières, qui mettent à disposition des moyens de production, pour un temps donné, dans un contexte sécurisant avec un cadre juridique approprié et des conseils personnalisés.

Ce dispositif est particulièrement pertinent pour acquérir une expérience pratique, dans le cas d'installation de porteurs de projet non issus du milieu agricole. Ces derniers sont aujourd'hui les plus nombreux, puisqu'ils représentent 60 % des candidats à l'installation.

C'est pourquoi nous devons prendre en compte l'ensemble de ces candidats.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Pouvoir expérimenter en quoi consiste une exploitation agricole constitue une nécessité. Toutefois, le coût du dispositif proposé nous paraît trop important.

La commission émet donc un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1348.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-55 rectifié *quater*, présenté par Mme Noël et MM. Houpert, Pellevat, D. Laurent, C. Vial, Genet, Klinger, Sido, Duplomb et Gremillet, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	2 000 000		2 000 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				

Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	0	0	0

La parole est à M. Laurent Duplomb.

M. Laurent Duplomb. C'est tout simple. Cet amendement a trait à la problématique du loup.

Il s'agit d'accorder un montant de 2 millions d'euros afin d'enrayer ce que, malheureusement, de trop nombreux territoires connaissent, à savoir des dégâts importants dus au nombre croissant de loups sur le territoire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Le coût mentionné soulève évidemment des interrogations, mais il est vrai qu'un comptage des loups plus précis est nécessaire. La Haute-Savoie en a fait la démonstration.

La commission émet donc un avis de sagesse.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Ma réponse vaudra pour l'ensemble des amendements qui ont trait à la question du loup, ce qui accélérera les débats.

Certains amendements suivants visent à créer des fonds d'étude, tandis que le présent amendement tend à renforcer les moyens en faveur du comptage.

Dans le cadre du plan Loup, je le rappelle, un certain nombre de mesures ont été prises et des moyens ont été accordés.

Tout d'abord, au sujet du comptage, il est nécessaire de trouver un terrain d'entente pour rendre les chiffres crédibles et disposer d'une doctrine commune. En la matière, les comptages selon la police et selon les organisateurs n'existent pas !

Or le plan Loup prévoit une évolution des modalités de comptage pour des raisons d'harmonisation européenne, liées à la réinterrogation du statut de l'espèce à ce niveau. Si nous ne comptons pas les loups de la même façon en Italie, en Espagne, en France et en Allemagne, il sera difficile de réinterroger le statut de cette population.

Ensuite, des éléments d'indemnisation sont posés sur la table. Nous devons travailler à documenter – cela vaut surtout pour les amendements suivants – les capacités de cohabitation entre les hommes et les loups.

Néanmoins, reconnaissons que, dans un certain nombre de cas, compte tenu de l'augmentation très significative de la population des loups, des fronts de colonisation très nombreux se sont développés, où la cohabitation n'est plus possible.

Par conséquent, nous avons besoin de définir une politique afin de mieux gérer les populations de loups qui sont trop importantes. Cela doit être fait avec pragmatisme.

Sinon, à force de vouloir aller trop loin et de ne pas trouver de terrain d'entente, on décourage les agriculteurs comme les éleveurs, on fait disparaître le pastoralisme et, au bout du compte, on aboutit à la fermeture des paysages.

Nous devons travailler sur cette question, dont le comptage et la documentation sont des éléments.

La vérité – et ce n'est pas la première fois que nous débattons de cette question ce soir –, c'est que la cohabitation entre les éleveurs et les loups n'est pas toujours possible. Il faut le dire aux éleveurs, qui, pour nombre d'entre eux, se désespèrent.

Je vous invite à rendre visite à un éleveur le jour même, voire à l'heure même, d'une attaque de ces prédateurs pour voir à quoi cela ressemble. (*M. Guillaume Gontard s'exclame.*)

Le Gouvernement émet un avis défavorable. (*Mme Sophie Primas applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Tout d'abord, je rencontre très régulièrement des éleveurs dans ma commune, où le loup est présent depuis vingt-cinq ans et où des attaques ont lieu.

Ensuite, sur le comptage, nous avons ce débat également depuis vingt-cinq ans, alors que notre pays est le mieux doté en la matière. En réalité, tous les experts soulignent qu'il est impossible de compter les loups à l'unité près, mais qu'il est possible de décompter les meutes.

Aussi pourrait-on disposer d'un système de calcul différent, qui recenserait les meutes, afin de se rendre compte de l'ampleur des colonisations. En considérant un nombre moyen d'individus par meute, on obtiendrait alors une estimation globale, sur laquelle tout le monde pourrait s'entendre.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-55 rectifié quater.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. L'amendement n° II-205, présenté par M. Gontard, Mme Senée, MM. Benarroche, G. Blanc, Dantec, Dossus et Fernique, Mme Guhl, M. Jadot, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi, Mme Poncet Monge, M. Salmon et Mmes Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	500 000		500 000	

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Guillaume Gontard.

M. Guillaume Gontard. Cet amendement vise à financer la recherche sur le loup et sur le pastoralisme, à hauteur de 500 000 euros, ce qui n'est pas un montant exceptionnel.

Le présent amendement a des points communs avec un amendement précédent qui visait à accorder 400 000 euros en faveur de la protection des plantations.

La présence du loup a, par exemple, des conséquences sur les gibiers et les cervidés, ce qui peut faire partie des recherches à mener pour réduire les dégâts causés aux plantations par ceux-ci.

Pour répondre à M. le ministre, la question de la cohabitation ne se pose pas, puisque les loups sont présents en nombre, tout comme l'est le pastoralisme. Il s'agit de gérer au mieux les deux.

Soutenir que la cohabitation est impossible ne mène à rien. En revanche, réfléchir aux moyens de soutenir les éleveurs, notamment grâce à des systèmes de protection, tout en s'appuyant sur les avancées et les expérimentations, paraît utile.

Fort heureusement, nombre de territoires réalisent des expérimentations, comme le parc naturel régional du Vercors ou le parc national des Écrins, mais qui souvent sont bloquées à un certain stade.

Je pense en particulier à une expérimentation menée sur les vaches d'Hérens, conduite dans le parc du Vercors, qui, en dépit de son grand intérêt, n'a pu aller jusqu'à son terme. Il en va de même des expérimentations menées sur les chiens patous de protection, qui portait sur des questions en matière de dressage et d'accompagnement.

Le parc du Vercors, toujours lui, a élaboré un récit commun autour du loup afin de lier les éleveurs, les associations et les acteurs, notamment du secteur du tourisme.

À chaque fois, ces projets rencontrent des problèmes de financement.

En l'occurrence, le montant demandé est du même ordre que celui qui figurait dans l'objet de l'amendement visant à la protection des plantations, précédemment présenté, qui était de 500 000 euros.

À mon sens, les territoires en ont grandement besoin pour soutenir le pastoralisme et les éleveurs face à la présence du loup.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Tout en souscrivant à certains éléments exposés dans l'objet de l'amendement, comme la nécessité de mieux réfléchir à la cohabitation entre le loup et les activités humaines, nous considérons que la destination des crédits sollicités est relativement floue. Or, quand c'est flou, il y a un loup ! (*Sourires. - Exclamations sur les travées du groupe GEST.*)

M. Antoine Lefèvre. Excellent !

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. La commission émet un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. À mon sens, à partir d'une certaine densité, la présence des loups n'est pas supportable.

Lorsque l'on compte vingt-cinq attaques, organiser des symposiums pour réfléchir à la façon de faire cohabiter les loups et les éleveurs ne suffit pas. À un moment donné, la seule solution est de réduire la pression de la prédation.

J'aurais aimé vous entendre dire que nous avons besoin non pas d'organiser des symposiums, mais d'agir. C'est ce qui est prévu dans le plan Loup.

Le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Guillaume Gontard, pour explication de vote.

M. Guillaume Gontard. Selon les études disponibles, les meutes de loups n'exercent pas une pression constante sur un territoire.

Je le rappelle, chaque année, nous tuons 20 % des loups, soit 200 unités. Il est donc impossible de soutenir qu'aucune régulation n'est effectuée et que ce chiffre n'est pas atteint.

Monsieur le ministre, j'ai déposé des amendements visant à augmenter le nombre de brigades loup, dont le rôle est non pas uniquement de tuer des loups, mais de rassembler des connaissances pour exercer un réel contrôle, amendements que vous avez refusés.

Par conséquent, je veux bien que vous me donniez des leçons, mais, en la matière, nous avons besoin de connaissances et d'accompagnement.

Nombre d'élus et d'acteurs des territoires travaillent sur cette question qui n'est pas simple.

M. Marc Fesneau, ministre. Donnez-moi des résultats !

M. Guillaume Gontard. Il ne suffit pas de se jeter à la figure, si je puis dire, des arguments. Il s'agit de proposer des solutions et un accompagnement.

Cela me semble dommage de ne pas y consacrer 500 000 euros, alors que 300 000 ou 400 000 euros ont été précédemment accordés pour protéger les plantations des cervidés – d'ailleurs, le loup peut avoir son utilité en la matière.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-205.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1298 rectifié, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire, Gold et Guérini, Mme Guillotin, MM. Guiol et Laouedj et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	500 000		500 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Cet amendement, dont mon collègue Jean-Yves Roux est le premier signataire, vise à allouer des crédits supplémentaires à l'enveloppe budgétaire destinée à l'accompagnement des éleveurs d'ovidés dans la lutte contre la prédation, notamment celle du loup, dans un contexte de croissance démographique et d'extension géographique de la population lupine.

En dépit de la corrélation de l'évolution du coût de la mesure de protection des troupeaux – mesure grands prédateurs – à l'extension de la zone d'implantation des populations de prédateurs, en constante augmentation, cette mesure n'est pas suffisante et prend davantage la forme d'une indemnisation des dommages subis, quand les éleveurs souhaiteraient une aide directe à l'investissement répondant à un objectif de prévention.

C'est pourquoi cet amendement tend à renforcer la mesure de protection des troupeaux et à l'orienter davantage vers des actions de prévention, comme l'acquisition de dispositifs de vision nocturne, de systèmes d'alerte, de clôtures et éventuellement de chiens de protection.

Monsieur le ministre, je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous demander ce qu'il en est du statut du chien de protection dans le cadre du plan Loup.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Les membres de la commission ont été très sensibles à la question de l'indemnisation des éleveurs, mais les avis sont partagés au regard de l'état des finances publiques.

Nous aurions besoin de connaître la position du Gouvernement quant à une meilleure indemnisation des éleveurs en cas d'attaque.

La commission sollicite l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Tout d'abord, l'indemnisation est intégrée au budget du ministère de la transition énergétique (MTE) ; la protection est prise en charge par le budget de la PAC.

Il n'est donc pas nécessaire d'ouvrir des crédits en faveur de l'indemnisation des éleveurs, car ils sont ouverts naturellement, si je puis dire.

Ce qui a changé avec le plan Loup, c'est la meilleure prise en compte des pertes indirectes – les avortements, les pertes génétiques –, qui n'étaient pas couvertes par les précédents plans Loup. C'était une nécessité pour les éleveurs.

Enfin, je ne veux pas laisser votre question sur le statut du chien de protection sans réponse. Nous travaillons à la rédaction d'un texte qui sera soumis à vos délibérations. En effet, une disposition législative est nécessaire pour protéger l'éleveur ou les randonneurs qui, malencontreusement,

pourraient être mordus par le chien de protection patou alors qu'il protège son troupeau. Il s'agit d'écarter ce risque juridique.

Le Gouvernement émet donc un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1298 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-661, présenté par MM. Montaugé, Tissot, Lurel, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigalas, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme :

Fonds exceptionnel d'accompagnement aux élevages touchés par la maladie Hémorragique Épizootique

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		2 000 000		2 000 000
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds exceptionnel d'accompagnement aux élevages touchés par la maladie Hémorragique Épizootique	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Franck Montaugé.

M. Franck Montaugé. Cet amendement tend à créer un fonds exceptionnel, doté de 2 millions d'euros, pour accompagner les élevages touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE).

Certains territoires de polyculture et d'élevage, comme mon département, le Gers, subissent de plein fouet cette crise, alors qu'ils étaient déjà fragilisés par d'autres crises sanitaires, comme l'épizootie aviaire, et par les dégâts climatiques pour la viticulture. Une triple peine, si je puis dire.

La création d'un fonds d'urgence est réellement nécessaire et serait une bouffée d'oxygène pour les éleveurs, qui ont des difficultés économiques et qui, pour certains d'entre eux, éprouvent une détresse psychologique importante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Les crédits alloués aux tests et à la vaccination sont en hausse ces dernières années.

Aussi la commission émet-elle un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. À propos de la MHE, que vous avez évoquée, pour 2023, l'idée est de faire prendre en charge par le budget de l'État les surcoûts des éleveurs liés à la maladie : une part des surcoûts de soins vétérinaires, surcoûts liés à la mortalité dans les élevages ou encore d'autres frais qui devront être documentés.

Il est difficile, aujourd'hui, d'évaluer précisément les moyens et les montants en question. Toutefois, nous serons au rendez-vous, car il existe une désespérance chez les éleveurs, vous avez raison.

Pour l'instant, l'épidémie s'affaïsse quelque peu en raison des conditions climatiques fraîches, voire froides, que nous connaissons, mais son incidence remontera au printemps.

C'est pourquoi nous devons mettre en place un dispositif pour 2024 et nous y travaillons pour donner une réponse d'ici à la fin de l'année.

En attendant, le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. Monsieur le ministre, à mon sens, affirmer ne pas vouloir ouvrir de budget pour couvrir la MHE et préférer voir comment les choses se passeront est une erreur.

Vous ne pouvez pas laisser ainsi un territoire qui occupe toute la partie sud-ouest du pays jusqu'au Massif central quasiment.

Certes, si vous ouvriez un budget, vous pourriez affecter la somme que vous souhaiteriez grâce au 49.3.

Toutefois, au-delà des tests de dépistage, des questions se posent. D'ailleurs, je vous remercie d'avoir accordé une dérogation au département de la Haute-Loire et au centre d'allotement près de chez moi.

Néanmoins, là où des dérogations ne peuvent être accordées parce que la maladie est présente, les veaux ramassés dans les élevages pour être testés attendent trois ou quatre jours au même endroit.

Les coûts d'alimentation de ces bêtes sont multipliés, ce qui n'était pas prévu. La mortalité des petits veaux, qui n'ont parfois qu'une semaine, augmente dans les centres d'allotement.

Tout cela engendre des coûts qui ensuite pénalisent toute une région.

Monsieur le ministre, je le rappelle, chaque année, la région Occitanie perd 7,5 % de son cheptel et la région Aquitaine en perd plus de 8 %. Ces territoires sont donc très touchés par la baisse du cheptel bovin.

Ne pas apporter de soutien aux agriculteurs qui affrontent cette maladie dans des conditions extrêmement difficiles, ce n'est pas leur envoyer le bon message.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur Duplomb, monsieur Montaugé, vous le savez, nous serons au rendez-vous. Simplement, nous avons besoin d'étudier plus précisément la situation.

Pour ce qui concerne les marchés, qui est un sujet important, nous avons réussi en moins de quinze jours – c'est un record – à rouvrir les échanges avec l'Italie et l'Espagne.

Si nous n'avions pas réussi, cela aurait été la ruine du marché des jeunes bovins en particulier. Vous en savez quelque chose dans la région qui est la vôtre.

Les Grecs sont venus nous voir et nous sommes en train de travailler avec quelques autres pays qui acceptaient des animaux.

Néanmoins, je le répète, nous serons au rendez-vous. Il s'agit simplement de documenter la situation – vos propos vont dans le même sens que les miens – pour prendre en

compte l'ensemble des conséquences et évaluer qui peut prendre en charge quoi, si je puis dire, que ce soit l'État ou d'autres acteurs dans la filière, compte tenu de l'importance des enjeux.

Toutefois, si j'ai bien en tête un élément d'inquiétude quant à la filière élevage pour 2024, c'est bien la MHE.

Par conséquent, nous serons au rendez-vous pour accompagner le mieux possible les éleveurs.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-661.

J'ai été saisi d'une demande de scrutin public émanant du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain.

Je rappelle que l'avis de la commission est défavorable, de même que celui du Gouvernement.

Il va être procédé au scrutin dans les conditions fixées par l'article 56 du règlement.

Le scrutin est ouvert.

(Le scrutin a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

J'invite Mmes et MM. les secrétaires à constater le résultat du scrutin.

(Mmes et MM. les secrétaires constatent le résultat du scrutin.)

M. le président. Voici, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la présidence, le résultat du scrutin n° 96 :

Nombre de votants	341
Nombre de suffrages exprimés	341
Pour l'adoption	117
Contre	224

Le Sénat n'a pas adopté.

L'amendement n° II-1334, présenté par MM. Parigi, Salmon, Benarroche, G. Blanc, Dossus, Dantec, Fernique et Gontard, Mme Guhl, MM. Jadot et Mellouli et Mmes de Marco, Ollivier, Poncet Monge, Senée, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

I. – Créer le programme

Fonds d'urgence - soutien à la filière ovine et caprine en Corse dans le cadre de l'épidémie de fièvre catarrhale

II. – En conséquence, modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				

Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
Fonds d'urgence - soutien à la filière ovine et caprine en Corse dans le cadre de l'épidémie de fièvre catarrhale	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Le présent amendement, dont mon collègue Parigi est le premier signataire, tend à flécher un fonds spécial dédié à la filière ovine et caprine en Corse, pour faire face à l'épidémie de fièvre catarrhale, qui sévit depuis désormais plusieurs semaines.

Cette crise sanitaire, dont la récurrence et les effets ont de plus en plus d'incidence sur l'affaiblissement de la filière, s'ajoute aux difficultés conjoncturelles de ces dernières années : crise covid, sécheresse, inflation généralisée.

Aussi cet amendement vise-t-il à pourvoir à la prise en charge intégrale des vaccins afin d'endiguer l'épidémie et d'aider les éleveurs démunis financièrement face au coût que représente la vaccination d'un cheptel entier.

Il tend également à indemniser les éleveurs afin de compenser les pertes avérées de bêtes et de renouveler les cheptels, ainsi qu'à mettre en place une prévention structurelle grâce notamment à une veille sanitaire visant à limiter, à terme, les épidémies de fièvre catarrhale ovine (FCO).

Je le précise, cet amendement a été travaillé avec l'Inter-profession laitière ovine et caprine de Corse et suscite une très forte attente de la filière.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Défavorable !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Défavorable !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1334.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1345, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	726 000		726 000	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		726 000		726 000
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	726 000	726 000	726 000	726 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Cet amendement vise à accorder un financement supplémentaire aux syndicats agricoles représentatifs, afin de leur permettre de faire face à l'inflation.

Les syndicats agricoles sont nécessaires à notre démocratie et nous devons leur donner les moyens de fonctionner.

Monsieur le ministre, je profite de la défense de cet amendement pour vous alerter sur le projet de décret qui vise à réformer les modalités des élections professionnelles, qui auront lieu en janvier 2025, et, avec elles, le financement public des syndicats.

La Coordination rurale, la Confédération paysanne et le Mouvement de défense des exploitants familiaux (Modéf) s'inquiètent de ce projet de décret qui réduirait considérablement le financement des syndicats minoritaires.

Nous partageons cette inquiétude, car nous sommes profondément attachés au pluralisme, qui contribue efficacement, nous le croyons, à notre démocratie.

Nous espérons donc vivement que vous abandonnerez ce projet, qui, à notre sens, porte une atteinte grave à la représentation de la diversité du monde agricole.

Pour ce qui concerne le présent amendement, le financement demandé s'élève à 726 000 euros, ce qui correspond à une augmentation de 5 % de ce budget. Cela ne me semble pas exagéré.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Avant que le présent texte ne vienne modifier le financement des syndicats agricoles, nous souhaitons qu'un consensus se dégage sur ce sujet.

À ce stade, nous émettons donc un avis défavorable, mais nous écouterons avec attention les explications de M. le ministre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Même avis.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1345.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1222, présenté par Mme Monier, MM. Tissot, Lurel, Montaugé, Pla, Stanzione et Kanner, Mme Artigal, MM. Bouad, Cardon, Mérillou, Michau, Redon-Sarrazy et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt				
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>		148 656		148 656
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>	148 656		148 656	
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	148 656	148 656	148 656	148 656
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy. Cet amendement de ma collègue Marie-Pierre Monier vise à simplifier le pilotage des moyens disponibles afin d'améliorer la gestion des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Il s'agit plus précisément de transférer cette gestion des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) au ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Au titre du programme 215, le service des ressources humaines du ministère prendra en charge la rémunération des AESH, jusqu'à présent assurée par les EPLE – ces établissements perçoivent à cette fin une subvention imputée sur le même programme, hors titre 2.

En conséquence, le bureau de gestion des personnels contractuels du ministère de l'agriculture devra être renforcé de 2 ETPT, pour un coût annuel évalué à 148 656 euros.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Mon cher collègue, nous sommes sensibles aux difficultés que vous mentionnez. Toutefois, nous ne sommes pas certains qu'un tel transfert soit la solution : c'est pourquoi nous souhaitons recueillir l'avis du Gouvernement sur ce sujet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur le sénateur, depuis des années, nous nous efforçons d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap relevant du ministère.

Au titre du programme 215, la loi de finances pour 2023 et le projet de loi de finances pour 2024 fixent d'ores et déjà une trajectoire de renforcement des effectifs d'AESH – ce constat a été rappelé lors de mon audition devant la commission de la culture.

De plus, la mesure que vous proposez n'est pas applicable en l'état ; elle nous semble en outre devoir diverger de la trajectoire que nous suivons et à tout le moins prématurée.

Pour ces raisons, le Gouvernement émet un avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1222.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1232 n'est pas soutenu.

L'amendement n° II-737, présenté par MM. Duplomb, Menonville et Tissot, au nom de la commission des affaires économiques, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1		1	
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>		1		1
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Christian Redon-Sarrazy.

M. Christian Redon-Sarrazy, au nom de la commission des affaires économiques. Monsieur le ministre, j'ai bien noté que, sur les 400 millions d'euros du fonds Entrepreneurs du vivant, 70 millions d'euros, et non 60 millions d'euros, seraient destinés au foncier. Mais sur la base de quels critères ces crédits seront-ils accordés et selon quelle philosophie ? De plus, à quoi serviront les 330 millions d'euros restants ?

Nous souhaitons notamment recueillir votre avis sur les orientations suivantes : une réelle association des régions, au-delà de la simple éligibilité des fonds régionaux au fonds de fonds ; la garantie d'un juste équilibre entre la conditionnalité et la facilité d'accès ; la priorité donnée à l'installation, n'excluant pas l'agrandissement dans des conditions relativement strictes ; l'instauration d'un plafond de surface différencié par typologie de culture, pour ne pas léser la viticulture ou l'arboriculture ; le retour, à long terme, de la propriété du foncier aux agriculteurs pour prévenir tout risque de financiarisation ; la bonne articulation avec la fiscalité du foncier ; et, enfin, l'éligibilité au fonds des foncières solidaires, comme Terre de Liens.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Sagesse !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Cet amendement d'appel vise à préciser les modalités d'attribution du fonds Entrepreneurs du vivant.

Monsieur le sénateur, comme vous le savez, l'accès au foncier et au capital est au cœur des enjeux d'installation. Il s'agit là d'un élément déterminant, avec, évidemment, la rémunération.

La doctrine d'intervention de ce fonds sera intégralement précisée en début d'année prochaine, en lien avec le secrétariat général pour l'investissement (SGPI), qui sera chargé de son déploiement.

Au commencement de l'année 2024, un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI), d'une durée de quatre à cinq ans, sera lancé pour les structures dédiées au portage foncier. Le fonds sera opéré par la Banque des territoires, qui interviendra en cofinancement aux côtés d'acteurs privés majoritaires ou d'autres investisseurs publics.

Entre autres éléments de doctrine, je souligne que le fonds n'aura pas vocation à couvrir des besoins de trésorerie à court terme ou à financer l'extension d'exploitations. Il soutiendra l'installation et la transition des exploitations au service de la souveraineté alimentaire ; à mon sens, ces deux enjeux sont d'ailleurs liés.

Ce fonds est destiné aux acteurs du monde agricole, qui sont prioritaires à cet égard. Les acteurs industriels comme les start-up peuvent en effet solliciter d'autres dispositifs pour renforcer leurs fonds propres.

Nous entendons permettre à divers acteurs la prise de participation dans des fonds de portage nationaux ou régionaux, au premier rang desquels les Safer (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural), au travers du fonds Élan. S'y ajoutent des structures comme Terre de Liens et divers fonds régionaux achetant du foncier pour le mettre progressivement à disposition d'agriculteurs ; ces derniers peuvent ainsi acquérir de la terre à leur rythme, en fonction de leurs choix individuels.

Enfin, le portage des capitaux est lui aussi pris en compte, bien qu'il ne relève pas tout à fait de ce dispositif : nous permettrons la prise de participation directe au capital de certains acteurs agricoles.

Ce fonds est bien doté de 400 millions d'euros. Pour l'année 2024, les besoins de la Banque des territoires s'élèvent à 70 millions d'euros, mais nous entendons compléter ces crédits autant que de besoin. Les appels de fonds suivront cette doctrine, dont je viens de vous fournir un certain nombre d'éléments et qui sera bientôt parachevée.

Pour ces raisons, j'émetts un avis défavorable sur votre amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-737.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1285, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo et Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		1		1
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	1		1	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Monsieur le président, avec votre accord, je défendrai par la même occasion l'amendement n° II-1286.

M. le président. J'appelle donc également en discussion l'amendement n° II-1286, présenté par M. Gay, Mmes Corbière Naminzo, Margaté et Varaillas,

MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky et ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt		1		1

Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>	1		1	
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)				
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

Veuillez poursuivre, ma chère collègue.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Par ces deux amendements, nous rappelons notre opposition à la multiplication des accords de libre-échange qui fragilisent le secteur agricole et alimentaire français.

L'institut de l'élevage (Idele) le souligne dans l'une de ses études : les effets cumulés de l'Accord économique et commercial global (Ceta) et du Mercosur pourraient provoquer une baisse de près de 10 % du prix du jeune bovin payé aux producteurs français, soit une diminution de 30 % du résultat courant des exploitations spécialisées dans la viande bovine. La filière bovine française pourrait, en conséquence, perdre entre 25 000 et 30 000 emplois.

En parallèle, l'accord avec la Nouvelle-Zélande prévoit la suppression totale des droits de douane sur de nombreux produits agricoles – kiwis, pommes, oignons, miel, etc. – ainsi que de forts contingents – 10 000 tonnes pour la viande bovine, 38 000 tonnes pour la viande ovine, 15 000 tonnes pour le beurre, 25 000 tonnes pour le fromage et 15 000 tonnes pour le lait en poudre.

On ne peut plus nier la vulnérabilité de nombreux secteurs agricoles face à la hausse des importations que provoque l'accès facilité au marché européen. Les prix agricoles sont encore et toujours tirés vers le bas : comment peut-on cautionner une telle politique ?

L'alimentation ne peut être la variable d'ajustement d'un système néolibéral qui, en creusant les inégalités économiques, se révèle catastrophique sur les plans social, territorial et écologique. À cet égard, la situation des outre-mer est particulièrement alarmante.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Cette mesure, d'un montant symbolique de 1 euro, a vocation à nous alerter au sujet des accords de libre-échange.

Ma chère collègue, la multiplication de ces amendements n'est pas souhaitable, car il ne s'agit pas d'une bonne pratique ; je vous invite à privilégier d'autres instruments du contrôle parlementaire, notamment les questions d'actualité au Gouvernement.

Pour cette raison, la commission émet un avis défavorable. Mais il va sans dire que nous suivons avec une attention toute particulière les conséquences de ces accords de libre-échange.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Madame la sénatrice, le Président de la République et divers membres du Gouvernement se sont exprimés à plusieurs reprises sur ce sujet et sur deux projets en particulier : l'accord avec l'Australie, qui, de fait, ne sera pas mis en œuvre – nous n'avons pas trouvé de voie de compromis – et l'accord avec le Mercosur, auquel la France persiste à s'opposer, car il ne tient toujours pas compte des objectifs de l'accord de Paris.

En revanche, l'accord avec la Nouvelle-Zélande reprend un certain nombre d'avancées obtenues à ce titre : c'est précisément dans cette direction que nous souhaitons orienter nos accords de libre-échange.

Pour les motifs indiqués par M. le rapporteur spécial, le Gouvernement émet à son tour un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Yannick Jadot, pour explication de vote.

M. Yannick Jadot. Monsieur le ministre, les dispositions de l'accord de Paris sont toujours très difficiles à transcrire dans de tels accords, et même dans des protocoles additionnels.

Dans ce domaine, il me semblait que les exigences françaises étaient beaucoup plus fortes et que, bien au-delà de l'accord de Paris, elles s'étendaient aux mesures miroir. Je pense notamment aux pratiques autorisées par divers pays, comme le Brésil, qu'il s'agisse de l'emploi de certains pesticides ou des conditions d'élevage.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1285.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1286.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1340, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	1			1
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation <i>dont titre 2</i>				
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture <i>dont titre 2</i>				
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)		1		1
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges				
Fonds de soutien aux technologies immatérielles agricoles				
TOTAL	1	1	1	1
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Monsieur le ministre, il s'agit là d'un amendement d'appel. L'heure ne se prête guère à cet exercice – j'en ai bien conscience –, mais je vous assure que je serai bref.

Vous savez l'intérêt que je porte à la question des haies. À cet égard, je salue d'ailleurs votre engagement, dont témoigne le pacte Haies; simplement, quelle sera la part de financement réservée à l'entretien des haies?

Dans notre pays, quelque 15 000 kilomètres de haies dépérissent chaque année. Planter, c'est bien, mais il faut aussi préserver l'existant.

Je vous le dis une nouvelle fois, je suis à votre disposition pour traiter de cette question avec vous.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Christian Klinger, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur le sénateur, nous reparlerons de ce sujet, qui peut constituer un point de convergence entre le Gouvernement et vous.

Sauf erreur de ma part, vous avez assisté à la présentation du pacte de la haie; et je sais que vous connaissez particulièrement bien ce dossier.

Vous évoquez un linéaire de haies tout à fait considérable, qui, à l'évidence, est un enjeu de valorisation. J'ajoute qu'en matière d'entretien l'on ne saurait créer d'injustice entre les nouvelles haies et les haies existantes. (*M. Daniel Salmon le concède.*)

M. Christian Redon-Sarrazy. En effet!

M. Marc Fesneau, ministre. Vous me l'accorderez, j'en suis sûr: de telles démarches supposent la construction d'un véritable modèle économique.

Bref, oui aux crédits pour favoriser la plantation et la régénération de haies dans un cadre réglementaire simplifié; quant à l'entretien, il relève du développement économique, notamment *via* les filières bois-énergie. J'ai monté une telle filière dans mon département, il y a quinze ans de cela; ces initiatives locales sont les mieux à même d'assurer l'entretien des haies.

J'émetts un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1340.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(*Les crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen de l'amendement portant sur les objectifs et indicateurs de performance du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural », figurant à l'état G.

ÉTAT G

536	Développement agricole et rural (Compte d'affectation spéciale)
537	775 - Développement et transfert en agriculture

538	Orienter l'action des structures chargées du conseil aux agriculteurs et de l'accompagnement des démarches collectives de développement, en cohérence avec les objectifs principaux du PNDAR : accompagner les transitions des exploitations agricoles vers des systèmes plus résilients et sobres en intrants, tenant compte des besoins des agriculteurs, des consommateurs et des attentes des citoyens, par le conseil dans le cadre de démarches collectives, le transfert de connaissances, de méthodes et d'outils actionnables par les agriculteurs, le développement des compétences
539	Nombre d'agriculteurs impliqués dans des groupes en transition agro-écologique (GIEE - 30 000)
540	Nombre de documents de diffusion de connaissances inscrits dans la base de données RD-Agri par le réseau des chambres d'agriculture, le réseau des ONVAR et les GIEE
541	776 - Recherche appliquée et innovation en agriculture
542	Renforcer le continuum entre recherche et innovation agricole pour accélérer l'émergence et l'appropriation d'innovations répondant aux enjeux d'une quadruple performance sociale, économique, sanitaire et environnementale
543	Audience des actions de diffusion et formation organisées par le réseau des instituts techniques agricoles
544	Capacité des instituts techniques agricoles à développer des partenariats multi-acteurs au niveau européen
545	Capacité des ITA à diffuser leurs résultats auprès de différents publics (professionnel, grand public, français et international) via les médias traditionnels et numériques

M. le président. L'amendement n° II-558 rectifié *bis*, présenté par M. Canévet, Mme N. Goulet, MM. Bonneau et Bonnacarrère, Mmes Havet et Tetuanui, M. Menonville, Mme O. Richard, MM. Bleunven et Cambier, Mme Vermeillet, MM. Kern, Cigolotti, S. Demilly, L. Hervé et Delcros et Mme Jacquemet, est ainsi libellé :

Alinéa 135

Rédiger ainsi cet alinéa :

Taux de produits répondant aux conditions fixées au I de l'article L.230-5-1 du code rural et de la pêche maritime parmi les repas servis dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge.

La parole est à M. Franck Menonville.

M. Franck Menonville. Par cet amendement, M. Canévet propose de mesurer plus finement le respect de la trajectoire fixée par les lois Égalim.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. À nos yeux, la mesure proposée n'a pas fait l'objet d'une concertation suffisamment approfondie.

Nous sollicitons donc l'avis du Gouvernement, qui pourra peut-être inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine conférence de performance.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur le sénateur, vous proposez de remplacer l'indicateur de performance associé au programme 206, portant sur les projets alimentaires terri-

toriaux, par un indicateur relatif aux taux d'approvisionnement de produits durables et de qualité. Or une telle mesure ne nous semble pas pertinente.

Dans le cadre de la stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et climat (Snanc), les PAT ont été identifiés comme un levier majeur de modification des pratiques alimentaires.

Je suis convaincu de l'importance de ces projets pour la territorialisation de la planification écologique comme pour la souveraineté alimentaire. À mon sens, il n'y a pas lieu de modifier, à ce stade, l'indicateur dont il s'agit.

Le Gouvernement émet, partant, un avis défavorable.

M. le président. Quel est, en conséquence, l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Défavorable.

M. Franck Menonville. Je retire cet amendement, monsieur le président !

M. le président. L'amendement n° II-558 rectifié *bis* est retiré.

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE :
DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des crédits du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural », figurant à l'état D.

ÉTAT D

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Développement agricole et rural	146 000 000	146 000 000
Développement et transfert en agriculture	67 930 000	67 930 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture	78 070 000	78 070 000

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1335, présenté par M. Salmon, Mme Guhl, MM. Jadot, G. Blanc et Dossus, Mme Senée, MM. Benarroche, Dantec, Fernique et Gontard, Mme de Marco, M. Mellouli, Mme Ollivier, M. Parigi et Mmes Poncet Monge, Souyris et M. Vogel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement et transfert en agriculture	14 000 000		14 000 000	
Recherche appliquée et innovation en agriculture		14 000 000		14 000 000
TOTAL	14 000 000	14 000 000	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Daniel Salmon.

M. Daniel Salmon. Le compte d'affection spéciale « Développement agricole et rural » est un levier essentiel – nous en sommes tous convaincus ici –, mais ses fonds sont écartés au-delà d'un certain montant.

Ce plafond a certes été rehaussé de 20 millions d'euros, mais l'effort est insuffisant au regard de la hausse des recettes collectées.

De fait, cette mesure ne semble pas bénéficier suffisamment aux dix-neuf organismes nationaux à vocation agricole et rurale (Onvar), lesquels doivent être financés à proportion des services qu'ils rendent aux agriculteurs.

Ces diverses structures – le réseau des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (Civam), Solidarité Paysans, le service de remplacement, la Fédération nationale d'agriculture biologique, la Fédération nationale des

coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCUMA), l'Association de formation, de comptabilité et de gestion (Afocg), la Tête de réseau pour l'appui méthodologique aux entreprises (Trame) ou encore la Fédération associative pour le développement de l'emploi agricole et rural (Fadear) – jouent un rôle essentiel dans nos territoires.

Nous avons besoin de ces organismes : qu'il s'agisse de l'installation des agriculteurs ou de la transmission des exploitations, ils apportent un soutien fondamental.

M. le président. L'amendement n° II-1270, présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varaillas, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement et transfert en agriculture	10 000 000		10 000 000	
Recherche appliquée et innovation en agriculture		10 000 000		10 000 000
TOTAL	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. À l'instar de la Cour des comptes, et conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la commission demande la rebudgétisation du Casdar. Par cohérence, elle est donc défavorable à l'ensemble des amendements déposés à ce titre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Monsieur le sénateur, vous le rappelez vous-même : le Casdar a déjà reçu des moyens supplémentaires.

Je précise pour ma part que ces fonds doivent avant tout financer les efforts de transition écologique.

Quant aux Onvar, ils peuvent tout à fait répondre aux appels à manifestation d'intérêt dédiés à divers projets de développement. Mais, j'y insiste, l'augmentation accordée au Casdar n'a pas vocation à financer des dépenses de fonctionnement.

La répartition a été opérée il y a déjà un certain temps ; les crédits supplémentaires doivent aller à l'agriculteur, pour financer ses projets de transition, plutôt qu'aux structures mentionnées. Nous devons tous y veiller.

J'émetts un avis défavorable sur ces deux amendements.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1335.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1270.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de quatre amendements identiques.

L'amendement n° II-252 rectifié est présenté par M. Menonville, Mme Guidez, M. Henno, Mme de La Provôté, M. Cambier, Mme Herzog, M. Chauvet, Mme Saint-Pé, M. Dhersin et Mmes Antoine, Jacquemet, Romagny et Billon.

L'amendement n° II-866 rectifié *quater* est présenté par MM. Pillefer et Longeot, Mme Gatel, MM. J.M. Arnaud et Canévet, Mme O. Richard et M. Bleunven.

L'amendement n° II-1269 est présenté par Mmes Corbière Naminzo et Varaillas, M. Gay, Mme Margaté, MM. Bocquet, Savoldelli et les membres du groupe Communiste Républicain Citoyen et Écologiste – Kanaky.

L'amendement n° II-1301 rectifié est présenté par Mme N. Delattre, MM. Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, MM. Daubet, Fialaire, Guérini, Guiol et Laouedj, Mme Pantel et M. Roux.

Ces quatre amendements sont ainsi libellés :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement et transfert en agriculture	4 000 000		4 000 000	
Recherche appliquée et innovation en agriculture		4 000 000		4 000 000
TOTAL	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Franck Menonville, pour présenter l'amendement n° II-252 rectifié.

M. Franck Menonville. Cet amendement vise à augmenter de 4 millions d'euros les crédits du Casdar. Cette enveloppe pour 2024 correspondra ainsi au produit de la taxe collectée en 2023.

M. le président. L'amendement n° II-866 rectifié *quater* n'est pas soutenu.

La parole est à Mme Evelyne Corbière Naminzo, pour présenter l'amendement n° II-1269.

Mme Evelyne Corbière Naminzo. Défendu !

M. le président. La parole est à M. Henri Cabanel, pour présenter l'amendement n° II-1301 rectifié.

M. Henri Cabanel. Défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. Défavorable.

M. le président. La parole est à M. Laurent Duplomb, pour explication de vote.

M. Laurent Duplomb. Mes chers collègues, il me semble que nous passons un peu vite sur ce sujet...

De quoi parlons-nous ? D'une cotisation qui fait suite à la taxe Anda, du nom de l'ancienne Agence nationale de développement agricole, et que les agriculteurs acquittent intégralement.

Par son amendement, M. Menonville défend tout simplement une mesure de justice. En effet, le montant récolté par ce biais n'est pas entièrement reversé au Casdar : au total, 4 millions d'euros sont versés au budget de l'État pour financer tout autre chose.

Monsieur le ministre, vous avez contribué à rétablir les cotisations au Casdar à un juste niveau. Mais, avant tout, ne faudrait-il pas s'assurer que les sommes cotisées sont entièrement versées à ce fonds ? Dès lors, tout irait bien mieux.

M. le président. Je mets aux voix les amendements identiques n°s II-252 rectifié, II-1269 et II-1301 rectifié.

(Les amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. L'amendement n° II-1302 rectifié, présenté par MM. Roux, Bilhac et Cabanel, Mme M. Carrère, M. Daubet, Mme N. Delattre, MM. Fialaire, Gold, Grosvalet et Guérini, Mme Guillotin, MM. Guiol et Laouedj et Mme Pantel, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Développement et transfert en agriculture		1 000 000		1 000 000
Recherche appliquée et innovation en agriculture	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Henri Cabanel.

M. Henri Cabanel. Par cet amendement, M. Roux propose d'investir 1 million d'euros supplémentaires dans la recherche agronomique, notamment au titre de la transition agroécologique.

Ce faisant, nous pourrions accentuer les efforts de prévention et de lutte contre les organismes nuisibles, tels ceux qui affectent la filière lavandicole.

Si le Gouvernement acceptait de lever le gage, ces crédits pourraient être prélevés sur les 4 millions d'euros non utilisés de l'enveloppe d'aide financière allouée au secteur lavandicole en 2023.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Victorin Lurel, rapporteur spécial. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Marc Fesneau, ministre. En la matière, j'insiste sur les 9 millions d'euros prévus pour faire face aux pertes et sur le million d'euros accordé à la recherche. Ces crédits existent toujours : ce sont eux qu'il faut mobiliser. Le Gouvernement est donc défavorable à cet amendement.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, alors que l'examen de ces crédits s'achève, je tiens à saluer la qualité de nos travaux, que nous poursuivrons dans les semaines à venir.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1302 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Nous allons procéder au vote des crédits du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural », figurant à l'état D.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural ».

Outre-mer (suite)

M. le président. Nous reprenons, au sein de la seconde partie du projet de loi de finances, l'examen des crédits de la mission « Outre-mer », figurant à l'état B (et articles 55 et 55 bis.)

ÉTAT B
(SUIITE)

(En euros)		
Mission / Programme	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Outre-mer	2 956 426 717	2 663 563 991
Emploi outre-mer	1 854 552 874	1 846 790 019
<i>Dont titre 2</i>	<i>210 822 902</i>	<i>210 822 902</i>
Conditions de vie outre-mer	1 101 873 843	816 773 972

M. le président. Les amendements n°s II-1186 et II-1139 ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-1160 rectifié, présenté par Mme Conconne et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		2 000 000		2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000		2 000 000	
TOTAL	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Catherine Conconne.

Mme Catherine Conconne. Dans la droite ligne des efforts accomplis en faveur de la continuité territoriale, nous proposons d'abonder le fonds d'échanges à but éducatif, culturel et sportif (Fébecs).

Ce dispositif est destiné aux artistes et aux sportifs ultramarins ; il les aide à se rendre dans l'Hexagone, que ce soit pour s'y produire ou y disputer des compétitions ou pour se perfectionner.

Mes chers collègues, l'outre-mer fournit à la France un très grand nombre de sportifs de haut niveau, inscrits sur les listes nationales. Pour ce qui concerne la culture, le groupe français qui, depuis quarante ans, remplit le plus de salles et de stades à travers le monde est un groupe antillais qui s'appelle Kassav' !

Mme Dominique Estrosi Sassone. Très bien !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial de la commission des finances. La commission a estimé que cette demande était satisfaite par les crédits supplémentaires apportés *via* la procédure du 49.3. Elle émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

Toutefois, j'ai pu recueillir d'autres informations à ce propos, mais je ne saurais pour autant engager la commission tout entière, dans la mesure où elle a déjà statué. C'est pourquoi, à titre personnel, j'émet un avis favorable sur cet amendement.

À mon sens, nous pouvons et devons répondre à ce besoin.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. Madame la sénatrice Conconne, soyez assurée que le Gouvernement est pleinement engagé en faveur de la jeunesse ultramarine.

Le Fébecs finance les déplacements de jeunes ultramarins de moins de 30 ans hors de leur territoire de résidence, que ce soit vers l'Hexagone ou dans leur environnement géographique proche.

Force est de constater que les crédits alloués à ce fonds demeurent insuffisants, bien qu'ils aient été doublés en 2019. Je suis très heureuse d'émettre, au nom du Gouvernement, un avis favorable sur cet amendement ! (*Sourires.*)

M. le président. Madame la ministre déléguée, acceptez-vous de lever le gage ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1160 rectifié *bis*.

Je le mets aux voix.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Les amendements n°s II-1168 et II-1167 ne sont pas soutenus.

L'amendement n° II-1177 rectifié, présenté par Mme Bélim et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Conditions de vie outre-mer	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à M. Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. Par cet amendement, nous appelons l'attention du Gouvernement sur l'agence régionale de la biodiversité (ARB) de La Réunion, à laquelle nous proposons d'accorder 1 million d'euros de crédits supplémentaires.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Il s'agit à l'évidence d'un amendement d'appel, car d'autres crédits peuvent être mobilisés à cette fin.

La commission émet donc un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Monsieur le sénateur, cette agence est en train de voir le jour : pour savoir s'il faut ou non augmenter son budget, nous devons la voir fonctionner pendant quelques mois.

Le Gouvernement émet à son tour un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1177 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1158 rectifié, présenté par Mme Conconne et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000
Conditions de vie outre-mer	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Catherine Conconne.

Mme Catherine Conconne. Madame la ministre, nous demandons 1 million d'euros de crédits supplémentaires pour la prise en charge des troubles psychiatriques.

Depuis l'épidémie de covid-19, ces problèmes de santé sont en nette augmentation dans les territoires ultramarins. Les hôpitaux sont même confrontés à une explosion de cas.

Or le suivi post-hospitalier laisse cruellement à désirer : les associations qui l'assurent sont aujourd'hui à bout de souffle, tant ce travail est lourd. Il est urgent de les soutenir.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Il s'agit là d'un sujet particulièrement important. Il relève certes du ministère de la santé et de la prévention, mais, étant donné la situation dans laquelle se trouvent les associations concernées, sur cet amendement, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Madame la sénatrice Conconne, M. le rapporteur spécial l'a rappelé : les dépenses de santé et le financement des établissements de santé dépendent de fonds gérés par l'assurance maladie, donc du ministère de la santé et la prévention.

Le soutien des proches aidants est par ailleurs l'une des priorités du Gouvernement. J'en veux pour preuve la nouvelle stratégie de mobilisation et de soutien aux aidants, pour les années 2023 à 2027, présentée conjointement par Mme la ministre des solidarités et des familles et par Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées.

Comme vous le constatez, ces questions ne relèvent pas du portefeuille ministériel des outre-mer.

Dans ce domaine comme dans tous les autres, nous sommes évidemment solidaires des territoires ultramarins. Cela étant, les difficultés de la psychiatrie sont peu ou prou les mêmes outre-mer et en métropole. *(Mme Catherine Conconne manifeste sa circonspection.)* Aussi, le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote.

M. Victorin Lurel. Madame la ministre, je me permets d'insister sur ce point.

Certes, le problème soulevé par ma collègue Catherine Conconne dans son amendement est valable tant dans les outre-mer que dans l'Hexagone. Toutefois, l'outre-mer ont une histoire particulière avec la psychiatrie. Regardez les travaux universitaires : les chercheurs disent, selon un angle psychiatrique, que nos sociétés sont « malades ».

Dans ces régions plus qu'ailleurs, la psychiatrie a été abandonnée.

Je veux bien entendre que cette question soulève un problème de tuyauterie administrative et de financement, mais elle doit être posée !

Aussi, il serait de bonne politique et de grande sagesse de soutenir cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1158 rectifié.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1178 rectifié, présenté par Mme Bélim et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		1 000 000		1 000 000

Conditions de vie outre-mer	1 000 000		1 000 000	
TOTAL	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Victorin Lurel.

M. Victorin Lurel. Cet amendement, déposé par notre collègue Audrey Bélim, a pour objet les différents zonages, notamment pour la délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

Ces zonages, définis par décret, sont souvent défavorables aux populations ultramarines. Ils ne leur permettent pas d'accéder aux dispositifs nationaux dans plusieurs domaines, tels que le logement, l'éducation ou le sport.

L'harmonisation de ces zonages, en cohérence avec les critères hexagonaux, permettrait un rattrapage de très nombreux indicateurs socio-économiques au bénéfice de nos concitoyens.

Et que dire du problème des barèmes pour obtenir un logement social, dont on débat à chaque examen du projet de loi de finances, notamment à propos des crédits de la mission « Outre-mer » ?

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. À l'évidence, il s'agit d'un amendement d'appel.

Les zonages peuvent en effet poser certaines difficultés. Il nous semble davantage nécessaire d'engager une réflexion pour les réformer que d'ouvrir des crédits supplémentaires à ce stade.

La commission émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Le Gouvernement demande le retrait de cet amendement, qu'il estime satisfait, et ce pour quatre raisons.

Premièrement, le budget du programme 147 « Politique de la ville » s'applique à tout le territoire, y compris aux quartiers prioritaires de la politique de la ville ultramarins.

Deuxièmement, l'action n° 04 « Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports » du programme 123 n'a pas vocation à financer les QPV, qui sont déjà budgétés sur les crédits du budget opérationnel de programme (BOP) 147.

Troisièmement, une mission interinspections a été mandatée au mois de février 2023 sur le zonage et la gouvernance de la politique de la ville en outre-mer. Ses constats et préconisations, qui concernent notamment la révision de la méthode de zonage sont en cours d'analyse.

Quatrièmement, dans l'attente de la publication de ce rapport et pour permettre aux dispositifs de la politique de la ville que vous citez de perdurer, les contrats de ville actuels seront prolongés d'une année par le projet de loi de finances pour 2024.

M. le président. Monsieur Lurel, l'amendement n° II-1178 rectifié est-il maintenu ?

M. Victorin Lurel. Je vous remercie de vos explications, madame la ministre.

Lors de l'examen de la première partie de ce projet de loi de finances, nous avons d'ailleurs fait adopter un amendement visant précisément à financer la construction de logements hors quartier politique de la ville.

Il est vrai, les QPV sont un sujet particulier et d'autres types de zonage existent.

Au bénéfice de ces éclaircissements, je retire cet amendement, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1178 rectifié est retiré.

L'amendement n° II-1123 rectifié *bis*, présenté par MM. Kulimoetoke et Lemoyne, Mmes Duranton et Havet et MM. Buval et Théophile, est ainsi libellé :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		900 000		900 000
Conditions de vie outre-mer	900 000		900 000	
TOTAL	900 000	900 000	900 000	900 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Mikaele Kulimoetoke.

M. Mikaele Kulimoetoke. La population de Wallis-et-Futuna est asphyxiée par la vie chère. Elle subsiste grâce à l'autoconsommation. Je précise également qu'elle croule sous le poids des différentes situations monopolistiques.

Le seuil de pauvreté, qui a été fixé en 2020 à 522 euros mensuels pour un ménage d'une personne, concerne près de 4 000 personnes sur les deux îles, soit près de 800 familles avec enfants.

Les aides sociales en vigueur sont limitées aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou à celles qui perçoivent un revenu en deçà du salaire minimum interprofessionnel garanti (Smig), qui est de 784 euros.

Le chômage n'existe pas dans notre territoire.

Aussi, par cet amendement, je sollicite le financement, à hauteur de 900 000 euros, d'un revenu de solidarité active (RSA), au nom du contrat social, dans le cadre des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi (Calpae).

Il s'agit de garantir un revenu minimum à toute personne privée de ressources et un complément de revenu à celles qui travaillent, mais ne tirent pas du fruit de leur activité des moyens de subsistance suffisants.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Mon cher collègue, nous connaissons tous votre fort engagement sur la question du RSA et sur les sujets liés aux affaires sociales à Wallis-et-Futuna.

Comme vous l'avez dit, il existe aujourd'hui un Pacte des solidarités, mais il n'intègre pas pour l'instant la faculté de financer le RSA.

Aussi, l'adoption de cet amendement nous semble prématurée. Il faudrait d'abord poursuivre le travail avec le Gouvernement pour ouvrir cette possibilité.

La commission vous adresse, encore une fois, tous ses encouragements pour vos travaux, mais émet un avis défavorable sur cet amendement, pour les raisons que je viens d'exposer.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Monsieur le sénateur, nous connaissons votre engagement en matière de protection sociale.

Il me paraît important de rappeler qu'à Wallis-et-Futuna la protection sociale relève non pas de la compétence de l'État, mais de celle de l'assemblée territoriale.

De même, il est important de rappeler que l'État participe financièrement à la lutte contre la pauvreté par le biais du contrat social signé entre l'État et l'assemblée territoriale. En vigueur depuis 2015, il a été renégocié en 2023 dans le sens d'une augmentation de la participation de l'État de 2,5 millions d'euros par rapport à l'enveloppe initiale de 1,7 million d'euros.

S'il est normal que la solidarité nationale s'exerce dans ce territoire comme ailleurs, la mise en place d'un dispositif de soutien financier aux plus démunis doit faire l'objet d'un consensus local. Il doit aussi s'accompagner d'une stratégie d'accroissement des ressources du territoire par la fiscalité, qui est inexistante aujourd'hui, de mesures destinées à favoriser l'insertion par la formation et l'emploi, ainsi que de la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des publics les plus fragiles.

Nous sommes tout à fait prêts à y travailler avec les élus de l'assemblée territoriale.

Nous comprenons que vous vouliez aller plus loin, mais il est à l'évidence trop tôt pour se prononcer favorablement sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote.

M. Victorin Lurel. Je ne saurais rester indifférent au sort de Wallis-et-Futuna ; lorsque j'étais ministre des outre-mer, je m'y suis rendu plusieurs fois.

J'entends Mme la ministre opposer que la santé est une compétence de Wallis-et-Futuna. C'est juste en droit, mais il faut regarder la réalité de la situation !

À l'époque, je m'en souviens, il y avait un véritable problème de santé publique : il n'y avait pas d'argent pour soigner les caries non plus que d'équipements dans les hôpitaux – on rétorquait que cela relevait de la collectivité.

Madame la ministre, je vous invite à vous rendre là-bas ou à demander à M. Philippe Vigier d'y aller – peut-être l'a-t-il déjà fait, du reste. Vous verrez que les ressources de la collectivité ne sont pas suffisantes et que l'administration supérieure doit encore gérer ce problème-là !

J'invite le Gouvernement à soutenir Wallis-et-Futuna. Je ne saurais m'immiscer dans les affaires intérieures de cette collectivité, mais je pense qu'il y a un travail à faire sur la modernisation des institutions, à condition que les parties soient d'accord, ainsi que, peut-être, sur les compétences et les ressources dévolues.

Pour toutes ces raisons, je soutiens cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Mikaele Kulimoetoke, pour explication de vote.

M. Mikaele Kulimoetoke. Je tiens à remercier M. Lurel de son soutien.

Je précise que ce projet pourrait naturellement être cofinancé par la collectivité territoriale.

Pour que tout le monde mesure bien la situation, je rappelle qu'à Wallis-et-Futuna il y a 2 000 salariés, sur une population de 12 000 habitants. Vous parlez de fiscalité, mais, dans ce contexte, comment procéder à une telle démarche ?

Aussi, je sollicite la bienveillance de l'État et de mes collègues pour aller dans le sens de cet amendement.

M. le président. La parole est à Mme Micheline Jacques, pour explication de vote.

Mme Micheline Jacques. J'ai été très attentive à la demande de notre collègue et j'invite les membres de notre groupe à la soutenir.

M. le président. La parole est à Mme Lana Tetuanui, pour explication de vote.

Mme Lana Tetuanui. Je fais ce rappel à chaque fois que l'on évoque la santé ou la solidarité dans nos collectivités ultramarines : madame la ministre, à Wallis-et-Futuna aussi, ce sont des Français !

Je soutiendrai bien évidemment l'amendement de mon collègue.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-1123 rectifié *bis*.

(L'amendement est adopté.) – (Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains.)

M. le président. Je constate que cet amendement a été adopté à l'unanimité des présents.

L'amendement n° II-45 rectifié, présenté par Mme Tetuanui, M. Henno, Mme O. Richard, MM. Laugier, Canévet, Cambier et Duffourg, Mmes Romagny et Billon et M. S. Demilly, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		580 800		580 800
Conditions de vie outre-mer	580 800		580 800	
TOTAL	580 800	580 800	580 800	580 800
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Lana Tetuanui.

Mme Lana Tetuanui. Avant tout, j'adresse, en associant l'ensemble de mes collègues du Sénat, un message de soutien et de solidarité à tous les Polynésiens sinistrés à la suite des pluies diluviennes survenues dans notre territoire voilà quarante-huit heures et qui sévissent encore !

Notre message unanime apporterait un soutien moral à tous les sinistrés. Je pense aux enfants, puisque les écoles sont fermées aujourd'hui à Tahiti et sur une partie des îles Tuamotu.

Nous apportons également notre soutien à nos élus locaux, qui œuvrent sur le terrain depuis deux jours.

C'est justement pour ces élus que je demande modeste-ment que la participation de l'État au fonds intercommunal de péréquation (FIP) en Polynésie française soit réévaluée à hauteur de 8 %, c'est-à-dire 580 000 euros.

Je précise que c'est le seul amendement que j'ai déposé sur les crédits de cette mission.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Cet amendement vise à augmenter la part de l'État au FIP à hauteur de 8 %. Il s'agit d'une très ancienne demande des maires de Polynésie française.

Il est vrai que l'inflation des derniers mois a été plus importante en Polynésie que dans tous les autres territoires ultramarins et qu'en métropole.

Dans ce contexte, la mesure temporaire qui est prévue pourrait être de nature à résoudre certaines difficultés de financement des communes de Polynésie.

Privées de toute capacité fiscale, vous le savez, les communes polynésiennes dépendent du financement de l'État et de cette part prélevée sur le budget de la Polynésie, dont le montant annuel reste source de contentieux.

Toutefois, le problème du financement des communes de Polynésie nécessite des travaux en profondeur, que ne viendrait pas résoudre totalement l'augmentation de la part de l'État dans le FIP.

Notre collègue, dont je soutiens l'amendement à titre personnel, fait bien d'amener cet ancien débat au sein de notre hémicycle. La quote-part de la Polynésie française augmente chaque année, alors que celle de l'État reste figée.

La commission des finances émet un avis de sagesse sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Madame la sénatrice, je tiens avant tout à vous assurer de tout le soutien du Gouvernement à la Polynésie, qui subit des pluies diluviennes. Près de 200 foyers sont inondés !

Le Gouvernement émet un avis défavorable sur cet amendement, et ce pour plusieurs raisons.

D'abord, comme vous le savez, l'État contribue chaque année au fonds intercommunal de péréquation de la Polynésie française, par l'intermédiaire à la fois de la quote-part et de la dotation territoriale pour l'investissement des communes, la DTIC. Pour autant, il n'en assume pas la tutelle ; nous sommes très attachés, comme vous, à la libre administration des collectivités locales.

Ensuite, l'État est sensible à la situation des communes polynésiennes et de leurs agents. En témoigne la loi du 10 août 2022 ratifiant l'ordonnance n° 2021-1605 du 8 décembre 2021 étendant et adaptant à la fonction publique des communes de Polynésie française certaines dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, l'une des premières de la mandature, votée à une belle unanimité, qui a enfin donné un statut aux fonctionnaires des communes polynésiennes. Cela répondait à une forte demande locale, et vous avez beaucoup travaillé sur ce sujet, madame la sénatrice.

En 2023, le montant de la contribution de l'État au FIP a atteint 16,3 millions d'euros au total : 9,1 millions d'euros pour la DTIC et 7,3 millions d'euros pour la quote-part.

Le montant de la quote-part de l'État en 2023, que vous évoquez dans votre amendement, correspond à une hausse de 7,77 % par rapport à celui de 2021.

Enfin, au titre de l'exercice 2024, le montant total de cette contribution de l'État est maintenu à la même hauteur que le montant pour l'exercice 2023.

De plus, les communes de Polynésie sont dans une meilleure situation financière que la plupart des communes d'outre-mer ; il n'y a eu aucun déferrement de la Cour des comptes depuis 2019. Elles doivent cette situation en partie à l'État. La dotation globale de fonctionnement (DGF) y est de 282 euros par habitant, soit plus que la moyenne en métropole hors Paris, qui est de 177 euros par habitant, mais surtout plus que toutes les communes des départements et régions d'outre-mer (Drom), où la DGF est en moyenne de 235 euros par habitant.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote. (*Marques d'impatience sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Victorin Lurel. J'ai pour habitude de dire, et cela a été repris par un Président de la République, que « l'égalité transcende les statuts », quelles que soient les formes adoptées par nos peuples... Du reste, je sais le poids juridique

d'une telle notion, le Conseil constitutionnel l'ayant censurée au prétexte qu'il n'y a qu'un seul peuple, le peuple français ; il n'y a donc ni peuple corse, ni peuple guadeloupéen, ni peuple réunionnais, ni peuple martiniquais !

L'égalité – celle de notre devise – transcende les statuts. La Polynésie est autonome : ce n'est pas une raison pour négocier sur les dotations qui lui sont octroyées.

Je n'oublie pas que, lorsque j'ai été élu député, le président Chirac a octroyé 150 millions d'euros au titre de la dotation liée au fait nucléaire, la dotation globale d'autonomie (DGA). Or cette dotation a diminué jusqu'à atteindre 90 millions d'euros – et je ne connais pas précisément le montant actuel du prélèvement.

La demande de ma collègue me paraît justifiée, contrairement à l'argument avancé par Mme la ministre à propos de l'amendement précédent concernant Wallis-et-Futuna et que l'on peut résumer ainsi : quelles que soient vos capacités contributives, vous devez vous débrouiller, car cette question relève de votre compétence !

Je soutiens cet amendement, comme je soutiendrai ceux de mes collègues Dominique Théophile et Solanges Nadille, ici présente.

M. le président. La parole est à Mme Lana Tetuanui, pour explication de vote.

Mme Lana Tetuanui. Je vais être gentille, je ne vais pas me fâcher ! (*Sourires.*)

Avec tout le respect que je vous dois, madame la ministre, après le covid, l'inflation est arrivée. Son taux s'élève à 8 % – et j'ai pris le taux le plus bas !

Madame la ministre, ce que vous dites sur la DTIC, c'est faux ! La DTIC a été retirée de la DGA, la dette nucléaire.

C'est la Polynésie qui a fait le choix de donner une part de ce gâteau – la dette nucléaire – aux communes. Ce n'est pas l'État. Appelez-vous !

Madame la ministre, je le répète, l'argument que vous avez avancé sur la DTIC est faux !

Si l'État pouvait un peu respecter la loi...

Que dit justement la loi ? Que le taux de la quote-part de l'État au FIP représente deux quinzièmes du total des sommes versées par le pays. Si j'ai bien fait mes calculs, l'État devrait verser plus de 19 millions d'euros. C'est la loi, je n'invente rien !

Aujourd'hui, je demande tout simplement 580 000 euros. Tout simplement, madame la ministre ! Du reste, je vous remercie de votre soutien.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° II-45 rectifié.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je constate que cet amendement a été adopté à l'unanimité des présents.

Si L'amendement n° II-1124 rectifié *bis*, présenté par MM. Kulimoetoke et Lemoyne, Mmes Duranton et Havet et MM. Buval et Théophile, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Conditions de vie outre-mer	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE		0		0

La parole est à M. Mikaele Kulimoetoke.

M. Mikaele Kulimoetoke. À Wallis-et-Futuna, la santé relève de la compétence de l'État. Selon le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (Igas) de 2019, la capacité d'investissement de l'agence de santé de Wallis-et-Futuna est très réduite et très insuffisante au regard des besoins, qui sont estimés à environ 5 millions d'euros par an.

Pour la sécurité des patients et des professionnels, ainsi que pour la continuité de l'activité, il est nécessaire d'augmenter le financement de ces investissements. Les 45 millions d'euros de crédits issus du Ségur de la santé sont le signe d'un engagement fort du Gouvernement en faveur de la santé des habitants de Wallis-et-Futuna. Ils doivent toutefois financer les opérations exceptionnelles de l'agence de santé, en particulier la reconstruction de l'hôpital de Futuna, mais ne doivent pas financer l'investissement courant.

Par cet amendement d'appel, il est proposé d'accroître de 500 000 euros la contribution du ministère chargé des outre-mer au financement des investissements indispensables.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. La commission n'avait pas toutes les informations que vous venez de détailler, notamment à propos du fléchage des crédits sur les dépenses d'investissement.

Compte tenu des éléments à sa disposition, la commission a émis un avis défavorable sur cet amendement.

À titre personnel, j'émet toutefois un avis favorable, dans la mesure où vous fléchez ces crédits sur les investissements ; or nous connaissons les besoins de Wallis-et-Futuna en la matière.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Mesdames, messieurs les sénateurs, comme vous l'avez remarqué, je suis là en lieu et place de Philippe Vigier, qui est en visite officielle à Mayotte et que je vous prie de bien vouloir excuser.

Monsieur Lurel, l'amendement n° II-1124 rectifié *bis* a pour objet la santé, alors que l'amendement n° II-1123 rectifié *bis* avait pour objet la protection sociale. Lors de son examen, vous avez évoqué la question de la protection dentaire, mais il s'agissait bien, je le répète, d'un amendement relatif à la protection sociale.

Le financement de l'agence de santé est assuré à la fois par le ministère chargé des outre-mer, bien sûr, par le biais des crédits du programme 123, mais aussi par le ministère chargé de la santé *via* le programme 204.

Pour la période 2019-2023, les investissements ont été intégrés aux contrats de convergence et de transformation (CCT).

De plus, le compte de résultat prévisionnel à la fin 2023 laisse apparaître un déficit d'exploitation de près de 6 millions d'euros.

M. Vincent Louault. Ah...

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. La santé étant un enjeu crucial à Wallis-et-Futuna, Philippe Vigier émet un avis favorable sur votre amendement. Il s'engage à travailler avec Aurélien Rousseau sur l'augmentation et sur l'amélioration de la capacité d'investissement de l'agence de santé.

Ces crédits pourront utilement financer les investissements absolument nécessaires pour la santé des habitants de Wallis-et-Futuna.

M. le président. Madame la ministre déléguée, acceptez-vous de lever le gage ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1124 rectifié *ter*.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1179 rectifié, présenté par M. Théophile, Mme Nadille, MM. Mohamed Soilihi, Fouassin, Buval et Buis, Mme Duranton et M. Patient, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

<i>(En euros)</i>				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		500 000		500 000
Conditions de vie outre-mer	500 000		500 000	
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000
SOLDE		0		0

La parole est à Mme Solanges Nadille.

Mme Solanges Nadille. Cet amendement qu'a déposé Dominique Théophile et que j'ai cosigné vise à tirer les conséquences budgétaires de l'amendement n° II-1183, que j'ai défendu précédemment.

Il s'agissait d'élargir les critères d'attribution du passeport pour la mobilité en stage professionnel, afin de mieux accompagner l'ensemble des élèves et étudiants en formation initiale devant effectuer une mobilité hors de leur collectivité.

En conséquence, il est proposé d'augmenter les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action n° 03 « Continuité territoriale » du programme 123 « Conditions de vie outre-mer » de 500 000 euros, afin de tenir compte de ce nouvel objectif.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Avis favorable !

La commission soutient la proposition de notre collègue.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Avis favorable.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote. *(Murmures sur les travées du groupe Les Républicains.)*

M. Victorin Lurel. Je serai bref, mes chers collègues.

Je trouve que cet amendement est excellent, tout comme l'est le suivant, sur lequel je me garderai de prendre la parole.

Je les voterai tous deux avec enthousiasme !

M. le président. Madame la ministre déléguée, acceptez-vous de lever le gage ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1179 rectifié *bis*.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1180 rectifié, présenté par M. Théophile, Mme Nadille, MM. Mohamed Soilihi, Fouassin, Buval et Buis, Mme Duranton et M. Patient, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>	500 000		500 000	
Conditions de vie outre-mer		500 000		500 000
Total	500 000	500 000	500 000	500 000
Solde	0		0	

La parole est à Mme Solanges Nadille.

Mme Solanges Nadille. Cet amendement de Dominique Théophile, que j'ai cosigné, vise à étendre aux Antilles, à titre expérimental, le dispositif « Cadres d'avenir » aux formations proposées à l'étranger.

Ce programme de l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom) permet aujourd'hui aux étudiants et futurs cadres ultramarins de venir se former dans l'Hexagone, en contrepartie d'un engagement de retour dans leur territoire d'origine, à l'issue de leur formation.

Vous le savez, ce dispositif revêt aux Antilles une importance réelle, si l'on considère à la fois le taux de chômage élevé des jeunes – plus de 30 % en Guadeloupe et en Martinique – et l'exode qui touche ces territoires.

Aussi, cet amendement vise à accompagner nos jeunes talents qui souhaiteraient partir étudier à l'étranger, notamment dans les pays voisins de la Caraïbe qui comptent nombre de formations d'excellence. Je pense notamment aux États-Unis et au Canada.

Il est ainsi proposé d'abonder l'action n° 02 « Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » du programme 138 « Emploi outre-mer » de 500 000 euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Ce programme a fait l'objet d'un abondement dans la procédure résultant de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution de 650 000 euros en autorisations d'engagement et de 100 000 euros en crédits de paiement.

Par conséquent, la commission demande le retrait de cet amendement, qu'elle considère comme satisfait ; à défaut, elle émettra un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Avis favorable.

M. le président. Madame la ministre déléguée, acceptez-vous de lever le gage ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1180 rectifié *bis*.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. L'amendement n° II-1125 rectifié, présenté par Mmes Malet et Berthet, M. Bouchet, Mme Guidez, M. Henno, Mme Jacques, MM. Karoutchi et Laménie, Mme Muller-Bronn, MM. Paccaud et Panunzi et Mmes Perrot, Petrus et Puissat, est ainsi libellé :

Modifier ainsi les crédits des programmes :

(En euros)				
Programmes	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	+	-	+	-
Emploi outre-mer <i>dont titre 2</i>		250 000		250 000
Conditions de vie outre-mer	250 000		250 000	
TOTAL	250 000	250 000	250 000	250 000
SOLDE	0		0	

La parole est à Mme Viviane Malet.

Mme Viviane Malet. Dans un rapport d'information de l'Assemblée nationale, il a été mis en évidence que les enfants grandissant dans les outre-mer étaient davantage exposés aux violences que dans d'autres régions de France.

Le comité interministériel à l'enfance, qui s'est tenu voilà quelques jours, a évoqué la nécessité d'entreprendre des actions concrètes.

Cependant, les données disponibles pour lutter collectivement contre ce fléau dans les territoires d'outre-mer sont parfois anciennes.

Il est donc impératif de compléter les informations relatives aux violences subies par les enfants. Par exemple, l'enquête Violences et rapports de genre (Virage), réalisée par l'Institut national d'études démographiques (Ined) a été menée aux Antilles et à La Réunion en 2017 et 2019, mais ne l'a pas été en Guyane !

Il est également nécessaire de renforcer les actions de terrain.

Afin de répondre à cette situation, il est proposé d'allouer 250 000 euros à la réalisation d'enquêtes locales, ainsi qu'au soutien des associations qui luttent contre la violence faite aux enfants dans l'ensemble des outre-mer.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Il s'agit d'un sujet particulièrement sensible, qui doit tous nous mobiliser.

Cet amendement a pour objet des crédits supplémentaires pour des associations œuvrant dans ce domaine.

Au regard du montant raisonnable de l'amendement, la commission émet un avis favorable, en espérant que le Gouvernement fasse de même.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Le Gouvernement est favorable à la mesure proposée, en cohérence avec le rapport d'information de la délégation aux droits des enfants de l'Assemblée nationale sur la lutte contre les violences faites aux mineurs en outre-mer, dont les auteurs ont constaté un manque de données précises par territoire et des statistiques trop parcellaires.

Cet amendement vise en effet à répondre aux annonces faites lors du comité interministériel à l'enfance, qui ont été matérialisées dans le plan 2023-2027 contre les violences faites aux enfants.

Madame la sénatrice, sur cet excellent amendement, le Gouvernement émet par conséquent un avis favorable.

M. le président. Madame la ministre déléguée, acceptez-vous de lever le gage ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Oui, monsieur le président.

M. le président. Il s'agit donc de l'amendement n° II-1125 rectifié *bis*.

Je le mets aux voix.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Les amendements n°s II-1169 et II-1170 ne sont pas soutenus.

Nous allons procéder au vote des crédits de la mission « Outre-mer », figurant à l'état B.

Je n'ai été saisi d'aucune demande d'explication de vote avant l'expiration du délai limite.

Je mets aux voix ces crédits, modifiés.

(Les crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen des amendements portant sur les objectifs et indicateurs de performance de la mission « Outre-mer », figurant à l'état G.

ÉTAT G

1089	Outre-mer
1090	Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand (138)
1091	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM (138)
1092	Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées (138)
1093	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat (138)
1094	Mieux répondre au besoin de logement social (123)
1095	Fluidité du parc de logements sociaux (123)
1096	123 - Conditions de vie outre-mer
1097	Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable
1098	Taux de réalisation des projets d'investissement du programme 123
1099	Mieux répondre au besoin de logement social [Stratégique]
1100	Fluidité du parc de logements sociaux [Stratégique]
1101	138 - Emploi outre-mer
1102	Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand [Stratégique]
1103	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM [Stratégique]
1104	Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées [Stratégique]
1105	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat [Stratégique]
1106	Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure

M. le président. Les amendements identiques nos II-1121 et II-1166, ainsi que l'amendement n° II-1165, ne sont pas soutenus.

J'appelle en discussion les articles 55 et 55 *bis*, ainsi que les amendements portant articles additionnels, qui sont rattachés pour leur examen aux crédits de la mission « Outre-mer ».

Article 55

M. le président. Je rappelle que l'article 55 a été précédemment examiné.

Article 55 *bis* (nouveau)

- ① Le code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :
- ② 1° Après le premier alinéa de l'article L. 313-17-1, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :
- ③ « Les organismes mentionnés au premier alinéa du présent article peuvent exercer à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à la demande de ces collectivités, les compétences qui leur sont reconnues par la loi dans des conditions prévues par convention entre l'État, Action Logement Groupe et les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon. » ;
- ④ 2° L'article L. 371-2 est complété par une phrase ainsi rédigée : « La section 3 du chapitre III du titre I^{er} du présent livre est applicable à Saint-Martin. » ;
- ⑤ 3° À l'article L. 371-2-1, les mots : « des titres préliminaire et IV » sont remplacés par les mots : « du titre préliminaire, de la section 3 du chapitre III du titre I^{er}, du titre IV » ;
- ⑥ 4° À l'article L. 371-3, après le mot : « exception », sont insérés les mots : « de la section 3 du chapitre III du titre I^{er} et ».

M. le président. Je suis saisi de deux amendements faisant l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-1094, présenté par Mme Petrus, est ainsi libellé :

I – Alinéa 3

Rédiger ainsi cet alinéa :

« Les organismes mentionnés au premier alinéa du présent article peuvent exercer les compétences qui leur sont reconnues par la loi sur le territoire des collectivités de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon, à la demande de ces collectivités, dans les conditions prévues par une convention conclue entre la collectivité concernée, l'État et l'association mentionnée à l'article L. 313-18 ainsi que, le cas échéant, la société mentionnée à l'article L. 313-19 et la société mentionnée à l'article L. 313-20. »

II – Alinéas 5 et 6

Rédiger ainsi ces alinéas :

2° L'article L. 313-19-1 du code de la construction et de l'habitation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« La société mentionnée à l'article L. 313-19 peut assurer la collecte de toute participation équivalente à la participation mentionnée à l'article L. 313-1 mise en place, le cas échéant, par les collectivités de Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que la distribution des emplois de cette participation dans les conditions prévues par la convention mentionnée au deuxième alinéa de l'article L. 313-17-1. »

La parole est à Mme Annick Petrus.

Mme Annick Petrus. Cet amendement, auquel j'associe notre collègue Annick Girardin, vise à préciser la rédaction de l'article 55 *bis* afin de permettre l'intervention d'Action Logement à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Convention quinquennale 2023-2027 entre l'État et Action Logement prévoit ainsi : « Les collectivités d'outre-mer régies par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer [notamment Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon] pourront bénéficier des emplois de la participation des employeurs à l'effort de construction (Peec), sous réserve de modifications des dispositions prévues par le code de la construction et de l'habitation. Les règles d'utilisation seront fixées par directives d'Action Logement Groupe. »

Les collectivités de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui disposent d'une compétence propre en matière de logement, ont manifesté leur souhait de mettre en place un dispositif de Peec sur leur territoire, dont la gestion serait confiée à Action Logement.

Une première délibération en ce sens a été prise par la collectivité de Saint-Martin dans le prolongement du comité interministériel des outre-mer (Ciom) du 18 juillet 2023, qui a confirmé les engagements de la Convention quinquennale.

Cet amendement tend donc à permettre aux entités du groupe Action Logement d'intervenir à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon selon des modalités à préciser dans une convention à conclure entre la collectivité concernée, l'État et Action Logement Groupe et ses filiales.

Reste une interrogation que nous partageons avec la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon : faudra-t-il modifier la loi organique pour bénéficier de la collecte à l'échelon national ?

M. le président. L'amendement n° II-1401, présenté par le Gouvernement, est ainsi libellé :

Alinéas 4 à 6

Supprimer ces alinéas.

La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Madame la sénatrice, nous partageons votre souhait de permettre à Action Logement d'intervenir à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Pour autant, je vous propose de retirer votre amendement au profit de celui du Gouvernement, qui sert le même objectif, mais dont la rédaction semble plus appropriée, au regard des compétences organiques des territoires concernés.

Dès lors, la rédaction de l'article maintiendra la possibilité pour Action Logement Groupe et l'ensemble de ses filiales d'intervenir dans ces territoires à leur demande, dans les conditions prévues entre le groupe et ces collectivités.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. La commission émet un avis favorable sur l'amendement du Gouvernement.

Par conséquent, elle demande le retrait de l'amendement n° II-1094, qui tend à procéder à un ajustement rédactionnel, amendement sur lequel elle n'avait pas d'opposition de principe, même si elle préférerait connaître l'avis du Gouvernement avant de se prononcer.

M. le président. Madame Petrus, l'amendement n° II-1094 est-il maintenu ?

Mme Annick Petrus. Non, je le retire, monsieur le président.

M. le président. L'amendement n° II-1094 est retiré.

Je mets aux voix l'amendement n° II-1401.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'article 55 bis, modifié.

(L'article 55 bis est adopté.)

Après l'article 55 bis

M. le président. L'amendement n° II-1100 rectifié, présenté par MM. Lurel et Pla et Mme G. Jourda, est ainsi libellé :

Après l'article 55 bis

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport présentant, pour chaque territoire concerné, l'impact financier d'un alignement de l'assiette sociale des non-salariés agricoles ultramarins sur celle applicable en France hexagonale. Ce rapport présente également l'impact des différents dispositifs d'exonération de cotisation existants outre-mer codifiés à l'article L. 781-6 du code rural et de la pêche maritime.

M. le président. L'amendement n° II-1105 rectifié, présenté par MM. Lurel et Pla et Mme G. Jourda, est ainsi libellé :

Après l'article 55 bis

Insérer un article additionnel ainsi rédigé :

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application et les impacts économiques, fiscaux et sociaux des articles 16, 17 et 19 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019. Ce rapport dresse un bilan exhaustif de l'exécution et de la consommation des crédits de l'action n° 04 « Financement de l'économie » du programme 138 et de l'action n° 08 « Fonds exceptionnel d'investissement » du programme 123 de la mission « Outre-mer ».

La parole est à M. Victorin Lurel, pour présenter ces deux amendements.

M. Victorin Lurel. Je connais la culture de notre assemblée : nous n'aimons pas les rapports. Cependant, au-delà de la demande visée au travers de l'amendement n° II-1100 rectifié, il s'agit pour moi d'exprimer une inquiétude.

Le Gouvernement a fait part à plusieurs reprises de son intention de procéder, dans le sillage de la réforme des retraites, à une révision globale et intégrale du régime de cotisations sociales concernant l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa), leur assurance vieillesse ou leur assurance accident du travail et maladie professionnelle (Atexa) dans les outre-mer.

Vous préparez une révolution, si l'on peut dire, dont j'ose espérer qu'elle s'opérera dans le sens positif du terme.

Pourtant, vous souhaitez procéder par ordonnance.

Je le répète, je connais la culture des parlementaires : nous n'apprécions pas d'être dessaisis de sujets d'une telle importance.

En outre, les niveaux actuels des pensions de retraite des agriculteurs sont préoccupants.

Il serait ainsi prudent d'impliquer étroitement et en amont les parlementaires comme les acteurs socioprofessionnels et de vous garder d'élaborer cette réforme dans vos officines, c'est-à-dire dans les seuls bureaux de la technocratie administrative.

Je me permets donc de solliciter la production d'un rapport détaillé sur cette question.

Je vous fais part, enfin, d'une préoccupation, en présence de la présidente de la délégation sénatoriale aux outre-mer : disposerons-nous du temps nécessaire pour préparer un rapport d'information exhaustif avant la mise en œuvre de ces changements ? Je l'appelle de mes vœux.

L'amendement n° II-1105 rectifié a pour objet une demande de rapport sous six mois concernant toutes les réformes économiques et fiscales entreprises depuis l'année 2017.

La TVA non perçue récupérable (TVA NPR) a été supprimée – elle rapportait 100 millions d'euros –. Le zonage fiscal a été entièrement revu : création des zones franches d'activité (Zfang), réinstallation des zones franches urbaines (ZFU), établissement de zones de revitalisation rurale (ZRR) dans les outre-mer – au-delà des hauts de La Réunion et de la Guyane.

Je ne les citerai pas toutes, mais il me semble nécessaire que vous nous fournissiez un bilan de toutes ces réformes, madame la ministre.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Teva Rohfritsch, rapporteur spécial. Ces sujets sont particulièrement importants. Pour autant, il s'agit de demandes de rapport et vous connaissez la pratique de la commission des finances en la matière.

C'est la raison pour laquelle elle s'en remet à l'avis du Gouvernement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. D'une manière générale, le Gouvernement n'est pas favorable à ces demandes de rapport répétées, même s'il peut arriver que cela soit utile.

En ce qui concerne l'amendement n° II-1100 rectifié, la réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants constitue une opportunité d'aligner la protection sociale

des travailleurs indépendants agricoles ultramarins sur celle qui s'applique en métropole, notamment en matière de retraite.

Toutefois, l'objet de cet amendement ne relève pas du projet de loi de finances, mais plutôt du projet de loi de financement de la sécurité sociale.

En présentant l'amendement n° II-1105 rectifié, monsieur le sénateur, vous avez mentionné plusieurs réformes, mais vous semblez avoir oublié le renforcement considérable des exonérations de cotisations sociales qui est intervenu en 2019 et qui a apporté 569 millions d'euros en soutien de l'emploi en outre-mer.

Je vous rappelle, en outre, que le budget du ministère des outre-mer est en hausse : quand vous étiez ministre, en 2013, il s'élevait à 2,2 milliards d'euros ; il dépasse actuellement 3 milliards d'euros.

L'effort global de l'État, au-delà de la mission « Outre-mer », a également augmenté : de 14,2 milliards d'euros de crédits de paiement en 2013, il est passé à 22,8 milliards d'euros de crédits de paiement en 2024.

M. Victorin Lurel. En onze ans !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Au-delà de vos demandes de rapport, que nous comprenons parfaitement, il m'importait de vous communiquer ces quelques chiffres.

M. le président. La parole est à M. Victorin Lurel, pour explication de vote. (*Marques d'impatience sur les travées du groupe Les Républicains.*)

M. Victorin Lurel. Ne vous impatientez pas, mes chers collègues ! Je retire les amendements n°s II-1100 rectifié et II-1105 rectifié, au bénéfice des explications de la ministre.

La patience est une vertu parlementaire ! (*Sourires.*)

En onze ans, nous sommes passés de 2,2 milliards d'euros à 2,9 milliards d'euros, alors que les restes à payer atteignent pratiquement 2 milliards d'euros, madame la ministre. Des efforts sont donc encore nécessaires.

M. le président. Les amendements n°s II-1100 rectifié et II-1105 rectifié sont retirés.

Mes chers collègues, nous avons achevé l'examen des crédits de la mission « Outre-mer ».

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 11 décembre 2023 :

À neuf heures trente, quatorze heures trente et le soir :

Suite du projet de loi de finances pour 2024, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en application de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (texte n° 127, 2023-2024) ;

Mission « Sport, jeunesse et vie associative » ; articles 66 et 67 ;

Mission « Justice » ;

Mission « Défense » ;

Articles de la seconde partie non rattachés aux crédits.

Personne ne demande la parole?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le samedi 9 décembre 2023, à une heure quarante.*)

*Pour le Directeur des comptes rendus du Sénat,
le Chef de publication*

FRANÇOIS WICKER

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du vendredi 8 décembre 2023

SCRUTIN N° 93

sur l'amendement n° II-31, présenté par Mme Nathalie Goulet au nom de la commission des finances, sur les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	295
Suffrages exprimés	294
Pour	129
Contre	165

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GROUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Pour : 126

Contre : 6 Mme Catherine Dumas, MM. Christophe-André Frassa, Ronan Le Gleut, Thierry Meignen, Philippe Paul, Hugues Saury

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GROUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Contre : 64

GROUPE UNION CENTRISTE (56) :

Pour : 3 MM. Michel Canévet, Vincent Delahaye, Mme Nathalie Goulet

Contre : 5

Abstention : 1 M. Alain Duffourg

N'ont pas pris part au vote : 47 M. Loïc Hervé, Président de séance, Mme Jocelyne Antoine, MM. Jean-Michel Arnaud, Yves Bleunven, François Bonneau, Philippe Bonnacarrère, Guislain Cambier, Vincent Capo-Canellas, Alain Cazabonne, Patrick Chauvet, Olivier Cigolotti, Édouard Courtial, Bernard Delcros, Stéphane Demilly, Mme Brigitte Devésa, M. Franck Dherain, Mme Élisabeth Doineau, M. Daniel Fargeot, Mme Isabelle Florennes, M. Philippe Folliot, Mmes Amel Gacquerre, Françoise Gatel, Jocelyne Guidez, M. Olivier Henno, Mme Christine Herzog, M. Jean Hingray, Mmes Annick Jacquemet, Sonia de La Provôté, MM. Michel Laugier, Pierre-Antoine Levi, Mme Anne-Catherine Loisier, MM. Jean-François Longeot, Hervé Marseille, Pascal Martin, Hervé Maurey, Franck Menonville, Jean-Marie Mizzon, Mmes Catherine Morin-Desailly, Évelyne Perrot, M. Bernard Pillefer, Mmes Anne-Sophie Romagny, Denise Saint-Pé, Nadia Sollogoub, Lana Tetuanui, M. Jean-Marie Vanlerenberghe, Mmes Dominique Vérien, Sylvie Vermeillet

GROUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Contre : 18

GROUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Contre : 17

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Contre : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Marie-Do Aeschlimann	Alain Cadec	Gilbert Favreau
Pascal Allizard	Christian Cambon	Laurence Garnier
Jean-Claude Anglars	Agnès Canayer	Fabien Genet
Jean Bacci	Michel Canévet	Frédérique Gerbaud
Jean-Pierre Bansard *	Marie-Claire Carrère-Gée	Béatrice Gosselin
Philippe Bas	Anne Chain-Larché	Nathalie Goulet
Arnaud Bazin	Patrick Chaize	Sylvie Goy-Chavent
Bruno Belin	Alain Chatillon	Daniel Gremillet
Nadine Bellurot	Guillaume Chevrollier	Jacques Groperrin
Catherine Belrhiti	Marta de Cidrac	Pascale Gruny
Martine Berthet	Marie-Carole Ciuntu	Daniel Gueret
Étienne Blanc	Pierre Cuypers	Alain Houpert
Jean-Baptiste Blanc	Mathieu Darnaud	Jean-Raymond Hugonet
Christine Bonfant-Dossat	Marc-Philippe Daubresse	Jean-François Husson
François Bonhomme	Vincent Delahaye	Corinne Imbert
Michel Bonnus	Patricia Demas	Micheline Jacques
Alexandra Borchio Fontimp	Chantal Deseyne	Lauriane Josende
Gilbert Bouchet	Catherine Di Folco	Euse Joseph
Yves Bouloux	Sabine Drexler	Muriel Jourda
Jean-Marc Boyer	Françoise Dumont	Alain Joyandet
Valérie Boyer	Laurent Duplomb	Roger Karoutchi
Max Brisson	Dominique Estrosi Sassone	Khalifé Khalifé
Christian Bruyen	Jacqueline Eustache-Brinio	Christian Klingner
François-Noël Buffet	Agnès Evren	Marc Laménie
Laurent Burgoa		Florence Lassarade
		Daniel Laurent
		Christine Lavarde

Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Vivette Lopez
Viviane Malet
Didier Mandelli
Pauline Martin
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Albéric de Montgolfier
Philippe Mouiller
Laurence Muller-
Bronn
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaÿ

Sylviane Noël
Claude Nougéin
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Annick Petrus
Stéphane Piednoir
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Frédérique Puissat
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian *
Bruno Retailleau

Hervé Reynaud
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Bruno Rojouan
Jean-Luc Ruelle *
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Bruno Sido
Jean Sol
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Sylvie Valente Le Hir
Anne Ventalon
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel

Michaël Weber

Robert Wienie Kowie

Adel Ziane

Abstentions :

Alain Duffourg.

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat
Loïc Hervé, Président
de séance
Jocelyne Antoine
Jean-Michel Arnaud
Yves Bleunven
François Bonneau
Philippe Bonnecarrère
Guislain Cambier
Vincent Capo-
Canellas
Alain Cazabonne
Patrick Chauvet
Olivier Cigolotti
Édouard Courtial
Bernard Delcros
Stéphane Demilly
Brigitte Devésa
Frack Dhersin

Élisabeth Doineau
Aymeric Durox
Daniel Fargeot
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Amel Gacquerre
Françoise Gatel
Joël Guerriau
Jocelyne Guidez
Olivier Henno
Christine Herzog
Jean Hingray
Joshua Hochart
Annick Jacquemet
Sonia de La Provôté
Michel Laugier
Pierre-Antoine Levi
Anne-Catherine
Loisier
Jean-François Longeot

Hervé Marseille
Pascal Martin
Hervé Maurey
Franck Menonville
Jean-Marie Mizzon
Catherine Morin-
Desailly
Évelyne Perrot
Bernard Pillefer
Stéphane Ravier
Anne-Sophie
Romagny
Denise Saint-Pé
Nadia Sollogoub
Christopher Szcurek
Lana Tetuanui
Jean-Marie
Vanlerenberghe
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet

Ont voté contre :

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigalas
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Christian Bilhac
Annick Billon
Olivier Bitz
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Éric Bocquet
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Corinne Bourcier
Hussein Bourgi
Jean-Luc Brault
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Bernard Buis
Frédéric Buval
Henri Cabanel
Olivier Cadic
Marion Canalès
Emmanuel Capus
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Maryse Carrère
Samantha Cazebonne
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Daniel Chasseing
Cédric Chevalier
Catherine Conconne
Hélène Conway-
Mouret
Evelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel
Ronan Dantec
Laure Darcos
Jérôme Darras
Raphaël Daubet
Nathalie Delattre
Gilbert-Luc Devinez
Thomas Dossus
Catherine Dumas
Jérôme Durain
Nicole Duranton
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen

Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Bernard Fialaire
Jean-Luc Fichet
Stéphane Fouassin
Christophe-André
Frassa
Fabien Gay
Hervé Gillé
Annick Girardin
Éric Gold
Guillaume Gontard
Jean-Pierre Grand
Michelle Gréaume
Philippe Grosvalet
Jean-Noël Guérini
Antoinette Guhl
Véronique Guillotin
André Guiol
Laurence Harribey
Nadège Havet
Ludovic Haye
Xavier Iacovelli
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Claude Kern
Éric Kerrouche
Mikaele Kulimoetoko
Marie-Pierre de La
Gontrie
Laurent Lafon
Gérard Lahellec
Ahmed Laouedj
Ronan Le Gleut
Annie Le Houerou
Jean-Baptiste
Lemoyne
Marie-Claude
Lermytte
Martin Lévrier
Audrey Linkenheld
Vincent Louault
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Claude Malhuret
Alain Marc
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Michel Masset
Pierre Médevielle

Thierry Meignen
Akli Mellouli
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau
Thani Mohamed
Soilih
Marie-Pierre Monier
Frack Montaugé
Solanges Nadille
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Saïd Omar Oili
Alexandre Ouizille
Pierre Ouzoulias
Gyulène Pantel
Vanina Paoli-Gagin
Paul Toussaint Parigi
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Marie-Laure Phinera-
Horth
Sebastien Pla
Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Didier Rambaud
Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazay
Olivia Richard
Sylvie Robert
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Jean-Yves Roux
Daniel Salmon
Hugues Saury
Pascal Savoldelli
Patricia Schillinger
Ghislain Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Dominique Théophile
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varailles
Jean-Marc Vayssouze-
Faure
Pierre-Jean Verzelen
Louis Vogel
Mélanie Vogel
Dany Wattedled

* Lors de la séance du vendredi 8 décembre 2023, MM. Jean-Pierre Bansard, Jean-Luc Ruelle et Mme Évelyne Renaud-Garabedian ont fait savoir qu'ils auraient souhaité voter contre.

SCRUTIN N° 94

sur l'amendement n° II-32, présenté par MM. Michel Canévet et Raphaël Daubet, au nom de la commission des finances, sur les crédits de la mission « Aide publique au développement » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	293
Suffrages exprimés	285
Pour	144
Contre	141

Le Sénat a adopté

ANALYSE DU SCRUTIN

GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :

Pour : 130

Abstention : 1 M. Christian Cambon

N'ont pas pris part au vote : 2 M. Gérard Larcher, Président du Sénat, Mme Sophie Primas, Présidente de séance

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Contre : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

Pour : 6

Abstentions : 2 MM. Guislain Cambier, Philippe Folliot

N'ont pas pris part au vote : 48 M. Jean-Claude Billon, M. Jean-Michel Arnaud, Mme Annick Billon, MM. Yves Bleunven, François Bonneau, Philippe Bonnecarrère, Olivier Cadic, Vincent Capo-Canellas, Alain Cazabonne, Patrick Chauvet, Olivier Cigolotti, Édouard Courtial, Vincent Delahaye, Bernard Delcros, Stéphane Demilly, Mme Brigitte Devésa, M. Frack Dhersin, Mmes Élisabeth Doineau, Isabelle Florennes, Amel Gacquerre, Françoise Gatel, Nathalie Goulet, Jocelyne

Guidez, MM. Olivier Henno, Loïc Hervé, Mme Christine Herzog, M. Jean Hingray, Mme Annick Jacquemet, M. Claude Kern, Mme Sonia de La Provôté, MM. Laurent Lafon, Michel Laugier, Pierre-Antoine Levi, Mme Anne-Catherine Loisier, MM. Hervé Marseille, Pascal Martin, Hervé Maurey, Jean-Marie Mizzon, Mmes Catherine Morin-Desailly, Évelyne Perrot, M. Bernard Pillefer, Mmes Olivia Richard, Anne-Sophie Romagny, Denise Saint-Pé, Nadia Sollogoub, M. Jean-Marie Vanlerenberghe, Mmes Dominique Vérien, Sylvie Vermeillet

GROUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Contre : 18

GROUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GROUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Contre : 17

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Pour : 8

Contre : 3 MM. Bernard Fialaire, Jean-Noël Guérini, André Guiol

Abstentions : 5 MM. Philippe Grosvalet, Ahmed Laouedj, Michel Masset, Mme Guylène Pantel, M. Jean-Yves Roux

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Marie-Do
Aeschlimann
Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jean Bacci
Jean-Pierre Bansard
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belhiti
Martine Berthet
Christian Bilhac
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Christine Bonfanti-Dossat
François Bonhomme
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Max Brisson
Christian Bruyen
François-Noël Buffet
Laurent Burgoa
Henri Cabanel
Alain Cadec

Agnès Canayer
Michel Canévet
Marie-Claire Carrère-Gée
Maryse Carrère
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Alain Chatillon
Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Marie-Carole Ciuntu
Pierre Cuyppers
Mathieu Darnaud
Raphaël Daubet
Marc-Philippe Daubresse
Nathalie Delattre
Patricia Demas
Chantal Deseyne
Catherine Di Folco
Sabine Drexler
Alain Duffourg
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Laurent Duplomb
Dominique Estrosi Sassone
Jacqueline Eustache-Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot

Gilbert Favreau
Christophe-André Frassa
Laurence Garnier
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Annick Girardin
Éric Gold
Béatrice Gosselin
Sylvie Goy-Chavent
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Pascale Gruny
Daniel Gueret
Véronique Guillotin
Alain Houpert
Jean-Raymond Hugonet
Jean-François Husson
Corinne Imbert
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Khalifé Khalifé
Christian Klingler
Marc Laménie
Florence Lassarade
Daniel Laurent

Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Viviane Malet
Didier Mandelli
Pauline Martin
Thierry Meignen
Franck Menonville
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Albéric de Montgolfier
Philippe Mouiller
Laurence Muller-Bronn

Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolay
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin
Annick Petrus
Stéphane Piednoir
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Frédérique Puissat
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-Garabedian

Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Bruno Rojouan
Jean-Luc Ruelle
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Bruno Sido
Jean Sol
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Sylvie Valente Le Hir
Anne Ventalon
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel

Ont voté contre :

Cathy Apourceau-Poly
Viviane Artigalas
Jérémy Bacchi
Pierre Barros
Audrey Bélim
Guy Benarroche
Olivier Bitz
Grégory Blanc
Florence Blatrix
Contat
Éric Bocquet
Nicole Bonnefoy
Denis Bouad
Corinne Bourcier
Hussein Bourgi
Jean-Luc Brault
Isabelle Briquet
Ian Brossat
Colombe Brossel
Céline Brulin
Bernard Buis
Frédéric Buval
Marion Canalès
Emmanuel Capus
Rémi Cardon
Marie-Arlette Carlotti
Samantha Cazebonne
Christophe Chaillou
Yan Chantrel
Daniel Chasseing
Cédric Chavallier
Catherine Conconne
Hélène Conway-Mouret
Evelyne Corbière
Naminzo
Jean-Pierre Corbisez
Thierry Cozic
Cécile Cukierman
Karine Daniel
Ronan Dantec
Laure Darcos
Jérôme Darras
Gilbert-Luc Devinaz
Thomas Dossus
Jérôme Durain
Nicole Duranton
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud

Corinne Féret
Jacques Fernique
Bernard Fialaire
Jean-Luc Fichet
Stéphane Fouassin
Fabien Gay
Hervé Gillé
Guillaume Gontard
Jean-Pierre Grand
Michelle Gréaume
Jean-Noël Guérini
Antoinette Guhl
André Guiol
Laurence Harribey
Nadège Havet
Ludovic Haye
Xavier Iacovelli
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier
Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Éric Kerrouche
Mikael Koulimoetoke
Marie-Pierre de La Gontrie
Gérard Lahellec
Annie Le Houerou
Jean-Baptiste Lemoyne
Marie-Claude Lermytte
Martin Lénvri
Audrey Linkenheld
Vincent Louault
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Claude Malhuret
Alain Marc
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Pierre Médevielle
Akli Mellouli
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau
Thani Mohamed Soilihi
Marie-Pierre Monier

Abstentions :

Guilain Cambier
Christian Cambon

Philippe Folliot
Philippe Grosvalet

Franck Montaégé
Solanges Nadille
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Saïd Omar Oili
Alexandre Ouizille
Pierre Ouzoulias
Vanina Paoli-Gagin
Paul Toussaint Parigi
Georges Patient
François Patriat
Marie-Laure Phinera-Horth
Sebastien Pla
Raymonde Poncet Monge
Émilienne Poumirol
Didier Rambaud
Claude Raynal
Christian Redon-Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Patricia Schillinger
Ghislaine Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Dominique Théophile
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varailles
Jean-Marc Vayssouze-Faure
Pierre-Jean Verzelen
Louis Vogel
Mélanie Vogel
Dany Wattebled
Michaël Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Ahmed Laouedj
Michel Masset

Guylène Pantel

Jean-Yves Roux

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat	Franck Dhersin Élisabeth Doineau	Anne-Catherine Loisier
Sophie Primas, Présidente de séance	Aymeric Durox Isabelle Florennes	Hervé Marseille Pascal Martin
Jocelyne Antoine	Amel Gacquerre Françoise Gatel	Hervé Maurey Jean-Marie Mizzon
Jean-Michel Arnaud	Nathalie Goulet Joël Guerriau	Catherine Morin- Desailly
Annick Billon	Jocelyne Guidez Olivier Henno	Évelyne Perrot Bernard Pillefer
Yves Bleunven	Loïc Hervé Christine Herzog	Stéphane Ravier Olivia Richard
François Bonneau	Jean Hingray Joshua Hochart	Anne-Sophie Romagny
Philippe Bonnacarrère	Annick Jacquemet Claude Kern	Denise Saint-Pé Nadia Sollogoub
Olivier Cadic	Sonia de La Provôté Laurent Lafon	Christopher Szczurek Jean-Marie Vanlerenberghe
Vincent Capo- Canellas	Michel Laugier Pierre-Antoine Levi	Dominique Vérien Sylvie Vermeillet
Alain Cazabonne		
Patrick Chauvet		
Olivier Cigolotti		
Édouard Courtial		
Vincent Delahaye		
Bernard Delcros		
Stéphane Demilly		
Brigitte Devésa		

SCRUTIN N° 95

sur l'amendement n° II-672, présenté par M. Franck Montaugé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain sur les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	341
Suffrages exprimés	324
Pour	98
Contre	226

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN**GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :***Contre* : 131*Abstention* : 1 M. Laurent Duplomb*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat**GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :***Pour* : 64**GRUPE UNION CENTRISTE (56) :***Contre* : 56**GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :***Contre* : 22**GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :***Pour* : 17*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Pierre Ouzoulias, Président de séance**GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :***Contre* : 17*N'a pas pris part au vote* : 1 M. Joël Guerriau**GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :***Pour* : 17**GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :***Abstentions* : 16**RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :***N'ont pas pris part au vote* : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek**Ont voté pour :**

Cathy Apourceau-Poly	Jérôme Durain	Jean-Jacques Michau
Viviane Artigalas	Vincent Éblé	Marie-Pierre Monier
Jérémy Bacchi	Frédérique Espagnac	Franck Montaugé
Pierre Barros	Sébastien Fagnen	Corinne Narassiguin
Audrey Bélim	Rémi Féraud	Mathilde Ollivier
Guy Benarroche	Corinne Féret	Alexandre Ouizille
Grégory Blanc	Jacques Fernique	Paul Toussaint Parigi
Florence Blatrix	Jean-Luc Fichet	Sebastien Pla
Contat	Fabien Gay	Raymonde Poncet
Éric Bocquet	Hervé Gillé	Monge
Nicole Bonnefoy	Guillaume Gontard	Émilienne Poumirol
Denis Bouad	Michelle Gréaume	Claude Raynal
Hussein Bourgi	Antoinette Guhl	Christian Redon-
Isabelle Briquet	Laurence Harribey	Sarrazy
Ian Brossat	Olivier Jacquin	Sylvie Robert
Colombe Brossel	Yannick Jadot	Pierre-Alain Roiron
Céline Brulin	Éric Jeansannetas	David Ros
Marion Canalès	Patrice Joly	Laurence Rossignol
Rémi Cardon	Bernard Jomier	Daniel Salmon
Marie-Arlette Carlotti	Gisèle Jourda	Pascal Savoldelli
Christophe Chaillou	Patrick Kanner	Ghislaine Senée
Yan Chantrel	Éric Kerrouche	Silvana Silvani
Catherine Conconne	Marie-Pierre de La	Anne Souyris
Hélène Conway-	Gontrie	Lucien Stanzione
Mouret	Gérard Lahellec	Rachid Temal
Evelyne Corbière	Annie Le Houerou	Jean-Claude Tissot
Naminzo	Audrey Linkenheld	Simon Uzenat
Jean-Pierre Corbisez	Jean-Jacques Lozach	Mickaël Vallet
Thierry Cozic	Monique Lubin	Marie-Claude Varailles
Cécile Cukierman	Victorin Lurel	Jean-Marc Vaysouze-
Karine Daniel	Monique de Marco	Faure
Ronan Dantec	Marianne Margaté	Mélanie Vogel
Jérôme Darras	Didier Marie	Michaël Weber
Gilbert-Luc Devinaz	Akli Mellouli	Robert Wienie Xowie
Thomas Dossus	Serge Mérillou	Adel Ziane

Ont voté contre :

Marie-Do Aeschlimann	Alexandra Borchio Fontimp	Samantha Cazebonne
Pascal Allizard	Gilbert Bouchet	Anne Chain-Larché
Jean-Claude Anglars	Yves Bouloux	Patrick Chaize
Jocelyne Antoine	Corinne Bourcier	Daniel Chasseing
Jean-Michel Arnaud	Jean-Marc Boyer	Alain Chatillon
Jean Bacci	Valérie Boyer	Patrick Chauvet
Jean-Pierre Bansard	Jean-Luc Brault	Cédric Chevalier
Philippe Bas	Max Brisson	Guillaume Chevrollier
Arnaud Bazin	Christian Bruyen	Marta de Cidrac
Bruno Belin	François-Noël Buffet	Olivier Cigolotti
Nadine Bellurot	Bernard Buis	Marie-Carole Ciuntu
Catherine Belrhiti	Laurent Burgoa	Édouard Courtial
Martine Berthet	Frédéric Buval	Pierre Cuypers
Annick Billon	Alain Cadec	Laure Darcos
Olivier Bitz	Olivier Cadic	Mathieu Darnaud
Étienne Blanc	Guislain Cambier	Marc-Philippe
Jean-Baptiste Blanc	Christian Cambon	Daubresse
Yves Bleunven	Agnès Canayer	Vincent Delahaye
Christine Bonfanti-	Michel Canévet	Bernard Delcros
Dossat	Vincent Capo-	Patricia Demas
François Bonhomme	Canellas	Stéphane Demilly
François Bonneau	Emmanuel Capus	Chantal Deseyne
Philippe Bonnacarrère	Marie-Claire Carrère-	Brigitte Devésa
Michel Bonnus	Gée	Franck Dhersin
	Alain Cazabonne	Catherine Di Folco
		Élisabeth Doineau

Sabine Drexler	Marc Laménie	Philippe Paul
Alain Duffourg	Florence Lassarade	Jean-Gérard Paumier
Catherine Dumas	Michel Laugier	Cyril Pellevat
Françoise Dumont	Daniel Laurent	Clément Pernot
Nicole Duranton	Christine Lavarde	Cédric Perrin
Dominique Estrosi Sassone	Antoine Lefèvre	Évelyne Perrot
Jacqueline Eustache- Brinio	Dominique de Legge	Annick Petrus
Agnès Evren	Ronan Le Gleut	Marie-Laure Phinera- Horth
Daniel Fargeot	Jean-Baptiste Lemoyne	Stéphane Piednoir
Gilbert Favreau	Marie-Claude Lermyte	Bernard Pillefer
Isabelle Florennes	Henri Leroy	Kristina Pluchet
Philippe Folliot	Stéphane Le Rudulier	Rémy Pointereau
Stéphane Fouassin	Pierre-Antoine Levi	Sophie Primas
Christophe-André Frassa	Martin Lévrier	Frédérique Puissant
Amel Gacquerre	Anne-Catherine Loisier	Didier Rambaud
Laurence Garnier	Jean-François Longeot	Jean-François Rapin
Françoise Gatel	Vivette Lopez	André Reichardt
Fabien Genet	Vincent Louault	Évelyne Renaud- Garabedian
Frédérique Gerbaud	Viviane Malet	Bruno Retailleau
Béatrice Gosselin	Claude Malhuret	Hervé Reynaud
Nathalie Goulet	Didier Mandelli	Olivia Richard
Sylvie Goy-Chavent	Alain Marc	Marie-Pierre Richer
Jean-Pierre Grand	Hervé Marseille	Olivier Rietmann
Daniel Gremillet	Pascal Martin	Pierre Jean Rochette
Jacques Gresperrin	Pauline Martin	Teva Rohfritsch
Pascale Gruny	Hervé Maurey	Bruno Rojouan
Daniel Gueret	Pierre Médevielle	Anne-Sophie Romagny
Jocelyne Guidez	Thierry Meignen	Jean-Luc Ruelle
Nadège Havet	Franck Menonville	Denise Saint-Pé
Ludovic Haye	Marie Mercier	Hugues Saury
Olivier Henno	Damien Michallet	Stéphane Sautarel
Loïc Hervé	Brigitte Micouneau	Michel Savin
Christine Herzog	Alain Milon	Elsa Schalck
Jean Hingray	Jean-Marie Mizzon	Patricia Schillinger
Alain Houpert	Thani Mohamed Soilihi	Bruno Sido
Jean-Raymond Hugonet	Albéric de Montgolfier	Jean Sol
Jean-François Husson	Catherine Morin- Desailly	Nadia Sollogoub
Xavier Iacovelli	Philippe Mouiller	Laurent Somon
Corinne Imbert	Laurence Muller- Bronn	Francis Szpiner
Annick Jacquemet	Solanges Nadille	Philippe Tabarot
Micheline Jacques	Georges Naturel	Lana Tetuanui
Lauriane Josende	Anne-Marie Nédélec	Dominique Théophile
Else Joseph	Louis-Jean de Nicolay	Sylvie Valente Le Hir
Muriel Jourda	Sylviane Noël	Jean-Marie Vanlerenberghe
Alain Joyandet	Claude Nougéin	Anne Ventalon
Roger Karoutchi	Saïd Omar Oïli	Dominique Vérien
Claude Kern	Olivier Paccaud	Sylvie Vermeillet
Khalifé Khalifé	Jean-Jacques Panunzi	Pierre-Jean Verzelen
Christian Klinger	Vanina Paoli-Gagin	Cédric Vial
Mikaele Kulimoetoke	Georges Patient	Jean Pierre Vogel
Sonia de La Provôté	François Patriat	Louis Vogel
Laurent Lafon		Dany Wattebled

Abstentions :

Christian Bilhac	Bernard Fialaire	André Guiol
Henri Cabanel	Annick Girardin	Ahmed Laouedj
Maryse Carrère	Éric Gold	Michel Masset
Raphaël Daubet	Philippe Grosvalet	Gylène Pantel
Nathalie Delattre	Jean-Noël Guérini	Jean-Yves Roux
Laurent Duplomb	Véronique Guillotin	

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher, Président du Sénat	Aymeric Durox	Christopher Szczurek
Pierre Ouzoulias, Président de séance	Joël Guerriau	
	Joshua Hochart	
	Stéphane Ravier	

SCRUTIN N° 96

sur l'amendement n° II-661, présenté par M. Franck Montaüé et les membres du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain sur les crédits de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

figurant à l'état B du projet de loi de finances pour 2024, compte tenu de l'ensemble des délégations de vote accordées par les sénateurs aux groupes politiques et notifiées à la Présidence :

Nombre de votants	341
Suffrages exprimés	341
Pour	117
Contre	224

Le Sénat n'a pas adopté

ANALYSE DU SCRUTIN**GRUPE LES RÉPUBLICAINS (133) :**

Pour : 1 M. Laurent Duplomb

Contre : 131

N'a pas pris part au vote : 1 M. Gérard Larcher, Président du Sénat

GRUPE SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET RÉPUBLICAIN (64) :

Pour : 64

GRUPE UNION CENTRISTE (56) :

Pour : 2 MM. Alain Duffourg, Franck Menonville

Contre : 54

GRUPE RASSEMBLEMENT DES DÉMOCRATES, PROGRESSISTES ET INDÉPENDANTS (22) :

Contre : 22

GRUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN CITOYEN ET ÉCOLOGISTE - KANAKY (18) :

Pour : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Pierre Ouzoulias, Président de séance

GRUPE LES INDÉPENDANTS - RÉPUBLIQUE ET TERRITOIRES (18) :

Contre : 17

N'a pas pris part au vote : 1 M. Joël Guerriau

GRUPE ÉCOLOGISTE - SOLIDARITÉ ET TERRITOIRES (17) :

Pour : 17

GRUPE DU RASSEMBLEMENT DÉMOCRATIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN (16) :

Pour : 16

RÉUNION ADMINISTRATIVE DES SÉNATEURS NE FIGURANT SUR LA LISTE D'AUCUN GROUPE (4) :

N'ont pas pris part au vote : 4 MM. Aymeric Durox, Joshua Hochart, Stéphane Ravier, Christopher Szczurek

Ont voté pour :

Cathy Apourceau-Poly	Hussein Bourgi	Hélène Conway- Mouret
Viviane Artigalas	Isabelle Briquet	Evelyne Corbière
Jérémy Bacchi	Ian Brossat	Naminzo
Pierre Barros	Colombe Brossel	Jean-Pierre Corbisez
Audrey Bélim	Céline Brulin	Thierry Cozic
Guy Benarroche	Henri Cabanel	Cécile Cukierman
Christian Bilhac	Marion Canalès	Karine Daniel
Grégory Blanc	Rémi Cardon	Ronan Dantec
Florence Blatrix	Marie-Arlette Carlotti	Jérôme Darras
Contat	Maryse Carrère	Raphaël Daubet
Éric Bocquet	Christophe Chaillou	Nathalie Delattre
Nicole Bonnefoy	Yan Chantrel	Gilbert-Luc Devinaz
Denis Bouad	Catherine Conconne	

Thomas Dossus
Alain Duffourg
Laurent Duplomb
Jérôme Durain
Vincent Éblé
Frédérique Espagnac
Sébastien Fagnen
Rémi Féraud
Corinne Féret
Jacques Fernique
Bernard Fialaire
Jean-Luc Fichet
Fabien Gay
Hervé Gillé
Annick Girardin
Éric Gold
Guillaume Gontard
Michelle Gréaume
Philippe Grosvalet
Jean-Noël Guérini
Antoinette Guhl
Véronique Guillotin
André Guiol
Laurence Harribey
Olivier Jacquin
Yannick Jadot
Éric Jeansannetas
Patrice Joly
Bernard Jomier

Gisèle Jourda
Patrick Kanner
Éric Kerrouche
Marie-Pierre de La
Gontrie
Gérard Lahellec
Ahmed Laouedj
Annie Le Houerou
Audrey Linkenheld
Jean-Jacques Lozach
Monique Lubin
Victorin Lurel
Monique de Marco
Marianne Margaté
Didier Marie
Michel Masset
Akli Mellouli
Franck Menonville
Serge Mérillou
Jean-Jacques Michau
Marie-Pierre Monier
Franck Montaugé
Corinne Narassiguin
Mathilde Ollivier
Alexandre Ouizille
Guylène Pantel
Paul Toussaint Parigi
Sebastien Pla

Raymonde Poncet
Monge
Émilienne Poumirol
Claude Raynal
Christian Redon-
Sarrazy
Sylvie Robert
Pierre-Alain Roiron
David Ros
Laurence Rossignol
Jean-Yves Roux
Daniel Salmon
Pascal Savoldelli
Ghislaine Senée
Silvana Silvani
Anne Souyris
Lucien Stanzione
Rachid Temal
Jean-Claude Tissot
Simon Uzenat
Mickaël Vallet
Marie-Claude Varaillas
Jean-Marc Vayssouze-
Faure
Mélanie Vogel
Michael Weber
Robert Wienie Xowie
Adel Ziane

Gilbert Favreau
Isabelle Florennes
Philippe Folliot
Stéphane Fouassin
Christophe-André
Frassa
Amel Gacquerre
Laurence Garnier
Françoise Gatel
Fabien Genet
Frédérique Gerbaud
Béatrice Gosselin
Nathalie Goulet
Sylvie Goy-Chavent
Jean-Pierre Grand
Daniel Gremillet
Jacques Groperrin
Pascale Grunty
Daniel Gueret
Jocelyne Guidez
Nadège Havet
Ludovic Haye
Olivier Henno
Loïc Hervé
Christine Herzog
Jean Hingray
Alain Houpert
Jean-Raymond
Hugonet
Jean-François Husson
Xavier Iacovelli
Corinne Imbert
Annick Jacquemet
Micheline Jacques
Lauriane Josende
Else Joseph
Muriel Jourda
Alain Joyandet
Roger Karoutchi
Claude Kern
Khalifé Khalifé
Christian Klinger
Mikaele Kulimoetoke
Sonia de La Provôté
Laurent Lafon
Marc Laménie
Florence Lassarade
Michel Laugier
Daniel Laurent
Christine Lavarde
Antoine Lefèvre
Dominique de Legge
Ronan Le Gleut

Jean-Baptiste
Lemoyné
Marie-Claude
Lermytte
Henri Leroy
Stéphane Le Rudulier
Pierre-Antoine Levi
Martin Lévrier
Anne-Catherine
Loisier
Jean-François Longeot
Vivette Lopez
Vincent Louault
Viviane Malet
Claude Malhuret
Didier Mandelli
Alain Marc
Hervé Marseille
Pascal Martin
Pauline Martin
Hervé Maurey
Pierre Médevielle
Thierry Meignan
Marie Mercier
Damien Michallet
Brigitte Micouleau
Alain Milon
Jean-Marie Mizzon
Thani Mohamed
Soilili
Albéric de Montgolfier
Catherine Morin-
Desailly
Philippe Mouiller
Laurence Muller-
Bronn
Solanges Nadille
Georges Naturel
Anne-Marie Nédélec
Louis-Jean de Nicolaÿ
Sylviane Noël
Claude Nougéin
Saïd Omar Oili
Olivier Paccaud
Jean-Jacques Panunzi
Vanina Paoli-Gagin
Georges Patient
François Patriat
Philippe Paul
Jean-Gérard Paumier
Cyril Pellevat
Clément Pernot
Cédric Perrin

Évelyne Perrot
Annick Petrus
Marie-Laure Phinera-
Horth
Stéphane Piednoir
Bernard Pillefer
Kristina Pluchet
Rémy Pointereau
Sophie Primas
Frédérique Puissat
Didier Rambaud
Jean-François Rapin
André Reichardt
Évelyne Renaud-
Garabedian
Bruno Retailleau
Hervé Reynaud
Olivia Richer
Marie-Pierre Richer
Olivier Rietmann
Pierre Jean Rochette
Teva Rohfritsch
Bruno Rojouan
Anne-Sophie
Romagny
Jean-Luc Ruelle
Denise Saint-Pé
Hugues Saury
Stéphane Sautarel
Michel Savin
Elsa Schalck
Patricia Schillinger
Bruno Sido
Jean Sol
Nadia Sollogoub
Laurent Somon
Francis Szpiner
Philippe Tabarot
Lana Tetuanui
Dominique Théophile
Sylvie Valente Le Hir
Jean-Marie
Vanlerenberghe
Anne Ventalon
Dominique Vérien
Sylvie Vermeillet
Pierre-Jean Verzelen
Cédric Vial
Jean Pierre Vogel
Louis Vogel
Dany Wattedled

Ont voté contre :

Marie-Do
Aeschlimann
Pascal Allizard
Jean-Claude Anglars
Jocelyne Antoine
Jean-Michel Arnaud
Jean Bacci
Jean-Pierre Bansard
Philippe Bas
Arnaud Bazin
Bruno Belin
Nadine Bellurot
Catherine Belrhiti
Martine Berthet
Annick Billon
Olivier Bitz
Étienne Blanc
Jean-Baptiste Blanc
Yves Bleunven
Christine Bonfanti-
Dossat
François Bonhomme
François Bonneau
Philippe Bonnacarrère
Michel Bonnus
Alexandra Borchio
Fontimp
Gilbert Bouchet
Yves Bouloux

Corinne Bourcier
Jean-Marc Boyer
Valérie Boyer
Jean-Luc Brault
Max Brisson
Christian Bruyen
François-Noël Buffet
Bernard Buis
Laurent Burgoa
Frédéric Buval
Alain Cadec
Olivier Cadic
Guislain Cambier
Christian Cambon
Agnès Canayer
Michel Canévet
Vincent Capo-
Canellas
Emmanuel Capus
Marie-Claire Carrère-
Gée
Alain Cazabonne
Samantha Cazebonne
Anne Chain-Larché
Patrick Chaize
Daniel Chasseing
Alain Chatillon
Patrick Chauvet
Cédric Chevalier

Guillaume Chevrollier
Marta de Cidrac
Olivier Cigolotti
Marie-Carole Ciuntu
Édouard Courtial
Pierre Cuypers
Laure Darcos
Mathieu Darnaud
Marc-Philippe
Daubresse
Vincent Delahaye
Bernard Delcros
Patricia Demas
Stéphane Demilly
Chantal Deseyne
Brigitte Devésa
Franck Dhersin
Catherine Di Folco
Élisabeth Doineau
Sabine Drexler
Catherine Dumas
Françoise Dumont
Nicole Duranton
Dominique Estrosi
Sassone
Jacqueline Eustache-
Brinio
Agnès Evren
Daniel Fargeot

N'ont pas pris part au vote :

Gérard Larcher,
Président du Sénat
Pierre Ouzoulias,
Président de séance

Aymeric Durox
Joël Guerriau
Joshua Hochart
Stéphane Ravier

Christopher Szczurek